

DIALOGUES ÉCONOMIQUES

Suivez le fil de la recherche



**La science économique
accessible à tous.**

Directeur de la publication :

Alain Venditti

Directeur éditorial :

Charles Figuières

Responsables éditoriaux :

Léa Dispa, Yves Doazan

Journalistes scientifiques :

Aurore Basiuk, Claire Lapique

Comité éditorial :

Paul Belleflamme, Yann Bramoullé, Gilles Dufrénot,
Marc Sangnier, Thomas Seegmuller, Roberta Ziparo

Auteurs :

Mohammad Abu-Zaineh, Dominique Ami, Alan J. Auerbach,
Aurore Basiuk, Jean-Pascal Bassino, Stéphane Benveniste,
Guillaume Bérard, Nicolas Berman, Antoine Bonleu,
Clément Bosquet, Raouf Boucekkine, Renaud Bourlès,
Marwân-al-Qays Bousmah, Yann Bramoullé, Jean-Pierre
Cassarino, Olivier Chanel, Graciela Chichilnisky, Jean-Baptiste
Simon Combes, Anastasia Cozarenco, Bruno Decreuse, Habiba
Djebbari, Marion Dovis, Gilles Dufrénot, Charles Figuières,
Emmanuel Flachaire, Sarah Flèche, Edwin Fourrier-Nicolaï,
Estefania Galvan, Cecilia García-Peñalosa, Kevin Genna,
Nicolas Gravel, Florian Guibelin, Julien Hanoteau,
John Komlos, Manohar Kumar, Claire Lapique,
Christelle Lecourt, Justin Leroux, Antonin Macé,
Pierre Pecher, Céline Poilly, Lorenzo Rotunno, Marc Sangnier,
Thomas Seegmuller, Daniel Spiro, Stefanie Stantcheva,
Laure Thierry de Ville d'Avray, Agnès Tomini, Alain Trannoy,
Marie Claire Villeval, Roberta Ziparo.

Contact :

Service de Diffusion
Aix-Marseille School of Economics
5-9 Boulevard Maurice Bourdet
CS 50498 13205 Marseille Cedex 1
+33(0)4 13 55 25 45
Contact@dialogueseconomiques.fr
www.dialogueseconomiques.fr

Conception graphique :

permeable.org

Édito

Chères lectrices, chers lecteurs,

Dialogues économiques est une revue dont l'ambition est simple : établir un pont entre la connaissance académique et le citoyen. Son originalité tient dans la stratégie suivie pour y parvenir : communiquer dans un langage non académique les résultats de la recherche en économie.

L'interface société | science est traversée par de nombreux enjeux. Bien entendu, il y a celui de la communication entre deux mondes qui ne parlent pas tout à fait le même langage, d'où la nécessité d'une réécriture.

Mais le langage n'est pas le seul problème. L'interface doit-elle se concevoir comme une interpellation des académiques par les citoyens sur les problèmes d'actualité ? Ou bien, au contraire, s'appuie-t-elle sur les chercheurs qui portent l'actualité académique à la connaissance des citoyens ? La première voie est très importante, mais ne manque pas de médias pour la suivre. Il reste à donner vie à la seconde. C'est le choix de *Dialogues économiques* qui laisse l'initiative de la question aux académiques.

Offrir un accès direct à la connaissance académique, sans autre filtre que celui pratiqué par celles et ceux qui produisent la science, tel est l'objectif de *Dialogues économiques*. Les articles de *Dialogues économiques* s'appuient sur des travaux validés par les pairs. Nous ne publions ni des opinions d'experts, ni des extraits de rapports libres de tout regard critique sur la rigueur et la fiabilité. Nous diffusons uniquement les travaux qui ont passé l'épreuve de la publication scientifique dans les revues internationales.

Ces contenus sont retravaillés avec soin, sur la forme, pour être accessibles au non spécialiste. Ils offrent un panorama sur la recherche en économie et témoignent de la diversité des sujets abordés par la science économique.

Bonne lecture, sans filtre et pour l'usage que vous seuls jugerez bon.

Charles Figuières, Directeur éditorial

Croissance & Crise 9 → 50

- | | |
|--|---|
| <p>11
Quand l'État prend en compte l'espérance de vie dans les choix d'éducation</p> <p>19
L'économie dévoile les clefs du bonheur</p> <p>28
Et si les impôts avaient un impact sur les innovations ?</p> <p>37
Décisions en situation d'incertitude, peur et catastrophes</p> <p>46
(Dé)Centralisons les biens communs!</p> | <p>15
Baisser la TVA : mesure virale ou mesure vitale ?
Le cas de la restauration</p> <p>24
Les motivations à entreprendre dictent-elles la performance de l'entreprise ?</p> <p>32
Détention de cash des entreprises : quel lien avec l'emploi ?</p> <p>42
La Banque centrale peut-elle encore jouer les héros face à la dette actuelle et à venir</p> |
|--|---|

Démocratie 51 → 84

- | | |
|--|---|
| <p>53
Manifestations en Afrique : voix du peuple ou du pouvoir ?</p> <p>59
Lancer l'alerte, un acte nécessaire, mais aussi mesurable !</p> <p>67
Lanceurs d'alerte : dissidents ou gardiens de la transparence ?</p> <p>75
Figures migratoires, au-delà des frontières</p> | <p>56
Réseaux d'influence : fin de la réserve parlementaire, quid de la réserve ministérielle ?</p> <p>63
Lancer l'alerte : une nouvelle façon de combattre la corruption européenne</p> <p>71
Entre expulsion et retour volontaire, la frontière est fine</p> <p>80
La révolte des cartables : éduquer pour démocratiser</p> |
|--|---|

Justice sociale**85 → 126**

87

L'altruisme est-il plus social
que l'État?

96

Éthique et marché : compatibles
ou irréconciliables ?

106

Longévité, (in)égalité,
progressivité : un nouveau regard
sur le système fiscal américain

114

Plafond de verre à l'université :
quand les femmes s'autocensurent

91

L'échelle sociale pour répondre
aux inégalités

102

Les aides sociales peuvent-elles
favoriser l'autonomisation
des femmes ?

110

Racisme de bas étage
dans l'immobilier privé ?

120

Location et expulsion :
une question de liens sociaux ?

Monde**127 → 176**

129

Il était une fois dans l'Ouest :
le Bon, la Brute et l'État

137

Le boycott d'Israël : arme
du pauvre ou arme d'exclusion
massive ?

144

Violence en Afrique :
les multinationales dans le viseur ?

154

Les fonds souverains se mettent
à la mode

162

La fièvre de l'expulsion s'étend
en Europe

172

L'Afrique : une terre fertile
en conflits ?

133

Le droit de veto au service
de la coopération internationale ?

140

Comment le « boom des minerais »
augmente la violence en Afrique

149

Le « riz » de la discorde :
de l'Empire d'Angkor
au Kampuchéa démocratique

159

Colonisation et mondialisation :
une histoire de taille

168

Conjuguer croissance économique
et inclusion ethnique en Afrique

Santé & environnement

177 → 237

179

Un vent nouveau souffle
sur la Chine : que faire
de la pollution ?

187

Les mères,
gages du bonheur ?

197

Au Mali, la population se saisit
des problèmes d'assainissement

207

Comment raviver la flamme
entre écologie et économie ?

216

Quelle est la meilleure stratégie
face au COVID ?

227

Quelle valeur
pour le coralligène ?

183

Ruée vers l'Arctique : quel pays
nous sauvera de la catastrophe
climatique ?

192

En Zambie, les croyances
traditionnelles accentuent
les risques liés à la grossesse

203

Une relation ambivalente
entre SIDA et éducation ?

212

Immigrés et nationaux :
tous égaux face à la santé ?

221

Quand les poissons
ont la surpêche : quelles solutions
pour régler ?

233

Au Canada, mission réduction
d'émissions

Index des affiliations **238**

Croissance & Crise



Raouf Boucekkine
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Kevin Genna
Doctorant
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 16 janv. 2019

Quand l'État prend en compte l'espérance de vie dans les choix d'éducation



Une étude menée par Bonneuil et Boucekkine, illustre l'importance du positionnement de l'État dans le domaine éducatif vis-à-vis de sa transition démographique. À mesure que l'espérance de vie s'accroît, l'État peut augmenter la durée minimum légale d'éducation s'il souhaite promouvoir le bien être de ces citoyens.

Référence : Bonneuil N., Boucekkine R., 2017, « *Longevity, age-structure, and optimal schooling* », *Journal of Economic Behavior & Organization*, 136 (C), 63-75.

La croissance depuis le XIX^e siècle pourrait s'expliquer par le fait qu'une durée de vie plus longue puisse inciter les individus à augmenter le temps passé à étudier (et augmenter ainsi leur productivité). La hausse de la durée de vie entraîne une hausse du nombre d'années travaillées, changeant l'arbitrage entre travail et éducation. Cet énoncé, dit mécanisme de Ben-Porath (1967), s'inscrit dans la continuité de l'étude de la croissance de long terme, aussi appelée théorie de la croissance unifiée, dont les principales variables sont l'espérance de vie, la mortalité et l'investissement dans l'éducation.

Alors que beaucoup de travaux ont essayé de montrer la pertinence de cette approche, un autre mécanisme est venu contrebalancer l'effet de Ben Porath : l'arbitrage qualité/quantité. Lorsque la durée de vie augmente, la mortalité infantile diminue du fait d'un taux de survie des enfants plus élevé, augmentant le nombre moyen d'enfants par ménage. Il est donc plus coûteux d'investir dans l'éducation étant donné la composition des ménages (plus d'enfants signifiant moins de ressources à allouer à chacun). Le choix s'effectue au niveau individuel, c'est-à-dire que les parents prennent une décision concernant le nombre d'années d'études qu'ils vont offrir à leurs enfants en fonction des ressources dont ils disposent. En se basant sur cette théorie du choix rationnel individuel, Moshe Hazan, dans un article de 2010, conclut que le mécanisme de Ben-Porath n'est pas pertinent pour les États-Unis sur la période 1840-1970.

Les choix rationnels individuels

Dans cet article, nous avons évoqué le terme de «choix rationnel individuel». Pour les économistes, il s'agit d'une notion de base pour construire toute (ou presque) théorie. Cela nous vient de Jeremy Bentham et de John Stuart Mill au XIX^e siècle et de la théorie utilitariste. Chaque action, réalisée ou subie, a un impact sur l'individu, par exemple passer une journée à la plage, consommer un plat de qualité, etc. peut accroître l'utilité (la satisfaction) d'un individu (tout comme respirer un air pollué par exemple pourrait avoir un effet négatif). Cependant, nous sommes contraints dans nos actions, d'abord par les lois (de la physique et par l'environnement légal), mais aussi par nos ressources financières : consommer ou se déplacer a un coût.

Entre donc en jeu la notion d'arbitrage. Si l'on veut consommer davantage, il faut pouvoir agrandir notre pouvoir financier et pour ce faire il nous faut travailler plus. Mais le travail a un aspect négatif en termes d'utilité puisque même si l'on considère que le travail n'a pas d'effet négatif, en soi, sur l'utilité il réduit le temps libre disponible de chaque individu, l'empêchant d'exercer une autre activité qui produirait plus de satisfaction. L'individu va donc devoir faire un choix entre travailler 1h de plus à un salaire donné ou passer cette heure à profiter de son temps libre. Il s'agit là de l'arbitrage classique entre travail et loisir.

Il n'existe pas qu'un seul arbitrage dans la théorie économique, mais presque une infinité. Pour le cas considéré dans l'article, on parle d'arbitrage en termes d'éducation, c'est-à-dire du nombre d'années d'études que les parents offrent à leurs enfants. On sait qu'une année d'étude supplémentaire permet d'espérer un salaire plus élevé, mais il s'agit aussi d'une année où l'on ne gagne pas d'argent, le coût d'une année d'étude sera par conséquent une année de salaire non gagné. Il va exister un équilibre pour lequel les gains de salaire espérés ne seront pas assez forts pour compenser la perte d'une année de salaire, et cet équilibre définira le nombre d'années d'études moyen par foyer.

Une autre question se pose si la composition du foyer change, imaginons qu'il y ait un enfant supplémentaire, les ressources disponibles vont se diviser sur un nombre plus grand d'individus et chaque part sera réduite. Avec un enfant en plus, les parents ne sont peut-être plus en mesure d'offrir le même nombre d'années d'études que précédemment (il serait légitime de penser à l'emprunt bancaire, mais il s'agit d'une autre contrainte qui a un coût, le taux d'intérêt) réduisant ainsi le niveau moyen d'éducation. C'est ce type de mécanisme qui est en place au début de la transition démographique : la mortalité infantile augmente, les parents élèvent plus d'enfants en moyenne et ont donc moins de ressources à allouer à chacun.

Et l'État, dans tout ça ?

Dans le cas français, par exemple, l'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et est financée par l'impôt. L'innovation de l'article de Noël Bonneuil et Raouf Boucekkine est de prendre en compte cette spécificité plutôt que le choix individuel (voir encadré). L'idée est désormais de voir si l'État augmente la durée obligatoire d'éducation à mesure que l'espérance de vie augmente, autrement dit si l'État, plutôt que les individus, applique le mécanisme de Ben-Porath. On passe alors de multiples choix individuels à un choix agrégé au niveau de l'État. L'arbitrage qualité/quantité change de niveau et passe du ratio « nombre d'enfants/ressources » au ratio « nombre de contribuables/nombre d'étudiants », puisqu'étant financé par l'impôt. Toutefois, le budget alloué à l'éducation dépend du nombre de contribuables. L'avantage de cette nouvelle méthode développée par Bonneuil et Boucekkine est double :

- 1 Elle prend en compte la composition de chaque génération, autrement dit, même les générations qui n'ont plus d'enfants à charge vont contribuer à l'impôt ;
- 2 L'État fait cet investissement, car une population mieux éduquée contribue à augmenter la croissance.

La prise en compte de ces deux points dans l'analyse devrait aboutir à des résultats différents de ceux de Hazan. La raison est la suivante : même les générations sans enfant à charge (+16 ans) participent à l'impôt, le budget par étudiant (revenu de l'impôt/nombre d'étudiants) devrait donc être plus grand, en moyenne, que dans le cas où la durée de l'éducation dépend d'un « choix » individuel (revenu du ménage/nombre d'enfants). L'État est en mesure d'offrir une éducation plus longue et de réagir aux mouvements démographiques au sein des générations qui composent la population.

L'impact de la transition démographique sur le mécanisme de Ben Porath

Cela introduit la question suivante : à pyramide des âges, longévité et mortalité données, est-ce que la durée minimum légale d'éducation dépend de l'accroissement de la durée de vie dans le pays ? La réponse dépend du rapport entre le nombre de contribuables et le nombre d'étudiants. Cependant, ce rapport varie à travers le

temps, il est tributaire de la transition démographique, c'est-à-dire d'un processus historique constitué de trois périodes : lorsqu'un pays est pauvre, son taux de mortalité est fort, et nécessite un taux de natalité élevé pour compenser la perte d'habitants. Devenu plus riche, le même pays améliore ses conditions sanitaires et diminue fortement la mortalité globale de la population sans pour autant ralentir sa natalité, du moins dans un premier temps. On assiste donc à un fort accroissement de la population, puis in fine la natalité est ralentie de manière à stabiliser la croissance de sa population.

L'article de Bonneuil et Boucekkine s'intéresse à la France de 1806 à 1906 soit la période où la transition démographique s'achève. Au début de la transition (forte mortalité et forte natalité), la mortalité diminue plus rapidement chez les enfants que chez les adultes : les premiers progrès portent surtout sur les améliorations sanitaires et l'accès à l'eau qui améliorent les conditions de vie des enfants sans diminuer la mortalité des générations précédentes. Le nombre de contribuables est peu important eu égard au nombre d'enfants et, de ce fait, le budget alloué à l'éducation per capita, est limité. Au début de la transition, la relation est donc négative, on rejette le mécanisme de Ben-Porath. Inversement, à la fin de la transition démographique (faible natalité et faible mortalité) la durée de vie augmente significativement avec les progrès de la médecine et accroît par la même occasion le nombre relatif de contribuables par rapport au nombre d'étudiants, la relation devient positive (plus de ressources à allouer à la génération la plus jeune) et le mécanisme de Ben-Porath s'applique. On en conclut que le mécanisme de Ben-Porath ne peut pas être rejeté ni même affirmé. Sa réalisation dépend d'un processus historique, la transition démographique, qui intervient sur la composition des générations et des revenus fiscaux.

Le balancier : quand le financement des retraites s'oppose à celui de l'éducation ?

Une fois la transition démographique achevée, que se passe-t-il pour les économies les plus avancées qui ont terminé leur transition, comme la France ? On observe en France un taux de fécondité stable, un couple a en moyenne autour de 2 enfants, ce qui devrait rendre constante la population. Cependant, l'espérance de vie continue d'augmenter (même si cela est plus léger qu'au XX^e siècle) accroissant légèrement la taille de la population. Un phénomène inverse à tout ce qui a été évoqué précédemment pourrait apparaître : l'hypothèse du balancier. On passerait d'une situation où la génération la plus jeune diminuerait, la population de contribuables resterait identique, mais celle des retraités grossirait de manière importante. À âge de départ à la retraite stable, une augmentation de la durée de vie va diminuer le ratio contribuables/retraités, et les retraites étant financées par le contribuable, un arbitrage qualité/quantité dans leur financement pourrait s'opérer. Au détriment de l'éducation ?

Alain Trannoy
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE,
EHESS)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 27 mars 2019

Baisser la TVA : mesure virale ou mesure vitale ? Le cas de la restauration



« Baisser la TVA » est devenu un sujet viral au sein du « grand débat » national, lancé par le gouvernement. Que ce soit pour réduire les inégalités « du caddie », de transport, de logement... : la TVA semble être dans le collimateur. Derrière, l'objectif est clair : soulager les ménages les plus modestes. Mais la baisse de la TVA ne se répercute pas toujours comme souhaité. L'exemple de la baisse de TVA sur la restauration l'illustre amplement selon Alain Trannoy, économiste. Baisser la TVA est-il toujours le bon remède ?

Référence : Benzarti Y., Carloni D., 2019, « *Who Really Benefits from Consumption Tax Cuts? Evidence from a Large VAT Reform in France* » American Economic Journal: Economic Policy, 11(1), 38-63.

En plein cœur du grand débat national, le 27 janvier 2019, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, s'est montré « ouvert à toutes propositions » concernant les taux de TVA. Une des propositions phares de cette discussion est d'abaisser le taux de TVA sur les produits de première nécessité de 5,5% à 0%. Des produits qui rassemblent le plus souvent les produits alimentaires et d'hygiène. Mais au-delà, les régimes de TVA français sont nombreux :

LES DIFFÉRENTS TAUX DE TVA EN FRANCE

Taux normal

20%

Services, boissons alcoolisées

Taux intermédiaire

10%

Transports, médicaments sans ordonnance...

Taux réduit

5,5%

Produits de première nécessité, énergies, livres...

Taux super réduit

2,1%

Journaux, médicaments sur ordonnance, spectacles vivants...

Avant d'atteindre les consommateurs, la baisse de la TVA peut être captée. Son impact sur le niveau de vie est donc très incertain, comme l'illustre l'exemple de la baisse de la TVA dans le secteur de la restauration passée de 19,6% en 2008 à 5,5% en 2009. L'effet escompté pour les consommateurs a été en partie absorbé par les restaurateurs.

Un appel au secours de la restauration

Une réduction de la TVA peut être obtenue pour différentes raisons. Dans la restauration, ce sont les patrons qui ont lutté pour l'obtenir. En contrepartie, ils s'engageaient¹ à répartir les gains en trois parts égales : un tiers pour les consommateurs (en baissant les prix), un tiers pour l'emploi et un dernier tiers pour l'investissement².

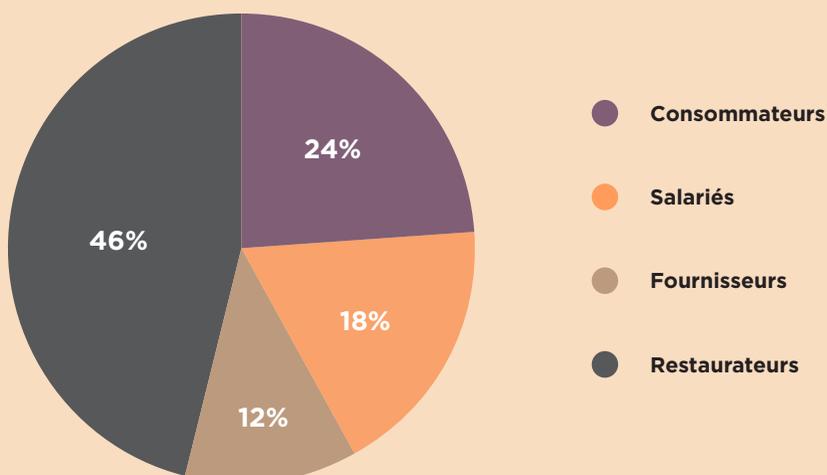
Grâce à ce coup de main qui est aussi un coup de maître, le secteur a pu sortir de la crise qu'il traversait depuis 2008, moyennant une perte de recettes fiscales de 2,6 milliards d'euros par an pour l'État³. Il faut dire qu'avec un chiffre d'affaires inférieur de 10% à celui de 1995, les restaurants traditionnels étaient sur une pente glissante. Ils faisaient face à la concurrence directe de la restauration rapide : moins taxé (à hauteur de 5,5%), leur chiffre d'affaires a lui atteint des sommets : plus de 30% dans le même intervalle de temps ! Entre les deux, le choix est parfois vite fait : les fast-foods proposent des services substituables dans l'esprit des consommateurs. C'est l'« effet de rebord » généré par le report de clientèle.

Une assiette salée pour consommateurs et pour les salariés de la restauration

Cette baisse a-t-elle profité aux consommateurs et aux salariés de la restauration, comme les restaurateurs s'y étaient engagés ? Benzarti et Carloni ont étudié la répartition des gains obtenus sur un horizon de 18 mois. Et selon eux, il n'en est rien. Alors que les restaurateurs s'octroient 46% du bénéfice total de la réforme, les consommateurs n'en obtiennent que 24%. Plutôt que de jouer sur les prix, les restaurateurs préfèrent fidéliser leur clientèle en améliorant la qualité de leurs produits. Les fournisseurs s'en trouvent alors avantagés.

Les consommateurs n'ont rien à envier aux salariés. Baisser la TVA s'avère être un outil peu efficace pour la création d'emplois. Les résultats parlent d'elle-même : ils obtiennent seulement 18% des gains sous forme d'augmentation de salaires ou d'embauche.

À QUI A PROFITÉ LA BAISSÉ DE LA TVA SUR LA RESTAURATION DE 2009



**Les consommateurs
doublement impactés**

Face à cette situation en demi-teinte, faut-il revenir au taux initial ? Pour Alain Trannoy, ce serait un recul préjudiciable. Alors que la baisse de la TVA n'a été que faiblement répercutée sur les consommateurs, la hausse les taclerait fortement. C'est ce qu'il s'est passé lorsque le gouvernement a fait marche arrière en augmentant ces taux à 7% en 2012 puis à 10% en 2014. Un mouvement de balancier qui a détérioré la situation des consommateurs. À moyen terme, les prix ont augmenté par rapport à la situation initiale de 2009. Selon Benzarti et Carloni, la première hausse a été répercutée à hauteur de 50% sur les clients !

Une idée encore moins envisageable dans le contexte actuel. Alors que le chômage guette les salariés, le secteur de l'hébergement et de la restauration est le chef de file des pourvoyeurs d'emplois, avec une hausse de 3,1% des embauches. Casser cette dynamique représente une perspective peu attrayante.

**Un outil fiscal
pour des objectifs
disparates**

Jouer avec les taux de TVA peut donc être périlleux. Ses répercussions sur les consommateurs ne sont pas directes, surtout selon les objectifs qui lui sont fixés. En tant qu'outil fiscal, elle peut servir à réduire les inégalités, mais aussi à restaurer la compétitivité, aider une entreprise ou appuyer l'investissement.

Utiliser un seul outil avec pour visée différents objectifs peut être le moyen de n'en atteindre aucun. La baisse de la TVA sur les produits de première nécessité aurait pour objectif de soulager les ménages les plus modestes. L'objectif prôné par le débat national suffira-t-il pour qu'une telle réforme porte ses fruits ? Déjà, plusieurs obstacles s'élèvent, comme celui du droit européen qui fixe les régimes de TVA et interdit aux États membres d'appliquer un taux 0.

Baisser la TVA, certes, mais pour qui ? Au-delà des consommateurs, les intermédiaires, grandes surfaces et producteurs pourraient aussi détourner la baisse à leur profit. Les chemins suivis par cette baisse peuvent être nombreux. Mieux vaut alors être prudent et bien anticiper ses conséquences.

1 Les 2/3 des patrons représentaient des affiliés à une union professionnelle.

2 Plus précisément, les taux devaient se répercuter sur 7 produits sur 10, sur 40 000 emplois supplémentaires, une revalorisation des salaires et 1 milliard d'investissements.

3 Pour mémoire la perte de recettes consentie par l'État est de l'ordre de 3,3 milliards d'euros en 2010 et 2011. Cependant, l'État a supprimé une aide de 600 millions d'euros qui soutenait l'emploi dans le secteur Hôtels-Cafés-Restaurants.

Sarah Flèche
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 08 mai 2019

L'économie dévoile les clefs du bonheur



Produire du bien-être plus que de la richesse, n'est-ce pas le but ultime de tout gouvernement ? À l'heure où la dépression ne cesse d'augmenter dans les pays développés, un changement de paradigme est à poindre. Pour suivre cet objectif, il faut se pencher sur les déterminants du bien-être. C'est ce que Andrew Clark, Sarah Flèche, Richard Layard, Nattavudh Powdthavee et George Ward ont fait à travers le livre « *The Origins of Happiness* ». Au-delà de l'argent, c'est la santé mentale qui prévaut pour l'atteindre.

Référence : Clark. A. E, Flèche. S, Layar. R, Powdthavee. N and Ward. G , 2018, « *The Origins of Happiness* », Princeton University Press.

En février 2008, la commission Stiglitz a souligné les limites du Produit Intérieur Brut (PIB) pour mesurer le développement d'un pays et l'importance de prendre en compte la qualité de vie de ses habitants. Depuis, plusieurs initiatives ont émergé afin de repenser l'évaluation des politiques publiques. En 2010, le Premier ministre britannique, David Cameron, a émis la volonté de créer un indice du bonheur citoyen. Un an plus tard, l'OCDE lançait un nouvel indicateur « Mieux vivre » cherchant à mesurer le bien-être au-delà des performances économiques. De son côté, la Nouvelle Zélande a fait aujourd'hui du bonheur son objectif, avec un budget qui lui est dédié. En France, la loi Eva Sas adoptée en 2015 encourage une évaluation différente des politiques publiques « mettant davantage l'accent sur le bien-être de la population ».

Comment mesurer le bien-être ?

Tous les gouvernements devraient souhaiter maximiser le bien-être citoyen. Mais comment mesurer le bonheur ? Dans les enquêtes de bien-être, les individus répondent sur une échelle de 0 à 10 sur leur satisfaction personnelle dans la vie. C'est cette mesure que les économistes utilisent dans leur ouvrage et qui est prise en compte dans les enquêtes réalisées par l'INSEE et l'OCDE. Bien sûr, cet indicateur peut être soumis à diverses critiques, comme celle de « *l'incohérence temporelle* ». Les individus peuvent évaluer une situation d'une manière différente selon les différentes périodes de leur vie. Toutefois, cette auto-évaluation est aussi considérée comme la plus démocratique qu'il soit, puisque c'est l'enquêté lui-même qui établit sa propre définition. Elle permet aussi de repérer ce qui influence le plus le bonheur citoyen, en la corrélant avec les différentes causes de souffrance.

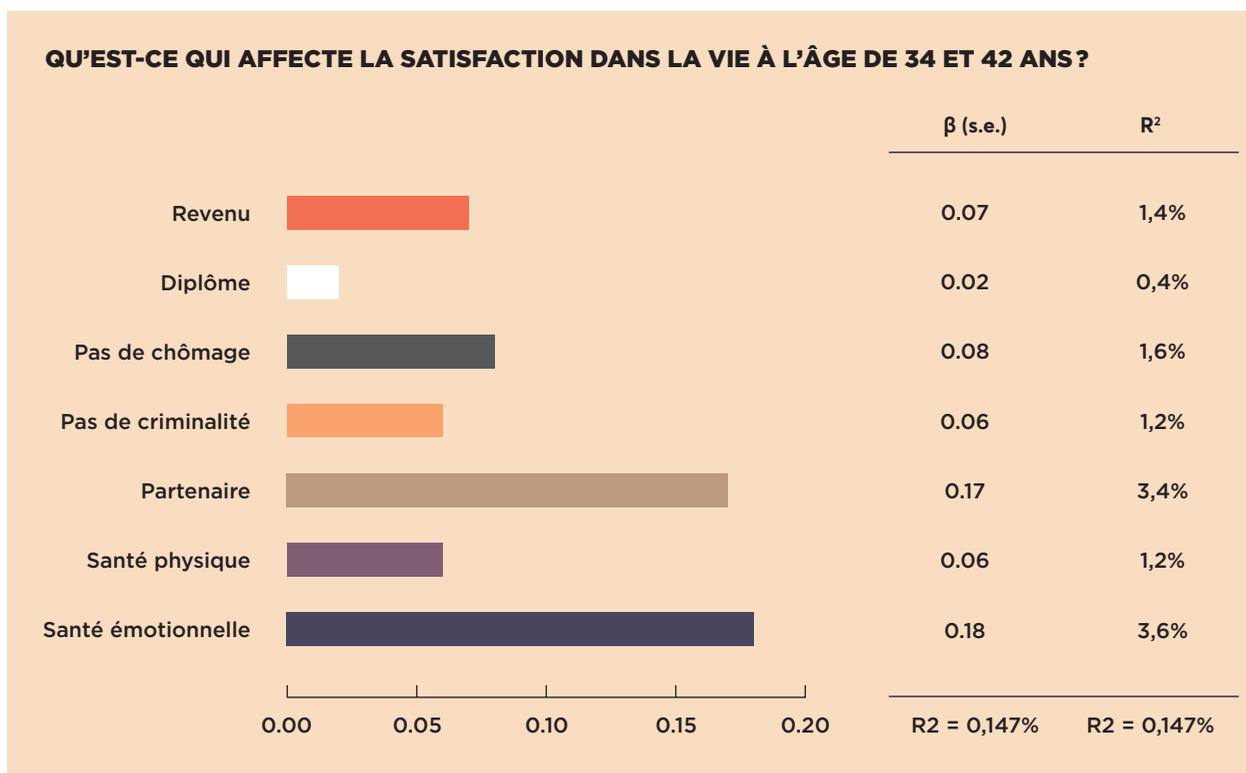
Mais si l'épanouissement des individus est un nouvel objectif, comment l'atteindre ? À l'aide d'enquêtes réalisées au Royaume-Uni, étudiant des individus de la naissance jusqu'à l'âge adulte, nés respectivement en 1970 et 1991, les auteurs affirment : pour être heureux, il vaut mieux travailler, avoir un partenaire ou encore être en bonne santé plutôt qu'être riche. On retrouve les mêmes résultats à partir d'enquêtes réalisées en Australie, en Allemagne et aux États-Unis.

De quoi transformer notre manière de penser et de concevoir les politiques publiques. Dans cet ouvrage, les auteurs étudient les influences immédiates sur

le bien-être, mais aussi les influences « plus lointaines » : l'enfance et le contexte familial ont un effet indéniable et nos découvertes soutiennent l'importance de la prévention (nous les détaillerons dans un second article).

L'argent ne fait pas le bonheur

Cet adage bien connu n'a pas résisté au développement des politiques économiques ou des mentalités. « La richesse est comme l'eau de mer. Plus on en boit, plus on a soif » disait Arthur Schopenhauer, et c'est probablement ce qui conduit les gouvernements et les individus à concentrer leurs efforts sur la production de richesse. Pourtant en 1974, le paradoxe d'Easterlin montrait déjà qu'une hausse du PIB n'augmentait pas nécessairement le bien-être des citoyens. Certes, l'enrichissement procure du bonheur. Mais une fois que tout le monde s'est enrichi, il n'y a plus aucun bénéfice pour l'individu à devenir plus riche, si tous le deviennent aussi. L'individu n'est pas forcément plus heureux s'il se compare avec d'autres. Et, s'il s'adapte à son nouveau niveau de revenu, le bonheur qu'il en retire n'est pas éternel. Seulement 1% des différences de bien-être observées s'explique par les inégalités de revenus. Cette découverte affecte un paradigme central de notre époque : celui qui fait de la croissance économique un prérequis indispensable dans la conduite d'une politique publique. « *Il faut juger le progrès sur l'épanouissement de chacun dans sa vie, et non sur la quantité d'argent qu'il gagne.* » Partant de ce constat, qu'est-ce qui rend les gens heureux ?



Ce tableau montre ce qui affecte le plus la satisfaction des individus âgés de 34 et 42 ans, à travers les données britanniques. Au-delà du revenu, qui n'apparaît qu'en 4e position, avoir un emploi, une relation amoureuse ainsi qu'une bonne santé émotionnelle sont les critères les plus déterminants dans l'épanouissement d'un adulte. Les calculs sont obtenus en corrélant chaque caractéristique à la satisfaction à l'âge adulte. Pour éviter les biais, on régresse chaque variable. Pour cela, on standardise toutes les valeurs en les exprimant en fonction de leur écart-type (autrement dit, leur dispersion par rapport à la moyenne). Comme tous les écarts-

types sont comparables, on peut établir chaque pourcentage en considérant l'augmentation d'un point d'écart-type pour toutes les caractéristiques. On obtient un pourcentage R au carré. Grâce à cela, on peut mesurer le poids de chaque caractéristique étudiée sur les inégalités de bien-être au sein de la population. Par exemple, 3,6% des différences en termes d'épanouissement s'expliquent par la santé émotionnelle. C'est une part conséquente des facteurs expliqués puisque l'étude identifie 15% des causes de mal-être.

Travailler rend moins malheureux

Un quart de notre vie est dédiée au travail. Pourtant, le temps qui lui est consacré n'est pas source de satisfaction pour la plupart des individus. Mais il y a pire : le chômage. Et ses conséquences vont bien au-delà de la simple période d'inactivité professionnelle. Après avoir retrouvé un emploi, les individus en subissent encore les conséquences, comme s'il n'avait pas « cicatrisé ». Contrairement au salaire, on ne s'adapte pas au chômage, pas plus qu'on aime à se comparer aux sans-emplois. Dans les zones affectées par le chômage, la satisfaction décroît même pour ceux qui travaillent. Le sous-emploi affecte la population dans son ensemble parce qu'il génère la peur de se retrouver soi-même sans emploi. Si le fait de travailler obtient la troisième place du podium, avoir un partenaire est le second critère d'épanouissement. Toutefois, ce qui pèse le plus est la santé mentale.

La santé mentale : nouvelle priorité

Première cause de morbidité et d'incapacité dans le monde selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), la dépression a augmenté de plus de 18% de 2005 à 2015. La santé mentale, au-delà même de la santé physique, est la principale cause des différences de bien-être observées. Et elle reste le facteur principal de détresse dans l'enquête des auteurs, même après avoir contrôlé les effets induits par la pauvreté, le chômage ou une séparation. En Angleterre, 8% des plus de 25 ans évaluent leur épanouissement personnel en dessous de 4/10. On considère ces personnes en état de « détresse ». Pour y répondre, beaucoup invoquent la lutte contre la pauvreté et le chômage. Loin d'être des combats vains, ils sont toutefois beaucoup moins efficaces que la lutte contre les maladies mentales. Selon les estimations des auteurs, celle-ci a autant d'influence que la lutte contre la pauvreté, la fin du chômage et l'amélioration de la santé physique.

QU'EST-CE QUI RÉDUIT LE PLUS LE POURCENTAGE DE PERSONNE EN SOUFFRANCE ?

Sources : Données pour la plupart issues de BHPS exceptées celles de la dépression.

Total en souffrance sur 10 points de pourcentage.

	Points de pourcentage
Augmenter tous les revenus au 20 ^e centile	0,5
Mettre fin au chômage	0,4
Augmenter la santé physique au 20 ^e centile	1,1
Éliminer la dépression et l'anxiété	2,0

Aux États-Unis, 22% de la population a été diagnostiquée en état de maladie psychique. Si l'on arrivait à les guérir tous, cela réduirait d'un tiers les individus en état de « détresse ». Les politiques publiques doivent se tourner vers ce nouveau défi. Agir sur le mal-être psychique est non seulement efficace, mais c'est aussi la solution la moins coûteuse économiquement.

QUEL COÛT MOYEN PAR ACTION ?

	£ k par an
Pauvreté : Augmenter le nombre de personnes au-dessus du seuil de pauvreté	180
Chômage : Réduire le chômage par une politique active autour du marché du travail	30
Santé physique : Guérir 20% des plus courantes maladies actuelles	100
Santé mentale : Traiter une majeure partie des dépressions et anxiétés	10

Le dernier quart des personnes les moins heureuses ont trois fois plus de chance de mourir dans les huit prochaines années. C'est dire l'urgence qu'il y a à reconsidérer les priorités en matière de politiques publiques. Penser au-delà du PIB est crucial, pour les gouvernants, afin de déterminer les situations de détresse au sein de la population d'un État et savoir y répondre. Il s'agit d'envisager le développement de manière holistique, en termes de qualité et non simplement de quantité. Sans un indicateur de l'épanouissement personnel, il aurait été impossible de souligner l'importance de la santé mentale. L'étude montre que son incidence va au-delà de l'individu lui-même, puisqu'elle se transmet de génération en génération. La santé émotionnelle est aussi liée aux antécédents familiaux et à l'enfance. Les auteurs se sont plongés dans ce passé afin de déceler ce qui influence encore le bonheur actuel des individus.

Renaud Bourlès

Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE,
Centrale Marseille)

Anastasia Cozarenco

Enseignant-chercheur
(MBS/ CERMI)

Claire Lapique

Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 19 juil. 2019

Les motivations à entreprendre dictent-elles la performance de l'entreprise ?



Beaucoup de microentreprises voient le jour grâce aux microcrédits. C'est un moyen efficace de lutte contre l'exclusion financière ou le chômage. Mais la performance de l'entreprise varie selon les motivations initiales des entrepreneurs. Renaud Bourlès et Anastasia Cozarenco montrent que les projets créés par « nécessité » génèrent, le plus souvent, moins de bénéfiques que ceux réalisés par « opportunité ». Ces différences appellent à la mise en place de politiques de microfinance diversifiées selon les profils.

Référence : Bourlès R., Cozarenco A., 2018, « *Entrepreneurial motivation and business performance: evidence from a French Microfinance Institution* », *Small Business Economics*, 51(4), 943-963.

Créer sa propre entreprise constitue une porte de sortie au chômage. Mais les banques traditionnelles sont parfois frileuses à financer de tels projets, parce qu'elles ont peu d'information sur l'historique des crédits ou sur le capital des individus en situation de précarité. Ironie du sort, le crédit est souvent accordé à ceux qui ont déjà de l'argent. Pour éviter de tomber dans ce travers, la microfinance cible les individus qui en ont le plus besoin. Pour beaucoup de pays développés, c'est un instrument pour les politiques sociales, permettant le retour à l'emploi et la promotion de l'entrepreneuriat.

En Europe, en 2012, 93% des entreprises sont des petites ou moyennes entreprises employant moins de dix personnes. Les microentreprises sont les secondes plus importantes pourvoyeuses d'emplois et génèrent de la croissance. C'est pourquoi l'État français subventionne les Instituts de Microfinance (IMFs) afin de favoriser la promotion de l'auto-entrepreneuriat comme réponse au chômage. Pour cela, il garantit, sous certaines conditions, jusqu'à 70% des défauts de paiements des clients. La banque de microcrédit n'a plus qu'à déboursier les 30% restant, en cas de non-remboursement. Les subventions sont essentielles au bon fonctionnement de ce type d'institution, pour que les prêts continuent d'être versés même aux individus considérés comme « risqués ».

Nécessité ou opportunité ?

En suivant une étude comparative, les deux économistes analysent l'impact des intentions entrepreneuriales sur la performance des entreprises créées. L'inclusion financière est le but que s'est donné l'IMF Créa-Sol étudié par Renaud Bourlès et Anastasia Cozarenco. La plupart de ses clients sont des personnes sans emploi qui ont un niveau d'éducation et des revenus faibles. 49% de ses bénéficiaires affirment créer une entreprise pour répondre à une « nécessité » financière, tandis que 46% le font pour saisir une opportunité.

La distinction de ces deux catégories est commune dans l'étude des motivations entrepreneuriales. Pour cause, l'Observatoire mondial de l'entrepreneuriat considère que, dans le monde, trois quarts des entrepreneurs le sont par « opportunité », le quart restant l'étant par « nécessité ». L'existence de bénéfiques non monétaires permet de différencier les deux groupes. Que ce soit l'indépendance, l'autonomie, la mise à profit de ses compétences, toutes ces motivations intrinsèques

font appel à des avantages non financiers. Lorsque l'entrepreneuriat est un choix, ces motivations pèsent pour beaucoup. Au contraire, lorsqu'il répond à un besoin impérieux de liquidité, elles pèsent moins dans la balance lors de la décision.

Sur les 294 micro-entrepreneurs interrogés, ils distinguent, grâce à un questionnaire, ceux qui ont recours à l'entrepreneuriat par opportunité ou par nécessité. Mais, pour compléter leur analyse, ils évaluent aussi ceux qui l'ont fait pour éviter le chômage (32%) ou pour réaliser leur rêve (42%). Ces deux catégories plus précises remettent en question les deux classes hermétiques précitées. Ainsi, une part conséquente (29%) d'entrepreneurs par « nécessité » ont, par la même occasion, réalisé un de leur rêve. Il faut alors nuancer la dichotomie habituelle « nécessité ou opportunité ».

L'occasion fait-elle le larron ?

Est-ce que le fait de créer une entreprise pour répondre au chômage a un impact dans le bon remboursement des prêts et sur la survie de l'entreprise ? Les économistes choisissent d'évaluer la performance de l'entreprise en considérant la capacité à rembourser ses prêts. Les auteurs considèrent que les clients font défaut au bout de trois retards de paiement (consécutifs ou non). Ces défauts de paiement mettent en avant l'inefficacité de l'entreprise. Entre les deux groupes, il y a effectivement une différence significative. Les entrepreneurs « par nécessité » ont 60% plus de risques de faire défaut que ceux qui créent une entreprise par « opportunité »¹. La performance de l'entreprise est donc fortement corrélée aux motivations initiales de création. Mais est-ce que cela est dû à un défaut de préparation chez les individus du premier groupe ? Dans l'urgence, il se peut que leur projet n'ait pas été bien ficelé. Si tel était le cas, les auteurs présument qu'avec le temps, les individus se formeraient sur le tas et réduiraient le fossé. Toutefois, la probabilité de faire défaut reste présente dans le temps et invite les auteurs à rejeter cette hypothèse.

Les entreprises créées à la suite d'une opportunité assurent plus souvent le remboursement des prêts. Mais elles ne survivent pas plus longtemps pour autant, quand bien même elles seraient plus rentables. Cette donnée n'est pas en contradiction avec l'hypothèse de performance des entreprises par opportunité. Comme d'autres options sont plus à même de se présenter pour eux, ils peuvent ainsi se reporter sur un autre projet, s'ils le souhaitent. C'est pourquoi une bonne partie d'entre eux continuent de respecter leurs engagements, soulignant ainsi leur bonne santé économique et leur volonté d'afficher un bon historique des crédits.

Est-ce une bonne politique ?

Si la performance n'est pas au rendez-vous pour tout le monde, faut-il que l'État continue de subventionner les IMF ? En tant qu'outil de lutte contre l'exclusion financière et sociale, le microcrédit est pourtant un moyen efficace. Dans son objectif de lutte contre le chômage, le bénéfice est multiple.

Tout d'abord, le défaut de paiement ne constitue pas toujours une perte financière importante pour l'institut ou l'État. Celle-ci varie selon le moment auquel le défaut intervient. Si l'individu cesse de payer alors qu'il a pratiquement tout remboursé, la perte est minime. Selon l'étude des économistes, les entreprises créées par nécessité font défaut en moyenne au bout de 17 mois, contre 23 mois pour les entreprises créées par opportunité. En termes de perte financière, en moyenne, les entrepreneurs par opportunité font perdre 1 315 euros à l'IMF considéré, comparés aux 3 500 euros moyens des entrepreneurs par nécessité. Sur cette perte, l'État verse respectivement 920 et 2 400 euros. Cette différence, de 1 500

euros, représente environ 1,5 fois le montant d'une allocation chômage mensuelle en France. Comme l'entreprise permet aux individus de se rémunérer jusqu'à leur défaut de paiement, l'État économise ainsi sur les prestations sociales qu'il aurait dû verser sans cette occupation.

Cet outil permet aussi le retour à une activité professionnelle. De l'inclusion financière naît une inclusion sociale et la création d'une plus-value pour la société à travers le service offert par l'entreprise. Enfin, ces entrepreneurs acquièrent des compétences, des habitudes et nouent des relations professionnelles leur facilitant l'insertion sur le marché du travail par la suite. Inciter les subventions et l'investissement de l'État se justifie donc aisément, d'autant que ce dernier trouve ses ressources par la réduction d'autres dépenses sociales.

Distinguer les services de microfinance

Comment réduire l'inefficacité dans les performances des entrepreneurs les plus fragiles ? Pour un meilleur taux de réussite dans la mise à bien des projets financés, les services financiers peuvent s'adapter davantage aux spécificités de chacun. Si la subvention de l'État est un outil social efficace, elle crée aussi un effet pervers au sein de la banque qui la reçoit. Celle-ci est moins regardante et vigilante lorsqu'elle offre un crédit. En offrant à beaucoup, une part considérable des prêts se volatilise. Outre les crédits, des services annexes sont également envisageables, comme les formations par exemple. Celles-ci permettent d'accompagner les nouveaux entrepreneurs dans leur projet en les conseillant et les épaulant. Ces services sont particulièrement recommandés pour ceux qui souhaitent sortir d'une période de chômage, parce qu'ils ont besoin d'être assurés d'un retour financier, mais aussi parce que ce sont leurs entreprises qui sont les moins performantes. Dans un article antérieur, les deux auteurs suggèrent qu'une subvention d'État visant l'accompagnement des entrepreneurs les plus risqués s'avère être une politique efficace². Elle limite ainsi les risques de non-remboursement et de perte financière et permet à ceux qui n'en avaient pas les moyens auparavant de mener à bien leur projet plus facilement.

1 Afin d'éviter les biais dans les réponses autoadministrées et pour vérifier ce résultat, les auteurs interrogent les capacités de remboursement des individus qui ont créé une entreprise pour éviter le chômage. Ils s'aperçoivent que ce résultat correspond bien à celui des individus qui créent une entreprise « par nécessité ».

2 Bourlès R., Cozarenco A., 2014, « *State intervention and the microcredit market : the role of business development services* », Small Bus Econ 43, 931-944

Stefanie Stantcheva
Enseignant-chercheur
(Harvard University)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 20 nov. 2019

Et si les impôts avaient un impact sur les innovations ?



Les États sont tous en quête d'inventeurs qui changeront notre avenir et souffleront un vent de nouveauté et de progrès. Mais qu'est-ce qui pousse à créer et incite à l'inventivité ? Une étude de grande envergure présentée par Stefanie Stantcheva montre qu'aux États-Unis les impôts ont une influence considérable sur les innovations.

Référence : Akcigit U., Grigsby J., Nicholas T., Stantcheva S., 2018, « *Taxation and Innovation in the 20th Century* », C.E.P.R Discussion Papers, 13167.

Quel est le point commun entre un paquet de chips et une ampoule électrique ? Ce n'est pas l'énergie qu'ils apportent, mais le fait que ce sont deux innovations américaines du XIX^e siècle. L'intérêt n'est pas de déterminer lequel est le plus révolutionnaire... mais de savoir ce qui est à l'origine de leur création. Pour le premier, la légende raconte que le restaurateur George Crum, alors agacé par un client mécontent de l'épaisseur de ses frites, a souhaité lui répondre par une leçon d'humour. Il a émincé des pommes des terres, les a fait frire et leur a ajouté une pincée de sel. Les chips étaient nées, pour le bonheur – adipeux – de beaucoup ! Quant à l'ampoule électrique, c'est un brevet déposé par Thomas A. Edison qui l'a fait connaître et déployé à large échelle, après des améliorations apportées à la première version de Joseph Swan en 1878. Deux histoires bien différentes qui reflètent le caractère imprévu et aléatoire des innovations. Mais cela ne signifie pas qu'il est impossible de les étudier de plus près.

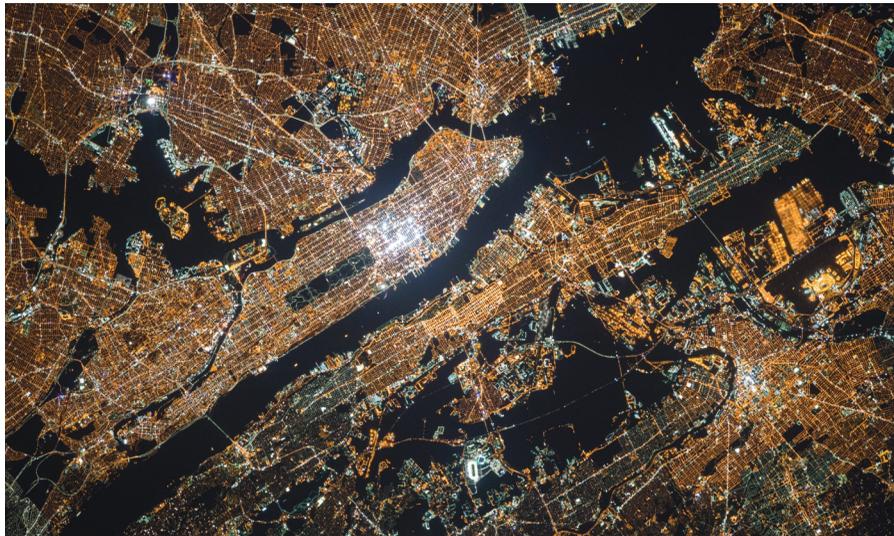
L'économiste Stefanie Stantcheva s'est ainsi intéressée aux incitations qui ont donné vie aux innovations. En mai 2019, Stefanie Stantcheva a reçu, des mains de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le prix du Meilleur Jeune économiste à l'âge de 33 ans. Dans un article appelé « *Taxation et Innovation in the 20th Century* », elle questionne, avec ses collègues Ufuk Akcigit (Chicago), John Grigsby (Chicago), Tom Nicholas (Harvard Business School) le lien entre innovations et impôts. Connaître l'impact de la fiscalité sur l'innovation permet, à terme, de réduire au maximum ses effets négatifs.

La course à l'innovation

Les États-Unis sont bien connus pour leur dynamisme en matière d'innovation et leur culture de l'entrepreneuriat. Ils n'ont pas mis longtemps à comprendre tout l'intérêt de l'innovation pour la croissance économique. La notion de brevet a ainsi été inscrite dans la Constitution dès ses débuts, pour veiller à ce que les progrès de la science et des arts soient toujours reconnus et que les innovateurs soient récompensés.

Dans l'index d'innovation Bloomberg de 2019 qui classe les pays pour leur capacité d'innovations, les États-Unis affichaient la 8^e place, reprenant leur droit après s'être fait éjecter du top 10 par la France en 2018. La première place est occupée par la Corée du Sud, fer de lance de l'innovation. Cette dernière est le symbole de l'incroyable poussée des pays émergents en termes d'innovation. Même si la Silicon Valley et de nombreux inventeurs ou marques américaines se sont rendus célèbres, les États-Unis se voient aujourd'hui détrônés de leur position de leader. Une nouvelle compétition rend la course à l'innovation toujours plus haletante. Les pays émergents représentent un véritable défi pour les entreprises et les États américains. Tous les moyens sont bons pour innover et les motivations sont

multiples. Toutefois, lorsqu'il s'agit de favoriser l'inventivité, peu penseraient immédiatement aux impôts. Les taxes ont bel et bien un impact sur l'innovation. Partant du point de vue que celle-ci est un gage de croissance, l'économiste Stefanie Stantcheva interroge les effets des taxes sur la qualité et la quantité des innovations. Avec cette étude, elle donne des clefs pour optimiser la redistribution étatique des richesses tout en réduisant les coûts qu'elle peut avoir sur les innovations.



Une approche jamais réalisée jusque-là

Et pour cause, rassembler des données de long terme sur l'innovation aux États-Unis relève du véritable défi. Mais ce n'est pas pour déplaire à la jeune économiste et ses collègues qui ont établi un panel d'inventeurs et de brevets américains depuis les années 1920. Et ce n'est pas tout. Ils ont aussi repéré tous les laboratoires de recherche et développement existant aux États-Unis depuis 1921. Leur objectif est de croiser ces informations à une base de données recensant toutes les taxes établies historiquement à l'échelle des États fédérés. La difficulté ne s'arrête pas là puisqu'ils tentent de mettre en évidence l'effet des impôts à la fois sur les inventeurs et entreprises de recherche et développement, mais aussi en évaluant cet effet sur les États américains. Avec 2,73 millions d'inventeurs et 4,2 millions de brevets déposés depuis les années 1920, l'enjeu et de taille, pour ne pas dire titanesque. En étudiant de près ces innovations, les auteurs donnent une image du « phénomène Newton ». Suffit-il de se poser à la souche d'un arbre pour qu'« Euréka ! », une idée de génie jaillisse et se transforme en innovation ? Ou bien, faut-il, à défaut de pommes, quelques carottes à la clef pour que les inventeurs s'attèlent à leur tâche ? Autrement dit, est-ce que les innovateurs sont des savants fous, pour qui le seul progrès scientifique ou artistique les tient en haleine ou visent-ils des avantages financiers ?

L'impôt, frein à l'innovation ?

Innover, ce n'est pas seulement avoir la bonne idée. Derrière l'innovation, il faut investir du temps et du matériel. En somme, réunir les conditions nécessaires à la réalisation du nouveau prototype. Peu nombreux sont ceux qui mettraient en œuvre tout cela sans rien attendre en retour. C'est l'une des raisons pour lesquelles les auteurs ont souhaité vérifier l'impact des impôts sur l'innovation. Comme celle-ci est placée au cœur de la croissance et de la compétitivité aux États-Unis, en tant que pourvoyeur d'emploi et comme garante de progrès dans de multiples domaines, assurer un régime fiscal adéquat est d'un intérêt économique certain. Selon l'estimation qu'en donnent les auteurs, le doublement du taux d'imposition

réduit la volonté d'avoir un brevet dans les trois années suivantes. Les impôts affectent le nombre d'innovations, leur qualité et la localisation où elles se mettent en place. Les inventeurs employés par des entreprises sont particulièrement touchés par la hausse des impôts individuels et sur les sociétés. Les impôts perçus par l'entreprise, et dans une moindre mesure, ceux dont leurs employés s'acquittent, ont des conséquences sur la production de brevets, sur les citations et sur les chercheurs employés dans les laboratoires de recherche et développement. L'influence des taxes est toutefois allégée par l'effet d'attractivité, c'est-à-dire que l'inventeur qui travaille dans une zone où d'importantes innovations se réalisent dans son domaine sera beaucoup moins sensible à l'augmentation des impôts. Les effets néfastes d'une forte imposition seront alors contrebalancés par la compétitivité ou l'émulation intellectuelle et scientifique du secteur.

Pour une fiscalité optimale

Grâce à de telles données, les économistes peuvent orienter les décisions publiques afin que la fiscalité ne soit pas un frein notable à l'innovation aux États-Unis. L'objectif est d'optimiser la fiscalité, dans le sens où on cherche une redistribution équitable en décourageant le moins possible l'innovation. Pour se faire, Stefanie Stantcheva insiste sur l'importance de collecter davantage de données dans ce domaine. Leur enquête, basée sur des questionnaires en ligne, des expériences de laboratoire et des données issues d'Instituts nationaux, est un exemple qu'il faut reproduire sur de multiples axes, afin de bénéficier d'éléments variés et précis.

L'objectif, à terme, serait de pouvoir comparer le contexte américain à celui d'autres pays, pour la période contemporaine comme pour le passé. Les questions soulevées sont multiples et en interrelation. Que ce soit au sujet de la mobilité des inventeurs, de la propriété intellectuelle, des relations entre impôts à l'échelle fédérale et à l'échelle des États, la fiscalité ne cesse de faire couler l'encre. C'est pourquoi un travail de collecte des données reste à faire et les économistes n'ont pas fini de plancher sur la question. Pour Stefanie Stantcheva, la nécessité de données empiriques ne fait pas de doute. Elle prévoit d'ailleurs de réaliser de nouvelles études sur la perception des individus quant aux taxes, grâce à des expériences en laboratoire. En interrogeant le phénomène via divers points d'entrée, le point de vue s'élargit.

Céline Poilly
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 4 mars 2020

Détention de cash des entreprises : quel lien avec l'emploi ?



Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la détenition exorbitante de cash n'incite pas les entreprises à embaucher, bien au contraire ! Pendant la crise financière de 2007-2008 et la vague massive de licenciements qui s'ensuivit, les entreprises ont augmenté leur part de « cash » sur l'ensemble des titres qu'elles détiennent. Les économistes Philippe Bacchetta, Kenza Benhima et Céline Poilly mettent en lumière le rôle des chocs de liquidités externes pour expliquer cette relation inattendue.

Référence : Bacchetta P., Benhima K., Poilly C., 2019. «Corporate Cash and Employment,» *American Economic Journal: Macroeconomics*, 11(3), 30-66.

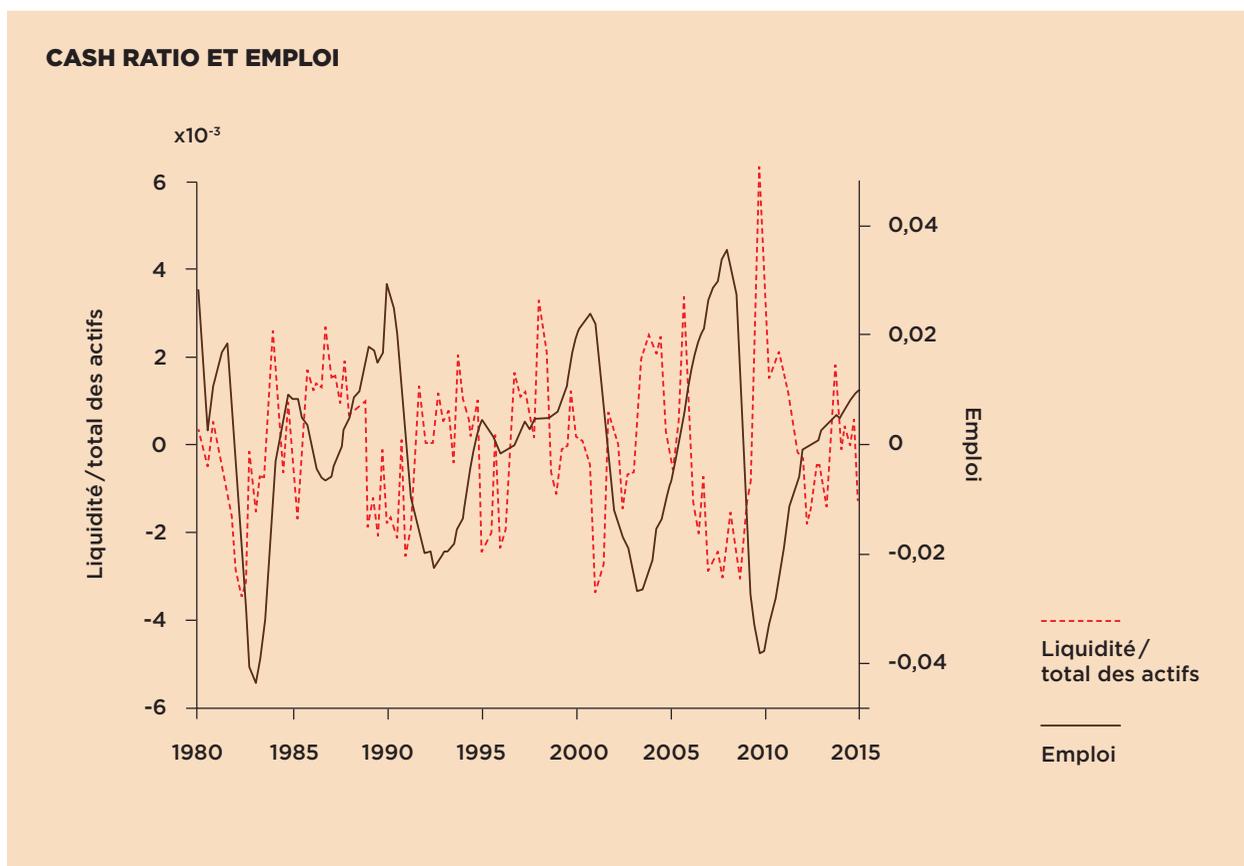
En 2018, Apple atteignait de nouveaux records de trésorerie, en totalisant un pactole de 268,9 milliards de dollars... Alors qu'en 2015, tout ce « cash » représentait l'équivalent du produit intérieur brut du Chili, celui-ci a encore augmenté ! La situation d'Apple n'est pas unique, et bien d'autres entreprises présentent des cas similaires. En Europe, la trésorerie des entreprises a augmenté de 15% entre 2017 et 2018.

Certes, il ne s'agit pas de malles pleines à craquer de billets que les entreprises cachent sous leur bureau. Le cash, ou liquidité interne, comprend des titres facilement échangeables, tels que les comptes de dépôts des entreprises dans le pays ou à l'étranger, qui permettent de se financer à très court terme. Les auteurs s'intéressent plus particulièrement à la détenition de liquidités internes, relative aux autres titres que détient la firme, ce qu'ils appellent le « cash ratio ».

Accumuler du cash n'est pas rationnel

Le phénomène observé est plutôt curieux d'un point de vue économique. Alors qu'on pourrait songer à une aubaine, l'accumulation de ces titres très liquides ne rapporte rien. Pourtant les entreprises amassent parfois des sommes pharaoniques au solde de leur liquidité interne. En règle générale, détenir des titres très liquides n'est pas intéressant pour une entreprise. Elle pourrait placer cet argent et faire fructifier ses intérêts, embaucher de nouvelles recrues ou bien l'investir dans un nouveau projet ou un bien matériel. Pourquoi, au lieu de ça, le laisse-t-elle dormir ?

Encore plus surprenant, les entreprises qui détiennent le plus de cash dans leur trésorerie sont aussi celles qui voient leur nombre d'employés se réduire. En étudiant des entreprises états-uniennes non financières entre 1980 et 2014¹, Philippe Bacchetta, Kenza Benhima et Céline Poilly montrent que la proportion de cash dans le bilan d'une entreprise évolue en sens inverse avec le nombre des employés. Ils montrent que cette corrélation s'accroît davantage en période de crise. Le graphique ci-dessous montre les fluctuations de l'emploi (la ligne noire) et celles du cash ratio, i.e. la proportion de liquidités internes dans le bilan des entreprises (en pointillé rouge) des entreprises aux États-Unis, de 1980 à 2014. L'effet de la crise de 2007-2008 est ici très clair, la baisse drastique de l'emploi s'est accompagnée d'une forte hausse de la détenition de cash, en proportion des autres actifs, par les entreprises.



La crise de 2007-2008 qui a déferlé sur les secteurs bancaire et financier mondiaux a renforcé encore davantage cette relation, liant cash ratio et licenciements. Fruit d'une combinaison de facteurs malheureux, la crise des *subprime* (prêts hypothécaires à risques ou titres toxiques), s'est ajoutée aux défauts de paiement des ménages et à une contagion interbancaire qui a empêché les banques de se prêter entre elles. L'économie est affectée continuellement par différents types de chocs : monétaire, politique, technologique et ceux-ci peuvent être à l'origine de périodes de récession. Mais ce sont principalement les chocs bancaires qui ont affecté les entreprises et qui permettent de comprendre le phénomène étudié par les auteurs.

Un œil sur les chocs financiers

En règle générale, une entreprise a plusieurs façons de se financer et d'emprunter. Elle peut emprunter à moyen long terme auprès de la banque qui lui prête de l'argent. Un choc de crédit se produit lorsqu'il n'y a pas assez de prêts octroyés par les banques ou que les entreprises font défaut. Mais l'entreprise peut aussi emprunter à court terme, ce qui constitue un apport de liquidités externes, ces titres facilement échangeables. Dans ce cas aussi, ce sont les intermédiaires financiers qui fournissent l'argent, mais cet argent est prêté plus facilement et rapidement, car l'emprunt de court terme présente moins de risque de défaut. Toutefois, un choc de liquidités externes peut intervenir lorsque les prêts de courts termes sont gelés parce que les marchés financiers ou bancaires sont dysfonctionnels. Ces chocs rendent la production moins attractive et difficile à financer, tout en générant un besoin interne de liquidités.

Les auteurs s'appuient sur un modèle qui distingue différents types de chocs, économiques ou financiers. En départageant l'ensemble chocs de liquidités internes et chocs de crédit, les auteurs mettent le doigt sur le mécanisme qui pousse les

entreprises à préférer le cash aux autres actifs tout en licenciant. Leur approche renouvelle l'analyse des chocs, car elle étudie ceux concernant les liquidités externes, qui, en règle générale, font l'objet de peu d'attention. Grâce à leur modèle, les auteurs peuvent déterminer le poids de chacun de ces chocs (en pourcentage) sur la fluctuation de la production, de l'emploi et de la détention de cash pour les entreprises.

Ils observent que ces caractéristiques ont peu été affectées par les chocs de crédits, en revanche les chocs de liquidités externes ont un impact important sur la détention de liquidités internes, la productivité et l'emploi. Les prémisses de la crise de 2007-2008 ne sont pas seulement dues à une réduction de l'offre de crédits bancaires, mais aussi à une réduction considérable des liquidités bancaires. Comme les entreprises avaient plus de difficultés à emprunter à court terme, elles ont transformé leurs titres en cash. Juste après la crise, leur cash ratio (le poids du cash sur tous les titres de l'entreprise) a explosé, tandis que l'emploi a baissé. Certes, ces titres ne rapportent rien, mais les entreprises substituent l'absence de liquidités externes des banques par d'abondantes liquidités internes.

Plus de cash et moins d'emplois ?

Mais pourquoi, au juste, avoir besoin d'un surplus de trésorerie alors même qu'elles licencient ? Les entreprises ont besoin de titres facilement échangeables pour pouvoir payer leurs salariés chaque mois ou pour répondre aux dépenses urgentes à réaliser. Dans un premier temps, cette masse d'argent liquide est principalement dirigée vers le financement de la masse salariale.

Mais parallèlement, les firmes font face aux instabilités du marché bancaire et à la raréfaction des sources de financement. Cette pression économique ou financière les pousse à licencier. D'autant que réduire sa masse salariale permet de soulager les pertes mensuelles de financement de façon rapide. On pourrait se demander pourquoi le cash ratio augmente alors que les entreprises reversent leur argent pour payer les salariés. Toutefois, les entreprises se créent une réserve en début du mois pour être sûr de payer les salaires à la fin du mois.

Dans leurs études, les auteurs étudient sur une longue période l'ensemble des firmes états-uniennes non financières en fonction des conjonctures. Mais ils montrent aussi qu'au niveau individuel, si une entreprise ne peut lever de liquidités externes du fait de sa situation économique, elle augmente sa liquidité interne. Et cette augmentation va de pair avec une diminution du nombre d'employés.

Bien sûr le paiement des salaires est une des explications qui mène les entreprises à décider de détenir plus de cash. D'autres facteurs peuvent les conduire à cette stratégie. Le cas d'Apple par exemple est particulier puisque la firme détient une bonne partie de ses fonds dans des filiales étrangères et les rapatrier coûterait très cher en impôts et taxes.

Gérer les effets d'une crise ?

L'augmentation de la masse de liquidités internes en proportion des autres actifs est d'autant plus impressionnante en période de crise. Toutefois la tendance qui vise à accroître ses réserves de cash pour ne pas se retrouver à court de liquidités s'est perpétuée après la crise de 2007-2008. Ce phénomène constitue un véritable filet de sécurité pour l'entreprise. Mais les effets de la détention de cash sur les licenciements ne sont pas les mêmes en période de croissance et de récession.

Un chantier de recherche futur pourrait ainsi détailler comment s'articule la relation entre emploi et cash en fonction de la conjoncture économique. C'est toutefois en

pleine récession que la relation se renforce comme le montre le précédent graphique (en grisant les périodes récessives).

Le marché bancaire et les chocs de liquidités externes en particulier ont un impact sur l'emploi. Le modèle aide les acteurs financiers et les banques centrales à mieux évaluer la santé du secteur financier. Une telle étude jette la lumière sur les possibilités d'une régulation pour juguler les effets d'une crise. Dans cet exemple, la FED, la banque centrale américaine, pourrait jouer un rôle pour tenir compte des besoins de liquidités externes des entreprises. Pourrait-elle favoriser les prêts de court terme aux entreprises pour éviter qu'elles ne génèrent des chocs qui vont de pair avec une réduction de l'emploi ? Cette interrogation, à la périphérie de la recherche des auteurs, traverse des questions plus générales sur la régulation du marché financier et la place de la banque centrale dans l'économie financière.

Olivier Chanel
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

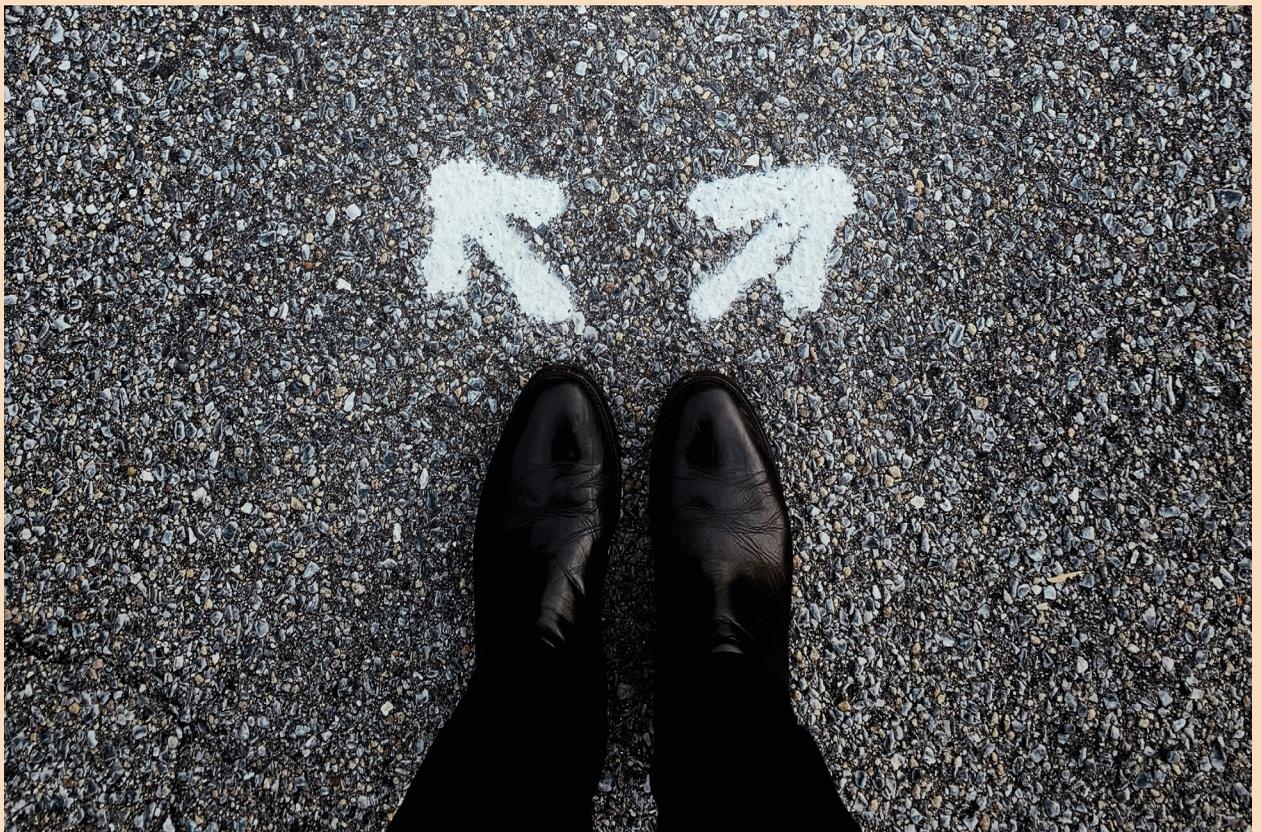
Graciela Chichilnisky
Enseignant-chercheur
(Columbia University)

Aurore Basiuk
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 29 avr. 2020

Décisions en situation d'incertitude, peur et catastrophes



Si le Covid-19 a déclenché une situation catastrophique, c'est en partie à cause de choix pris en amont de la pandémie. Qu'ils soient bons ou non, ces choix ont été pris : comment les catastrophes influencent-elles la prise de décision en situation d'incertitude ? Si des théories décrivent très bien nos choix quand on a toutes les cartes en main, elles sont moins pertinentes devant des situations exceptionnelles comme les catastrophes, dont les conséquences sont désastreuses, mais le risque de survenir extrêmement faible.

Références : Chanel O., Chichilnisky G., 2009, « *The influence of fear in decisions : Experimental evidence* », *Journal of Risk and Uncertainty*, 39(3), 271-298.

Chanel O., Chichilnisky G., 2013, « *Valuing life : Experimental evidence using sensitivity to rare events* », *Ecological Economics*, Elsevier, 85 (C), 198-205.

Chanel O., Chichilnisky G., Massoni S., Vergnaud J.C., 2016, « *Exploring the Role of Emotions in Decisions Involving Catastrophic Risks : Lessons from a Double Investigation* ». In : Chichilnisky G., Rezai A. (eds) *The Economics of the Global Environment. Studies in Economic Theory*, 29.

Tous les jours nous faisons des choix. Certains sont simples, comme celui de lire un article de vulgarisation, d'autres sont incertains, comme parier sur l'évolution des marchés financiers, et certains sont difficiles d'un point de vue éthique comme ceux des médecins en Italie par exemple, parfois contraints de choisir quels patients sauver à cause de la saturation des services de réanimation. Comment choisissons-nous en situation d'incertitude ? Cette question est étudiée en économie depuis des siècles, et formalisée depuis les années quarante.

En 1944, John von Neumann et Oskar Morgenstern proposent la théorie de l'utilité espérée. Sans cesse amendée depuis, cette théorie fait néanmoins toujours référence dans le domaine de la décision en incertitude¹. D'après elle, face à un choix, nous étudions les différentes possibilités, ainsi que le niveau de bien-être (appelé utilité en économie) et les probabilités qui leur sont associées. Nous choisissons alors l'option qui a le plus de chance de maximiser notre bien-être (en économie, les individus sont vus comme des êtres rationnels cherchant toujours à maximiser l'utilité sous diverses contraintes, de temps ou d'argent par exemple).

On peut ainsi décrire à la fois les choix des individus, ceux des entreprises, ou des gouvernements. Par exemple en 2011, deux ans après l'épidémie de grippe A (H1N1), l'État français possédait des stocks importants de masques (chirurgicaux ou à la norme FFP2, destinés au personnel soignant). En 2013, pour des raisons budgétaires, il en a délégué la gestion aux organismes de santé. En effet, stocker des masques a un coût important, il faut un lieu, les assurer (contre le vol, l'incendie, l'inondation), refaire des stocks dès que les masques expirent, cela immobilise de l'argent... La probabilité d'une épidémie, bien que faible, était prise en compte : en cas de problème une commande prendrait environ une semaine à être livrée. Ce qui n'était pas prévu, c'est l'arrivée d'une pandémie (par définition mondiale) qui arrêterait la production de masques, localisée principalement en Chine. Trois phénomènes sont donc survenus en même temps : une pandémie (donc une demande mondiale accrue en masques), les usines de production qui ont momentanément fermé à cause de celle-ci et l'absence de stocks, menant à l'événement catastrophique que nous connaissons. Les catastrophes sont définies par le centre national de

ressources textuelles et lexicales (CNRTL) comme un « événement aux conséquences particulièrement graves, voire irréparables ». On peut rajouter que de tels événements ont des probabilités très faibles de se produire. Nous nous trouvons bien, avec la pandémie de Covid-19, dans une situation catastrophique.

Dans de tels cas, la théorie de l'espérance d'utilité donne des résultats qui ne correspondent pas toujours aux comportements observés chez les individus. C'est ce que montrent les économistes Olivier Chanel et Graciela Chichilnisky dans une série d'articles qui traitent de l'importance de nos émotions (et en particulier la peur) sur nos choix face à de tels événements.

Kidnapping à l'étranger

Chanel et Chichilnisky (2009) ont étudié les effets de la peur sur notre capacité à calculer les probabilités associées à nos choix.

Pour tenter de prouver l'influence de nos émotions sur la manière dont nous prenons nos décisions, ils ont réalisé une expérience en laboratoire avec des étudiants en économie (habités à utiliser des probabilités dans leur travail). Ces étudiants devaient s'imaginer une scène : celle d'un confinement forcé, provoqué non par une pandémie, mais par un kidnapping dans un pays lointain. Les étudiants étaient forcés de rester en détention pour une durée comprise entre un et six mois. Plusieurs questions leur ont été soumises pour déterminer leurs préférences entre des combinaisons de probabilités et de durées de détention. 98% des étudiants répondaient selon la théorie standard de l'utilité espérée. Puis, la dernière question de l'expérience augmentait soudain drastiquement la durée de détention, la fixant à quarante ans. Ceci avait pour objectif de générer de la peur. Devant cette nouvelle donnée, la manière de calculer les probabilités des étudiants a changé pour la moitié d'entre eux : seulement 48% répondaient selon le cadre standard de l'utilité espérée. Pour ces étudiants, une détention qui dure pendant des décennies devenait catastrophique. La peur influe donc bien sur notre rationalité. Quand nous devons faire des choix en incertitude face à des situations catastrophiques, il est important de la prendre en compte dans les modèles de décision. Cela peut se faire en ajoutant une composante de sensibilité aux événements rares (fondée sur une évaluation différente de la proximité statistique²).

Avaler une pilule potentiellement mortelle ?

Que feriez-vous si on vous proposait de choisir une pilule d'un bol en contenant un milliard dont une seule serait du poison mortel (les autres étant sans effet), et de l'avalier contre 152 450 euros ? Tenteriez-vous votre chance ? C'est la question posée par les deux économistes, par courriel, aux membres d'un centre de recherche d'économie quantitative, en 1998 puis en 2009 (voir Chanel et Chichilnisky, 2013).

La mort est ici un événement catastrophique, puisqu'on peut difficilement en réparer les conséquences. Selon la théorie de l'utilité espérée, tout le monde devrait choisir de prendre la pilule. Une chance sur un milliard est une probabilité infime quand on la compare à la probabilité complémentaire de 99,9999999% de ne pas mourir et de gagner plus de 150 000 euros. On prend des risques bien supérieurs tous les jours en choisissant de prendre sa voiture. Pourtant, un peu plus de 60% des personnes interrogées répondent négativement à la question, ce qui signifie, selon la théorie de l'utilité espérée, qu'elles évaluent leur vie à plus de 150 000 milliards d'euros. Cela s'explique, car les individus ne raisonnent pas toujours à partir des probabilités objectives, par ailleurs très difficiles à concevoir lorsqu'elles sont très faibles, mais à partir de ce qu'ils en perçoivent : les probabilités subjectives. Cette déformation des probabilités peut se faire dans un sens comme

dans l'autre : on peut considérer qu'une chance sur un milliard est comparable à zéro ... ou bien à une probabilité bien plus élevée. Or, la possibilité de mourir inspire de la peur (et une perte infinie d'utilité), ce qui pousse certains individus à surestimer cette probabilité.

Par ailleurs, un quart des membres du laboratoire a changé de réponses entre les deux expériences. Ils évoquent plusieurs raisons à cela : le fait d'avoir eu des enfants, de s'être marié, une appréciation différente des conséquences de leur décès sur leurs proches, l'attrait monétaire moindre en euros de 2009 (152 450) qu'en francs de 1998 (1 million), etc. Cela montre que pour choisir en incertitude, les individus s'appuient sur des données plus larges que celles contenues objectivement dans la question posée, et que leurs décisions peuvent évoluer dans le temps, en particulier du fait de leurs émotions. Là encore, le cadre théorique standard doit être modifié pour prendre en compte les émotions associées à la décision.

Se protéger face aux inondations ?

Les deux expériences ci-dessus ont montré l'impact des émotions sur les décisions, mais qu'en est face à des catastrophes réelles ? Peuvent-elles permettre de mieux se protéger ? Olivier Chanel, Graciela Chichilnisky, Sébastien Massoni et Jean Christophe Vergnaud (2016) étudient la question en estimant la propension des personnes à investir dans des assurances et des protections contre les inondations. Pour cela, ils ont interrogé les habitants de quatre communes de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Une des communes, en zone non inondable, sert de contrôle, une commune se trouve en zone inondable, une a été inondée deux ans auparavant et la dernière a été inondée vingt ans plus tôt, avec de nombreux décès dans ces deux derniers cas.



De manière peu surprenante, les personnes ayant subi une inondation récemment évaluaient le risque d'inondation comme plus élevé qu'il ne l'est, anticipaient des émotions négatives en cas d'inondation future plus élevée et étaient prêtes à investir beaucoup plus dans les mesures de prévention et les assurances. Plus étonnant, pour les personnes ayant vécu l'inondation dans un passé lointain, elles préféreraient investir moins dans la protection et anticipaient des émotions négatives plus faibles. Cela peut s'expliquer par deux hypothèses : l'enquête ayant pris place vingt ans après l'inondation, les personnes ayant mal vécu la catastrophe ont eu le temps de déménager entre temps. Une autre possibilité est appelée en psychologie

le biais du survivant. Il consiste à penser qu'après avoir survécu à une situation même très dangereuse, on pourra revivre la même situation et s'en sortir de la même manière.

Les auteurs montrent ainsi que les émotions (présentes, passées et anticipées) influent de manière assez complexe sur nos décisions, même quand il s'agit de se protéger face à une catastrophe à laquelle nous avons déjà été confrontés. Pour prendre des décisions en incertitude, il convient de se projeter dans un scénario catastrophique, mais seules les personnes ayant déjà vécu une telle situation peuvent se représenter l'aspect émotionnel associé. Inclure de telles personnes dans les groupes de réflexion guidant la décision face à des événements catastrophiques est donc recommandé, afin d'enrichir une décision qui serait uniquement fondée sur l'utilité espérée.

Les recherches sur la théorie sous-tendant nos décisions ne peuvent pas donner de solution miracle et universelle pour agir dans des situations catastrophiques spécifiques. Elles peuvent par contre amener à réfléchir sur notre façon de faire des choix et l'enrichir. De nombreux arbitrages ont conduit à la crise du Covid-19, dont la gestion des stocks de masques et de l'hôpital public en France. Cette pandémie peut permettre de mieux considérer nos décisions futures face à de tels événements, tout en gardant cependant à l'esprit qu'il est toujours plus facile d'appréhender les événements une fois qu'ils se sont produits³. Avec un avenir assombri par la perspective du réchauffement climatique et des catastrophes naturelles, économiques et humaines qui ne manqueront pas d'en découler, il est crucial de se donner les meilleurs outils pour réduire le risque de regretter nos choix passés.

1 J. von Neumann, O. Morgenstern, 1944, *Theory of Games and Economic Behavior*

2 Le lecteur intéressé peut consulter Chichilnisky, G., (2000). *An axiomatic approach to choice under uncertainty with catastrophic risks*. Resource and Energy Economics 22, 221-231

3 Il s'agit du biais de rétroactivité : évaluer un risque après l'événement fait qu'on n'a plus à tenir compte de l'incertitude présente avant l'événement.

Gilles Dufrénot

Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique

Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 10 juin 2020

La Banque centrale peut- elle encore jouer les héros face à la dette actuelle et à venir ?



Comment faire face à la crise économique qui nous attend ? L'histoire nous donne quelques clefs. Depuis la crise financière de 2008, les États industrialisés ont parfois fait appel aux « superpouvoirs » des Banques Centrales pour racheter une partie de leurs dettes et ainsi éviter le phénomène d'étranglement par la dette. De telles pratiques ont fait craindre un retour de l'inflation et une menace de l'indépendance des autorités monétaires. Elles sont pourtant bénéfiques dans le contexte actuel, selon les économistes Gilles Dufrénot, Fredj Jawadi et Guillaume A. Khayat.

Référence : Dufrénot G., Jawadi F., Khayat G.A., 2018, « *A model of fiscal dominance under the "Reinhart Conjecture"* » Journal of Economic Dynamics and Control, 93(C), 332-345

L'arrêt de l'économie en Europe imposée par les mesures de confinement pour se protéger du Covid-19 fait planer une crise économique retentissante. Dans une époque récente, la crise financière de 2008 a fait ployer les États sous le poids de la dette. Celle-ci s'est matérialisée en Europe par une grave crise des dettes publiques en 2010. La Grèce s'est rendue tristement célèbre en se révélant incapable de soutenir sa dette.

Elle a été en première ligne d'un large plan d'austérité pour éviter qu'elle ne fasse défaut. L'insolvabilité d'un État porte de sérieux préjudices. C'est un signal d'instabilité très fort et, sur le marché financier, peu sont les investisseurs qui prêterait dans ces conditions. C'est pourtant en empruntant qu'un État réalise ses dépenses et ses investissements. Dans une telle situation, il se retrouve isolé et ne peut plus compter que sur ces recettes. Ce type de crise risque d'être le lot d'un certain nombre d'États dans les mois à venir. Alors, comment assurer la solvabilité de ces derniers ?

La solvabilité de l'État est une marque de bonne santé économique d'où découle un cercle vertueux. Plus un État est solvable, plus il peut refinancer de nouvelles dettes en empruntant à des taux d'intérêt relativement bas comme c'est le cas de l'Allemagne qui inspire confiance aux marchés financiers.

L'État ne remboursera jamais sa dette !

Avec une dette atteignant les 200% du PIB, le Japon est un cas spectaculaire. Pourtant, les autorités nippones sont loin d'en avoir des sueurs froides. On imagine mal qu'un jour, l'État japonais puisse rembourser l'intégralité de sa dette, soit l'équivalent de deux fois son PIB. En réalité, aucun État n'est incité à le faire. À la différence d'un individu, la dette d'un État n'a pas pour objectif d'être résorbée. En tant qu'entité publique, l'État est immortel (son horizon de vie est infini) et il n'a pas vocation à rembourser l'intégralité de cette dette. Au contraire : disposer d'une dette est une situation normale. Ce qui importe c'est d'assurer la solvabilité de la dette. Un État qui peut rembourser régulièrement les intérêts de sa dette est un État qui peut emprunter.

Soutenables, à tout prix ? Pour résorber sa dette, l'État, citoyens y compris, doivent se serrer la ceinture. Cela peut se faire en augmentant les impôts ou en réduisant les dépenses par exemple, comme le ferait une politique d'austérité. Difficile de comprendre comment une notion aussi abstraite que la dette puisse contraindre les citoyens dans leur quotidien. Mais gérer la dette n'est pas qu'une question économique, « elle relève aussi d'un contrat social » comme l'explique Gilles Dufrénot. Lorsqu'un pays ne stabilise pas sa dette, cela se répercute par des instabilités chroniques.

Quels sont les sacrifices que la population est prête à faire pour conserver une stabilité économique et une croissance à long terme ? Le mouvement des Gilets jaunes a montré les limites fixées par la population française. La suppression des services publics et des acquis sociaux a fait naître la colère des premiers concernés qui n'entendaient pas répondre à ce qu'ils considèrent comme un diktat de la dette publique. Un tel exemple montre les obstacles qui barrent la route au gouvernement lorsqu'il s'agit d'agir contre le surendettement. À la suite de 2008, d'autres moyens ont été trouvés pour atténuer le problème. Les exécutifs européens ont fait appel à la Banque Centrale Européenne. Mais là non plus, ces pratiques ne font pas l'unanimité.

La Superbanque au secours de l'État ?

La manière dont les États ont résorbé la crise de 2008 a plongé dans l'embarras ceux qui plaidaient pour une stricte indépendance de la Banque Centrale Européenne, comme c'est le cas depuis 1993 avec la Banque de France. La BCE est venue à la « rescousse » des États pour assurer leur solvabilité. Elle a réagi par des politiques non conventionnelles, ce qui a conduit de facto à une situation que les économistes appellent la « dominance budgétaire ». Ces opérations chirurgicales sont censées être exceptionnelles, mais elles ont duré dans le temps. Elles ont fait craindre la réapparition d'une « répression financière » (comme cela avait été observé après la Seconde Guerre mondiale dans les années 1950 à 1980), autrement dit, d'une mainmise étatique dans le système financier.

Pour les détracteurs de la dominance budgétaire, la Banque centrale n'a pas à financer le déficit budgétaire de l'État, même indirectement en rachetant des titres de dettes publiques sur les marchés secondaires. Ils craignent en effet que cette aide ne le conduise à se « reposer sur ses lauriers ».

Les superpouvoirs de la Banque centrale

La banque centrale est le chef d'orchestre de la politique monétaire et les banques commerciales s'adaptent aux rythmes de ses directives. La Banque centrale applique un taux directeur - un taux d'intérêt - qu'elle impose aux banques commerciales lorsque celles-ci lui empruntent de l'argent. C'est le prix de l'emprunt. Ce taux directeur se répercute donc directement sur les crédits que les banques proposent aux ménages et entreprises. Lorsque la Banque centrale diminue son taux directeur, cela permet de relancer l'économie, en octroyant plus facilement de crédits (ils sont alors moins chers). Avec la crise, la Banque a ramené son taux directeur à un niveau proche de zéro, mais cela n'a pas suffi à rassurer les marchés financiers. Il fallait un véritable coup de pouce. Elle a alors emprunté les canaux non conventionnels du « quantitative easing » en rachetant de façon massive les obligations d'États des banques commerciales pour renflouer leurs caisses. Celles-ci peuvent alors souffler : elles disposent de plus de liquidités qu'elles injectent alors dans l'économie, grâce à l'octroi de crédits.

Il pourrait alors dépenser sans compter, car il sait qu'à tout moment, il peut compter sur sa Banque centrale. Historiquement, ce type de comportement s'est traduit par des situations d'hyperinflation. Pour satisfaire leur population ou se voir réélire, les gouvernements ont alors fait marcher « la planche à billets » sans être inquiétés.

Faut-il craindre la dominance budgétaire ?

Selon Gilles Dufrénot, la « dominance budgétaire » s'avère pourtant bénéfique dans la majeure partie des pays démocratiques et industrialisés, du moins, à l'heure actuelle. Dans ces pays, le risque d'abus est relativement faible, car la dette est considérée comme un bien commun dont les générations futures héritent. D'autant que des règles institutionnelles ont été mises en place comme c'est le cas dans la zone euro, où les États membres sont contraints à respecter un niveau de dettes et de déficit budgétaire à ne pas dépasser (60% du PIB pour la dette et 3% pour le déficit public de l'État). Autrement dit, ils ne peuvent pas dilapider à tout va. Dans leur article, les auteurs proposent un modèle de dominance budgétaire dans le cadre d'une inflation régulée. En règle générale, l'inflation n'est pas un mal absolu, elle est même recherchée par les gouvernements. En Europe par exemple, les États membres établissent un objectif minimum fixé à 2% d'inflation par an. Une déflation alourdit le fardeau de l'endettement. Elle déprécie la valeur monétaire. Un euro demain vaut moins qu'un euro aujourd'hui ce qui rend d'autant plus difficile le remboursement de la dette. À l'inverse, l'excès de masse monétaire en circulation engendre une hausse considérable des prix si elle n'est pas contrôlée. La situation actuelle est toutefois loin de susciter l'inquiétude des économistes. « À moins que ne survienne une catastrophe imprévue, tout indique qu'il n'y aura pas d'inflation pour les 3 à 4 décennies qui arrivent. C'est même plutôt le contraire : la tendance est à la déflation aujourd'hui » explique Gilles Dufrénot. Dans la conjoncture actuelle, l'hyperinflation a donc de très faibles chances de se produire. Les Banques centrales cherchent même à générer de l'inflation pour résorber la crise.

Inflation sous contrôle

Pourquoi n'y arrivent-elles pas ? L'inflation est liée à la demande : en augmentant l'offre de crédits, les banques assurent aux ménages et entreprises la possibilité de consommer, ce qui devrait faire augmenter les prix. Mais c'est sans compter la compétition internationale qui a tendance à réduire les prix en jouant sur la concurrence. Il faut ajouter à cela l'impact de la mondialisation sur la transformation de la nature du travail. La tendance à la flexibilisation modifie les contrats de travail, pour passer du salariat à l'ubérisation, l'intermittence ou encore l'enchaînement des contrats courts. En émiettant le salariat, les ménages ont des revenus plus faibles qui peuvent ralentir la consommation. Tout autant de raisons qui poussent à soutenir les politiques monétaires des Banques centrales dans les pays industrialisés qui s'efforcent d'assurer un minimum d'inflation. Pour les auteurs de l'article, la dominance budgétaire est une réponse possible pour résorber la dette publique à la condition que cet objectif s'inscrive dans un « pacte social ». La dette est un bien commun que les États doivent manier avec prudence, car, à long terme, le surendettement n'est bénéfique pour personne.

Nicolas Gravel
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE, CSH)

Aurore Basiuk
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 16 sept. 2020

(Dé)Centralisons les biens communs !



Doit-on préférer aux petites communes les grandes métropoles ? Dans la théorie économique classique, la réponse est oui : centraliser permet de réduire les dépenses. Pourtant, quand les autorités publiques ne disposent pas de toute l'information pertinente, on peut préférer à cette solution centralisée un modèle fédéral avec plusieurs petites villes entre lesquelles on peut effectuer de la redistribution. C'est ce que montrent Nicolas Gravel et Michel Poitevin en étudiant la répartition des biens publics dans des cadres fédérés ou unitaires.

Référence : Gravel N., Poitevin M., 2019, « *Optimal provision of a public good with costly exclusion* » Games and Economic Behavior, Elsevier, 117(C), 451-460

En 2016, en France, la création de la métropole Aix-Marseille est lancée. Une partie des dépenses liées aux biens publics passe des mains des communes (Aix, Aubagne, Vitrolles, etc.) à celle de la géante métropole. De même, en 2002, au Canada, une grande politique de fusion municipale avait été mise en œuvre. C'est ainsi que l'île de Montréal qui abritait 27 villes en plus de la commune de Montréal est devenue une seule métropole qui gère aujourd'hui des biens publics tels que la force de police, les pompiers ou l'eau.

Centraliser pour mieux régner ?

Pourquoi centraliser les villes, et regrouper les communes ? Économiquement, il est plus rentable de centraliser la gestion des biens publics, comme c'est le cas avec la métropole de Montréal. Les biens publics (ou collectifs) sont généralement financés par les impôts. Ils comprennent le ramassage des ordures, le déneigement, la police, l'entretien des routes, l'accès à l'eau, etc. Ils sont ce qu'on appelle des biens *non-rivaux* qui, une fois disponibles, peuvent bénéficier à tout le monde de la même manière¹. Plutôt que d'avoir vingt-sept administrations en charge du ramassage de neige à Montréal, il est plus économique d'en avoir une centrale qui couvre tout le territoire, à un coût moindre par habitant. Cette centralisation est-elle toujours la meilleure solution ?

D'après la théorie économique classique, la réponse est clairement oui. En effet, cette théorie repose sur l'hypothèse peu réaliste que l'autorité publique a une connaissance parfaite de ce que veulent et gagnent les individus qu'elle représente. Dans un tel cas, il évidemment plus efficace d'avoir des métropoles centralisées pour réduire le coût par habitant des biens publics fournis en finançant ce coût par des impôts individualisés, qui peuvent dépendre des revenus et des préférences de tout un chacun.

Cependant, une telle connaissance parfaite par l'autorité publique des préférences et des capacités contributives des uns et des autres est rarement observée dans la réalité. Il n'est pas facile de connaître les dispositions à payer des individus pour les biens publics. En outre, ces individus n'ont aucune incitation à fournir cette information s'ils pensent que les impôts qu'on leur demandera de payer en dépendent.

DANS L'IDÉAL

Il n'y a qu'une seule ville, mais chacun paye un impôt individualisé pour un bien commun individualisé (avec de la redistribution).



Nicolas Gravel et Michel Poitevin étudient donc un cas plus réaliste où l'autorité publique ne connaît pas les dispositions à payer pour les biens publics des ménages. Ils examinent, dans un modèle théorique, les conditions sous lesquelles il peut être préférable d'organiser la production de biens publics dans un cadre fédéral (plusieurs communes) avec de la redistribution, plutôt que dans un cadre unitaire ou centralisé (une grande métropole).

La part du pauvre

Pour simplifier les choses, les auteurs partent d'un groupe de personnes ayant les mêmes préférences en matière de biens publics, mais ayant des revenus différents. Ils considèrent même le cas le plus simple où il n'y a que des pauvres et des riches. Ces personnes peuvent habiter une seule et même grande ville.

Dans ce cas, la quantité de biens publics et les impôts payés seront les mêmes pour tous du fait de l'incapacité de l'autorité publique à individualiser les contributions. Tout le monde aura donc accès à la même quantité de biens publics, moins coûteuse en moyenne à financer du fait du grand nombre de contributeurs. Dans une telle ville, il n'y aurait pas de redistribution, et les riches et les pauvres conserveraient des revenus après l'impôt uniforme très différent. Une autre solution serait d'avoir deux villes proposant chacune un « menu » distinct de biens publics et d'impôts.

Dans ce cas, la population devrait se répartir d'elle-même entre les deux communes en fonction de ses dispositions à payer pour les biens publics moyens, chacun choisissant son menu préféré. Cela augmenterait les coûts de fourniture des biens publics, dont les quantités devraient être dupliquées dans les deux villes. Mais cette solution permettrait de corriger en partie les inégalités de revenu entre individus par un système de péréquation fiscale entre les communes.

Dans un tel système, une fraction des impôts exigés des habitants des communes « riches » financerait en partie les biens publics offerts dans les communes

S'IL N'Y A QU'UNE SEULE GRANDE VILLE

L'autorité publique ne différencie pas les riches des pauvres :
ils payent le même impôt pour les mêmes biens publics.



« pauvres ».

Tous pour un ou chacun pour soi ?

Dans quelles conditions l'autorité publique préfère-t-elle une solution à l'autre ? Nicolas Gravel et Michel Poitevin montrent que la réponse à cette question dépend de l'hétérogénéité de la population, et de la nature de l'autorité publique. En effet, quand les écarts de revenus entre les personnes sont très grands, c'est la séparation des villes associée à de la redistribution qui tend à apparaître comme la solution la plus avantageuse. Cela va augmenter le coût de production des biens publics, en créant par exemple deux forces de police au lieu d'une, mais cela va aussi permettre aux individus de payer des impôts en fonction de leurs moyens. Au contraire, quand les écarts de revenus sont faibles, alors l'autorité publique a davantage intérêt à réduire les coûts en gérant une seule et même ville. Cette préférence va aussi dépendre de l'éthique politique de l'autorité publique. En effet, en économie, on considère souvent des décideurs sociaux poursuivant différents objectifs. Dans leur étude, les chercheurs considèrent deux types de décideurs. Le premier est de type « utilitariste ». Son objectif est de rendre maximale la somme des bonheurs individuels, sans se soucier du fait de savoir comment cette somme est redistribuée entre les riches et les pauvres. Le second, au contraire, se soucie infiniment du sort des pauvres et préfère aider les plus mal lotis.² Globalement, les deux types de décideurs tendront à favoriser la solution fédérale lorsque les écarts de revenu entre les riches et les pauvres sont importants. Mais le décideur utilitariste ne choisira la solution fédérale que si l'écart de revenu est extrêmement important. Le décideur plus soucieux du sort des pauvres choisira le système fédéral même dans des situations d'écarts de revenu relativement faibles entre les riches et les pauvres.

Ne pas centraliser tous azimuts

Pour simplifier leur modèle, Nicolas Gravel et Michel Poitevin se sont intéressés à des individus ne se différenciant que par leurs revenus. Si les individus avaient les mêmes richesses, mais des préférences différentes pour les biens publics (c'est-à-dire que certains seraient prêts à payer plus d'impôts pour un bien public que

d'autres), les conclusions seraient similaires. Dans la réalité, les choses sont plus complexes et d'autres données entrent en jeu. Cependant, la centralisation due à une fusion de villes n'est pas toujours la meilleure solution. Que ce soit pour des raisons économiques ou culturelles, ces regroupements municipaux déroulent rarement sans protestation de la population. Ainsi, que ce soit pour la Métropole d'Aix Marseille, ou à Montréal, de nombreuses voix se sont élevées contre la fusion municipale. À Montréal, quelques années après la création de la métropole, 15 communes sur les 27 ont retrouvé une indépendance relative par rapport à celle-ci suite à un référendum. Si la motivation de ces communes à « défusionner » était surtout culturelle (communes anglophones), un argument souvent donné était l'inadéquation d'une offre unique de biens publics aux goûts très différents des populations.

S'IL Y A DEUX VILLES

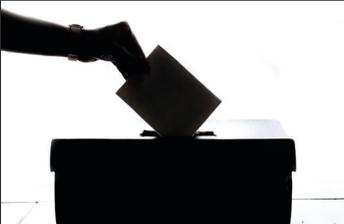
Les deux villes ont des quantités d'impôts et de biens collectifs différents.
Chacun va dans la ville qui correspond à ses moyens.



IL Y A DE LA REDISTRIBUTION

- 1 Les biens *non-rivaux* sont appelés ainsi par opposition aux biens rivaux ou « privés » comme les ordinateurs portables, qui, s'ils sont utilisés par une personne, ne peuvent l'être par d'autres au même moment.
- 2 Il s'agit de l'adoption du principe de différence du philosophe John Rawls (1921-2002) suivant lequel il faut maximiser l'intérêt des personnes les moins favorisées.

Démocratie



Marc Sangnier
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Edwin Fourrier-Nicolai
Doctorant
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 17 janv. 2019

Manifestations en Afrique : voix du peuple ou du pouvoir ?



Manifester est un des moyens démocratiques permettant aux citoyens de clamer collectivement et publiquement une opinion. Mais au-delà de la simple expression populaire, cette forme de protestation peut être un moyen d'informer les autres citoyens. Elles sont parfois un catalyseur de la prise de conscience citoyenne. Les manifestations conduisent alors à une diminution de la confiance et de la légitimité des gouvernants ou institutions étatiques. C'est en Afrique que Marc Sangnier et Yanos Zylberberg sont partis sur les pas des manifestants et étudier l'écho qu'ils pouvaient avoir auprès de la population.

Référence : Sangnier M., Zylberberg Y., 2017, « *Protests and trust in the state : Evidence from African countries* », *Journal of Public Economics*, 152(C), 55-67.

Une étude basée sur 13 pays africains entre 2005 et 2009 permet de mesurer l'effet des mouvements sociaux sur la confiance accordée au chef de l'État ainsi qu'aux institutions de contrôle (principalement police, commission électorale et parlement). En particulier, les auteurs souhaitent déterminer dans quelle mesure les manifestations sont un révélateur, aux yeux des citoyens, de la nature des dirigeants et de l'incapacité des institutions à prévenir leurs comportements déviants. Pour cela, les auteurs comparent les avis d'individus localisés à proximité d'une protestation avec celles d'individus plus éloignés. Il s'avère que les manifestations réduisent substantiellement la confiance dans le chef de l'État et le parti de gouvernement lorsqu'elles surviennent dans un rayon de 20 kilomètres d'une personne interrogée au moins deux mois avant l'interview. Les sondages de l'Afrobaromètre montrent ainsi que la crédibilité du président chute de 12 %. Cela se traduit mécaniquement par une réduction des chances de réélection du parti au pouvoir à moyen terme.

Comment les manifestations affectent-elles le climat politique et social ? Elles agissent comme un signal, un transmetteur d'information. D'une part, elles permettent de dévoiler les agissements du gouvernement en diffusant l'information aux autres citoyens. D'autre part, elles informent sur la nature même des manifestants : même si les ressortissants d'un pays ont une connaissance du régime en place et de ses rouages, un manque d'information peut subsister quant aux opinions de leurs compatriotes. Or, la manifestation permet de mettre en évidence les revendications des marcheurs et leurs préférences de vote. Ce faisant, elle peut offrir un panorama plus clair de l'état actuel du climat politique interne. En l'occurrence, plus le gouvernement réprime l'agitation sociale, plus la défiance gagne les manifestants, mais aussi la population locale.

Ces expressions populaires affectent non seulement la légitimité des dirigeants, mais aussi celle des institutions garantes du contrôle de l'appareil d'État (policières, judiciaires et politiques). La confiance que les citoyens accordent aux institutions diminue, car elles n'ont pas assuré l'intégrité du pouvoir exécutif. En d'autres termes, en mettant en lumière les actions du gouvernement, les mouvements populaires révèlent les fondements et failles du système étatique. À titre de

comparaison, la confiance dans les autorités locales n'est pas affectée. Plus important encore, la baisse de la confiance entraîne des conséquences durables pour le système politique. Même si les responsables politiques peuvent être remplacés, les manifestations affectent la nature de l'engagement civique des citoyens. Ces derniers se montrent plus aptes à investir les rues qu'à remplir les urnes. Ceci reste vrai même après d'importantes répressions, entraînant parfois une escalade de violence. En réalité, la répression agit comme un catalyseur de l'action citoyenne : elle galvanise et motive les individus, et, in fine, solidifie l'action collective. Aussi, de manière plus structurelle, cet état de fait favorise l'abstention. Dès lors, en ébranlant la confiance vis-à-vis des pouvoirs étatiques, l'appel du peuple par-delà l'isoloir décrédibilise les dispositifs démocratiques institutionnels.

Il est clair que l'expression sociale de la rue diffuse l'information et permet de dénoncer publiquement la pratique du pouvoir. Plus subtilement, les manifestations modifient les actions politiques du citoyen instillant la défiance envers les institutions traditionnelles.

Les Français, dans une actualité récente, se sont emparés des boulevards et avenues. Ils ne sont pas les seuls, d'autres en Europe envahissent les artères de leurs villes. Il serait tentant de questionner la portée de ces résultats sur le vieux continent. La revendication européenne a-t-elle la même influence que celle qui déferle dans les rues africaines ?

Marc Sangnier
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Stéphane Benveniste
Doctorant
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 30 janv. 2019

Réseaux d'influence : fin de la réserve parlementaire, quid de la réserve ministérielle ?



La nomination d'un ministre augmente de 45 % les subventions d'investissement allouées à la commune dans laquelle il ou elle a exercé un mandat local. Cette faveur – évaluée à 30 millions par an! – illustre l'impact des liens que les ministres entretiennent au cours de leur carrière politique. Brice Fabre et Marc Sangnier nous éclairent sur les raisons de ces financements.

Référence : Fabre B., Sangnier M., 2017, « *What Motivates French Pork: Political Career Concerns or Private Connections?* »

À la suite des lois pour la confiance dans la vie politique, la réserve parlementaire a disparu en janvier 2018. Elle permettait aux sénateurs et députés d'attribuer des subventions à des associations et à des collectivités locales. Dans une récente étude, Brice Fabre et Marc Sangnier dévoilent un autre mécanisme par lequel des personnalités politiques nationales parviennent à allouer des ressources financières à certaines collectivités locales. En effet, leur travail concerne les subventions octroyées par l'État aux communes de plus de 3 500 habitants entre 2002 et 2011 et cherche à identifier d'éventuelles variations géographiques en fonction du parcours personnel des ministres. En premier lieu, une cartographie des liens entre les ministres et l'ensemble des municipalités est construite à partir de leurs communes de naissance, des lycées où ils ont étudié et des mairies où ils ont exercé un mandat de conseiller municipal ou de maire avant d'être nommés au gouvernement. Sur les 200 ministres de la période, 155 ont exercé un mandat de maire ou de conseiller municipal au préalable.

Afin d'étudier si les mairies liées aux ministres nouvellement nommés reçoivent davantage que d'autres communes comparables, les chercheurs utilisent les comptes détaillés des municipalités françaises, obtenus auprès de la Direction générale des finances publiques (DGFP). Les caractéristiques retenues pour identifier les municipalités comparables incluent - entre autres - le nombre d'habitants, la structure d'âge de la population, le niveau de revenu des habitants, le taux de chômage ou encore le niveau des impôts locaux.

Des liens professionnels, mais pas personnels

Les résultats des estimations montrent que le montant par habitant des subventions d'investissement reçues par une commune augmente d'environ 45 % dès lors qu'une personnalité politique y ayant effectué au moins un mandat municipal fait son entrée au gouvernement. Le ciblage des subventions accordées est précis puisque les auteurs vérifient que les communes limitrophes de celles où les ministres ont exercé un mandat ne voient pas le niveau de leurs subventions varier. À l'inverse, les municipalités de naissance des ministres et celles où ils ont étudié au lycée ne reçoivent pas davantage de subventions. Ainsi, alors que les liens professionnels et politiques importent dans l'allocation de ces subventions discrétionnaires, ce n'est pas le cas des seuls liens personnels. Quelles sont les motivations des personnalités politiques? Ces hausses de subventions peuvent constituer le paiement différé d'un soutien politique, ou bien avoir pour objectif de préparer une élection future, éventuellement municipale, mais probablement aussi législative. En effet, que le ministre soit encore au conseil municipal ou non n'a pas d'influence sur le niveau de l'augmentation de subventions, ce qui suggère la recherche d'un soutien local, quel que soit le niveau d'implication dans la mairie.

Une autre explication possible est que ce ciblage peut simplement provenir de la meilleure connaissance de ces municipalités par les ministres, ainsi que d'une capacité à les contrôler. Dans ce cas, les ministres permettent d'atténuer l'asymétrie d'information à laquelle fait face l'administration centrale dans l'attribution de subventions, en lui procurant une meilleure connaissance des territoires.

Une capacité d'influence

L'étude montre aussi le rôle central des réseaux dans la distribution des subventions discrétionnaires. En effet, quel que soit leur niveau hiérarchique – qu'il s'agisse d'un secrétaire d'État, d'un ministre délégué, d'un ministre ou d'un ministre d'État, la nomination au gouvernement a le même impact sur les subventions reçues. Ainsi, ce n'est pas le budget géré qui importe, mais la capacité d'un membre du gouvernement à mobiliser l'administration et les réseaux qui s'ouvrent à lui. Ces réseaux sont nationaux. En effet, les subventions accordées par les départements et les régions aux municipalités connectées à un ministre ne varient pas, soit parce que les ministres n'ont pas les moyens de les influencer, soit parce qu'ils n'essaient pas de le faire. Ainsi, l'effet identifié n'est pas une influence politique générale ou un attrait nouveau pour une ville, mais bien des réseaux nationaux activés initialement par un nouveau membre du gouvernement.

Ces réseaux survivent à la fin d'exercice du ministre. En effet, les municipalités perçoivent un surplus de subventions dès l'année de nomination au gouvernement de leur ancien maire ou de leur conseiller municipal, et elles continuent ensuite de recevoir davantage, même au-delà de cinq années après cette nomination. Les auteurs développent plusieurs explications possibles à ce phénomène. Les ex-ministres peuvent maintenir leur capacité d'influence après leur départ du gouvernement. Par ailleurs, les municipalités ont appris à dialoguer avec l'administration compétente et entretiennent ces liens. Ainsi, le ministre développe la relation entre certains pouvoirs locaux et l'administration centrale, créant ainsi un réseau que les municipalités peuvent continuer à utiliser de manière pérenne.

Des communes inégalement subventionnées

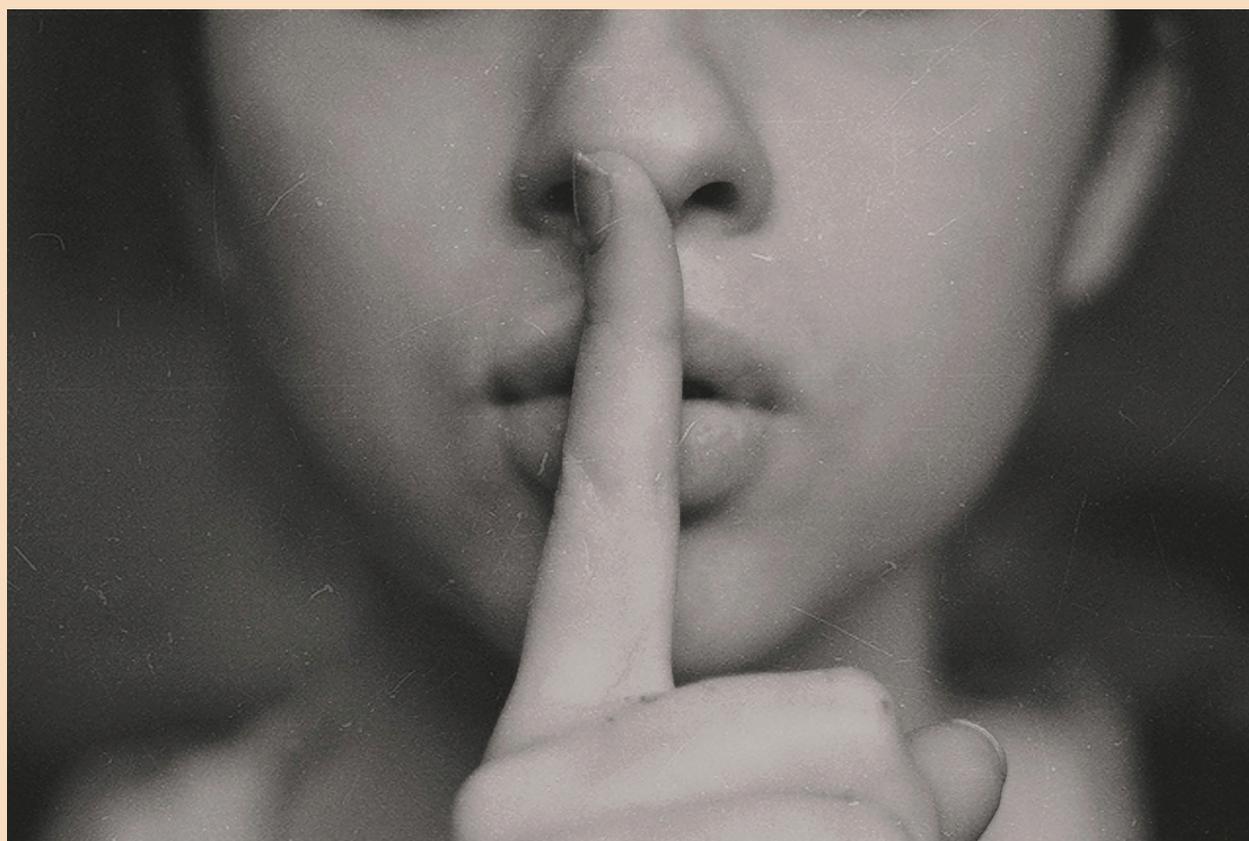
Le montant total du surplus de subvention allouée aux municipalités du fait de leur lien présent ou passé avec un membre du gouvernement est estimé à 30 millions d'euros annuels. Comme les auteurs le précisent, il s'agit d'une fourchette basse, notamment puisque l'étude porte sur la période 2002-2011 et ne prend pas en compte les connexions des municipalités aux ministres des périodes précédentes. Cela représente déjà pas moins de 8 % du total des subventions allouées par l'État aux communes. Bien qu'une majorité de gauche n'ait exercé qu'au cours de la première année de l'étude, les estimations économétriques de Marc Sangnier et Brice Fabre suggèrent que le phénomène mis en évidence s'observe pour les deux bords politiques et a résisté à l'alternance de 2002. Même si la motivation des ministres n'est pas purement individuelle, mais oriente les subventions vers les communes au sujet desquelles ils sont davantage informés, cela souligne que l'administration manque d'information pour allouer ses subventions de manière optimale. Alors que la suppression partielle de la taxe d'habitation pourrait rendre les collectivités locales davantage dépendantes des transferts de ressources, cette étude met au jour des inefficiences dans ces transferts.

Manohar Kumar
Enseignant-chercheur
(IIIT-Delhi)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 15 juil. 2019

Lancer l'alerte, un acte nécessaire, mais aussi mesurable !



Les lanceurs d'alertes doivent faire face à de nombreuses menaces. Même s'ils sont protégés par la loi, surtout dans les pays du G20, les lanceurs d'alerte sont encore vulnérables. Leur offrir une meilleure protection est un véritable défi. Les philosophes Manohar Kumar et Daniele Santoro proposent une série d'évaluations pour justifier leurs actions et ouvrent le débat à travers un volet en trois parties.

Référence : Kumar M., Santoro D., 2017, « *À justification of whistleblowing* », *Philosophy & Social Criticism*, 43(7), 669-684.

« Justicier politique », « actes de conscience », « désobéissance civile », « nouvelle forme de résistance », les références académiques font légion. Les lanceurs d'alerte ouvrent le débat sur des questions aussi larges que celles qui se réfèrent à la dissidence démocratique. Daniele Santoro et Manohar Kumar, dans de récents travaux, reviennent sur ces thèmes insuffisamment exploités au sein de la philosophie. Pour eux, les lanceurs d'alerte répondent à deux fonctions principales. D'abord, ils révèlent les fautes professionnelles et la corruption au sein d'entreprises ou d'institutions. Beaucoup de fautes ont été découvertes grâce aux lanceurs d'alerte. Un récent exemple au début du mois de mars 2019 est celui de trois lanceurs d'alerte accusant Tesla de dissimuler des cas de vols de matières premières et d'espionnage auprès des employés. Ensuite, les lanceurs d'alerte combattent aussi les violations de droits citoyens commises par les gouvernements. Edward Snowden est devenu célèbre pour avoir révélé les violations de la vie privée des citoyens américains, à propos du programme des États-Unis « PRISM », en 2013.¹



Une activité risquée

Il est clair que les autorités corrompues ont du mal à reconnaître l'utilité de ce genre de dénonciations publiques. Bien au contraire, elles cherchent plutôt à bloquer ces flux d'informations dérangeants. La corruption repose sur ce type d'asymétries d'information. Sur le terrain du secret et du manque d'information,

la corruption fleurit, dissimulant les données risquées. Le lanceur d'alerte coupe court à cette logique en dévoilant les mécanismes à l'œuvre, à l'image d'un arbitre qui siffle les mauvais joueurs.

En révélant les actes répréhensibles, le lanceur d'alerte est la cible de représailles. En dénonçant, il prend un risque pour sa réputation professionnelle et personnelle, et parfois même sa propre vie. À Malte, la lanceuse d'alerte Daphne Caruana Galizia en a fait la sinistre expérience. Elle a participé de manière déterminante à l'enquête sur les scandales maltais dans l'affaire des Panama Papers. Alors qu'elle pointait du doigt le Premier ministre maltais et deux de ses assistants proches, elle a été retrouvée morte dans un attentat à la voiture piégée, en octobre 2017.



Mémorial temporaire Daphne Caruana Galizia, Monument aux morts du Grand Siège, La Valette, Malte.

Un manque de protection Si les lanceurs d'alertes soulèvent des questions de fond et de nombreux défis, leur légitimité n'est encore pas reconnue par tous les gouvernements. Lorsqu'ils ne génèrent pas l'indignation populaire, ils sont souvent isolés. Ils doivent mener leur bataille seuls et sans soutien extérieur. Snowden, Assange ou encore Deltour sont des figures connues qui ont, dans une certaine mesure, bénéficié du soutien populaire. D'autres lanceurs d'alerte n'ont pas eu cette chance. Ils ont manqué d'opportunité, de ressources ou de capital humain. En Corée du Sud, Kim Yong-chul, connu pour avoir écrit un livre dénonçant la corruption massive qui sévit au sein de la firme Samsung (où il a travaillé durant 7 ans), a dû lutter contre la censure, l'isolation ainsi que la justice pendant des années. Malgré la loi de 2004 assurant la protection des lanceurs d'alerte au Japon, Masaharu Hamada, de son côté, a souffert de harcèlement au travail et a dû se battre pendant dix ans avant d'être finalement indemnisé, en 2016, à hauteur de 110 000 dollars après avoir révélé la corruption de la firme Olympus.

Malgré les engagements, en 2010 et 2012, des pays du G20 dans la promotion de la protection des lanceurs d'alerte, l'ONG Transparency International rapportait, en 2014, que 10 d'entre eux avaient échoué à protéger leurs lanceurs d'alerte. Des changements restent à venir pour assurer leur sécurité.² Au-delà de l'accès à leurs droits individuels, il s'agit, plus largement, d'une question qui touche à la démocratie elle-même. Lancer l'alerte est un moyen d'assurer la transparence tout comme l'intérêt public. Les lanceurs d'alerte occupent une fonction essentielle pour la démocratie. Ils ne devraient pas seulement être protégés, mais aussi promus. Pour autant, toutes les révélations ne sont pas d'intérêt public. L'espionnage et l'intérêt personnel sont deux arguments fréquemment utilisés pour discréditer

leurs actions. Il est important d'identifier et de départager les confidences malintentionnées de celles qui favorisent l'intérêt commun. Cela permet de distinguer ceux auxquels accorder une protection des autres. Santoro et Kumar présentent une série d'évaluations permettant de légitimer les « bonnes » révélations.

Séries d'évaluation

Nombreuses sont les justifications pour soutenir l'importance des lanceurs d'alertes, mais beaucoup d'entre elles font l'objet de controverses. L'évaluation de tels actes doit être basée sur des critères acceptés par tous. Les auteurs Manohar Kumar et Daniele Santoro, dans leur étude « Une justification au lanceur d'alerte » publiée dans le Journal de Philosophie et de Critique sociale, et développée dans leur livre « Parler vrai au pouvoir. Une théorie du lanceur d'alerte » présente trois conditions à remplir pour justifier les révélations publiques.

La première est celle de la contrainte communicative. Lancer l'alerte est un acte de communication qui doit respecter un objectif à visée informative et s'appuyer sur des preuves tangibles. La justesse de l'intention est la seconde composante importante pour justifier le fait de lancer l'alerte. Évaluer l'intention n'est pas facile. Manohar Kumar et Daniele Santoro proposent un « Harm Test », utilisé comme proxy pour la mesure de l'intention. Si le risque potentiel du lanceur d'alerte est plus grand que le bénéfice qu'il en retire, alors l'intention est considérée comme juste. Un arbitrage négatif constitue alors un moyen de reconnaître et d'accepter l'action du lanceur d'alerte. Mais ce test n'est pas suffisant à lui tout seul. Parfois, les risques d'exposition sont très importants sans pour autant qu'il y ait de gains à la clef. Même quand les avantages personnels ne sont pas impliqués, l'action peut viser les intérêts d'un seul groupe en particulier, comme c'est le cas pour les actes d'espionnage. Le « Harm test » ne peut pas être utilisé comme un critère indépendant, ce qui appelle à l'utilisation d'un troisième standard.

Celui-ci est peut-être le plus difficile à définir. Il s'agit du respect de l'intérêt public. Lancer l'alerte est justifiable lorsque l'information est bénéfique pour le public. Cette information doit répondre à l'intérêt du public non seulement au présent, mais aussi dans la perspective future. C'est un prérequis à la pleine jouissance des droits civiques et politiques. Les citoyens doivent savoir si leurs droits sont menacés ou si la structure (c'est-à-dire les institutions démocratiques) qui supervise leur distribution est en danger.

Ces critères doivent permettre à l'État, aux citoyens et au public au sens large d'évaluer la pertinence du lanceur d'alerte. Grâce à ce fondement solide, il est possible de séparer les cas légitimes de ceux qui ne le sont pas. Le lanceur d'alerte fait face à des défis, relatifs à sa légitimité ou encore à la culture de mépris répandue dans les normes et institutions. En plus des normes culturelles, le regard des individus sur les lanceurs d'alerte peut prendre du temps pour changer. Il existe toutefois une claire avancée dans la reconnaissance de ces derniers comme moyen de lutte contre la corruption. Les auteurs se penchent sur cet aspect dans le second volet de notre série sur les lanceurs d'alerte.

1 PRISM est programme états-unien de collecte d'informations à partir d'internet. Il relève de ma National Security Agency (NSA).

2 Les lanceurs d'alertes sont particulièrement mal protégés par la loi en Argentine, au Brésil, en Allemagne, en Inde, en Indonésie, en Italie, au Mexique, en Russie, en Arabie-Saoudite et en Turquie.

Manohar Kumar
Enseignant-chercheur
(IIIT-Delhi)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 15 août 2019

Lancer l'alerte : une nouvelle façon de combattre la corruption européenne



En avril 2019, pressé par la société civile, le parlement européen a voté une nouvelle législation permettant une meilleure protection des lanceurs d'alerte. C'est a priori une bonne nouvelle, pas seulement pour les droits humains, mais aussi pour la lutte contre la corruption. Il s'agit d'un pas de plus dans le combat que mène l'UE contre la corruption. Surtout, une bonne nouvelle pour la protection des lanceurs d'alerte, car il n'en a pas toujours été ainsi.

Référence : Kumar M., Santoro D., 2017, « *À justification of whistleblowing* », *Philosophy & Social Criticism*, 43(7), 669-684.

Santoro D., Kumar M., 2018, « *A Right to Protection of Whistleblowers* »
In Archibugi, D and A Emre Benli, *Claiming Citizenship Rights in Europe*, 83-12.

L'Union européenne se place en fer de lance de la lutte contre la corruption à tous les niveaux. Paradoxalement, elle ne dispose pas d'un système de protection complet pour ses lanceurs d'alerte alors qu'ils remplissent un rôle maintenant reconnu dans la préservation de la transparence. Ce n'est pourtant qu'à travers une protection contre les représailles que les citoyens européens pourront divulguer des informations d'intérêt public.

L'accord, proposé en mars, offre un guide clair permettant aux lanceurs d'alerte de suivre des canaux de dénonciation tout en bénéficiant d'une protection efficace. Cette législation établit des obligations pour les employeurs et garantit la prévention des représailles. Les lanceurs d'alerte devraient aussi recevoir un soutien financier, légal et psychologique.

Cet accord est le produit de longues négociations organisées par la société civile et les organisations internationales. La première tentative d'accord en avril 2018 minimisait l'objectif central : la protection n'était pas accordée aux lanceurs d'alerte qui reportait l'information directement aux autorités extérieures, sans passer par leur structure interne. Cette disposition avait été qualifiée de contre-productive pour beaucoup, puisque l'individu risquait le chantage et les représailles. En mars 2019, les rapporteurs de l'ONU ont appelé les négociateurs européens à renforcer leurs propositions de lois, ce fut chose faite.

La nouvelle initiative européenne a pour but de les protéger à travers un large panel de lois, incluant la lutte contre le blanchiment d'argent, l'imposition sur les sociétés, la protection des données, la protection de l'environnement et la sûreté nucléaire. Les États membres sont libres d'étendre ces règles dans leur propre législation. S'ils ne sont pas contraints d'appliquer des sanctions, ils sont encouragés à établir des cadres législatifs détaillés.

Un grand pas en avant

Grâce à cet accord, l'Union fait un pas de plus dans la reconnaissance du rôle crucial des lanceurs d'alerte pour la démocratie. Pourtant, il n'en a pas toujours été ainsi. D'après une étude sur le degré d'intégrité au sein de l'Union européenne, Transparency International rapporte qu'une seule institution, la Commission européenne, a mis en place des mécanismes de protection pour les lanceurs

d'alerte. Et ceci alors même que ces mêmes institutions se sont légalement engagées à le faire depuis 2004. L'Union européenne a été au centre de nombreuses critiques pour sa position à propos des lanceurs d'alerte. Jusqu'à maintenant, le cadre législatif reste partiel à l'échelle européenne. Et au niveau de chaque État membre, le même constat peut être effectué. Beaucoup d'individus qui ont dévoilé des fraudes ont été menacés personnellement et leur réputation professionnelle en a pris un coup. Un des exemples les plus célèbres est celui d'Antoine Deltour, qui s'est fait connaître pour avoir révélé, en 2012, le fameux « Lux Leaks » un système d'évasion fiscale. En 2014, il a été condamné à 12 ans de prison par la Cour de Justice du Luxembourg, avant d'être finalement acquitté en 2018. La cause avait déclenché un tollé au sein de l'Europe et au-delà, et avait pointé du doigt la détresse dans laquelle se trouvent certains lanceurs d'alerte. C'est devenu le symbole sur lequel peut s'appuyer la lutte pour les droits des lanceurs d'alerte à l'échelle de l'Union.

Une régulation éclatée

Mise à part cette récente initiative européenne, les États membres n'ont pas montré beaucoup d'enthousiasme dans la mise en place d'une protection solide au sein de leur législation nationale. Une étude portant sur les lois existantes, portée par le projet « Un changement de direction. Favoriser les lanceurs d'alerte en Europe dans la lutte contre la corruption » a évalué les définitions et les termes clefs, les procédures et systèmes de protection contre les représailles ainsi que les dispositifs de compensation le cas échéant, et enfin, les possibilités d'anonymat.

Ces critères ont permis de classer les États en trois catégories : ceux qui ont un cadre législatif détaillé, partiel ou non existant. D'après cette étude, jusqu'à 2017, seulement 8 des 28 États membres avaient une législation complète. 7 sur les 28 n'avaient même pas un cadre de lois partiel. Les cadres de législations « partiels » sont considérés comme risqués, car ils introduisent des éléments vagues au sujet des droits accordés aux lanceurs d'alerte. En ne définissant pas les termes de façon formelle ou en interdisant l'anonymat par exemple, elles n'incitent pas les lanceurs d'alerte à agir. Pourtant, leur action est bénéfique pour l'UE.

L'intérêt européen

Pourquoi est-il si difficile pour l'Union européenne de mettre en place des dispositifs de protection alors que les lanceurs d'alerte sont des garants de la transparence ? Ce n'est que récemment, grâce à l'action des médias, des réseaux sociaux et de la société civile, que les gouvernements européens se sont décidés à aborder la question. Auparavant, leurs actes étaient loin d'être encouragés. Il n'est pas étonnant que ceux qui se trouvent au pouvoir résistent aux révélations publiques qui exposent leur corruption ou le détournement des institutions publiques pour servir des intérêts privés. Comme nous l'avons vu dans un premier article, la corruption est cultivée grâce aux asymétries d'information et le lanceur d'alerte se charge de les réduire. Il assure la responsabilité des institutions publiques et entreprises.

Le pouvoir se manifeste et se maintient en cultivant la confusion. Plus les affaires des gouvernants sont cachées du grand public plus ils peuvent exercer le pouvoir à crédit et contrôler la population. La transparence est une véritable menace, car elle permet aux citoyens de garder un œil sur le fonctionnement du pouvoir. Assurer la transparence et la responsabilité des institutions démocratiques est la principale raison qui justifie le lanceur d'alerte.

Dans un récent article « Le droit à la protection du lanceur d'alerte » Daniele Santoro et Manohar Kumar affirment que le lancer d'alerte a la même fonction que

le défenseur des droits humains et pour cela devrait bénéficier de la même protection. Pour eux, l'Union européenne a intérêt à légiférer en ce sens, car elle prouve son engagement à la transparence, la publicité et la responsabilité des sociétés et institutions. C'est une promesse de protection des libertés individuelles comme la liberté d'expression dont l'Europe s'est voulue la garante. D'autant que les lanceurs d'alerte dénoncent les violations des droits humains. Une telle législation assure aussi contre les pertes économiques que représentent la corruption et la méfiance envers le fonctionnement démocratique des institutions. Surtout, l'Europe se pose en exemple à suivre et peut saisir le rôle qui s'offre à elle, celui de leader dans la protection des lanceurs d'alerte.

Avec cette nouvelle proposition, l'Union s'est résolue à corriger les déficits de ses institutions. Cette résolution doit être appliquée par les États membres de manière ferme. En se positionnant ainsi, ils montrent avec force leur engagement face à ceux qui risquent beaucoup pour la vérité et la protection des droits individuels.

Manohar Kumar
Enseignant-chercheur
(IIIT-Delhi)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 9 oct. 2019

Lanceurs d'alerte : dissidents ou gardiens de la transparence ?



Les nouvelles technologiques font apparaître de nouvelles formes de gouvernance. Face aux menaces liées à la sécurité nationale, les pratiques opaques se multiplient et l'équilibre démocratique est souvent ébranlé. Dans la quête de transparence et de responsabilité démocratique, les lanceurs d'alerte représentent des maillons essentiels.

Référence : Kumar M., Santoro D., 2017, « *À justification of whistleblowing* », *Philosophy & Social Criticism*, 43(7), 669-684.

Les divulgations récentes des lanceurs d'alerte illustrent l'opacité existante au sein de l'appareil d'État. L'exécutif a dorénavant un pouvoir de contrôle important grâce à l'ampleur des informations confidentielles qu'il détient. Le développement des technologies a permis aux gouvernements de disposer d'un accès aux données jusqu'ici inimaginable. Ils peuvent maintenant surveiller le flux d'information au nom de la sécurité nationale tout en sachant qu'aucune mesure démocratique systématique ne va les en dissuader. Ces techniques de surveillance ont un coût particulier pour les citoyens, en taclant de plein fouet leurs droits.

Les lanceurs d'alerte sont des gardiens de la transparence démocratique en dernier ressort, lorsque celle-ci se montre inapte à l'assurer. En même temps, ils symbolisent un des grands paradoxes de la démocratie. À la fois, elle repose sur le secret défense pour fonctionner, mais en même temps, elle ne dispose pas de moyen de contrôle adéquat pour juguler les excès du pouvoir.

Lancer l'alerte est une solution qui résout ce dilemme, mais c'est aussi une mesure qui sort du cadre légal. Elle viole la clause de non-divulgence des informations classées secrètes. Pourtant, bien qu'illégales, ces actions peuvent renforcer et préserver la démocratie. En tant que sous-produits dissidents, les lanceurs d'alertes jouent un rôle crucial, souvent en dehors des confins des lois, en exposant des cas d'abus, de corruption ou de violation des droits citoyens. Cela fait d'eux des symboles du paradoxe démocratique.

Au nom de l'intérêt public

Mais comment déterminer l'apport des lanceurs d'alerte à la société et éviter les cas d'abus de pouvoir ? Mesurer l'action des lanceurs d'alerte à l'aune du concept d'intérêt public est une des solutions envisageables. De fait, beaucoup de pays se réfèrent aux informations révélées comme à des divulgations d'intérêt public. Toutefois la notion d'intérêt public elle-même n'est pas très précise. Il est nécessaire d'établir un critère clair pour définir l'intérêt public afin d'interroger les lanceurs d'alerte proprement.

Même si définir l'intérêt public n'est pas facile, les définitions abondent tant dans le domaine académique que dans le langage courant. Au fil du temps, il a été successivement considéré comme un intérêt commun, une addition d'intérêts, une série d'intérêts ou encore un bien commun. La liste est longue. Les philosophes politiques Daniele Santoro et Manohar Kumar, dans un récent article privilégient celle d'une série commune d'intérêts. Pour eux, l'intérêt public « consiste non seulement dans l'appréciation d'une série de droits fondamentaux, mais aussi dans la prise de conscience que chacun peut librement profiter de ces droits ». Il s'agit d'une série de droits civils et politiques octroyant certains avantages. Dans cette

perspective, la quête de transparence dans la lutte contre la corruption peut être considérée comme d'intérêt public. Lancer l'alerte peut être vu comme un acte dissident perpétré pour protéger cet intérêt public. Non autorisées, ces révélations permettent toutefois aux citoyens de savoir que leurs droits sont menacés. Par la même occasion, ils sont conscients des limites des procédures démocratiques. La surveillance et l'extraction de données, les opérations de défense ou la collecte de renseignements détériorent souvent les droits des citoyens. Ces derniers sont incapables de déterminer où ils se situent face aux lois et si les forces exercées sur eux sont justifiées. Lancer l'alerte permet de répondre à la violation ou la limitation de droits citoyens.

Une menace pour la sécurité nationale ?

Malgré cette fonction, les lanceurs d'alerte sont traités avec suspicion. Il n'est pas rare de les voir accuser d'espionnage ou de trahison. Dans de nombreux pays, les lanceurs d'alerte politiques vont jusqu'à subir des peines de prison après avoir révélé une information de haute volée. Edward Snowden en a fait la triste expérience en rendant publiques la capacité de surveillance et la violation de la vie privée de la NSA. Il a été la cible de plusieurs chefs d'accusation, y compris, celui d'espionnage. Pour y échapper, il s'est enfui des États-Unis vers la Russie, en prévision d'un procès injuste. Cette impression a été renforcée à la vue du traitement réservé aux lanceurs d'alerte. L'exemple d'Edward Snowden est malheureusement loin d'être unique, illustrant les atteintes à la vie personnelle et professionnelle des lanceurs d'alerte.

L'opinion publique est divisée face à cette question. Les lanceurs d'alerte sont vus tantôt comme des protecteurs de la responsabilité politique, tantôt comme des traîtres vis-à-vis de leurs employeurs. Parfois, ils sont même considérés comme des menaces pour l'ordre social, la société ou le régime politique au sens large. De l'avis des dirigeants, ils représentent une menace pour la sécurité nationale.

Protéger les libertés individuelles

La façon dont les lanceurs d'alerte sont traités est une mesure du contexte politique en place. Cela offre un aperçu de la capacité des sociétés à prendre en considération les dissidents. Le respect de la désobéissance et un engagement délibératif avec les dissidents et une preuve du bon fonctionnement et de la maturité d'une démocratie.

Beaucoup de régimes démocratiques faiblissent sur ce point et ont traité les lanceurs d'alerte avec suspicion. Les vengeances et contrecoups personnels et professionnels pour de telles divulgations sont monnaie courante. Il n'est pas difficile de comprendre pourquoi. La sécurité nationale tient presque du sacré dans nos démocraties et l'opacité qui l'entoure permet aux dirigeants d'échapper à toute forme de responsabilité. Parce que la sécurité nationale réveille souvent des peurs, les citoyens eux-mêmes ont du mal à remettre en cause les autorités nationales et peuvent parfois regarder avec suspicion les lanceurs d'alerte. Ce qui est considéré comme une menace imminente pour la sécurité nationale exclut de fait de l'ordre des priorités les atteintes à la liberté individuelle et à la vie privée dans le paysage social et politique. Les révélations de Snowden dans le cas PRISM montrent toutefois que les enjeux de liberté personnelle et de vie privée sont essentiels. Surtout, elles soulèvent la question de la crédibilité des menaces ou avertissements qui se cachent dans les discours relatifs à la sécurité nationale.

Ces derniers sont souvent issus du domaine militaire, gouverné par une compréhension conservatrice de ce qu'est la sécurité. Un rapport semi-annuel du département de Défense de l'Inspecteur Général daté de 2018 sur l'activité des

lanceurs d'alerte indique que, sur la période 2013-2018, 195 lanceurs d'alertes ont été la cible d'actes de vengeance et d'intimidation, le plus souvent au sein des services militaires. Dans de tels cas, l'importance d'une protection adéquate n'est plus à démontrer.

Protéger les anonymous ? Daniele Santoro et Manohar Kumar affirment que le rôle des lanceurs d'alerte les place dans la catégorie des défenseurs des droits humains. Puisqu'ils dénoncent injustice et corruption, leurs révélations devraient être reconnues d'utilité publique, avec le respect et la protection qui en résulte. Offrir une protection nécessaire est le signal que la démocratie accepte leur rôle dans le renforcement et la préservation de ses valeurs.

Si protection il y a, la question est aussi de savoir à quel lanceur d'alerte (anonyme ou public) celle-ci doit être adressée. Selon les deux philosophes, ces deux types de lanceurs d'alerte doivent recevoir la protection, puisque leurs actions servent l'intérêt public. Les révélations anonymes ne sont pas réellement symptomatiques de l'incapacité du lanceur d'alerte à résister au contrôle de ses dires. Elles reflètent bien souvent l'impuissance de la démocratie à apporter des canaux de divulgation sans danger pour les lanceurs d'alerte ou des procès justes. En clair, elle n'inspire pas suffisamment la confiance. Seul l'anonymat encourage les révélations et enrichit les mécanismes démocratiques et corrigeant ses incohérences.

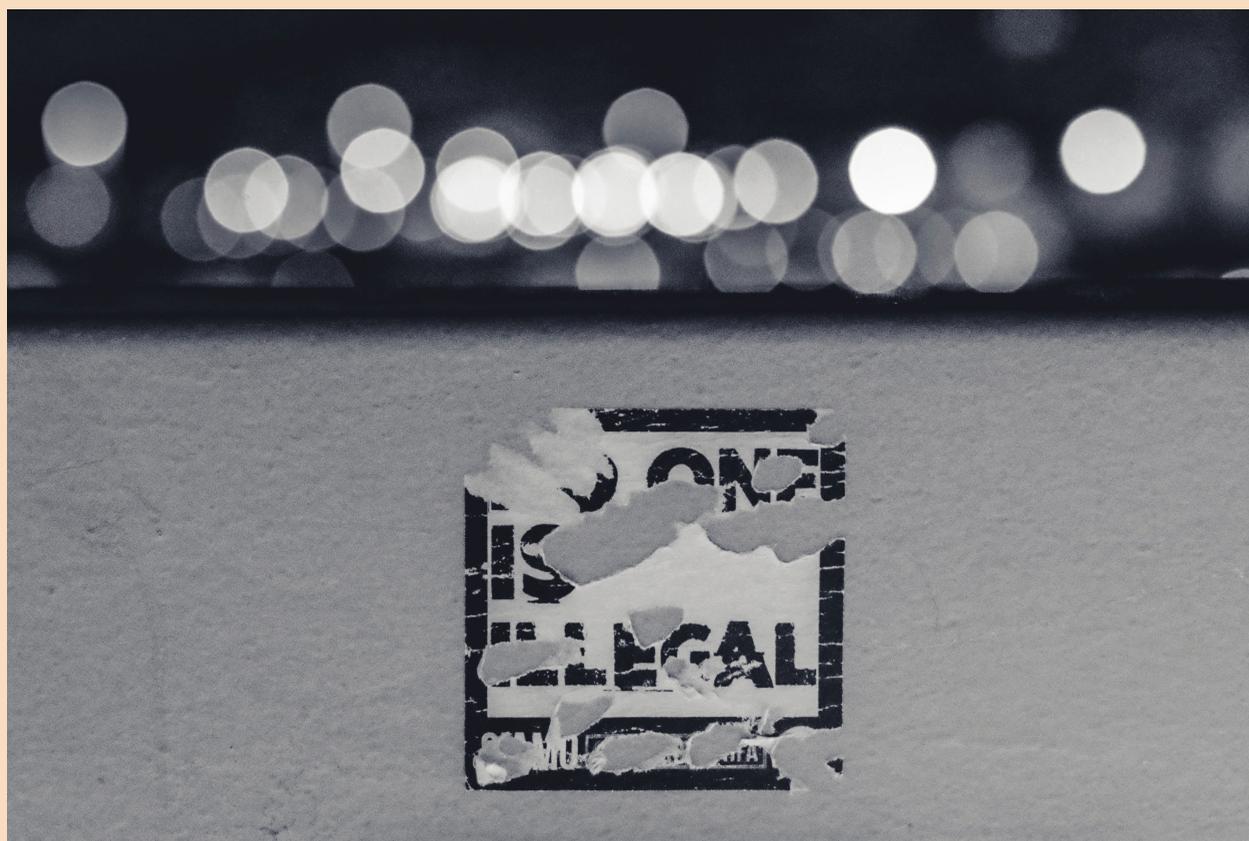
L'anonymat permet au lanceur d'alerte de servir l'intérêt public. Il peut ainsi agir selon ce qui lui semble juste sans s'exposer à des préjudices personnels et à des risques, ici évitables. Protégé par l'anonymat, le lanceur d'alerte peut dire la vérité et remettre en question la répartition asymétrique des informations entre citoyens et gouvernants qui menace et sape la démocratie.

Jean-Pierre Cassarino
Enseignant-chercheur
(Collège d'Europe)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 5 fév. 2020

Entre expulsion et retour volontaire, la frontière est fine



Une nouvelle sémantique s'est construite au sein de l'Union européenne : celle du « retour volontaire » des migrants irréguliers. Elle agit parfois comme une frontière à la compréhension de réalités multiples. Jean Pierre Cassarino, politologue, analyse depuis de longues années la migration de retour et met en garde contre l'utilisation abusive du terme « retour » dans le discours politique.

Référence : Cassarino J-P., 2014, « *A Reappraisal of the EU's Expanding Readmission System* »
The International Spectator: Italian Journal of International Affairs, 49:4, 130-145.

Cassarino J-P, 2015, « *Relire le lien entre migration de retour et entrepreneuriat, à la lumière de l'exemple tunisien* » Méditerranée, 124, 67-72.

Cet article a été écrit sur la base d'un entretien réalisé par Claire Lapique avec Jean-Pierre Cassarino.

À l'heure des fake news et des décodex, les mots prennent des tournures ambivalentes. Langue de bois et autres artefacts langagiers construisent, au-delà des mots ; des murs. Des murs qui n'ont plus d'oreilles et brouillent notre compréhension. Derrière cet appel incessant au « retour », résonnent les mots de Patrick Chamoiseau « Ils organisent le fait que l'on n'arrive jamais »¹.

Contrôle aux frontières, centres de détention, identification par empreintes digitales ou encore quotas d'expulsions ont fleuri dans tous les pays européens. Ces dispositifs ont germé sur le terreau fertile des discours sur le « retour » des migrants, diffusés dans les États membres et au sein de l'Union européenne.

Avec la première vague migratoire venue des Balkans, cette nouvelle terminologie s'est affirmée au cours des années 1990 au point de devenir hégémonique aujourd'hui. Basée sur la dichotomie entre « retour volontaire » et « retour forcé », elle a été accréditée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Elle prend corps dans divers mécanismes comme « l'aide au retour volontaire » en France qui propose aux migrants irréguliers de retourner dans leur pays moyennant compensation financière.

À travers une multitude d'entretiens réalisés en Algérie, au Maroc et en Tunisie avec des migrants expulsés ou ayant décidé de rentrer de leur propre chef, Jean-Pierre Cassarino, enseignant au Collège d'Europe et titulaire de la Chaire « Études migratoires » à l'IMéRA (Marseille), revient sur l'utilisation trompeuse de ces catégories.

La novlangue du retour forcé / retour volontaire

Dans 1984 George Orwell construisait une véritable novlangue où toutes nuances étaient supprimées au profit de dichotomies qui annihilent la réflexion sur la complexité d'une situation. C'est oui, c'est non ; c'est blanc, c'est noir ; c'est simple. Toute connotation péjorative est supprimée et remplacée par la négation des concepts positifs. Le « mauvais » devient « non bon ». Dans le livre d'Orwell, cette pensée binaire nie la critique vis-à-vis de l'État et tue dans l'œuf tout débat.

Aujourd'hui, les instances internationales et européennes produisent un discours dichotomique où le retour volontaire se distingue du retour forcé. En 2005, le Conseil de l'Europe, écrit dans ses « Vingt principes directeurs sur le retour forcé » :

VINGT PRINCIPES DIRECTEURS SUR LE RETOUR FORCÉ, CONSEIL DE L'EUROPE

Le retour volontaire est préférable au retour forcé et présente beaucoup moins de risques d'atteintes aux droits de l'homme. C'est pourquoi il est recommandé aux pays d'accueil de l'encourager, notamment en accordant aux personnes à éloigner un délai suffisant pour qu'elles se conforment de leur plein gré à la décision d'éloignement et quittent le territoire national, en leur offrant une aide matérielle telle que des primes ou la prise en charge des frais de transport, en leur fournissant des informations détaillées dans une langue qui leur est compréhensible sur les programmes existants de retour volontaire, en particulier ceux de l'Organisation internationale des migrations (OIM)

Pour Jean-Pierre Cassarino, la coercition s'applique pourtant dans les deux cas. L'Allemagne par exemple, considère l'Afghanistan comme un pays sûr. Elle a signé un accord avec ce dernier pour le « retour » volontaire et forcé des Afghans en situation irrégulière. Mais « les migrants qui ont été expulsés d'Allemagne ont été forcés d'accepter le retour volontaire » explique Jean-Pierre Cassarino. Un des interrogés Afghans témoigne ainsi : « On m'a demandé de signer et j'étais en détention, je ne voulais plus rester enfermé, j'avais peur ». Dans ce cas, parler de « retour volontaire » affirme un aspect positif. C'est un mécanisme politique plus facilement accepté par le public. Pour l'OIM, le retour volontaire concerne la personne qui signe une déclaration dans laquelle elle accepte de retourner dans son pays. Dans ce cas et en règle générale, on lui offre le billet de retour. À l'inverse, dans le cas du retour forcé, la personne est contrainte, par ordre de la préfecture, de quitter le territoire. Elle est souvent accompagnée d'une escorte de rapatriement qui est coûteuse pour le gouvernement. Le retour volontaire n'est pas qu'une question sémantique, c'est aussi une question financière. On estime entre 10 000 et 15 000 euros une reconduite forcée à la frontière contre 2000 à 4000 pour un retour volontaire. En tous les cas, dans cette dichotomie, la décision individuelle du migrant compte de moins en moins.

Que se cache-t-il derrière le mot retour ?

Peut-on utiliser le même mot pour un migrant rapatrié dans un pays en guerre, pour celui qui est renvoyé parce qu'illicite et pour celui qui décide, de sa propre initiative, de revenir au pays ? Difficile de nier l'aspect pluriel du retour migratoire. Jean-Pierre Cassarino explique comment la terminologie du « retour » s'assimile à l'expulsion, par manipulation politique. Jean-Pierre Cassarino se réfère à Albert Camus. Dans *L'homme révolté*, il plaide pour la clarté terminologique, parce qu'il ne faut pas « pactiser avec la propagande ». Si une personne est expulsée de son pays d'accueil, elle n'est pas « retournée » au pays. Les chercheurs travaillent de fait sur l'expulsion quand ils parlent de retour. « Éjecté volontaire » ou « déplacé poétique », écrit l'écrivain Patrick Chamoiseau pour faire contrepoids.

Retour pour le développement

L'ampleur qu'a pu prendre « le retour » dans les instances internationales repose aussi sur la promotion du développement dans les pays d'origine. Jean-Pierre Cassarino et son équipe de chercheurs ont interrogé 700 migrants tunisiens de retour en questionnant l'influence de l'expérience migratoire sur l'entrepreneuriat. En mars 2014, un partenariat avait été signé entre la Tunisie et l'Union européenne pour faciliter l'acquisition de compétences aux jeunes tunisiens afin de leur permettre, une fois rentrés, de « développer des activités économiques rentables ». Qu'en est-il dans les faits ? Les migrants qui se sont insérés facilement dans le marché du travail avaient achevé leur séjour migratoire par eux-mêmes en affirmant leur souhait de revenir au pays. Qu'ils aient fini leurs études, qu'ils veuillent créer leur entreprise ou qu'ils aient atteint leurs objectifs en France, tous ont pu réunir

les opportunités, le temps et les ressources nécessaires pour construire un projet de retour. Ici le « retour volontaire » prend tout son sens. Jean-Pierre Cassarino parle de cycle migratoire « complet ». Mais tous les migrants n'ont pas eu cette chance. La décision relève parfois d'un choix par défaut. Une socialisation difficile, des problèmes familiaux ou la précarité peuvent pousser la personne à rentrer à contrecœur. Pire, l'expérience migratoire peut être brutalement interrompue par une obligation à quitter le territoire. Pour ces migrants qui ne peuvent achever leur cycle (qu'il soit incomplet ou interrompu), de sérieuses difficultés se présentent sur la route du retour. Ils ont beaucoup plus de mal à s'insérer dans le monde professionnel.

En approchant le retour par la complétude des cycles migratoires, Jean Pierre Cassarino montre qu'il n'y a pas qu'une façon de revenir et que la durée du séjour a des conséquences sur le développement dans le pays d'origine. C'est un appel à repenser les usages politiques et sémantiques du « retour » ; à remettre en question des notions qui s'inscrivent dans les inconscients collectifs. C'est un rappel à ce que Václav Havel écrit dans *Quelques mots sur la parole* « Et voilà justement de quelle manière diabolique les mots peuvent nous trahir, si nous ne faisons pas constamment preuve de prudence en les utilisant ».



Quand on fait des entretiens avec une personne qui ne vous regarde même plus dans les yeux parce qu'elle est humiliée, elle a honte, et qu'elle vous dit : « *en fait moi j'étais plombier, je travaillais en Italie, j'ai été convoqué à la préfecture, on me demandait de venir pour des papiers, pour les régulariser, alors j'étais content d'y aller parce que ça faisait longtemps que je demandais la régularisation.* »

La personne était trop innocente, c'était un piège, la préfecture l'a pris, l'a mis en détention et l'a expulsé. Il a un appartement, il a des attaches, il a un job...Même si ce job était irrégulier, mais pour lui c'était un job, il avait fait une demande de régularisation, qui lui a été refusée, mais ça il ne le savait pas.

Et c'est un exemple parmi tant d'autres (...) comment je peux dire que cette personne est un migrant de retour ? Cette personne n'est pas un migrant de retour !

Jean Pierre Cassarino

1 Patrick Chamoiseau, 2017, « *Ils organisent le fait que l'on n'arrive jamais* », *Frères migrants*, Seuil

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 15 avr. 2020

Figures migratoires, au-delà des frontières



Dans l'ombre du migrant, se glissent les failles d'un système étatique coercitif peu respectueux des droits humains et de la dignité des individus. Jean-Pierre Cassarino nous rappelle que la réadmission n'est pas aux frontières de nos regards, mais s'inscrit bien au-delà des seules questions migratoires.

Référence : Cassarino J-P., 2014, « *A Reappraisal of the EU's Expanding Readmission System* »
The International Spectator: Italian Journal of International Affairs, 49:4, 130-145.

Cassarino J-P., 2015, « *Relire le lien entre migration de retour et entrepreneuriat, à la lumière de l'exemple tunisien* » Méditerranée, 124, 67-72.

Cet article a été écrit sur la base d'un entretien réalisé avec Jean-Pierre Cassarino, titulaire de la Chaire « Études migratoires » à l'IMÉRA et enseignant politologue au Collège d'Europe (Varsovie)

« Pays sûrs », « retour volontaire », « réadmission », les institutions internationales et États ne sont certainement pas dupes des réalités que ces mots viennent voiler. Jusqu'en 2017, le formulaire de retour volontaire que faisait signer l'OIM aux migrants irréguliers avant de les renvoyer vers leur pays d'origine, indiquait : « Je reconnais, pour moi-même, comme pour mes tiers, héritiers ou biens, que dans l'éventualité d'un dommage personnel ou d'un décès pendant ou après ma participation aux procédures de l'OIM, ni l'OIM, ni aucune autre agence participante ou gouvernement ne peut en être tenu responsable ».

De leur côté, les États européens ont constitué des listes de pays « d'origine sûre » à géométrie variable, car chaque État adopte sa propre définition en la matière. Cette notion permet de gérer l'accès au droit d'asile. Mais cela ne les empêche pas de négocier parfois avec des États tiers peu scrupuleux des règles démocratiques et des droits humains, alors même qu'ils sont considérés comme « sûrs ».



En signant des partenariats ou des accords de réadmission avec ces derniers, ils facilitent le renvoi des migrants dans leur pays d'origine en fermant les yeux sur les menaces dont ils peuvent être la cible. Les tendances liberticides des procédures de renvoi migratoire posent des questions éthiques, démocratiques et de justice. En l'occurrence, l'arrêt N.A. c/Finlande rendu le 14 novembre 2019 par la Cour

européenne des Droits de l'Homme (CEDH) de Strasbourg a condamné la Finlande pour violation des articles 2 et 3 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Droits humains en question

Dans cette affaire, la Finlande avait débouté un Irakien du droit d'asile en 2017, en dépit des menaces qui planaient sur lui en Irak et justifiaient sa demande. Il lui restait alors deux solutions. Un choix, intégré aux accords de réadmission et laissé aux migrants irréguliers : le retour forcé ou le retour volontaire. Dans le premier cas, il reste en détention jusqu'à être rapatrié, menotté et escorté de force jusqu'en Irak. Dans le second, il signe un formulaire de retour volontaire et on lui paye généralement le billet pour repartir. Alors qu'il est sérieusement menacé par les autorités irakiennes, il opte par défaut pour ledit « retour volontaire » en Irak afin d'éviter d'alerter les autorités et de rentrer le plus discrètement possible. C'est un « choix » qui n'en est pas un, lorsque la survie guide la décision. En effet, les menaces dont il faisait l'objet étaient loin d'être illusoire puisque un mois après son retour en Irak, il est exécuté.

Interpellée par la fille de la victime, la Cour conclut que le retour de l'Irakien n'était en rien un retour « volontaire », mais bien la conséquence « d'une décision déjà prise par les autorités finlandaises, visant son expulsion et que la mort du père de la requérante était due aux risques auxquels les autorités finlandaises l'avaient exposé ».

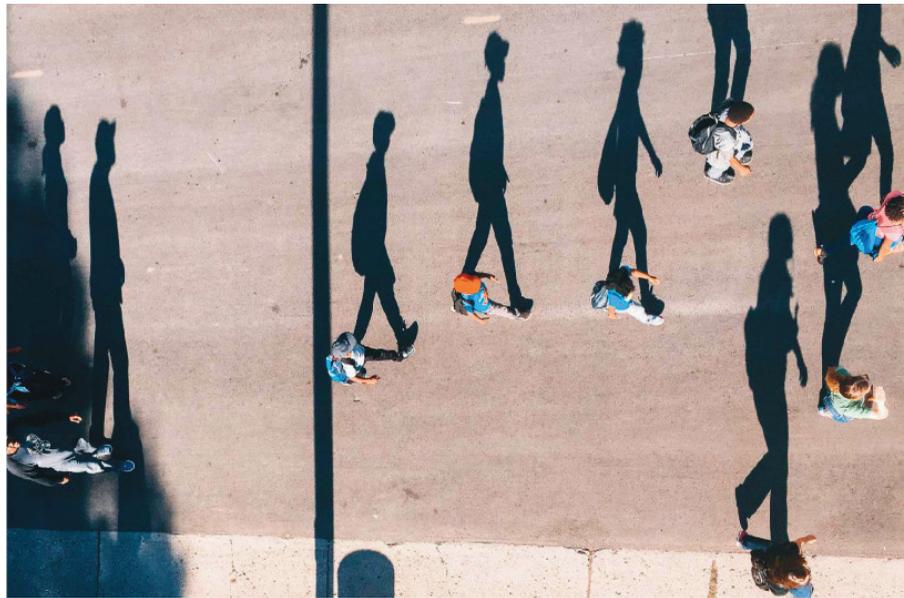
Cette décision vient remettre en question la dialectique du retour forcé ou volontaire, tout comme les pratiques extralégales des États européens en matière de réadmission. L'exemple finlandais n'est certainement pas unique en son genre. Les États ont mis en œuvre un système de réadmission qui fait parfois fi des libertés fondamentales des migrants et des réelles menaces qui pèsent sur eux.

Coercition et renforcement de l'autorité de l'État

La jurisprudence de la CEDH semble indiquer qu'un nouveau vent d'espoir souffle sur une meilleure prise en compte des obligations des États en matière de protection des droits fondamentaux. Mais il est trop tôt pour affirmer que les modes opératoires propres à la réadmission des étrangers en situation irrégulière changeront. Pour l'heure, ils semblent pratiquement indéboulonnables. Malgré les efforts de l'Union européenne pour reprendre la main sur les processus bilatéraux, la multiplication des procédures de renvois à échelle intergouvernementale n'a pas cessé.

Car le recours généralisé aux accords de réadmission est également symptomatique du renforcement de la posture et de l'autorité de l'État dans un contexte où ce dernier s'est progressivement retiré de la gestion directe de l'économie, à l'heure de la mondialisation. Vis-à-vis des médias et de l'opinion publique, les États ne manquent jamais d'afficher leur rôle central dans la lutte contre l'immigration clandestine. C'est un moyen de signaler aux citoyens que l'État se saisit de la « crise migratoire », d'une situation d'urgence. Les accords s'intègrent dans un dispositif coercitif mis en place par les pouvoirs publics, impliquant des sanctions et des obligations à remplir par les migrants (comme la menace du retour forcé notamment).

Pour Jean Pierre Cassarino, l'État réaffirme d'autant plus sa fonction coercitive et régulatrice qu'il s'est désengagé de la sphère économique. Pour lui, la réadmission est indissociable d'un raisonnement plus approfondi sur le sens même du travail temporaire, sur les rapports altérés entre État et citoyens, ainsi que sur la notion de participation et les inégalités sociales dans nos sociétés contemporaines.



Un destin commun

Le système de réadmission s'est renforcé parallèlement à la flexibilisation des programmes d'accueil temporaire de la main-d'œuvre étrangère. En associant coopération en matière de réadmission et mobilité de la main-d'œuvre étrangère, les États membres entendent garantir la durée éminemment temporaire du séjour des travailleurs migrants. L'embauche de ces derniers a progressivement pris une tournure « temporaire et sécuritaire »¹.

Dans une étude sur le retour des migrants tunisiens², Jean-Pierre Cassarino démontre que les cycles migratoires, au fil des générations, se sont de plus en plus contractés, qu'ils soient interrompus ou incomplets. En se référant au cas des travailleurs migrants réguliers, il observe que les jeunes tunisiens ont moins de possibilités d'acquérir une formation professionnelle à l'étranger, de s'intégrer au sein de l'entreprise et de développer des savoir-faire, contrairement à leurs aînés. Cette fonction « régulatrice » de la durée du séjour migratoire reproduit de fait des formes d'incertitudes professionnelles et de vulnérabilités déjà à l'œuvre dans nos sociétés contemporaines.

Étrangement, ces tendances sont allées de pair avec la déréglementation accrue du marché du travail et l'exposition croissante des travailleurs nationaux à des formes de précarité professionnelle. Y aurait-il finalement, derrière l'apparent fossé des conditions de travail entre nationaux et migrants, un destin commun ? Jean Pierre Cassarino fait appel à « un continuum, entre les droits circonscrits des travailleurs migrants temporaires et ceux (tout aussi circonscrits) des travailleurs autochtones ». Cette ligne de continuité conduit à diverses formes d'expulsion sociale et économique, de part et d'autre de la frontière.

Par-delà le national

Jean Pierre Cassarino appelle à décloisonner la « réadmission » des seules questions migratoires pour la réinsérer dans des enjeux globaux, liés au marché du travail, à l'accès aux droits, à l'heure de la mondialisation. Pour ce faire, il faut s'affranchir de la pensée dichotomique et dominante opposant le « national à étranger ». En pensant au-delà de deux groupes généralement opposés dans le discours politique, d'autres dynamiques se dessinent. La flexibilisation, les déficits démocratiques, les mesures liberticides concernent-elles alors seulement les étrangers non européens ? Les enseignements de l'histoire viennent en nombre. « Chaque fois

qu'il y a au Vietnam une tête coupée et un œil crevé et qu'en France on accepte, une fillette violée et qu'en France on accepte, un Malgache supplicié et qu'en France on accepte, il y a un acquis de la civilisation qui pèse de son poids mort, une régression universelle qui s'opère, une gangrène qui s'installe, un foyer d'infection qui s'étend et qu'au bout de tous ces traités violés (...), il y a le poison instillé dans les veines de l'Europe et le progrès lent, mais sûr, de l'ensauvagement du continent ». Dans *Discours sur le colonialisme*, Césaire, en établissant un lien de continuité entre nazisme et colonisation, peut faire résonner encore ses mots : « C'est du nazisme, oui, mais qu'avant d'en être la victime, on en a été le complice : que ce nazisme-là, on l'a supporté avant de le subir, on l'a absous, on a fermé l'œil là-dessus, on l'a légitimé, parce que, jusque-là, il ne s'était appliqué qu'à des peuples non européens ; que ce nazisme-là, on l'a cultivé, on en est responsable ». Au-delà de la ligne de démarcation migratoire se dessine une ligne de continuité entre migrants et non-migrants. En déformant les catégories de pensée préconçues, on peut placer la réadmission et le traitement réservé aux migrants au cœur de dynamiques économiques et politiques qui nous concernent tous.

1 Cassarino J-P., « *Nouveaux enjeux du système euro-méditerranéen de la réadmission* » dans dir. Schmoll C., Thiollet H., Wihtol de Wenden C. *Migrations en Méditerranée, Permanences et mutations à l'heure des révolutions et des crises*, CNRS éditions

2 Cassarino J-P., 2015, « *Relire le lien entre migration de retour et entrepreneuriat, à la lumière de l'exemple tunisien* », *Revue Méditerranée*, 124.

Raouf Boucekkine
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 22 juil. 2020

La révolte des cartables : éduquer pour démocratiser



La démocratie nait-elle nécessairement du soulèvement populaire ? La plupart des transitions démocratiques du siècle dernier n'ont pas eu besoin de révolte pour s'établir. Les élites autoritaires cèdent parfois le pouvoir, lorsqu'elles y trouvent un intérêt. Les économistes Raouf Boucekkine, Paolo G. Piacquadio et Fabien Prieur s'intéressent aux conditions d'une passation pacifique, en soulignant combien l'éducation cultive un terrain fertile à la démocratie.

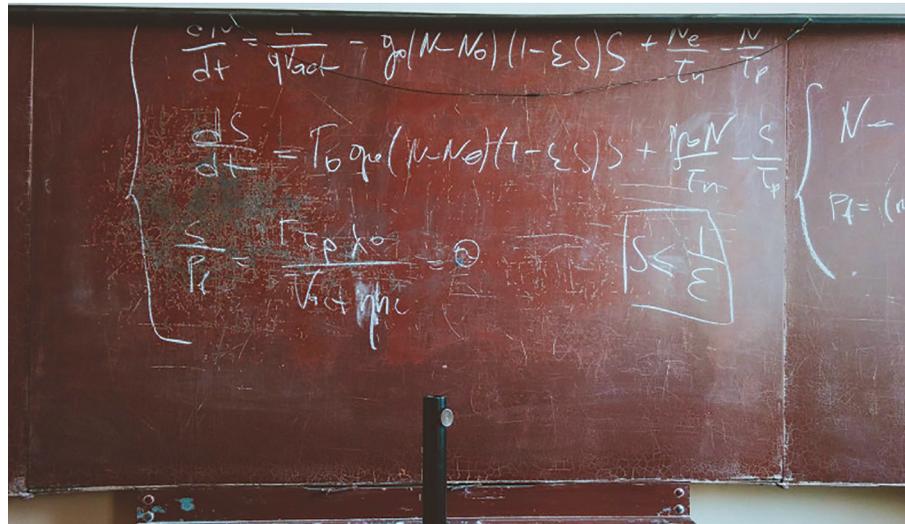
Référence : Boucekkine R., Piacquadio P. G., Prieur F., 2019, « *A Lipsetian theory of voluntary power handover* » *Journal of Economic Behavior & Organization*, 168(C), 269-291.

La démocratie s'est imposée au cours du XX^e siècle comme un idéal à atteindre. Dès 1975, la vague démocratique s'est étendue à l'Europe du Sud, pour rejoindre certains pays africains ou latino-américains et les ex-bastions du bloc soviétique à la fin du siècle. Ces changements notoires ont permis à nombre de régimes autoritaires de s'éclipser et de laisser place au terreau de la démocratie. Comment est-on passé de l'autoritarisme à la démocratie ?

Faut-il faire la révolution ?

En 1789, la Bastille est prise d'assaut au nom de la souveraineté du peuple. La fameuse Révolution française met fin à la monarchie absolue en proclamant la Première République. Toutefois, tous les processus de démocratisation ne sont pas nés dans un bain de sang. Il n'est pas toujours nécessaire de couper des têtes. Et pour cause, depuis 1960, sur les 227 transitions démocratiques recensées dans le monde, seulement 30 ont connu une période révolutionnaire, soit 13%. Autrement dit, 87% des transitions du siècle passé se sont faites pacifiquement. Difficile de croire qu'un dictateur ou une junte militaire lâcherait son pouvoir par pure abnégation ou bonté de cœur. Alors, comment les démocraties ont pu fleurir dans le champ politique au cours de cette période ?

En sciences humaines, il existe des théories divergentes pour interpréter le processus de démocratisation. Deux paradigmes s'opposent principalement. Le premier suppose que ce sont les institutions démocratiques qui, les premières, permettent le développement économique. C'est donc à travers le bon fonctionnement des structures étatiques et le respect des règles démocratiques que l'on obtient un État apte à se moderniser. D'autres considèrent, au contraire, que c'est le développement économique qui impulse le processus, en générant un terrain fertile pour que puisse naître la démocratie. Cette dernière perspective a été soutenue et théorisée par Seymour Martin Lipset dans le domaine des sciences politiques. Pour lui, la croissance nourrit une véritable culture politique en véhiculant des valeurs et attitudes démocratiques, à l'aide de l'éducation principalement. La littérature économique ne manque pas d'études empiriques sur le lien entre éducation et démocratie. Mais curieusement, les mécanismes subtils mis en avant par Lipset ont été très peu mis à l'épreuve de l'analyse théorique jusqu'aujourd'hui. Pour y remédier, Raouf Boucekkine, Paolo G. Piacquadio et Fabien Prieur proposent une reformulation théorique originale permettant de comprendre comment les États autoritaires peuvent cheminer vers la démocratie au regard de leur développement et de leur système éducatif.



Ah, sacré Charlemagne!

Après le pain, l'éducation est le premier besoin d'un peuple. C'est en tant que révolutionnaire et au nom de la démocratie que Danton écrit ses lignes. Mais pour éduquer, il n'est pas toujours nécessaire de passer par la révolte. Suffit-il alors de bénéficier de ressources économiques? Dans leur modèle, les économistes s'intéressent aux régimes autoritaires qui disposent de ressources naturelles. Ils montrent que ces richesses ne suffisent pas à elles-seules pour démocratiser, mais elles représentent un atout indéniable si elles sont redirigées vers l'éducation.

L'éducation est un paramètre important pour la transition. C'est à la fois un outil de développement économique tout comme un moyen de démocratiser la société. En éduquant son peuple, l'État obtient un avantage futur puisqu'il forme une génération de travailleurs qualifiés (il développe son capital humain) qui appuiera la production et la croissance du pays.

Il existe cependant un inconvénient : une population éduquée aspire à de nouvelles valeurs et libertés. Elle devient beaucoup plus sensible aux inégalités et dispose de plus d'outils pour se faire entendre. Un régime autoritaire doit donc peser le pour et le contre avant de décider d'éduquer sa population. Un certain nombre de paramètres le feront pencher pour l'éducation, quitte à perdre en influence. Alors, « qui a eu cette idée folle, un jour d'inventer l'école? »¹.

Négocier son départ

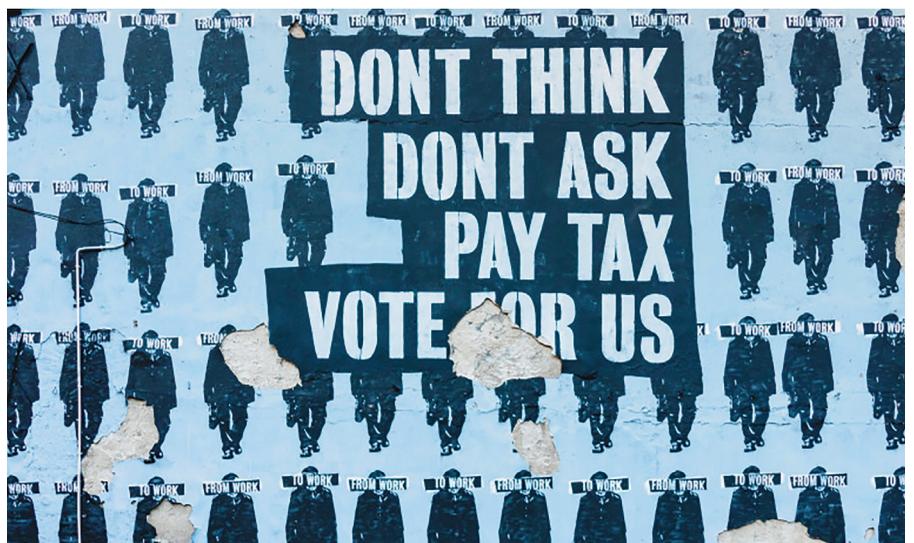
En Corée du Sud, l'élite dirigeante présente à la fin du XX^e siècle s'est peu à peu effacée pour laisser place à de nouvelles institutions démocratiques. En 1987, les Sud-Coréens ont ainsi pu élire librement leur président au suffrage universel, aux termes de plus de dix-sept ans d'autoritarisme. Mais qu'est-ce qui peut pousser l'élite à décider volontairement de quitter le pouvoir? Les dirigeants autoritaires sont plus enclins à faire place nette lorsqu'ils arrivent à négocier quelque chose en échange. En Afrique du Sud, la violence de l'apartheid s'est résolue à l'issue de trois années de négociations. Les élections multiraciales en 1994 ont pu être établies grâce à des contreparties laissées au gouvernement De Klerk alors en place.

Pour que les élites quittent le navire, un partage du gâteau doit être garanti. Ce partage est d'autant plus assuré que la transition se fera d'une façon pacifiée. Et dans cette situation, l'éducation joue un rôle clef. Une population éduquée a plus de chance d'observer le respect de valeurs démocratiques telle que la justice.

Il est alors plus facile de se regrouper à la table des négociations et de concevoir des canaux de transition qui offrent aux élites une juste rétribution des richesses. Pour étudier ce partage, les auteurs utilisent le schéma de négociation généralisé de Nash dans leur modèle, un outil classique en science économique.

L'éducation n'est toutefois pas à l'abri d'une instrumentalisation par le régime. Les chercheurs mettent en garde face aux multiples facettes de l'éducation. En Chine, le régime autoritaire a établi un véritable système d'éducation de masse, où l'enseignement supérieur et les écoles forment les travailleurs qualifiés. Dans le même temps, l'éducation a pu servir le régime et soutenir le patriotisme.

Au-delà de ce dévoiement, l'efficacité elle-même de l'éducation est en jeu. Les pays du Moyen-Orient par exemple, ont effectué d'importants investissements en capital humain sans retour réel en termes de croissance, et avec des résultats peu enviables face aux contextes européens ou asiatiques.



L'éducation, à n'importe quel prix ?

Ces différentes situations illustrent une grande hétérogénéité dans la façon d'appréhender l'éducation. Celle-ci n'est bénéfique pour le développement et la démocratie que s'il existe un bon retour sur investissement. Autrement dit, aux termes de la formation, obtient-on des personnes qualifiées ? Combien seront les ingénieurs prêts à œuvrer pour le développement de la nation ?

Investir beaucoup d'argent dans le système éducatif n'est pas suffisant. On peut éduquer un nombre considérable de personnes, si l'éducation est médiocre, les résultats sur la croissance et la démocratisation se feront toujours attendre.

Alors que beaucoup de pays sont riches en ressources naturelles, en particulier en Afrique, ils restent bloqués dans une trappe à pauvreté. Pour les en sortir, les institutions internationales et les ONG financent des programmes éducatifs et multiplient les écoles sur le territoire africain. Les auteurs de l'article s'élèvent contre cette approche limitante de l'éducation. Pour eux, les résultats d'une éducation efficace doivent être analysés du point de vue de la qualité plutôt que de la quantité. Élever le taux d'alphabétisation n'est pas suffisant pour sortir les pays de la pauvreté ou soutenir les transitions démocratiques.

La conclusion de leur modèle est claire : l'éducation efficace est un levier opportun. Pourquoi s'en priver ? Qu'il s'agisse des États ou de l'aide internationale, il faut

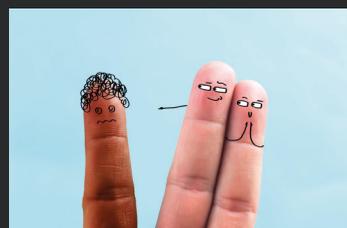
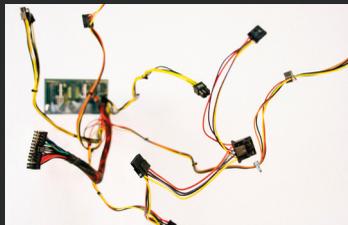
développer des méthodes innovantes et une approche différente qui ciblent l'efficacité du système éducatif.

Pour un système éducatif plus effectif

Alors que le processus de transitions démocratiques s'est peu à peu essoufflé, au point que certains ont parlé de régression de la démocratie à travers le monde, les résultats des économistes insufflent l'espoir. Leur modèle met en avant une des clefs de voute de la démocratie et dévoile la marche à suivre pour que celle-ci fonctionne. En alliant la science politique à l'économie, les auteurs soulignent de façon innovante les outils adéquats pour la démocratie, qu'ils soient impulsés par l'État ou par les institutions internationales.

1 En référence à la chanson «*Sacré Charlemagne*» interprétée par France Gall et écrite par Robert Gall

Justice sociale

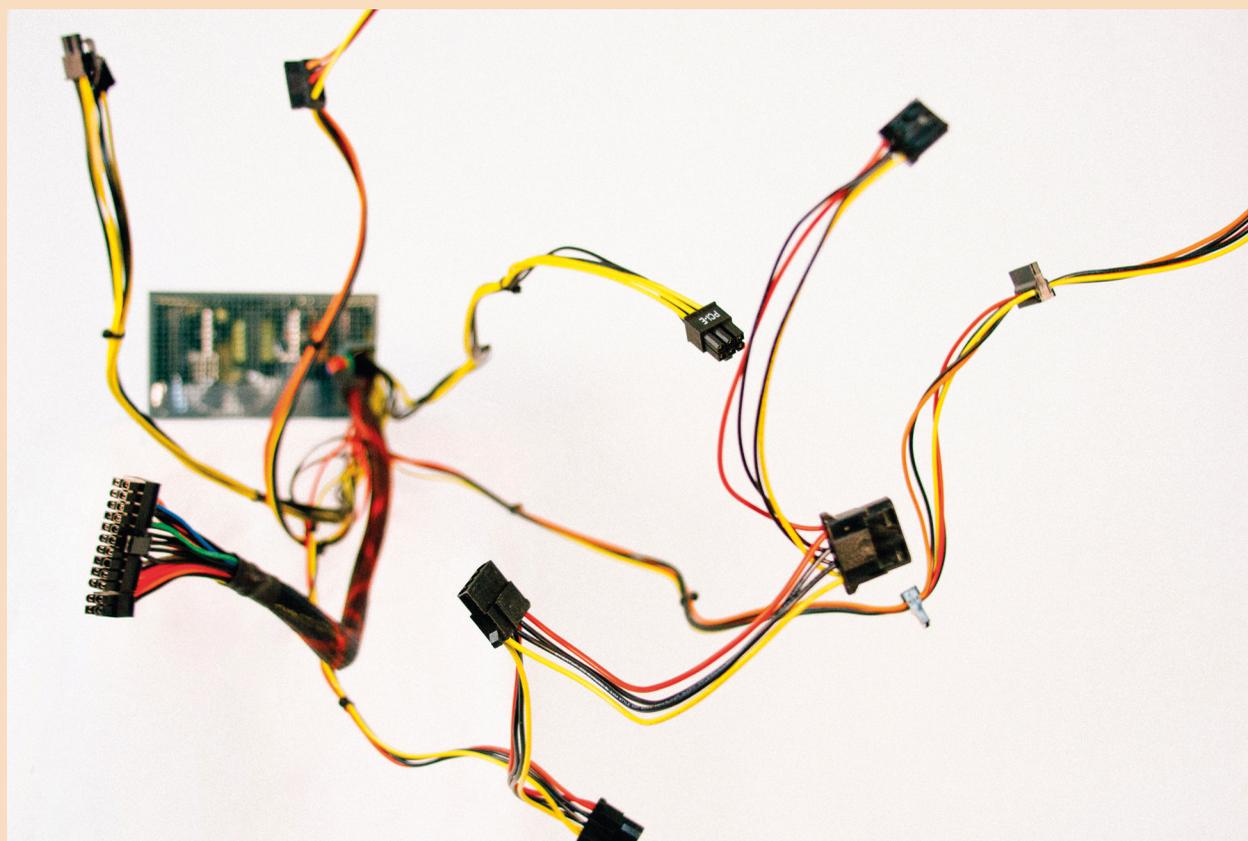


Yann Bramoullé
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 13 mars 2019

L'altruisme est-il plus social que l'État ?



L'altruisme fait partie de ces « aliens » étrangers aux débats économiques habituels.

Mais qui n'a jamais compté sur un ami ou un parent pour le dépanner ? Ces transferts privés jouent un rôle d'autant plus important dans les pays en développement. Quand l'État social est faible, il ne reste plus que l'appel aux proches en dernier ressort. Si bien que lorsque l'altruisme occupe une place importante dans le tissu économique, une politique de redistribution mal calculée peut s'avérer contre-productive !

Référence : Bourlès R., Bramoullé Y., Perez-Richet E., 2017, « *Altruism in Networks* », *Econometrica*, 85, 675-689.

L'altruisme n'est pas qu'une qualité, c'est aussi une donnée qui influence l'économie. Renaud Bourlès, Yann Bramoullé et Eduardo Perez-Richet étudient son influence à travers les transferts privés. En Europe, si l'État Providence joue le rôle de grand distributeur, les liens familiaux restent des valeurs sûres en cas de force majeure. Après la crise de 2008 par exemple, la part des transferts financiers au sein des familles françaises a doublé pour atteindre 4% de PIB. Dans les pays en développement, la place de l'informel est encore plus frappante. Les proches se substituent alors à un État social faible ou inexistant. Dans un tel cas, la mise en place d'une politique distributive est-elle effective ?

Avant toute chose, un coup de loupe sur l'altruisme. Les individus donnent-ils sans rien attendre en retour ? Entre réciprocité et altruisme, la frontière est fine. Toutefois, ce dernier gouverne bel et bien une part des échanges privés. L'hémisphère sud regorge d'exemples dans lesquels il s'insère dans le tissu économique et social. Le village Haya, en Tanzanie est l'un d'entre eux. Dans les années 2000, une étude a interrogé la teneur des liens économiques qui unissaient ses habitants.¹ Si on suit le modèle de réciprocité, les plus riches donnent aux plus pauvres pour se prémunir en cas de renversement de situation. Si la roue tourne et que la misère s'abat sur eux, ils sont assurés d'être aidés en retour. Quand la réciprocité règne, les individus ne donnent qu'à ceux qui sont capables de les rembourser.

Mais dans ce village, les 119 personnes interrogées n'hésitent pas à donner aux personnes atteintes de maladie chronique. Elles ont pourtant peu de chance de rendre la monnaie de leur pièce ! Certains riches Hayas mettent donc la main au porte-monnaie sans aucune certitude d'un retour sur investissement. Là où 43% des transferts sont réalisés entre proches, d'autres considérations, telles que la bienveillance ou les normes sociales, gouvernent.

Un maillage où les liens se nouent

Qu'il soit lié à l'affection, à l'éducation ou aux normes sociales, l'altruisme a des répercussions sonnantes et trébuchantes sur l'économie. Les trois auteurs d'« *Altruism in Network* » se penchent sur un modèle théorique pour l'étudier. L'altruisme est guidé par la volonté de satisfaire un minimum d'égalité avec ses proches. Une trop grande différence de revenu est difficilement acceptable. Lorsqu'une certaine limite est dépassée, les plus riches donnent pour réduire le

fossé. Et plus le lien est fort, plus la limite est basse. C'est ainsi que beaucoup de parents garantissent à leurs enfants les mêmes conditions de vie, grâce à leurs dons. Dans un réseau composé de plusieurs membres, les plus riches ne donnent pas nécessairement aux plus pauvres, mais à ceux qu'ils connaissent le mieux. Les premiers bénéficiaires, leur cercle familial ou amical, redistribuent eux-mêmes par la suite. Dans ce maillage, les intermédiaires deviennent indispensables pour que l'argent atteigne les maillons faibles.

S'ils sont bien entourés, les plus pauvres accèdent aux soins ou peuvent répondre à leurs besoins primaires. À propos des Philippines par exemple, trois économistes Cox, Hansen et Jimenez montrent comment les transferts privés aplanissent les inégalités de consommation.² Les femmes au foyer ou encore les personnes n'ayant pas reçu d'éducation supérieure en sont les premiers bénéficiaires. Le système entier se base sur ces aides parallèles : pour les citadins, elles représentent 20% du total de leurs revenus !

Redistribuer est-il toujours une bonne idée ?

En redistribuant mal, l'État peut dénouer des liens existants, détériorant ainsi le maillage créé. L'idée est contre-intuitive. Pourtant, faire du social peut accroître les inégalités ! Les politiques distributives modifient les dons privés en réorientant les revenus des uns et des autres. Un problème soulevé dès 1974 par les économistes Becker et Barro : les efforts de redistribution peuvent être évincés par la réaction des principaux donateurs.

Souvent négligé par les décideurs, l'altruisme joue pourtant un rôle important dans ce calcul. Selon le modèle de Renaud Bourlès, Yann Bramoullé et Eduardo Perez-Richet, les politiques de redistribution sont à double tranchant, car elles dépendent des interactions entre dons privés et aides sociales. Elles peuvent être bénéfiques quand les individus ponctionnés sont riches, mais peu altruistes. Si l'argent est redirigé vers une frange de la population plus généreuse, transferts privés comme publics vont dans le même sens. Ils réduisent le fossé des inégalités.

Mais la redistribution est inefficace si elle réduit les revenus des plus débonnaires. Leurs dons s'ajustent à la baisse. Une telle politique n'a donc aucun impact, car les subsides de l'État ne font que compenser la diminution des transferts. Ou pire encore : elle peut être totalement contre-productive. Les aides sociales ne compensent même plus les dons privés. L'inégalité de consommation s'accroît à cause d'une mauvaise répartition. Au lieu d'atteindre les plus démunis, l'argent est reversé à des personnes dont le besoin est moins pressant. Un mauvais ciblage et la redistribution étatique perd de son efficacité. Mais comment s'assurer de viser les bonnes personnes ?

Atteindre sa cible

Le modèle des auteurs s'adresse à des contextes multiples, mais les problèmes de ciblage touchent particulièrement les pays en développement. La redistribution des richesses se fait à l'aveuglette quand le paysage économique est impénétrable. Il en va de la collecte des données : très sporadique, elle indique partiellement les revenus de chacun. S'ajoute à cela le flou qui entoure le secteur informel dans des pays où il occupe une large place. Pour les auteurs Cox, Hansen et Jimenez, là où l'État Providence s'est implanté, les transferts privés ont déjà été en partie écartés par les aides. La redistribution étatique a plus de chance de fonctionner. En revanche, lorsque le secteur public est encore peu développé, l'effet contre-productif est plus visible. Dans le cas des Philippines, ce sont 30 à 80% des transferts privés qui pourraient être évincés par la mise en place d'une politique de redistribution, pour le 1/5^e des ménages les plus pauvres.

Pour réduire efficacement les inégalités de consommation, le regard doit se porter sur les comportements économiques des familles. Leur réponse aux politiques distributives peut bouleverser le sens même de ces initiatives. La redistribution aplanit certes les salaires, mais l'inégalité de consommation, in fine, peut rester inchangée, voire empirer ! Au-delà du partage des risques et de la réciprocité, ce sont aussi les dons qui influencent l'économie. Si l'altruisme guide certaines décisions, une question demeure. Traduit-il le respect des normes, un besoin de reconnaissance ou un acte de bienveillance ? Une question qui ouvre le débat aux sociologues et philosophes.

1 De Weerd I., Fafchamps M., 2011, « *Social Identity and the Formation of Health Insurance Networks* », *Journal of Development Studies*, 47, No. 8, 1152-1177

2 Coxa D., Hansen B. E., Jimenez E., 2003, « *How responsive are private transfers to income ? Evidence from a laissez-faire economy* », *Journal of Public Economics*, 88, 2193-2219

Emmanuel Flachaire
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 19 juin 2019

L'échelle sociale pour répondre aux inégalités



Au-delà de la lutte contre les inégalités de revenu, certains focalisent leurs efforts sur l'égalité des chances afin de donner à tous les mêmes opportunités et permettre aux plus démunis de sortir de la pauvreté. C'est la mobilité sociale qui offre à chacun la possibilité de gravir les échelons. Les économistes F. Cowell et E. Flachaire proposent un indicateur de mobilité qui donne un nouvel aperçu des mesures sur les inégalités.

Référence : Cowell F. A., Flachaire E., 2018, « *Measuring mobility* », *Econometric Society*, 9(2), 865-901.

Faut-il participer à l'émission « Qui veut gagner des millions », pour sortir de la pauvreté ? C'est l'unique opportunité qu'a eu l'Indien Jamal Malik dans le film « *Slumdog millionnaire* ». Et même celle-ci lui fut finalement retirée. À peine avait-il gagné la question à 20 000 roupies, qu'il fut accusé de tricherie. Les pauvres sont-ils condamnés à le rester ? Cette question, connue sous l'angle des inégalités, mérite d'être posée sur le plan de la mobilité sociale. Transformer son destin est-il possible pour tous ?

Depuis quelques décennies, les inégalités ont polarisé tous les regards et de nombreuses études économiques leur ont été consacrées. Les indices et indicateurs se sont multipliés dans le but de comparer les États et les régions. Bien que négligée, la mobilité - de revenu ou de position sociale - est un outil utile pour éclairer les problèmes liés à la pauvreté, à l'égalité des chances ou encore à la reproduction sociale.

Les inégalités sont-elles toujours néfastes ? Le recours à la mobilité répond d'abord à cette question qui a traversé plusieurs disciplines, dont l'économie. Si les individus peuvent monter rapidement et facilement l'échelle sociale, certains affirment que non. Ceux qui sont au bas de l'échelle alternent alors à tour de rôle avec ceux qui se trouvent au-dessus. Thomas Piketty lui-même écrit « on pense souvent que l'augmentation des inégalités n'est pas importante en cas de forte mobilité ¹ ».

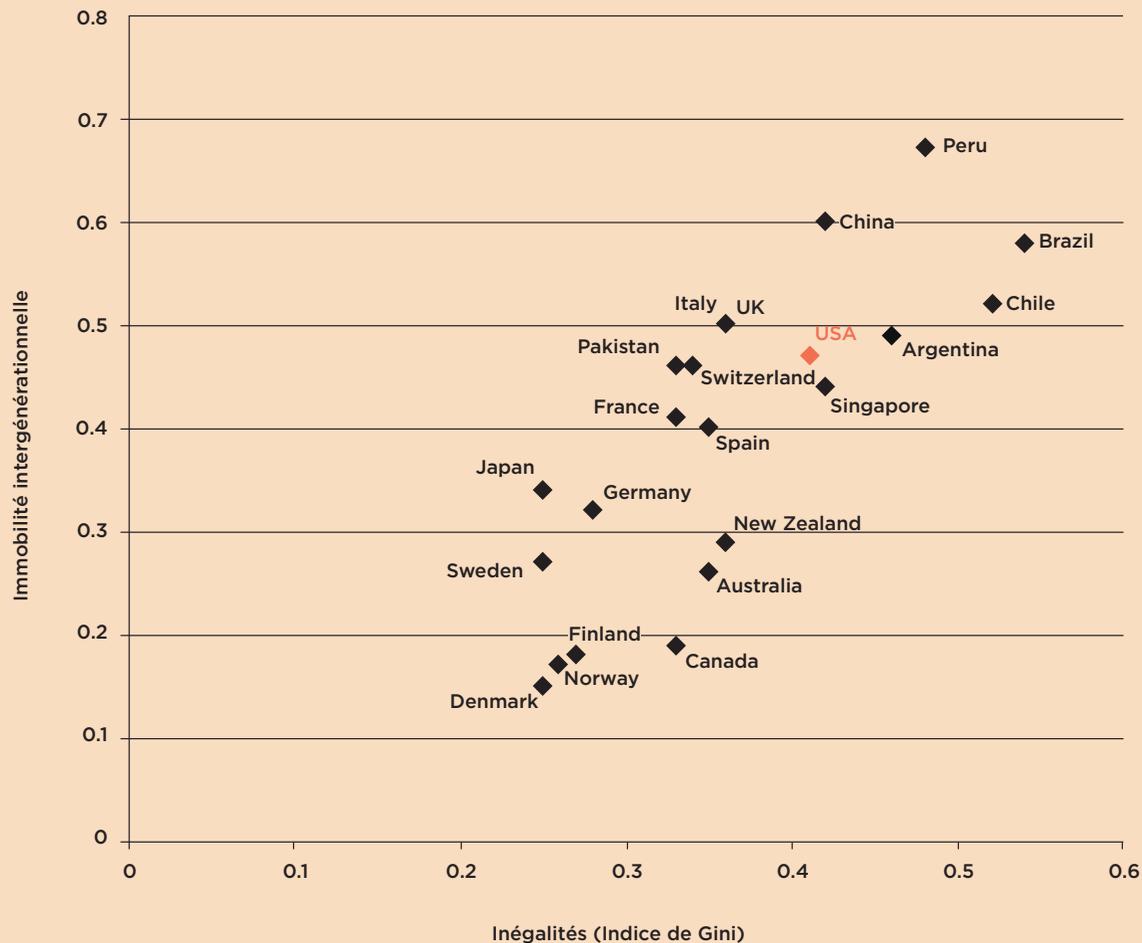
Cette question se réfère à la théorie égalitariste de Rawls qui privilégie l'égalité des chances à l'égalité des revenus. Pour lui, rien ne sert d'atteindre l'égalité des revenus parfaite, tant que les circonstances préalables sont justes et égales pour tous les individus. On juge alors ces derniers sur le mérite et l'effort.

Inégalité et faible mobilité, inséparables ?

L'égalité des chances se réfère à la mobilité. La mobilité intergénérationnelle de revenu interroge la possibilité qu'a un enfant d'accroître facilement ses revenus par rapport à ses parents. Mais on peut aussi la comparer d'une période à l'autre de la vie d'un individu, de manière intragénérationnelle. Combien pourraient, à l'instar de *Gatsby le Magnifique* - ce personnage, issu d'une famille de fermiers pauvres et devenu millionnaire - se hisser au sommet de l'ascenseur social ?

Dans chaque pays, la réponse diffère. Mais une constante traverse un bon nombre de situations. Selon « la Courbe de Gatsby », l'augmentation des inégalités est liée à une faible mobilité sociale.

« LA COURBE DE GATSBY »



Tout agit comme si, plus les barreaux de l'échelle sont éloignés les uns des autres, plus il est difficile de grimper. Aux États-Unis, cette logique vient remettre en question la figure du « self-made man ». Dans les faits, le « rêve américain » n'est pas si facile à accomplir. Une étude réalisée par Chetty, Hendren, Kline et Saez en 2014 montre que la mobilité sociale est restée inchangée entre 1970 et 1990². Pour les nouvelles générations, les chances d'atteindre des salaires plus élevés sont restées les mêmes, tandis que l'écart entre les revenus s'est accru. Les inégalités de revenus ne facilitent donc pas la mobilité, mais sont plutôt des bâtons dans les roues des plus pauvres.

Qu'est-ce qu'on mesure, alors ?

Les comparaisons internationales analysent les inégalités à l'aide des coefficients de Gini ou de Theil. Ces mesures permettent d'étudier la distance entre la situation donnée d'un pays et le cas d'une société parfaitement égalitaire. Mais peu d'évaluations permettent de donner le tableau de la mobilité intergénérationnelle de chaque pays. Les mesures sont éparses, non harmonisées et parfois même erronées. Cowell et Flachaire ont montré que l'indice de mobilité intergénérationnelle le plus utilisé peut être aveugle à certains mouvements ascendants ou descendants, en fonction des situations. D'autant que les résultats varient entre les outils généralement utilisés.

Pour répondre à ces limites, les deux auteurs ont créé un nouvel indicateur en établissant des principes de bases. Pour être efficace, la mesure doit prendre en compte les différents types de mobilités qui peuvent exister. L'indice Cowell-Flachaire capture donc à la fois les mobilités de revenus, mais aussi celles de rang, autrement dit, la position d'un individu sur l'échelle sociale. Mettre en parallèle ces deux mesures est important, car même si tous les individus augmentent leurs revenus de façon égale, la mobilité sociale peut demeurer inchangée alors même que la mobilité de revenu augmente.

De quelle mobilité parle-t-on ?

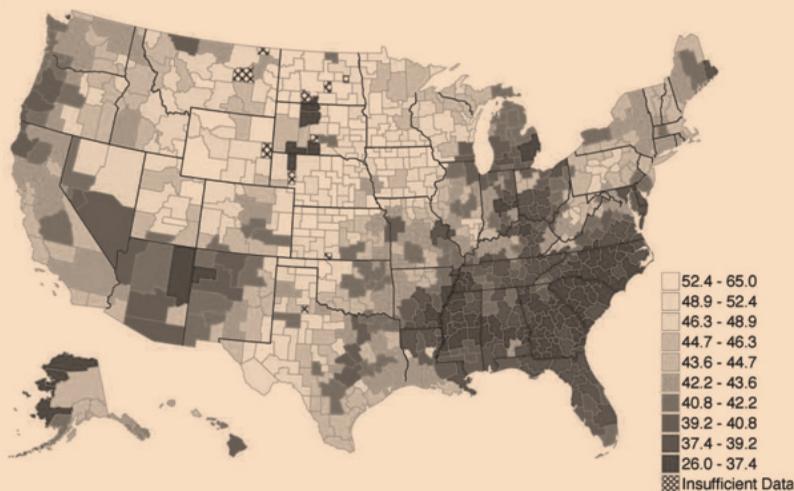
Le constat précédent peut être appliqué à la Chine durant le passage du millénaire. Au cours des années 2000, l'Empire du Milieu a connu une croissance rapide, mais ses répercussions sur la mobilité sont ambiguës. Dans leur article, Flachaire et Cowell montrent que la mobilité ascendante de revenu a augmenté, signifiant qu'un certain nombre d'individus ont accédé à des salaires plus élevés qu'avant 2000.

Mais, dans le même temps, la mobilité liée à la position sociale est restée globalement similaire. Leurs estimations confirment la forte inégalité qui règne alors en Chine. Ceux qui ont profité de l'élévation des revenus étaient déjà issus d'une famille aisée. La courbe de Gatsby se vérifie : une grande inégalité révèle une faible mobilité sociale.

L'exemple de la Chine illustre l'importance de distinguer les différentes mobilités pour présenter un tableau plus précis du paysage économique d'une région. L'indice des inégalités, parce qu'il est statique, ne permet pas d'interroger les mouvements entre génération ou entre différentes périodes. Pour affiner davantage, la dimension géographique est souvent utilisée. Elle permet de souligner que selon les zones géographiques et à l'intérieur d'un même pays, la mobilité de revenu ou de « rang » peut être totalement différente. Alors que la Chine se divise nettement entre aires rurales et urbaines, les États-Unis présentent une mosaïque diversifiée. Certains États symbolisent avec force le rêve américain, tandis que les chances de sortir de la pauvreté sont dérisoires dans d'autres.

LA MOBILITÉ SOCIALE AUX ÉTATS-UNIS

Source : The New York Times, 2015



Cette carte montre le rang moyen (en pourcentage) d'enfants ayant grandi dans une famille située en dessous du revenu moyen en fonction des aires géographiques. Les couleurs claires représentent les aires où les enfants issus de familles à faibles revenus ont plus de chance d'accroître leur futur salaire.

Dans le calcul de la mobilité, qu'elle soit de revenu ou de rang, la géographie n'est pas la seule variable à interroger. L'indicateur de Cowell et Flachaire se décompose pour étudier d'autres aspects, de manière détaillée. Il permet ainsi d'identifier la part des individus les plus riches, ou encore, la part des jeunes, dans le résultat obtenu. Et, surtout, il se décompose pour saisir la mobilité ascendante et descendante dans le calcul des mouvements. Enfin, les deux auteurs montrent qu'en étudiant la distance - en termes de revenu ou de rang - entre deux périodes données, l'indice de mobilité englobe celui des inégalités. En effet, il s'agit là d'un cas particulier, où la période étudiée est comparée à une situation d'égalité parfaite.

La mobilité sociale n'a pas encore fait l'objet de mesures systématiques dans les baromètres internationaux. Son évaluation constituerait un outil précieux pour les décideurs publics et offrirait un tableau précis des opportunités laissées aux individus face aux inégalités persistantes. C'est ce à quoi se sont attelés Cowell et Flachaire afin d'améliorer la connaissance de la mobilité en dépassant les limites des précédents indices et en permettant d'obtenir une description fine des inégalités dans le monde.

1 Piketty T., 2014, *The Capital in the Twenty-First Century*, p.299

2 Chetty R., Hendren N., Kline P., Saez E., 2014, « *Where is the land of opportunity? The geography of intergenerational mobility in the United States* », *Quarterly Journal of Economics*, 129 (4), 1553-1623

Chetty R., Hendren N., Kline P., Saez E., 2014, « *Is the United States still a land of opportunity? Recent trends in intergenerational mobility* », *American Economic*, 104, 141-147

Marie Claire Villeval
Enseignant-chercheur
(GATE, CNRS)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 11 sept. 2019

Éthique et marché : compatibles ou irréconciliables ?



Difficile de conjuguer éthique et marché quand celui-ci est ponctué à intervalles réguliers de fraudes et d'escroqueries en tout genre. Faudrait-il inclure davantage de concurrence afin d'atteindre l'efficacité ou au contraire réguler le marché ? Marie Claire Villeval interroge l'économie expérimentale pour démêler ce dilemme récurrent.

Référence : Tergiman C., Villeval M-C., 2019, « *The Role of Reputation and Competition on the Nature of Lies in Financial Markets* », Post-Print halshs-02155572, HAL.

La confiance dans le marché s'érode à chaque scandale qui l'éclabousse. Les fraudes et évasions fiscales qui touchent les plus grands groupes en sont des illustrations récurrentes. Rien que l'année dernière, plus de 400 000 infractions financières ont été enregistrées en France. Le phénomène est tel que les politiques publiques peuvent difficilement échapper à une régulation renforcée. En témoigne la nouvelle « police fiscale » proposée par le ministre des Finances le 1er juillet 2019. Elle comprend 250 douaniers et agents du fisc et s'accompagne d'une sous-direction créée par le ministère de l'Intérieur au sein de la police judiciaire et spécialement dédiée à la criminalité financière.

Éthique et marché sont-ils antinomiques ?

L'économie se déchire pour répondre à cette question. Pour les uns, c'est la nature même du marché qui érode les normes et valeurs morales. Il irait jusqu'à réduire le coût de la transaction entre la vie et l'argent¹. La promotion de valeurs matérialistes, les asymétries d'information, mais aussi le développement de la mise en concurrence des individus dans de nombreux aspects de leur vie corrompent les règles de conduite et la morale. Pour les autres, au contraire, ce n'est pas le marché, mais ses défaillances qui en sont la cause. Pour eux, en quoi une situation monopolistique serait-elle garante de hautes valeurs morales ? Au contraire, la possibilité de changer de fournisseur quand le précédent n'a pas donné satisfaction pourrait permettre de rendre les marchés plus fiables.

Mais de quelle éthique parle-t-on et est-elle unique et universelle ? Cette question est primordiale si l'on veut analyser sa relation avec la libre concurrence. D'une culture à l'autre, les règles de morale ou les normes sociales diffèrent. On peut penser notamment à l'interdiction islamique de percevoir un intérêt, et son pendant dans l'Église, où cette interdiction fut remise en cause par la doctrine calviniste dès le XVII^e siècle. Parce que l'éthique est malléable et fonction de son environnement, sa relation avec le marché fluctue. Mais cette malléabilité n'est-elle pas aussi source de flexibilité morale ?

Dans les faits

Marie Claire Villeval, économiste et directrice de recherche au CNRS, fait appel à l'étude comportementale pour offrir une réponse. Cette branche de la discipline s'intéresse aux comportements individuels et collectifs en recréant les conditions présentes sur un marché.

Dans une expérience développée avec Chloe Tergiman, professeur adjointe à Penn State University², plus de 600 personnes ont participé à un jeu dans lequel interagissent un gestionnaire de projets et un investisseur, qui décide, selon la

qualité espérée du projet, de prêter son argent pour sa mise en œuvre. Les participants dans le rôle des gestionnaires de projets bénéficient d'informations privées sur la valeur de leur portefeuille de projets auxquelles n'ont pas accès directement les investisseurs potentiels. Dès lors, les gestionnaires de projets peuvent être tentés de surévaluer la qualité annoncée de leurs projets pour attirer à eux les investissements.

LES INDIVIDUS SONT DIVISÉS ALÉATOIREMENT EN DEUX GROUPES D'INVESTISSEURS ET DE GESTIONNAIRES DE PROJETS.



Gestionnaires de projets

Le gestionnaire de projets reçoit trois cartes qui en déterminent la qualité. Chaque carte a une chance sur deux de présenter une étoile, symbolisant la réussite du projet.



Investisseurs

De son côté, l'investisseur peut investir 100 ou 0 unité(s) dans le projet. Pour juger de sa qualité, il n'a cependant que la parole du gestionnaire de projets.



L'expérience est répétée 27 fois. À chaque répétition, les couples investisseurs-gestionnaires de projets sont redéfinis de façon aléatoire (dans le premier scénario).

Avant que l'investisseur prenne sa décision, le gestionnaire annonce son nombre de cartes à étoiles (il peut mentir). Après sa décision, le programme tire au sort une des trois cartes, laquelle indique si l'investissement est un succès ou non.

L'EXPÉRIENCE SE DIVISE EN QUATRE TRAITEMENTS AVEC DES JOUEURS DIFFÉRENTS



Paire aléatoire

La sélection des couples est aléatoire à chaque répétition.



Paire fixe

Les couples sont fixes : la **réputation** du gestionnaire de projets est à l'épreuve.



Trio aléatoire

L'investisseur a le choix entre 2 projets. Cela introduit de la **concurrence**.



Trio fixe

Les trios sont fixes, cela associe **réputation et concurrence**.



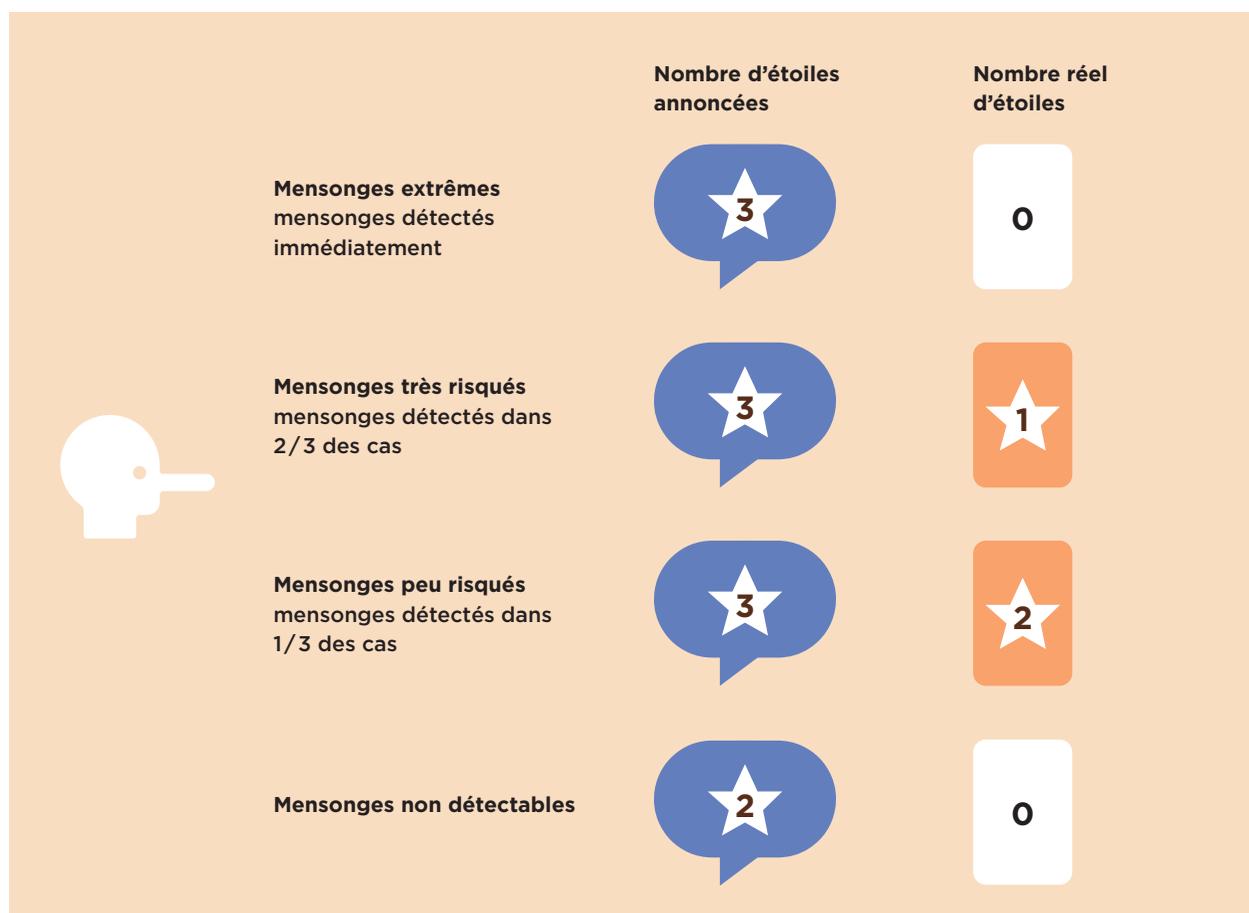
Pour reproduire la concurrence sur les marchés financiers, dans certains traitements chaque investisseur est apparié à deux gestionnaires de projets qui sont en concurrence pour attirer les fonds de l'investisseur. L'autre dimension du marché qui est manipulée est la possibilité ou pas pour les gestionnaires de projets de se créer une réputation. Le test permet d'évaluer comment les institutions de marché (la concurrence et la réputation) affectent l'honnêteté des individus.

L'effet Pinocchio

Le résultat est pour le moins troublant. Une large majorité des individus ment au moins une fois lors des 27 répétitions du jeu. Inclure plus de compétition dans le marché a-t-il un effet positif? Dans l'expérience, lorsque les gestionnaires de projet n'ont pas de concurrents, 50% mentent. Que se passe-t-il lorsque l'on ajoute un concurrent? L'investisseur a maintenant le choix entre deux propositions, ce qui a pour effet d'augmenter le nombre de mensonges à 60%. La compétition ne rend donc pas nécessairement le marché plus efficace puisqu'elle accroît la fréquence des fausses annonces.

Comment réduire cet « effet Pinocchio » induit par le marché? Lorsque les couples ou trios sont forcés de créer un lien, dans le cas où les appariements sont fixes tout au long du jeu, le taux de mensonges s'abaisse à 30 et 33% respectivement. Autrement dit, la réputation régule l'effet négatif de la compétition. Elle limite les mensonges et aide à forger un minimum de confiance entre les individus.

De manière générale, la concurrence accroît le nombre de fausses annonces, car elle incite les gestionnaires de projets à surévaluer la qualité de leurs projets par peur d'être détrônés par leur concurrent. Au contraire, la réputation réduit le nombre de mensonges, sans toutefois pouvoir les supprimer complètement.



**Petits mensonges
ou grosses tromperies ?**

Sur ce point, sur le marché comme dans la vie, petits et gros mensonges ne se valent pas. Certains mensonges sont extrêmes. C'est le cas par exemple lorsque les gestionnaires de projets annoncent n'avoir que des projets à haute valeur alors même qu'ils savent que tous leurs projets sont mauvais. En revanche, d'autres mensonges, plus petits, ne peuvent pas être identifiés.

C'est le cas par exemple lorsque les gestionnaires de projets annoncent deux bons projets alors qu'ils n'en ont qu'un : le tirage au sort d'un projet décevant peut être interprété par l'investisseur comme un manque de chance. Quel impact la concurrence et la réputation peuvent-elles avoir sur la nature des mensonges et leur gravité ? Pour l'étudier, les chercheuses ont identifié quatre types de mensonges.

La réputation fait quasiment disparaître les mensonges extrêmes et très risqués. Les mensonges extrêmes passent de 25% dans les paires aléatoires à 1,4% dans les paires fixes (là où entre en jeu la réputation). Mais l'effet est moindre lorsque le risque de détection du mensonge diminue. La réputation n'a même plus aucun effet sur les mensonges non détectables. Leur fréquence dépasse 40% dans toutes les configurations possibles. Cela montre que la réputation ne rend pas les gens plus honnêtes, elle ne fait que changer le type de fraude.

Investir tout de même ?

Les investisseurs ne sont pas dupes, ils peuvent réduire leurs investissements lorsqu'ils sentent l'entourloupe. Quand la concurrence est introduite sans qu'il y ait de mécanisme de réputation, les investisseurs évitent de parier sur les projets annoncés comme trop beaux. C'est l'une des conséquences de la compétition. Elle n'augmente jamais le nombre d'investissements, voire peut même être désincitative. À l'inverse, la réputation accroît le nombre de projets soutenus, car les investisseurs se sentent plus en confiance : ils croient au marché !

Dans ce type de marchés, il est clair que les investisseurs voudraient avoir accès à une information plus fiable et vérifiable. Ceci appelle certainement à un renforcement des régulations publiques, car cette expérience montre combien il est difficile de maintenir l'honnêteté des transactions sans mécanisme assurant la réputation des gestionnaires de projets. Pourtant, il existe aussi d'autres cas où, au contraire, les individus préfèrent ne pas savoir, générant une demande d'ignorance et peut-être même des marchés où l'on s'échange de l'ignorance.

En particulier dans le domaine moral, si les individus ont le choix de ne pas savoir, certains le privilégieront pour ignorer les conséquences, notamment négatives, de leurs actes. Au moment de prendre une décision, on préfère parfois fermer les yeux sur ce qui peut en résulter. Ce thème est récurrent lors de la prise de décision publique. Par exemple, lors d'un choix entre plusieurs projets d'investissement, on peut « ne pas voir » les conséquences d'un projet en matière environnementale (un peu comme on peut ne pas voir le mendiant qui tend la main en changeant de trottoir).

Si la demande d'ignorance rationnelle est bien connue des économistes aujourd'hui, en revanche on ne connaît quasiment rien sur l'offre d'ignorance et l'existence de marchés de l'ignorance. Une autre expérience conduite avec des collègues de l'Université d'Amsterdam³, reconstituant un marché de décideurs et de conseillers, montre qu'une fraction des décideurs privilégie l'ignorance plutôt que de risquer de recevoir des nouvelles négatives sur les conséquences de leurs choix égoïstes sur les autres. Pour préserver leur ignorance, ces décideurs « licencient » les conseillers qui leur envoient de mauvaises nouvelles. Anticipant cette demande

d'ignorance, une partie des conseillers dissimulent des informations importantes offrant l'aveuglement escompté. Se voiler la face a parfois quelque chose de rassurant. Introduire plus de concurrence entre les conseillers ne change en rien l'offre et la demande d'ignorance. À elle seule, la concurrence ne peut empêcher la fuite en avant des individus face à la vérité, lorsqu'elle est incommode.

Néanmoins, l'introduction de la réputation tend à accroître l'efficacité des marchés. Dans la première expérience, elle repousse le moment où les investisseurs décident de sortir définitivement du marché. Ils peuvent ainsi punir le gestionnaire de projets menteur tout en réallouant leur investissement dans un autre projet. Dans la deuxième expérience, si la réputation favorise l'appariement entre les chercheurs et les fournisseurs d'ignorance, elle permet aussi aux décideurs qui cherchent à prendre leurs décisions en toute transparence de conserver les conseillers honnêtes dans la durée.

Laissez-faire, laissez-passer ?

Ce vieil adage que l'on doit au mouvement des physiocrates préconisait de laisser chacun agir en mettant en avant la liberté de commerce pour maximiser la richesse. Les idées libérales ont repris ce credo à la fin du XX^e siècle en prônant le libre-échange. Faut-il alors renoncer à toute régulation dès lors que l'on entre dans l'économie de marché ?

L'économie expérimentale permet d'éclairer ces débats en révélant, entre autres, les mécanismes qui favorisent ou au contraire découragent les comportements moraux chez les individus. Ces travaux permettent d'informer les décideurs publics sur les moyens les plus à même de limiter les dysfonctionnements du marché et les abus qu'ils engendrent. La première expérience pointe du doigt l'importance de discerner les petits des grands mensonges et de leur adresser des réponses politiques différentes. Inclure la réputation permet de limiter les gros mensonges, comme peuvent le faire par exemple, les déclarations d'intérêts auxquelles doivent répondre les grandes entreprises.

Pour les mensonges moins détectables, sans doute les plus importants en nombre, d'autres solutions doivent être trouvées, passant sans doute par des investigations plus nombreuses et plus répressives. La deuxième expérience, quant à elle, montre d'autres stratégies individuelles qui permettent de conserver une grande flexibilité morale et de limiter les coûts psychologiques face à l'information. À l'époque où les fake news foisonnent sur les réseaux sociaux, il importe de rappeler que la responsabilité n'en incombe pas seulement à ceux qui les diffusent, mais aussi à ceux qui les consomment...

1 Falk A., N. Szech, 2013, « *Morals and markets* », Science, 340, 707-712.

2 Tergiman C., Villeval M. C., 2019, « *How reputation and competition affect the way people lie in markets* », Miméo, Penn State University et GATE

3 Shalvi S., Soraperra I., Villeval M. C., van der Weele J., 2019, « *Shooting the Messenger? Supply and Demand in a Market for Ignorance* », Miméo, Université d'Amsterdam et GATE

Estefania Galvan

Doctorante
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique

Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 23 oct. 2019

Les aides sociales peuvent-elles favoriser l'autonomisation des femmes ?



En Amérique Latine, des aides sociales conditionnelles redistribuent aux foyers défavorisés avec enfants, en échange du respect de certaines conditions. Par souci d'efficacité, ces aides sont remises aux mères. Une telle politique permet-elle aux femmes de gagner en autonomie ? En étudiant un programme uruguayen, les économistes Marcelo Bergolo et Estefania Galvan concluent qu'il accroît leur pouvoir de décision, mais qu'elles ont tendance à privilégier les emplois informels.

Référence : Bergolo M., Galván E., 2018, « *Intra-household Behavioral Responses to Cash Transfer Programs. Evidence from a Regression Discontinuity Design* », *World Development*, 103(C), 100-118.

Pour lutter contre la bête noire des inégalités qui hante le continent latino-américain, les gouvernements ont multiplié les programmes sociaux. Selon l'Institut National de la Statistique en Uruguay, la pauvreté atteignait encore 29% de la population, allant jusqu'à 50% des mineurs en 2005. Pour juguler cette situation, le gouvernement a lancé le programme AFAM PE, la prestation sociale la plus importante en termes de couverture et de montant (depuis 2007) pour les familles pauvres avec enfants. Sur l'ensemble du territoire, il a touché plus de 370 000 enfants en 2014, soit environ 72% des enfants de familles défavorisées.

Cette prestation fait partie des « programmes conditionnels » qui offrent un paiement aux foyers avec enfants en échange du respect de certaines obligations, comme leur scolarisation ou leur suivi médical. Ainsi, ces transferts sociaux privilégient la « corresponsabilité ». En se concentrant sur l'éducation et la santé, ils visent à réduire la reproduction sociale et intergénérationnelle des inégalités.

Viser les mères

La plupart des programmes conditionnels ciblent les mères de famille. Derrière ce choix délibéré, il y a l'idée que la femme userait l'argent du foyer pour améliorer le bien-être des enfants, ce qui améliorerait l'efficacité du programme. Basées sur cette présupposition, 90% des prestations de l'AFAM-PE sont réservées aux femmes. Quand ce n'est pas la mère du foyer, c'est une tante ou une tutrice qui en devient cible et le père, en dernier ressort. Parce qu'il cible les femmes, ce programme modifie non seulement les ressources du foyer, mais aussi leur distribution au sein des membres du foyer. Pourtant, la plupart des études se focalisent sur ses effets sur le foyer, considéré comme une entité unique. Peu d'information est ainsi révélée sur la redistribution au sein même des familles, alors que chaque membre est affecté particulièrement dans ses dépenses et conditions sociales.

Pour pallier ce manque, Marcelo Bergolo et Estefania Galvan s'intéressent aux effets de l'AFAM-PE sur les décisions familiales, les divorces et les conséquences sur l'occupation professionnelle de chacun. Plus particulièrement, ils se focalisent sur le choix de travailler ou non, le nombre d'heures travaillées ainsi que le secteur (formel ou informel) dans lequel chacun se place.

Pour cela, les auteurs utilisent des données institutionnelles, et questionnent les réponses et comportements des membres du foyer. En comparant des couples se

situant juste au-dessus (le groupe traitement) et juste en dessous (le groupe comparatif) du seuil d'éligibilité, ils construisent un modèle permettant de connaître les effets du programme.



Autonomisation féminine ?

En donnant de l'argent aux femmes, le programme favorise-t-il leur émancipation ? Les données actuelles n'offrent pas la possibilité de le mesurer directement. Cependant, grâce aux informations collectées, il est possible de savoir qui prend les décisions concernant la consommation au sein du foyer, en s'intéressant à la manière dont l'argent est dépensé.

Concernant les dépenses alimentaires, la probabilité que les femmes prennent des décisions augmente de 12.2 à 18.7 points de pourcentage pour les couples éligibles. Il y a aussi une augmentation des femmes pouvant décider de l'utilisation de l'argent provenant d'aides sociales ou de cadeaux. En ciblant les femmes, le programme leur permet d'avoir un plus grand pouvoir de décision au sujet des dépenses familiales.

Ou informalité féminine ?

Les aides sociales sont souvent taxées de faire augmenter les rangs des chômeurs parce qu'elles décourageraient les bénéficiaires de rechercher un travail. Mais l'analyse du programme uruguayen contredit cette opinion. Les économistes n'observent aucune conséquence significative sur le nombre d'heures travaillées, aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Le programme n'a aucun effet sur la demande de travail des foyers ciblés. En revanche, il a un impact significatif sur l'accès des femmes au secteur formel. Le nombre de femmes qui sont employées dans ce secteur se réduit de 17 à 22 points de pourcentage pour les bénéficiaires. De plus, beaucoup moins de femmes passent du secteur informel au secteur formel dans ce même groupe. Les femmes ciblées restent bien souvent dans l'informalité.

Elles se contentent alors d'emplois peu rémunérés ou de petites activités dans lesquelles les droits du travail ne sont pas respectés. L'AFAM-PE contraint alors parfois les femmes dans leur émancipation, en les empêchant d'atteindre de meilleures conditions de travail. Parce que les revenus formels peuvent être enregistrés par l'administration de la sécurité sociale, les femmes tentent de

contourner ce système. Elles restent dans le secteur informel, car elles ont peur de perdre les aides. Pour réduire ces effets induits, il faudrait créer un système de redistribution qui s'applique par échelon, de sorte à supprimer cet effet de seuil.



Un programme en deux teintes

Le débat reste ouvert lorsque l'on souhaite déterminer les avantages des programmes conditionnels. D'un côté, les femmes qui reçoivent l'argent gagnent en indépendance quant à l'utilisation des ressources financières du foyer. Cela peut avoir un effet positif sur leur prise de décisions et leur autonomie. Cependant, elles sont moins encouragées à chercher un emploi dans le secteur formel, ce qui les contraint socialement, car elles n'obtiennent pas la sécurité sociale. En ce sens, le programme n'améliore pas leur position au sein du couple.

Comme il a été prouvé dans d'autres études sur le continent latino-américain, cibler la mère vient renforcer la présupposition que l'éducation est une affaire qui concerne prioritairement les femmes, comme si cela relevait d'abord de la responsabilité maternelle. Cette politique renforce alors la division traditionnelle des rôles entre les sexes, en réservant la sphère domestique aux femmes. Les prestations sociales devraient être en mesure d'identifier ces effets pervers.

Alan J. Auerbach
Enseignant-chercheur
(University
of California-Berkeley)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 6 nov. 2019

Longévité, (in)égalité, progressivité : un nouveau regard sur le système fiscal américain



Chiffres, pourcentages et graphiques en barres se bousculent pour donner une image des inégalités à travers le monde. Mais d'un pays à l'autre, les « inégalités » sont invoquées pour décrire des scènes bien différentes. Alors, comment les étudier ? L'économiste Alan Auerbach propose une nouvelle approche des inégalités dans les pays développés en étudiant les dépenses tout au long de la vie, après imposition et redistribution.

Référence : Auerbach. A. J, Kotlikoff L. J, Koehler D. R., 2016, « *U.S. Inequality, Fiscal Progressivity, and Work Disincentives : An Intragenerational Accounting* », National Bureau of Economic Research, Working Papers 22032.

Si l'écart qui sépare les pays pauvres des plus riches semble se réduire, les inégalités au sein même des pays s'accroissent. À New York, certains quartiers sont des symboles persistants de ces inégalités. Leur réputation, entachée par le trafic de drogues et la criminalité élevée, contraste avec celle des quartiers chics, proches de Manhattan par exemple. Si aujourd'hui, les gangs ont cédé du terrain et les quartiers ont été réhabilités, la pauvreté continue d'imprégner la ville. Percevoir les inégalités, comme les calculer n'est pas aisé. L'artiste Brian Foot a mis en musique une étude de l'U.S. Census Bureau¹ sur les inégalités de revenus au sein de la Big Apple. « Deux wagons² » retrace le trajet en métro de trois quartiers : Brooklyn, Manhattan et le Bronx. Sur les rails, le rythme et le volume des instruments résonnent d'autant plus fort à mesure que le revenu moyen des foyers s'accroît.

Définir et calculer les inégalités

Mais de quelles inégalités parle-t-on et comment sont-elles calculées ? Ce terme fourre-tout est à réalités multiples. Alors que les inégalités de revenus calculent les différences entre ce que gagnent les individus ou les pays, les inégalités de richesse traduisent les différences de patrimoine. Aux États-Unis, Jeff Bezos, Bill Gates et Warren Buffett, détiennent ensemble plus de richesse que les 50% les plus pauvres de la population, soit plus de 160 millions d'individus. Stupéfiants, ces chiffres montrent l'ampleur des inégalités de richesse. Les inégalités de revenus ne sont pas en reste et le phénomène ne va pas en s'améliorant. Le dernier centile (0,1%), celui des plus hauts revenus, les voit augmenter de 289% entre 1984 et 2014 tandis que les revenus inférieurs à la médiane n'ont augmenté que de 21%. L'analyse des inégalités ne se résume pas à ces deux dimensions (richesse et patrimoine) et bien d'autres aspects peuvent être étudiés. En ce qui concerne l'écart entre les pauvres et les riches, certains économistes privilégient l'étude des différences de consommation à celle des revenus par exemple³.

Il est vrai que dans les pays développés, les systèmes fiscaux permettent de redistribuer de plus riches vers les plus pauvres. Toutefois, l'étude des inégalités s'intéresse principalement à la richesse et aux revenus ex ante. L'analyse se focalise alors sur la richesse ou les revenus séparément et sur une période donnée. Alan Auerbach, Laurence J. Kotlikoff, et Darryl Koehler étudient les inégalités de dépenses disponibles chez les individus, après redistribution, tout au long de la vie. Cela leur permet d'adopter un regard d'ensemble et compréhensif sur les inégalités de richesse et de revenu. Pour eux, celles-ci existent, mais elles sont adoucies par la progressivité du système fiscal états-unien.

Inégalités de dépenses disponibles

Alan Auerbach, Laurence J. Kotlikoff et Darryl Koehler s'intéressent aux inégalités de dépenses entre individus, après la redistribution effectuée par l'État. L'aperçu qu'ils en donnent est bien différent de ce qu'un calcul sur les inégalités de revenus conclurait. Leur étude englobe tout le système d'imposition des États-Unis et prend en compte les inégalités sur le long terme en calculant les dépenses et taxes tout au long de la vie des individus. Alors que le 1% des individus les plus riches, âgés de 40 à 49 ans détient 34,1% des richesses aux États-Unis, cette population ne représente que 14,5% du total des dépenses disponibles. Par contraste, 1/5 des plus pauvres détient 0,6% de la richesse totale (de cette même tranche d'âge), mais dispose de 7,3% du total des dépenses disponibles. Entre inégalités de richesse et inégalités de dépense, la différence n'est pas négligeable. Pour les auteurs, la raison vient en partie du système fiscal qui atténue les inégalités de revenus en redistribuant les ressources.

Progressivité du système américain

Les inégalités sont aplanies grâce à la progressivité du système américain. Le taux moyen d'imposition tout au long de la vie s'accroît avec les ressources des individus. Ainsi, le top 1% des quadragénaires paye 34,5% d'impôt, tandis que le quintile le plus bas reçoit 46,6% de la ressource redistribuée sous forme d'allocation. Avec ces chiffres, la question n'est plus de considérer les inégalités pré-distribution, mais de savoir si le système est assez progressif. Cela fait appel à des considérations philosophiques, sociales ou éthiques. De son côté, l'économiste peut répondre à cette question en réalisant un arbitrage entre l'apport social de cette redistribution et son coût effectif.

Une étude sur le long terme

Les auteurs soulignent l'importance qu'il y a à penser les inégalités sur le long terme. Leur perspective étudie les dépenses disponibles tout au long de la vie. Cet horizon diffère des études sur les inégalités les plus courantes qui s'effectuent sur une durée d'un an. Pour eux, cette courte vue entraîne des distorsions. Les résultats sont beaucoup trop sensibles aux variations de court terme. Les gains et revenus peuvent être très aléatoires selon les occupations des uns et des autres. Au-delà de cette variabilité, les transferts sociaux et les taxes alternent tout au long de la vie, allant des bourses allouées dès le plus jeune âge jusqu'aux retraites.

Prendre en compte le temps long permet d'apprécier une certaine progressivité du système américain que les études d'une année sur l'autre sous-estiment généralement. Grâce à cette mise en perspective, les auteurs espèrent donner une vue plus précise du système fiscal aux décideurs publics.

Par exemple, les auteurs donnent un aperçu de l'impact d'une importante réforme du système d'imposition, le TCJA (Tax Cuts and Jobs Act), approuvée en 2017. Les conclusions diffèrent selon que l'on étudie les effets à l'année ou sur la durée d'une vie. Dans le premier cas, la mesure est régressive alors que dans le second, elle favorise les classes moyennes au détriment des plus pauvres et des riches.

Étudier les inégalités selon les âges

Sur quelle population devrait s'établir l'étude des inégalités? Généralement, elles sont étudiées à l'échelle d'une région ou d'un pays. Pourtant pour les auteurs, prendre en compte la population dans son ensemble a peu de sens. Le tableau qui en résulte est peu révélateur, car certains effets peuvent s'annuler entre eux. Les conditions de vie diffèrent, en fonction des aides allouées et des revenus, à chaque période de la vie.

Comment étudier ces « dépenses tout au long de la vie » ?

La méthodologie des auteurs se base sur l'estimation des ressources tout au long de la vie des individus, en prenant en compte la richesse actuelle et celle espérée des foyers, les taxes et aides qui les concernent et celles qui les concerneront. Ils estiment aussi la consommation des ménages durant la vie, selon un calcul détaillé. Les données de plus de 6500 foyers américains sont réunies grâce à l'Étude sur les Finances des Consommateurs de 2016 à laquelle les trois économistes ajoutent des données concernant, notamment, les allocations de sécurité sociale ou les taux d'intérêt d'épargne. Grâce aux variables réunies, ils calculent un taux d'augmentation des revenus annuels. Concernant l'espérance de vie, ils utilisent un modèle (fonction de divers facteurs comme l'âge, le sexe, le revenu...) permettant d'approcher la durée de vie des individus.

Parce qu'elles sont agrégées, les mesures d'inégalités qui rassemblent tous les âges masquent les différences existantes entre les périodes de la vie. Pour exemple, les inégalités de richesse s'atténuent avec l'âge alors que les inégalités de revenus augmentent passant de 14,3% pour les 1% les plus riches âgés de 20-29 ans à 27% pour les 60-69 ans.

Avec une analyse spécifique à chaque tranche d'âge, les auteurs peuvent se focaliser sur des transferts sociaux particuliers. Le système des pensions est-il progressif ? Pour le cas des retraites, leur analyse englobe les bénéficiaires, les payeurs, mais aussi les futures cibles alors que la plupart s'intéressent à l'ensemble de la population et confond les résultats. Les inégalités de dépenses permettent de prendre en compte le pouvoir d'achat et la consommation disponible pour les individus. Au lieu de considérer des inégalités avant la redistribution, les auteurs ont construit un modèle permettant de prendre en compte la progressivité du système américain et d'en établir les limites ou spécificités. Toutefois, les inégalités de consommation ou de dépenses restent prégnantes.

La question soulevée par les auteurs appelle à élargir la focale lorsqu'on pense aux inégalités. Il est différent d'étudier les inégalités d'opportunités, de revenus ou de patrimoine par exemple. L'étude des inégalités fait appel au concept de justice sociale. Derrière des notions connues et fréquemment utilisées se cachent des dilemmes ou positionnements politiques et moraux. Afin de conserver un regard panoramique, penser les « inégalités » au sens large est primordial. C'est à travers ce tableau à plusieurs entrées que l'on peut observer les inégalités de Brooklyn à Manhattan dans le métro new-yorkais.

1 L'étude inclut des estimations sur le revenu, la pauvreté et la couverture santé.

2 La chanson « Deux-wagons » est issue de l'album *Data Driven DJ* de Brian Foo.

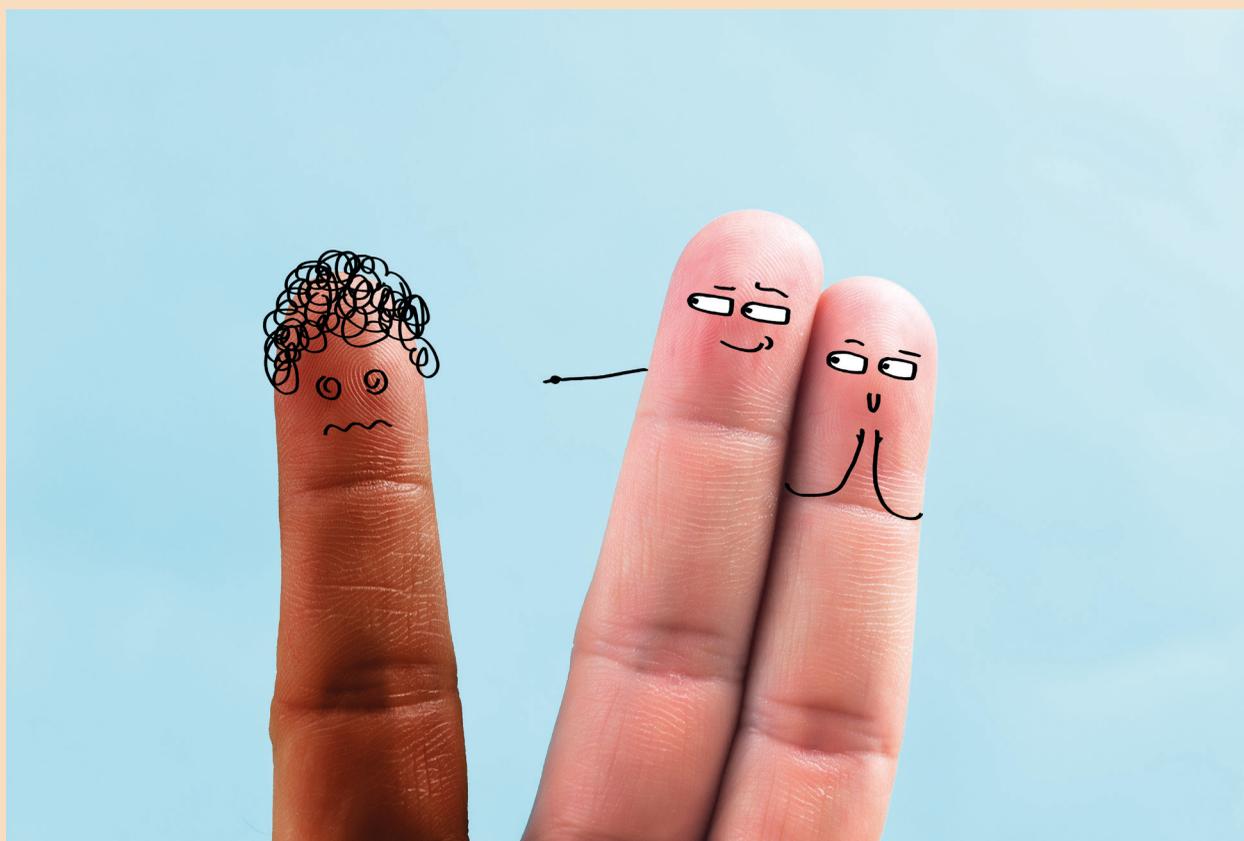
3 Pour mesurer les inégalités, le choix de l'instrument de mesure est important. En effet, différentes mesures peuvent donner différents résultats.

Bruno Decreuse
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 22 janv. 2020

Racisme de bas étage dans l'immobilier privé ?



Dans l'arène restreinte du marché locatif privé, il faut souvent montrer patte blanche. Difficile d'y entrer pour les populations d'origines étrangères. Au cœur de cette discrimination, les économistes Pierre-Philippe Combes, Bruno Decreuse, Benoît Schmutz et Alain Trannoy proposent une analyse inédite : celle d'un racisme insidieux provenant des locataires voisins et qui déteindrait sur les propriétaires.

Référence : Combes, P-P., Decreuse B., Schmutz B., Trannoy A., 2018, « *Neighbor discrimination theory and evidence from the French rental market* », Journal of Urban Economics, 104(C), 104-123.

En 2016 l'affaire avait fait fureur sur Twitter. L'agence Laforêt met alors en ligne une annonce précisant « Attention important pour la sélection des locataires : nationalité française obligatoire, pas de noir » pour un logement à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine). Ce fait de racisme avéré n'est pas un cas à part. Même si, bien souvent, la discrimination aux logements est de nature plus discrète et il est difficile de la saisir clairement. Une enquête réalisée en mai 2019 par SOS racisme a dénoncé la réalité des personnes non blanches lorsqu'elles cherchent un logement. Leur étude conclut qu'un actif d'origine ultra-marine ou subsaharienne a 40% de chance en moins d'avoir un logement qu'un jeune actif d'origine française ancienne. Un jeune actif d'origine maghrébine a lui, 37% de chance en moins.

De nombreux propriétaires et agences ont été épinglés pour avoir refusé le logement sous prétextes raciaux ou religieux. Ces décisions sont illégales, mais les populations d'origines étrangères continuent d'en être les victimes. Les visites sont difficiles à décrocher et les contrats sont réservés aux populations d'origines européennes. Cela se traduit dans le paysage urbain. Exclue du logement privé, 28% des personnes d'origines africaines se retrouvent dans des ZUS, zones urbaines sensibles, contre 6% pour le reste de la population. Une ghettoïsation qui réduit leur mobilité géographique et les opportunités de travail qui s'offrent à eux.

Pierre-Philippe Combes, Bruno Decreuse, Benoît Schmutz et Alain Trannoy ont enquêté sur la discrimination dans le marché locatif des biens immobiliers. Toutes choses égales par ailleurs¹, les individus d'origines africaines sont 26% à se loger dans des logements sociaux et HLMs, contre 17% pour le reste de la population ; c'est 9 points de pourcentage qui les séparent. Pour les auteurs, cette prépondérance peut s'expliquer de diverses manières. Soit, ils ont une préférence pour les logements publics, soit ils y restent plus longtemps. Ou bien ils font face à une discrimination sur le marché immobilier privé. Le racisme dans le marché privé n'est plus à prouver. Les auteurs se penchent donc sur la raison de ces discriminations et renouvellent le regard porté sur la question.

D'où vient la discrimination ?

Et si les propriétaires discriminaient pour satisfaire les voisins de palier racistes ? Cette forme de discrimination est particulièrement insidieuse, car elle est motivée par des arguments économiques. L'acceptation de locataires d'origine africaine peut en effet conduire à la diminution de la valeur du logement en raison de la désaffection des personnes racistes du groupe majoritaire. Mais comment identifier

cette forme de discrimination? L'idée consiste à comparer le comportement de propriétaires qui possèdent tout un immeuble à celui de propriétaires qui ne possèdent qu'un appartement. Un propriétaire qui possède plusieurs appartements dans le même immeuble a tout intérêt à ce que les locataires voisins y restent. Ces derniers seraient moins enclins à emménager dans un immeuble où habitent déjà des étrangers. Et pire encore, ils seraient même capables de déménager. Une affaire qui n'arrangerait pas les propriétaires d'immeuble ! Ils auraient tendance à refuser plus facilement les populations étrangères afin de conserver un maximum de locataires.

C'est une enquête qu'il est possible de réaliser en France où, à la différence du reste des pays européens, une part considérable des immeubles appartient à une personne unique. Les propriétaires d'immeuble forment 40% du total des propriétaires. Parmi eux, beaucoup sont aussi des personnes morales, en la qualité d'entreprises ou de sociétés. Ce phénomène perpétué par les logiques d'héritage contribue à renforcer les inégalités patrimoniales.

Racisme de palier

«*J'ai toujours préféré aux voisins les voisines*» chantait Renan Luce.² Il n'a pas précisé leur couleur de peau...et l'analyse des économistes suggère un remix moins joyeux. Si le racisme des voisins déteint sur les propriétaires qui ont plusieurs appartements, cela veut dire qu'il y a moins d'individus d'origines étrangères occupant des logements appartenant à un propriétaire d'immeuble. Dans ce cas, on peut supposer que le voisinage a un impact sur le choix du propriétaire. Pour le vérifier, les auteurs comparent deux groupes de locataires dans le parc privé des logements. Le premier est constitué d'immigrants d'origine africaine présents sur le territoire français depuis plus de quatre ans, et le second de personnes nées en France.

Pour faire cette hypothèse, il faut s'accorder sur le fait que les propriétaires d'immeubles ne sont pas plus racistes que les propriétaires uniques. L'inverse pourrait biaiser le résultat. Les auteurs exploitent l'enquête Patrimoine de l'INSEE. Ils montrent que les caractéristiques des propriétaires possédant plusieurs appartements sont très proches de celles des propriétaires n'en possédant qu'un seul.

Les auteurs tiennent compte de l'hétérogénéité des caractéristiques observables entre les deux groupes de locataires au travers de régressions et de méthodes d'appariement basées sur le score de propension³. Ils interrogent notamment l'influence que peut avoir la géographie entre zone urbaine et rurale. Il est primordial de tenir compte de cette différence quand on sait que les propriétaires d'immeubles se situent plus en zone rurale alors que les populations d'origines étrangères habitent plutôt en zone urbaine.

L'étude conclut que, toutes choses égales par ailleurs, les locataires d'origines africaines ont 15% de chance en moins de trouver un appartement auprès d'un propriétaire qui détient un immeuble entier qu'une personne de nationalité française. Cette différence montre qu'au-delà des discriminations qu'ils peuvent subir par les propriétaires en règle générale, il existe une discrimination plus insidieuse qui est générée par les voisins⁴.

Ce chiffre ne représente donc qu'une partie succincte du phénomène de discrimination par le voisinage. En effet, les chercheurs n'identifient que la différence de comportements entre les propriétaires d'immeubles et les propriétaires d'un unique appartement. Il est tout à fait possible que ces derniers discriminent également les personnes d'origine africaine, mais avec une intensité

moins que ne le font les propriétaires d'immeuble. Les locataires d'origine étrangère ont plus tendance à habiter dans un logement tenu par un propriétaire d'appartement unique. Ce serait donc le racisme sous-jacent des voisins qui, une fois anticipé par les propriétaires, pèserait dans la balance. De l'avis des chercheurs, cette dynamique est beaucoup plus insidieuse. Difficile à repérer, difficile à dénoncer, mener des politiques antidiscriminatoires contre ce phénomène s'avère particulièrement hasardeux.

HLM et banlieue ghettoïsée

Le marché locatif privé est si difficile à pénétrer pour les personnes noires que beaucoup se reportent ipso facto vers le parc HLM. Cela engendre une surreprésentation des populations d'origine étrangères dans les logements sociaux. Pour les économistes, cet écart s'explique en grande partie par la proportion des propriétaires d'immeubles.

La probabilité individuelle de résider en HLM est en moyenne de 15%, mais elle monte à 35% pour les personnes d'origine africaine. Lorsque l'on tient compte des différences de caractéristiques observables, l'écart est encore de 10 points de pourcentage. L'intégralité de cet écart résiduel s'explique par la proportion des propriétaires d'immeubles au niveau départemental !

La ségrégation urbaine, comme le racisme du voisinage, est aux frontières du visible. Mais ces logiques ont un impact concret et considérable sur le quotidien des discriminés. Concentrés dans des quartiers ségrégués, ils sont éloignés des centres dynamiques. Leur mobilité se réduit pendant que les disparités sociales s'accroissent. L'étude des économistes met au jour un phénomène difficilement observable au premier abord. Elle pose la question des limites des politiques de lutte contre les discriminations et renseigne sur le racisme - invisible et pourtant lourd de conséquences - qui persiste au sein de la société française.

- 1 Cette étude compare des populations aux caractéristiques similaires (âge, conditions sociales...) mise à part leur origine.
- 2 « *Les voisines* » chanson de Renan Luce.
- 3 Ces méthodes consistent à homogénéiser les deux groupes en pondérant chaque individu de sorte à créer deux groupes aux caractéristiques semblables.
- 4 39% des locataires de nationalité française louent un appartement détenu par un propriétaire multiple, contre 33% pour les immigrants africains. Cela signifie qu'une personne d'origine africaine à 15% de chance en moins de trouver un appartement auprès d'un propriétaire qui détient un immeuble entier qu'une personne de nationalité française.

Cecilia García-Peñalosa

Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE,
EHESS)

Clément Bosquet

Enseignant-chercheur
(Université
de Cergy-Pontoise)

Aurore Basiuk

Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 1 avr. 2020

Plafond de verre à l'université : quand les femmes s'autocensurent



Pourquoi si peu de femmes au sommet des professions universitaires ? Dans la recherche française en économie, les auteurs Clément Bosquet, Pierre-Philippe Combes et Cecilia García-Peñalosa montrent que si seules 18% des femmes atteignent les plus hauts grades, c'est avant tout une affaire de candidatures. Au-delà de la discrimination, ce sont les femmes elles-mêmes qui s'auto-censurent en postulant moins.

Référence : Bosquet C., Combes P-P., García-Peñalosa C., 2019, « *Gender and Promotions: Evidence from Academic Economists in France* », *Scandinavian Journal of Economics*, 121 (3), 1020-1053

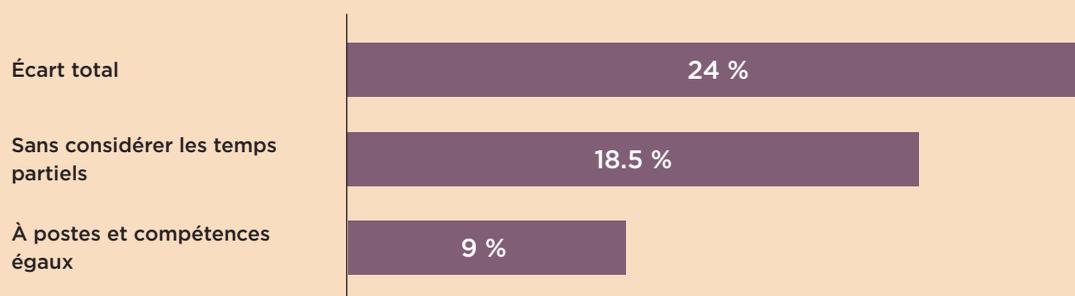
En 1965, les femmes obtiennent le droit de travailler et ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de leur mari. Moins de dix ans plus tard, l'égalité de rémunération entre dans la loi. Est-ce la fin des écarts de salaire ? Pas vraiment. En 2015 cet écart est encore de 9% à poste et compétences égaux. Autre problème pour atteindre l'égalité professionnelle : le plafond de verre. Les sommets hiérarchiques semblent hermétiques à une partie de la population, dont les femmes, et ce même dans le domaine académique.

L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME EN FRANCE

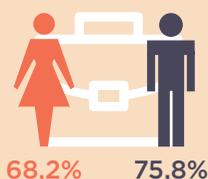
Sources : INSEE enquête Emploi

• DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

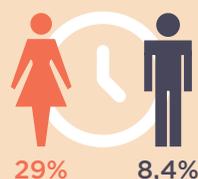
Écarts de salaire en 2015 entre hommes et femmes



Pourcentage d'actifs chez les 15-64 ans en 2018



Pourcentage d'engagés en temps partiel en 2018



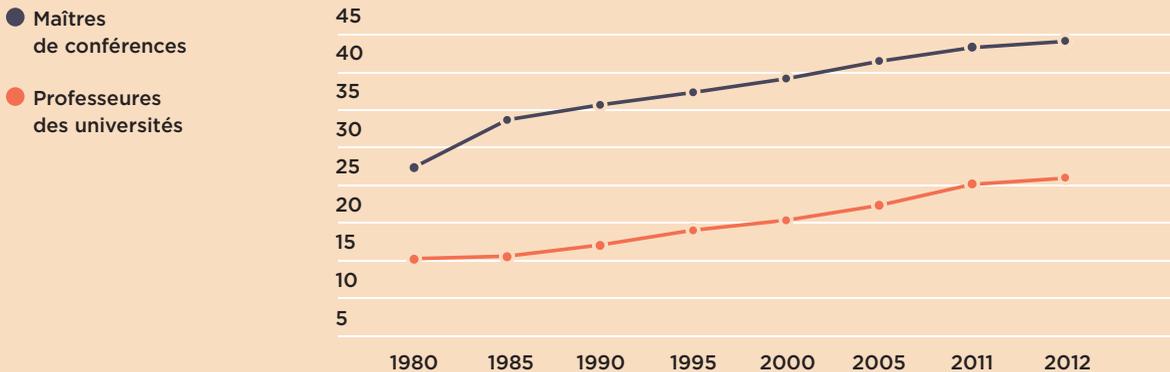
• EN ÉCONOMIE

Directrices de recherche et professeurs d'université entre 1991 et 2008

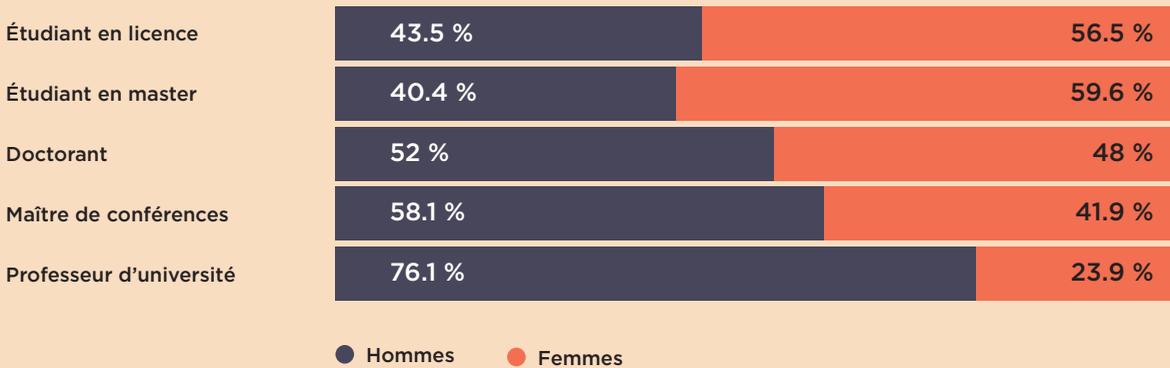


• DANS LE MILIEU UNIVERSITAIRE

Évolution du pourcentage de femmes dans l'éducation supérieure



Pourcentage de femmes et d'hommes selon le grade en 2010



Dans les effectifs des licences et masters de sciences économiques, on atteint presque la parité. Pourtant le pourcentage de femme diminue drastiquement en montant dans les échelons. Dans le milieu étudié, celui de la recherche universitaire en France entre 1991 et 2008, on compte 18 % de femmes aux grades les plus élevés : professeur des universités et directeur de recherche au CNRS. Les économistes Clément Bosquet, Pierre-Philippe Combes et Cecilia García-Peñalosa montrent dans leur étude que les hommes sont 50% plus susceptibles d'être candidats aux promotions, à CV identiques.

Comment trouver les mécanismes à l'œuvre derrière cet écart dans l'avancement des carrières? Pour constater que les femmes accèdent moins au poste de professeur que les hommes, il suffit de regarder les chiffres. Pour en comprendre les raisons, c'est un peu plus complexe : il faut commencer par affiner la question. Où se situe la différence? Les femmes postulent-elles autant que les hommes? Sont-elles autant admises au concours quand elles ont postulé?

Autant de questions qui ne peuvent trouver de réponse qu'avec des données de qualité. Il faut, par exemple, avoir une liste des candidats potentiels, c'est-à-dire toutes ces personnes qui auraient eu l'aptitude nécessaire pour postuler à une promotion, mais qui ne l'ont pas fait. Cette donnée est présente dans la fonction publique française où tout avancement est accessible au personnel ayant une certaine ancienneté.

De l'intérêt d'être promu

Les économistes se sont intéressés à deux parcours de promotion, l'un à l'université et l'autre au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), qui s'obtiennent grâce à deux concours externes, respectivement l'agrégation du supérieur et un concours de Directeur de recherche. Accéder au grade supérieur permet d'augmenter ses revenus. Cependant, contrairement au secteur privé, ici les heures de travail ne changent pas avec la promotion.

En termes d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, il n'y a donc aucune conséquence horaire à vouloir monter dans la hiérarchie. Cela permet d'éliminer l'argument parfois présenté qui veut que les femmes ne postulent pas aux promotions pour maintenir cet équilibre. Cela ne veut pas dire que l'avancement en grade n'a pas de coût. L'agrégation est un concours complexe demandant une grande préparation en amont. La réussir est souvent synonyme de déménagement, puisque les lauréats sont couramment affectés dans une université autre que celle où ils travaillaient. Ce coût est moindre avec le concours du CNRS qui ne nécessite que d'envoyer un projet de recherche et un CV. Pas d'épreuves complexes, pas d'affectation dans une université éloignée, pas de raison, en somme, de ne pas postuler.

**« Viser la lune »¹
un objectif pour toutes ?**

Clément Bosquet, Pierre-Philippe Combes et Cecilia García-Peñalosa montrent qu'une chercheuse ayant publié le même nombre et la même qualité d'articles scientifiques qu'un chercheur a autant de chance d'être promue que lui si elle postule. À ce niveau, il n'y a pas de preuve de discrimination envers les femmes. Pourtant, dans l'absolu, les hommes ont deux fois plus de chance d'être promus. Comment expliquer cet écart ?

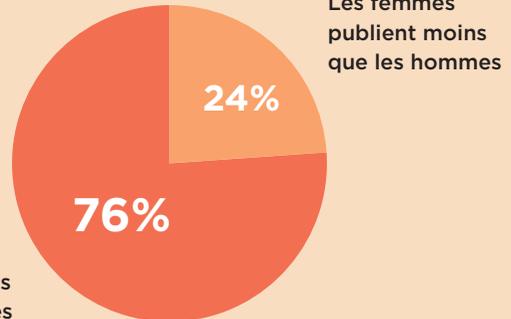
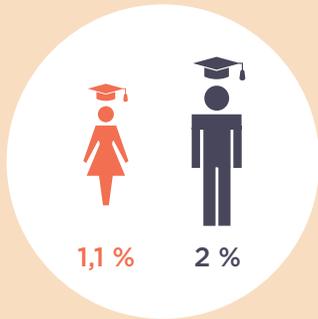
Près d'un quart du fossé s'explique par une différence dans le nombre et la qualité des publications. Les femmes publient en moyenne moins d'articles scientifiques dans de grandes revues, ce qui peut être expliqué par leur âge : dans l'échantillon elles sont en moyenne plus jeunes que les hommes². Mais la majorité de la différence vient du fait que les femmes postulent moins que les hommes. Ce fait explique 76% de l'écart dans les promotions à l'université et 55% au CNRS. Un résultat étonnant ? Pas pour Cecilia García-Peñalosa une des co-autrices de l'article :

“

Je n'étais pas surprise de trouver que les femmes ont moins tendance à se porter candidates. Pourquoi ? Cela me renvoie à mon expérience personnelle. Il y a des moments, dans ma propre carrière, où j'ai fait un pas en avant parce qu'il y avait à côté de moi une personne qui me poussait un peu. Je suis consciente que je ne l'aurais probablement pas fait si cette personne n'avait pas été là.

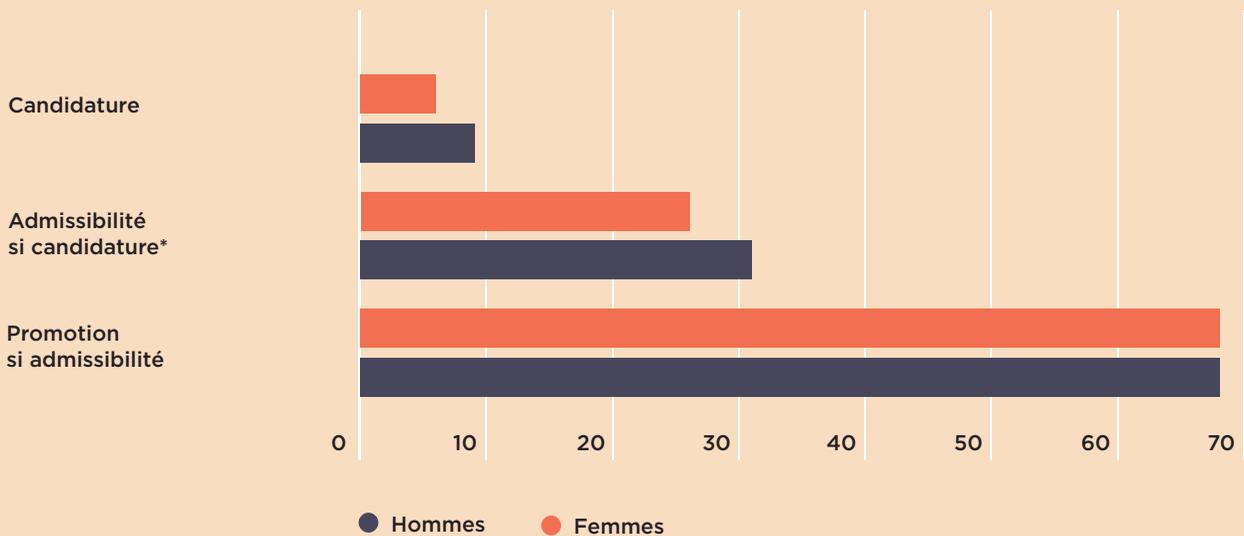
LA RECHERCHE EN ÉCONOMIE DANS LES UNIVERSITÉS FRANÇAISES ENTRE 1991 ET 2008

Les hommes ont **2 fois** plus de chance d'être promus → Pourquoi?



Les femmes postulent moins que les hommes

• PROBABILITÉ DE CANDIDATURE ET DE PROMOTION EN POURCENTAGES



*Les candidats admissibles peuvent accéder à la dernière partie du concours qui permet d'obtenir la promotion.

• DANS LE TOP 5% DES CHERCHEURS (SELON LEURS PUBLICATIONS)

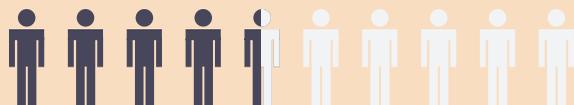


Il y a 3 fois plus de chances d'être promu, pourtant...

... le nombre de candidates n'est que 10% plus élevé



... le nombre de candidats est 44% plus élevé



Être ou ne pas être candidate ?

Pourquoi les femmes postulent-elles moins que leurs homologues masculins alors que les désavantages d'une promotion sont minimes ? Plusieurs pistes de réflexion sont possibles. Par exemple, d'autres études ont montré que les femmes ont tendance à moins se mettre situation de compétition que les hommes³. Dans la recherche, les femmes se mettent en retrait et promeuvent moins leur travail que les hommes. Elles citent moins leurs propres articles que leurs homologues masculins, et ce même quand le faire aurait été pertinent⁴.

Que ce soit parce qu'elles ne pensent pas pouvoir réussir ou parce qu'elles ont peur de se confronter à de la discrimination (même s'il n'y en a pas dans les faits ici), le résultat est le même. Bien que postuler à une promotion comme celle du CNRS n'ait que des bénéfices, les chercheuses le font deux fois moins que les chercheurs. **Tout cela pointe vers une autocensure des femmes**, qu'elle soit consciente ou non : la discrimination est intériorisée.

Pour pallier cette autocensure, les auteurs proposent une solution : toute personne remplissant les conditions pour monter en grade serait candidate automatiquement. L'action serait alors de refuser la candidature au lieu de postuler. Cependant, cette solution à court terme n'agit pas sur les racines du problème. Permettre aux femmes d'avoir plus confiance en elles-mêmes et en leurs capacités, d'atteindre des ambitions toujours plus grandes, et de se rendre compte que parfois il n'y a pas de discrimination est un véritable défi. Mais en prendre conscience est le premier pas pour permettre aux femmes de conquérir les sommets (hiérarchiques).

1 Amel Bent, *Ma philosophie*

2 D'autres raisons expliquent aussi cette différence de publication notamment une différence de traitement des femmes de la part des grandes revues scientifiques. Pour en savoir plus sur le sujet : Hengel E., 2017. « *Publishing while Female. Are women held to higher standards? Evidence from peer review* » Cambridge Working Papers in Economics 1753, Faculty of Economics, University of Cambridge.

3 Niederle M., Vesterlund L., 2007, « *Do Women Shy Away From Competition? Do Men Compete Too Much?* », The Quarterly Journal of Economics, 122 (3), 1067-1101

4 King M.M., Bergstrom C. T., Correll S. J., Jacquet J., West, J. D, 2017, « *Men Set Their Own Cites High: Gender and Self-citation across Fields and over Time* », Socius 3: 1-22.

Antoine Bonleu
Enseignant-chercheur
(Céreq)

Aurore Basiuk
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 2 sept. 2020

Location et expulsion : une question de liens sociaux ?



Louer un appartement n'est pas toujours chose facile. Entre la longue liste de pièces justificatives à fournir et la concurrence de la demande sur le marché locatif, trouver un toit devient souvent une affaire de réseau : il faut connaître la bonne personne. Cela aurait-il un lien avec les lourdes procédures juridiques encadrant l'expulsion des locataires qui ne payent pas leur loyer ? Les démarches d'expulsion sont longues et coûteuses en particulier dans les pays où les personnes ont des liens familiaux et amicaux importants, comme au sud de l'Europe. Cette corrélation est analysée par Antoine Bonleu.

Référence : Bonleu A., 2019, «*Procedural Formalism and Social Networks in the Housing Market*»
Annals of Economics and Statistics, GENES, 133, 25-56.

Dans sa chanson «*Dans mon HLM*», Renaud évoque un groupe de personne habitant au 2^e étage du dit bâtiment :

«*Au deuxième, dans mon HLM !
Y'a une bande d'allumés,
Qui vivent à six ou huit,
Dans soixante mètres carrés (...)
Ils payent jamais leur loyer,
Quand les huissiers déboulent,
Ils écrivent à Libé.*»

Cela implique que cette « bande d'allumés » reste dans le logement malgré des loyers impayés. Pourtant, en France, 40% des ménages français sont locataires, une proportion assez stable depuis les années 1980. Et si, dans le secteur privé de la location (opposé au secteur des logements sociaux), le non-paiement du loyer est motif d'expulsion, cela ne veut pas dire que déloger de mauvais locataires soit chose facile.

En effet, la procédure d'expulsion est longue, complexe et coûteuse. Elle dure en moyenne 226 jours, implique de faire appel à un huissier, à un juge, à la préfecture de police et peut même s'étaler sur plus d'un an si l'expulsion proprement dite tombe dans la période de trêve hivernale¹. Ces règles, imposées par la loi pour exclure un locataire qui ne paye pas son loyer sont appelées le formalisme procédural et varient énormément selon les pays.

Des locataires difficiles à expulser ?

En Europe, dans les pays du Sud, le formalisme procédural est souvent élevé : la procédure d'expulsion dure, par exemple, 630 jours en moyenne en Italie. Par comparaison, en Europe du Nord, elle a tendance à être plus courte. Ainsi, au Royaume-Uni 115 jours suffisent en moyenne. Ces règles transforment les propriétaires en assureurs des risques de vie encourus par les locataires. Ainsi la protection des locataires en cas de défaut de paiement est inversement proportionnelle aux coûts supportés par les propriétaires, loyers non perçus et frais de justice. À titre d'exemple, en cas de litige, en France, les propriétaires perdent en plus des frais de justice, en moyenne 226 jours de loyers.

Outre le fait que ces réglementations conduisent les propriétaires à intégrer ces coûts potentiels dans le montant du loyer, ils les conduisent aussi à être bien plus sélectifs dans leur choix de locataires. En France par exemple, les pièces justificatives à fournir pour pouvoir louer un logement sont nombreuses : garants, ressources importantes (notamment dans les endroits où le marché locatif est tendu comme à Paris), etc. Trouver un appartement à Paris lorsqu'on est en CDD ne relève peut-être pas du miracle, mais presque. Selon une enquête de UFC que-choisir, dans les agences de location, des garanties illégales comme des attestations de l'employeur sont demandées aux potentiels locataires dans 62% des cas. Une des conséquences d'un formalisme procédural élevé serait donc la difficulté de trouver une location.

Malgré cela, toute tentative pour relaxer ces règles est très impopulaire et complexe. En témoigne, en France, l'abandon de la Garantie Universelle des Loyers (assurance locative initialement obligatoire censée réaffecter la charge de la couverture des risques locatifs du propriétaire vers l'ensemble de la société) au profit du dispositif facultatif Visale. Antoine Bonleu, économiste, a remarqué une corrélation entre le formalisme procédural et les réseaux sociaux des personnes.

En effet, dans les pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) où les individus ont des relations sociales fortes, que se soit avec leur famille, amis ou voisins, il est plus long d'expulser un locataire que dans les autres pays. La question est de savoir s'il y aurait un lien entre les deux. L'économiste propose une piste de réponse avec un modèle théorique étudiant les avantages de procédures d'expulsion longues et coûteuses pour les personnes intégrées dans un réseau social important.

Du favoritisme dans les locations ?

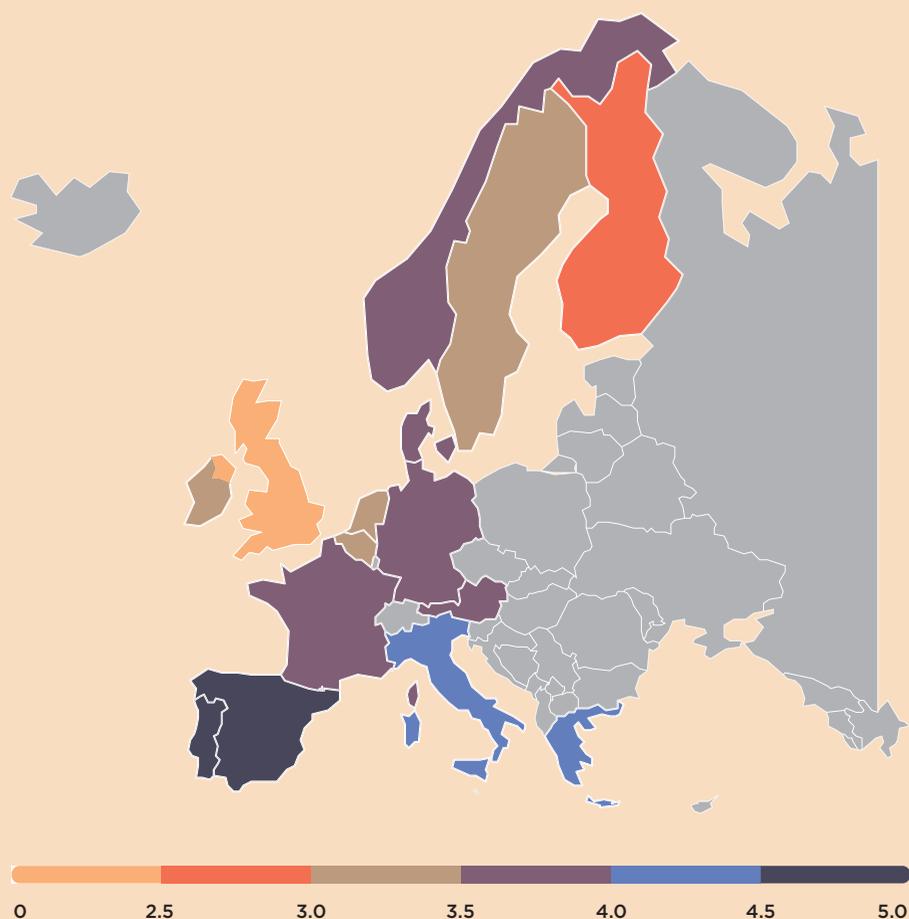
Quand quelqu'un possède un groupe social étendu, il y a de fortes chances qu'un propriétaire en fasse partie. Trouver un appartement devient alors beaucoup plus facile. Antoine Bonleu montre qu'à caractéristiques égales (qualification, contrat de travail), les propriétaires ont tendance à choisir le locataire de leur connaissance, car il permet d'éviter les coûts liés au formalisme procédural lors d'un litige.

En effet, si un locataire ne paye pas son loyer, mais qu'il est connu du propriétaire, ce dernier ne portera probablement pas l'affaire en justice. Il privilégiera des arrangements à l'amiable et à l'intérieur du réseau. Cela ne signifie pas que de tels litiges n'ont pas de coût : ils peuvent conduire à une détérioration des relations entre les acteurs, à de la violence, etc. Dès lors, si le coût de résolution de conflit tend à être plus onéreux par la loi qu'au sein du réseau, les propriétaires préféreront louer leur logement à des personnes appartenant à leur réseau.

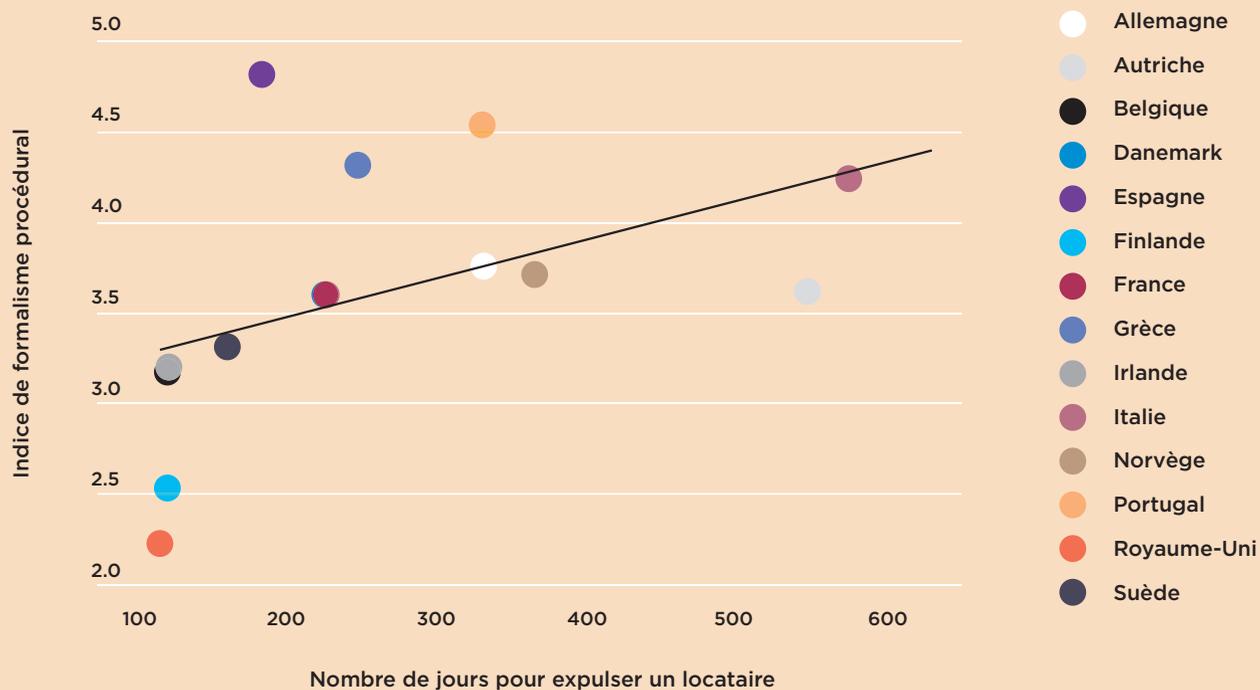
Les personnes possédant un grand réseau social ont ainsi une grande incitation à être en faveur de fort niveau de formalisme procédural sur le marché locatif, car elles seront avantagées pour trouver un logement. Si on considère que pour une offre de location, tous les candidats forment une file d'attente où le candidat présentant les meilleures caractéristiques économiques (CDI, haut salaire, garants...) obtient l'appartement, le fait d'avoir un réseau social important permet de gagner des places dans la file d'attente.

À caractéristique égale, il paraît plutôt intuitif de prendre en locataire une personne appartenant à notre réseau. Cependant, l'effet s'accroît si dans les candidats, la personne appartenant au réseau est moins qualifiée (détient un CDD plutôt qu'en CDI par exemple) que la personne étrangère au réseau. Dans ce cas-là, un formalisme procédural est encore plus avantageux pour les personnes possédant d'importants liens sociaux.

INDICE DE FORMALISME PROCÉDURAL PAR PAYS



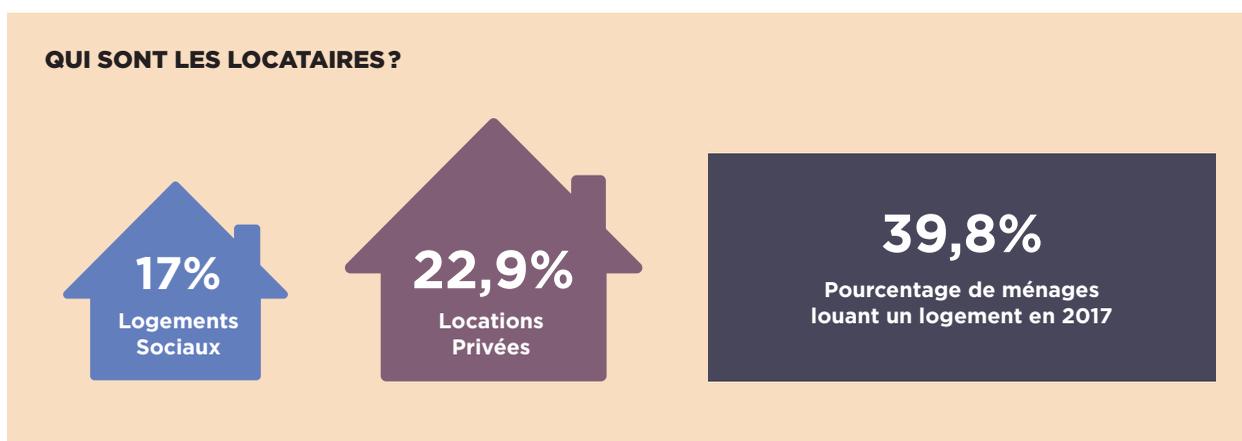
LE FORMALISME PROCÉDURAL EST LIÉ À LA DURÉE D'EXPULSION DES LOCATAIRES NE PAYANT PAS LEUR LOYER



Évidemment, il s'agit là d'une explication possible de la corrélation entre lien social et formalisme procédural. Le modèle étant théorique, d'autres explications sont possibles. Par exemple, les personnes possédant des réseaux sociaux étendus pourraient avoir une plus grande aversion au risque. Van de Velde² montre qu'une grande majorité d'enfants dans les pays où les liens familiaux sont importants quittent le domicile parental seulement lorsqu'ils se marient.

Un tel comportement pourrait indiquer un besoin de sécurité : les individus ne quittent le domicile parental que pour un logement sûr et fortement règlementé.

Antoine Bonleu ne peut pas exclure cette explication. Cependant, de nombreuses études montrent que les individus non locaux sont discriminés sur le marché locatif privé aux dépens des individus locaux et que ces derniers ont très souvent recours à leurs réseaux pour accéder à la location. Mais qui sont les grands perdants d'un formalisme procédural élevé ?

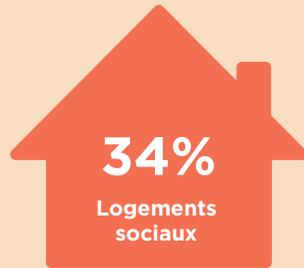


Formalisme procédural ou discrimination cachée ?

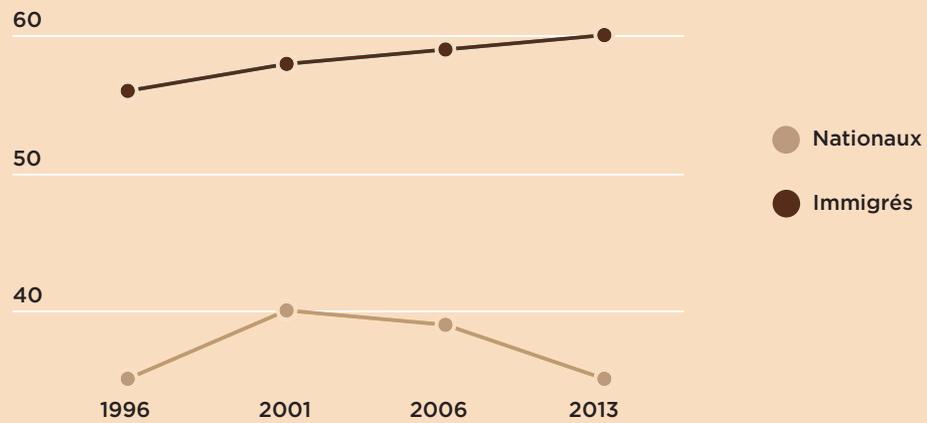
Les personnes qui ne possèdent pas de réseau social dans le lieu où elles veulent trouver un logement sont désavantagées par un formalisme procédural élevé. Ce sont donc les personnes non locales qui pâtissent le plus de telles législations. En France, par exemple, le marché de la location privé est plus fréquenté par des personnes locales. Souvent, les personnes étrangères doivent se tourner vers les logements sociaux (qui fonctionnent selon d'autres règles) pour pouvoir trouver un logement. Ainsi, en 2013, selon l'INSEE (L'Institut national de la statistique et des études économiques), 50% des ménages originaires du Maghreb étaient locataires dans le secteur social contre 15% pour les ménages sans lien avec la migration. Ces constatations révèlent un accès différent au parc locatif selon l'origine des ménages et une potentielle discrimination des candidats non locaux au regard des individus locaux possédant un réseau social étendu.

Ces faits stylisés sont cohérents avec le modèle décrit dans l'article d'Antoine Bonleu : dans les pays avec une régulation accrue, il y a une incitation à louer aux locaux, car c'est le choix le plus rentable économiquement. Pour les individus locaux possédant des réseaux sociaux étendus, le formalisme procédural est une façon d'inciter les propriétaires appartenant à leur réseau à les choisir en priorité. C'est également un excellent moyen de cacher une discrimination choisie par les propriétaires. Ces logiques prennent d'autant plus d'intérêt dans les zones où le marché locatif est tendu comme à Paris. Quand la demande est plus importante que l'offre, les propriétaires ont plus de pouvoir dans leur choix de locataires. Francis Lalanne chantait « Ce serait la maison du bonheur. Même à fort loyer, j'suis preneur », espérons pour lui qu'il connaissait les propriétaires.

IMMIGRÉS ET NATIONAUX : UN ACCÈS DIFFÉRENCIÉ AU LOGEMENT ?



Pourcentage de ménages propriétaires



1 Trêve hivernale : en France, il est interdit d'expulser des locataires entre le 1er novembre et le 31 mars, cela ne s'applique pas aux squatteurs.

2 Van De Velde C., 2008, « *Devenir adulte : sociologie comparée de la jeunesse en Europe* », Presses universitaires de France

Monde



Marc Sangnier
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Guillaume Bérard
Doctorant
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 15 janv. 2019

Il était une fois dans l'Ouest : le Bon, la Brute et l'État



Lorsque l'on parle *Ruée vers l'or* et *Far West*, on pense tout de suite fortune et anarchie, mais sûrement pas analyse économique. Et pourtant, des économistes ont démontré comment la présence d'institutions étatiques a pu être une barrière significative à la criminalité dans ces régions à cette époque et jusqu'à aujourd'hui, en se servant de données sur les mines du grand Ouest américain. Mais qu'en est-il des États (ou des régions) où la violence préexistait à l'installation des institutions comme forme de régulation du droit de propriété ?

Référence : Couttenier M., Grosjean P., Sangnier M., 2017, « *The Wild West is Wild: The Homicide Resource Curse* », Journal of the European Economic Association, 15(3), 558-585.

On pourrait penser que la présence de ressources naturelles en abondance est plutôt positive pour un pays ou un territoire, en raison des richesses directes et indirectes qu'elles engendrent. Ce n'est pourtant pas toujours le cas ; pour nombre de pays, cela crée plutôt ce que l'on pourrait appeler une malédiction des ressources naturelles (*resource curse* en anglais). En effet, les risques de déstabilisation économique et institutionnelle sont nombreux :

- 1 Soit l'économie est trop peu diversifiée pour être pérenne, car basée sur la rente tirée de ces ressources, et de ce fait, très sensible aux variations des cours.
- 2 Soit la volonté de personnes avides de s'accaparer ces précieuses ressources naturelles génère des violences.

Ce sont les actes de violence qui nous intéressent plus particulièrement ici, et plus exactement, les faits sporadiques et interpersonnels, et non les actes provenant du crime organisé, de gangs ou de seigneurs de guerre.

Qui de la Brute ou de l'État ?

L'idée à l'origine de cette recherche peut paraître triviale : la présence initiale de « l'État » permet-elle de pallier et d'influencer dans le futur, les réactions belliqueuses qui peuvent apparaître chez certains individus ?

La méthode utilisée l'est tout autant : lors de la conquête de l'Ouest, certains gisements de minéraux furent découverts avant que la moindre institution étatique ne soit en place sur zone, tandis que d'autres furent découverts après que les bases d'un gouvernement aient été posées. Là où l'absence de toute administration était observée, les violences étaient alors bien plus nombreuses, car il n'y avait pas d'autres moyens pour un individu que l'utilisation de la force pour imposer ses droits de propriété sur une terre ou une mine. Ce fait historique permet d'estimer statistiquement les effets de la présence (ou absence) de l'État, dans l'apparition de violences dans les régions où ont eu lieu ces découvertes. Pour ce faire, les chercheurs utilisent un modèle mathématique (économétrique, plus précisément) dont le paramètre principal est la différence temporelle qui existe parfois, entre

l'installation d'un contrôle gouvernemental et la découverte d'un gisement d'une ressource minérale. Ce modèle est ensuite étendu afin de tester une possible persistance de ces violences, aujourd'hui encore, dans ces régions.

Des données remontant au XVIII^e siècle ont donc été utilisées afin de reconstituer chronologiquement le déroulement des faits ; c'est-à-dire de savoir lequel de ces deux événements a précédé l'autre : la découverte du gisement ou la présence de l'État. Ces données rassemblent des informations sur la localisation et la date de découverte de ressources minérales (plus de 17 500), ainsi que sur le moment exact de l'implantation d'administrations de l'État dans ces zones. Enfin, une dernière base de données a été utilisée, concernant les actes violents ayant eu lieu dans ces régions entre 1790 et 1900, en se concentrant plus particulièrement sur les agressions et homicides. Le même type de données pour l'année 2000 a ensuite été utilisé, afin de pouvoir estimer si oui ou non ces violences ont persisté jusqu'à aujourd'hui.

L'État de nature face aux droits de propriété

Le premier fait qui ressort de l'analyse de ces données est que la fameuse malédiction des ressources naturelles n'est pas une fiction : il y a bien un lien significatif entre la découverte d'un gisement et l'apparition d'actes d'une extrême violence, mais également de la persistance de ceux-ci jusqu'à aujourd'hui. Cependant, cette affirmation n'est vraie que pour les régions dans lesquelles les nouveaux gisements furent découverts avant le moindre développement d'une entité administrative. Cela tend à démontrer que l'État et ses administrations permettent effectivement de réduire l'apparition des violences : l'État agit comme une tierce partie qui supprime l'état de nature où la brutalité et la violence dominent, notamment grâce à une application rigoureuse des contrats et du droit de propriété. En termes d'ordre de grandeur, l'installation d'institutions étatiques semble aussi efficace dans la réduction du nombre de crimes dans une zone donnée que le sont les déterminants traditionnels de la réduction des violences chez les individus (par exemple, les niveaux d'éducation et de revenu).

Lorsque la Brute corrompt l'État

Une question demeure cependant : pourquoi ces violences persistent-elles encore aujourd'hui, alors même que le gouvernement américain est désormais présent partout sur le territoire ?

Une des explications possibles fournies par les auteurs, est qu'à l'époque où l'État était absent, les colons défendaient eux-mêmes leurs propriétés ; la violence n'était alors qu'un moyen efficace pour dissuader ou se protéger. Cette utilisation de la violence comme un outil pour faire respecter ses droits, a tout simplement fini par devenir une tradition qui est aujourd'hui ancrée dans la culture des habitants du *Far West*. Les administrations gouvernementales qui vinrent ensuite ont tout simplement adopté, ou n'ont pu changer, cette coutume dominante. De même qu'en l'absence de l'État pour faire respecter la loi, les individus les plus violents sont ceux qui vont dominer le plus, et ainsi s'approprier le plus de terrains et *in fine* de pouvoir. Une fois que les administrations de l'État arrivent enfin sur ces territoires, l'influence de ces individus s'avère si importante, qu'ils vont être capables de corrompre ces administrations afin de préserver leurs rentes.

Ce genre de comportements a été immortalisé dans le célèbre film *Il était une fois dans l'Ouest*, où un magnat des chemins de fer utilise sa fortune en toute impunité pour se payer des mercenaires qui intimideront ou tueront tous ceux qui refusent de lui céder leurs précieuses terres, sans réaction aucune de la force publique. De tels actes laissent des marques indélébiles sur le développement futur des

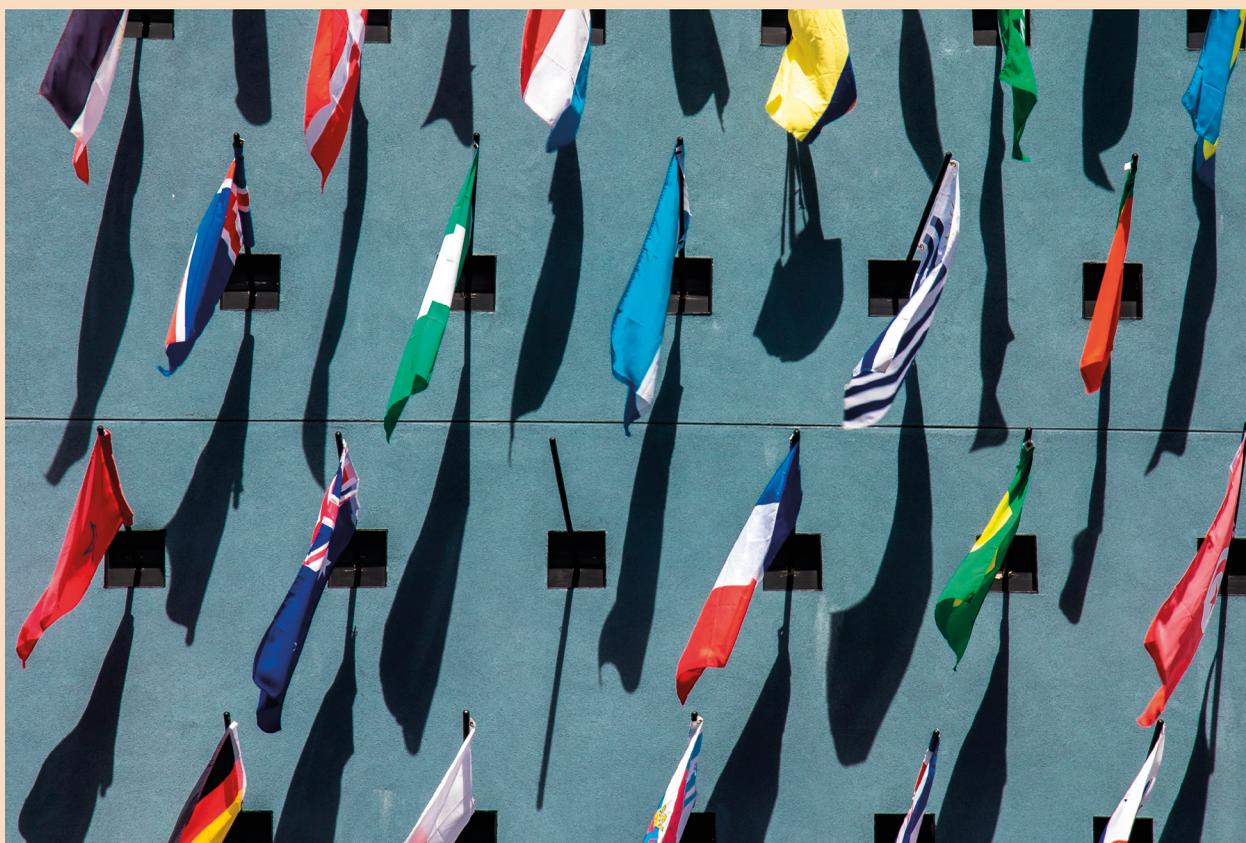
institutions. Cette étude, en définitive, est un exemple très parlant des effets négatifs potentiels indirects et persistants que peuvent engendrer les découvertes de gisements lorsque les institutions étatiques sont absentes ou trop faibles ; et ce, en dépit de la richesse que les territoires et pays concernés peuvent en tirer : la malédiction des ressources naturelles. En conclusion, il est possible d'affirmer que la présence d'un État suffisamment structuré ainsi que d'un ensemble de normes légales, peut significativement réduire l'apparition et la fixation dans le temps de comportements violents, à la condition que ses institutions soient présentes avant que ces comportements extrêmes ne deviennent un droit coutumier et la culture dominante. Un fait qui avait déjà été développé il y a près de 400 ans par le célèbre philosophe anglais Thomas Hobbes : « *Il est manifeste que pendant ce temps où les humains vivent sans qu'une puissance commune ne leur impose à tous un respect mêlé d'effroi, leur condition est-ce qu'on appelle la guerre ; et celle-ci est telle qu'elle est une guerre de chacun contre chacun.* » Léviathan, 1651

Antonin Macé
Enseignant-chercheur
(CNRS, PSE)

Florian Guibelin
Doctorant
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 15 janv. 2019

Le droit de veto au service de la coopération internationale ?



Lorsque l'on parle *Ruée vers l'or* et *Far West*, on pense tout de suite fortune et anarchie, mais sûrement pas analyse économique. Et pourtant, des économistes ont démontré comment la présence d'institutions étatiques a pu être une barrière significative à la criminalité dans ces régions à cette époque et jusqu'à aujourd'hui, en se servant de données sur les mines du grand Ouest américain. Mais qu'en est-il des États (ou des régions) où la violence préexistait à l'installation des institutions comme forme de régulation du droit de propriété ?

Référence : Macé A., Treibich R., 2018, « *On the Weights of Sovereign Nations* »,

Le 28 novembre dernier, le ministre des Finances allemand, Olaf Scholz suggérait que l'Union européenne succède à la France pour siéger au Conseil de Sécurité de l'ONU. Une annonce qui a fortement déplu à la France, et qui contrevient surtout à la stratégie des deux pays voisins. L'Allemagne et la France souhaitent en effet élargir le Conseil à l'Allemagne d'abord, mais aussi au Brésil, au Japon, à l'Inde ainsi qu'à un pays africain qui reste à identifier. Le droit de veto est continuellement mis sur la table à travers ces discussions.

Il est vrai que la table ronde onusienne peut rappeler le combat du pot de fer et du pot de terre. Ou bien encore l'arène opposant David à Goliath. Face à Goliath, le lance-pierre de David peut paraître misérable. Le droit de veto, a priori, semble loin de renforcer la coopération internationale. Au contraire, il peut illustrer les inégalités entre les États, et, de nombreuses fois, a été un outil de pression pour les grandes puissances. Beaucoup de ses détracteurs s'interrogent donc sur la place des nouvelles puissances émergentes au sein du Conseil des Nations Unies où siègent les 5 Grands : la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie. Mais sans lui, y aurait-il jamais eu de coopération internationale efficace ? C'est en tout cas la question que posent Antonin Macé et Rafael Treibich dans un récent article.

À la table des vainqueurs

Après la Seconde Guerre mondiale, les cartes de la géopolitique internationale sont rebattues. C'est dans cette situation que va se créer une nouvelle instance de coopération internationale, l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les États-Unis et l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS) sont les deux grands vainqueurs de ce conflit et s'affirment comme les deux superpuissances mondiales autour desquelles vont s'articuler les relations internationales pendant la deuxième partie du XX^e siècle.

L'Allemagne, l'une des deux grandes nations vaincues, est administrée par les Alliés et partagée entre eux. L'empire du Japon est en déroute après avoir été le premier pays de l'Histoire à être frappé par l'arme atomique. Le pays du soleil levant est placé sous tutelle des États-Unis après sa capitulation. La France et le Royaume-Uni, deux pays très fortement touchés par la guerre, font partie du camp des vainqueurs et sont toujours deux puissances coloniales.

Cette idée d'une organisation remplaçant la Société Des Nations (SDN) naît dans l'esprit des Alliés durant la Seconde Guerre mondiale. La SDN, créée après le premier conflit mondial, avait pour but d'assurer la paix sur l'ensemble du globe et surtout d'éviter la survenance d'une nouvelle guerre de cette ampleur. Face à cet échec, certaines dispositions sont prises pour éviter de reproduire les erreurs du passé, notamment celle d'inclure tous les pays dans l'ONU. La question des modalités à mettre en place pour inciter l'ensemble des États à prendre part à cette structure supranationale est posée.

Du bras de fer à la coopération

C'est dans cette optique qu'un article d'Antonin Macé et Rafael Treibich s'intéresse à la conception d'une règle de décision optimale dite «self-enforcing» au sein des instances internationales. Il s'agit d'une méthode de vote permettant d'assurer l'adhésion de tous les pays et le respect des décisions prises. Chaque nation fait un arbitrage entre les gains que constitue son inscription dans ce processus et ceux qu'elle obtiendrait en restant seule. L'idée consiste donc à déterminer quels mécanismes vont devoir être mis en place - droit de veto, «overweighting»¹ - pour inciter tous les pays, qui ont des intérêts différents, à participer.

Les règles du jeu

Leur modèle fait interagir des États aux forces différentes qui souhaitent toutefois coopérer via une instance supranationale chargée de prendre des décisions et des mesures sur un sujet donné selon une règle déterminée à l'avance. Chaque nation décide unilatéralement si elle souhaite participer ou non à cette organisation en fonction de ses intérêts particuliers.

Dans ce modèle, le scénario proposé est comparé à une échelle type, que les auteurs appellent «la règle de référence». Cette dernière est en quelque sorte l'échantillon témoin. C'est celle qui imagine le meilleur des mondes, celui où on maximise le bien-être collectif. Ainsi, dans celle-ci, les États participent tous à l'entente internationale et s'engagent à la respecter.

Ce schéma permet de mettre en évidence les réponses types des États, qui, en fonction de leur poids et position, peuvent plus ou moins faire pression. Il montre surtout que le droit de veto ou toute autre règle spécifique de vote sont des «carottes» qui guident les pays vers la coopération internationale. Il y a pourtant des «ânes» plus récalcitrants que d'autres...

Des stratégies différentes en fonction des joueurs

Ce qui compte dans une coopération internationale c'est que chaque pays applique les engagements auxquels il s'est tenu. Mais comment inciter les États lorsque la règle de référence - celle où tout va pour le mieux, dans le meilleur des mondes - ne s'impose pas? Dans le cas d'un vote à la majorité qualifiée, si les pays anticipent une décision défavorable à leurs intérêts, certains d'entre eux peuvent préférer faire cavalier seul. Le respect de l'accord est donc étroitement lié à leur capacité de peser dans les négociations. In fine, c'est en augmentant leur poids dans la prise de décision que l'on fournit une incitation suffisante à l'engagement.

À cet égard, les seuils de représentation qui garantissent un minimum d'influence aux États les plus petits sont des cas illustratifs. Aux États-Unis, par exemple, la répartition des sièges du Collège Électoral qui élit le président assure à tous les États un minimum de deux représentants. Il se peut qu'existent, cependant, des États plus téméraires et coriaces. Pour eux, cette carotte est insuffisante par rapport à leurs espérances. Et c'est précisément là que le droit de veto entre en jeu.

En résumé, il y aurait trois groupes d'États. Dans le premier se trouvent les pays qui n'appliqueront pas la décision si elle ne convient pas à leurs intérêts. Pour les y contraindre, ils vont se voir octroyer un droit de veto qui leur permet de bloquer toute mesure qui ne leur conviendrait pas. C'est ce droit que peuvent exercer les cinq membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU. Le deuxième groupe rassemble les nations qui présentent simplement un risque de non-respect de l'accord. Celles-ci auront un poids plus important dans la prise de décision que dans le cas de la règle de référence, ce qui leur donnera plus d'influence dans le vote des politiques à instaurer. Enfin, le troisième groupe est constitué d'États qui vont respecter l'accord et qui auront le même poids que dans la règle de référence.

La distribution des cartes conditionne les règles du jeu

Le droit de veto, tout comme le fait de donner plus de poids à un pays (*overweighting*) sont le résultat des différences existantes entre les États voulant coopérer. Il rend compte d'un rapport de forces entre les nations au moment de la création d'institutions internationales. De plus, ce genre d'instrument s'avère nécessaire à la mise en place d'institutions. Par exemple, lors de la création de l'ONU, le droit de veto était une condition sine qua non de la participation des cinq grands vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis, l'URSS, le Royaume-Uni, la France et la Chine. Ces nations ont utilisé leur statut pour imposer cette disposition lors de la ratification de la Charte des Nations Unies en 1945. Sans cette disposition, aucun accord n'aurait été possible². Et dans le même temps, ce droit de veto vient sanctionner leur nouvelle position dans la communauté et la coopération internationales.

Au fond, derrière ces quelques esquisses, gît la question du multilatéralisme, de son efficacité et de sa pérennisation. Comment contraindre des États à appliquer une décision, qui, si elle maximise le bien-être de tous, peut contrevenir à leurs intérêts ? En effet, il ne suffit pas que les différents pays participent à une organisation internationale pour que jaillissent instantanément de cette réunion, des actions concrètes. Un ensemble de coopérations supranationales ont vu le jour depuis le début du XXI^e siècle. Certaines, comme les COP, ces organes de coopération issue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, sont non contraignantes. Cela signifie que la participation ainsi que la ratification d'accords n'impliquent pas une obligation d'application. La règle contraignante, elle, impose à l'État de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au respect de la résolution. C'est cette norme qui est valable à l'ONU. Aussi, dans ce sens, on peut se demander si, pour que les COP soient contraignantes, il ne faudrait pas quelques carottes à la clef...

1 « *Overweighting* » : Le fait de donner plus de poids à un pays dans la prise de décision.

2 Wilcox F. O., 1945, « *The Yalta Voting Formula* », *American Political Science Review*, 39, 943-956

Lorenzo Rotunno
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 27 fév. 2019

Le boycott d'Israël : arme du pauvre ou arme d'exclusion massive ?



De 1962 à 2012, 36 États¹ au total boycottaient Israël pour l'exclure du commerce. Pas de produits, pas de services, pas d'échanges : silence radio... Mais pas trop ! Sur la même période, l'État hébreu exportait à hauteur de 6,4 milliards à ces pays, d'après Lorenzo Rotunno et Pierre Louis Vézina, deux économistes. Entre chiffres officiels et échanges officieux, l'exclusion d'Israël est toute relative. Levée de rideau sur les mécanismes qui agissent derrière cette apparente schizophrénie. De l'intention du boycott, que reste-t-il ?

Référence : Rotunno L., Vézina P-L., 2017, « *Israel's open-secret trade* », *Review of World Economics*, 153(2), 233-248.

En 1948, les 22 pays de la Ligue Arabe entamaient leur premier boycott conjoint pour souligner leur opposition à la création de l'État d'Israël. Depuis lors, le refus de commercer n'a pas cessé et d'autres États² s'y sont ralliés. À des degrés divers, en fonction de la température politique. L'accord d'Oslo de 1993 n'a pas réussi à éteindre le feu que couvaient la région et le conflit israélo-palestinien depuis 1948. La Seconde Intifada dans les années 2000 n'a fait que souffler sur les braises du boycott pour qu'il reprenne de plus belle. Malgré celui-ci, l'asymétrie règne : Israël troquerait bien ses marchandises avec les pays qui l'ont blacklisté. La géographie complique l'affaire puisque beaucoup sont des pays arabes et donc voisins ! Alors, si le boycott est une arme, arrive-t-elle à tuer le commerce ?

Plus ou moins, si l'on en croit les chiffres de la période 1962-2012. Israël gagne alors 6,4 milliards en vendant ses produits aux boycotteurs. Des informations qui proviennent du ministère des affaires étrangères israélien. Mais d'un côté et de l'autre, les voix divergent. Les données manquent lorsqu'on se penche sur les importations des boycotteurs. Entre les statistiques de l'État hébreu et de ses pourfendeurs, il y a un fossé.³

L'écart s'est encore davantage creusé après 2001, avec la seconde guerre des pierres et l'augmentation des violences dans le conflit israélo-palestinien. Les chiffres semblent s'être volatilisés. Mais où ? Incognito, des manœuvres contrecarrent et fragilisent l'objectif initial.

Omissions fâcheuses

Dans beaucoup de cas, les importations israéliennes ne sont pas ou partiellement reportées. Comment masquer de telles données sur les tableaux de bord économiques ? Dans cette discipline, la Malaisie est un cas d'école. C'est le pays avec lequel Israël a le plus d'échanges durant la période étudiée.

En 2010, un pic est même atteint avec 778 millions de dollars exportés depuis Israël sous forme de « *Machineries électriques et appareils* », la plupart venant tout droit de la firme Intel. De son côté, l'État asiatique reporte un chiffre similaire sous la mention « *Machines électriques et appareils* », mais le range soigneusement dans la catégorie « *Pays non spécifiés* ». La supercherie est toute trouvée, mais elle n'est pas la seule. D'autres biais transforment cette barrière économique en passoire.

Contournements suspects

Boycotter un État s'avère pour le moins compliqué. Parce qu'au-delà du commerce direct « face-to-face », les intermédiaires ont la main libre pour revendre des produits aux origines douteuses. Alors, comment tracer la marchandise ? Les mesures de rétorsion bannissent non seulement le commerce avec Israël, mais aussi avec les compagnies qui jouent business avec lui. Une liste rouge de 8 500 entreprises ! Mais comment s'assurer que les produits achetés ne sont pas passés par la case « Israël » ?

C'est justement ce qu'interrogent les auteurs de l'article « Israel's open-secret trade » : les États qui boycottent Israël alimentent-ils le commerce israélien, en passant par des intermédiaires ?⁴ Dans un tel scénario, Israël vendrait des produits non finis à un acheteur qui les transformerait et les revendrait. Ces produits finaux pourraient se retrouver dans les mains des boycotteurs. Par ce biais, Israël bénéficierait des gains correspondant à la valeur ajoutée qu'il apporte, même si celle-ci est englobée plus largement dans un produit final. L'article ne fait aucun doute : l'importation de valeur ajoutée d'origine israélienne est en tout point semblable aux autres flux entrants. Aucune discrimination n'est faite pour les produits provenant du pays black-listé. L'Arabie Saoudite a par exemple injecté, de manière indirecte, 22 millions de dollars dans l'économie israélienne en important des produits américains. Avec de telles ramifications dans la chaîne de valeurs internationale, l'arme du boycott ne peut être radicale.

Passoire ou barrage ?

Omissions et contournements sont le lot du boycott israélien. Mais l'arme fait aussi office de barrage. Selon les estimations des deux économistes, les exportations d'Israël vers les boycotteurs seraient 10 fois plus importantes entre 1962 et 2012 sans lui ! Israël perd 0,3% de point de PIB au change, soit 800 millions de dollars. Normalement, les exportations sont dirigées en priorité vers les pays à taille économique importante et géographiquement proches. Les auteurs utilisent cette situation témoin comme gradient de comparaison. Le Yémen, Oman ou encore le Liban, pour ne citer qu'eux, sont très en deçà de la moyenne. Le boycott est un frein considérable aux échanges.

Lever le voile sur ces manœuvres rappelle qu'en matière de sanctions, le boycott n'est pas infaillible. Son action est toute fois indéniable. On peut le contourner, mais il barre la route à bon nombre de produits. C'est là une illustration de la place de la diplomatie dans le commerce international. Sur cette arène, les questions économiques jouent au coude à coude avec les relations politiques pour dessiner, à flux tendu, la carte commerciale que nous connaissons aujourd'hui.

1 Parmi eux, 21 l'ont fait sans interruption durant cette période. Les autres ont soit arrêté, soit interrompu puis repris le boycott.

2 Les pays qui ont boycotté Israël durant la période étudiée (1962-2012) sont (période de non-boycott entre parenthèses) Afghanistan, Algérie, Bahreïn (1996-2000), Bangladesh, Bhoutan, Bolivie (jusqu'à 2010), Brunei, Tchad (jusqu'à 1973), Comores, Cuba (jusqu'à 1973), Djibouti, Guinée (jusqu'à 1969), Indonésie, Iran (jusqu'à 1979), Iraq, Corée du Nord, Koweït, Liban, Libye, Malaisie, Mali (jusqu'à 1973), Mauritanie (2000-2009), Maroc (1993-2000), Nicaragua (jusqu'à 1982, 1992-2010), Nigér (jusqu'à 1973, 1996-2002), Oman (1996-2000), Pakistan, Qatar (1996-2009), Arabie Saoudite, Somalie, Soudan, Syrie, Tunisie (1996-2000), Émirats arabes unis, Vénézuéla (jusqu'à 2009), et Yémen.

3 Les données sont issues de la plateforme « Comtrade » de l'ONU ainsi que des informations données par le ministère des Affaires étrangères disponibles sur Wikipédia.

4 Pour ce faire, ils utilisent les données TIVA, une base de données sur le commerce des valeurs ajoutées, construites par l'OCDE.

Nicolas Berman

Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique

Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 24 avr. 2019

Comment le « boom des minerais » augmente la violence en Afrique



La hausse du prix des minerais peut avoir de sanglantes conséquences en Afrique. C'est ce qu'ont observé Nicolas Berman, Mathieu Couttenier, Dominic Rohner, et Mathias Thoenig dans une étude récente sur l'ensemble de l'Afrique. Le boom des prix de ces minerais en 2000 pourrait expliquer jusqu'à un quart des conflits en Afrique. La violence se déploie même au-delà des zones minières. Avec l'argent gagné, les rebelles déploient leurs combats en étendant leurs zones d'influence.

Référence : Berman N., Couttenier M., Rohner D., Thoenig M. , 2014, « *This Mine is Mine! How minerals fuel conflicts in Africa* », American Economic Review, 107(6), 1564-1610.

« *Diamants de sang* », « *or des conflits* », « *coltan sanglant* » les appellations sont nombreuses pour rappeler la guerre à laquelle se livrent les plus cupides. N'y a-t-il jamais de minerais sans violence ? Ce sujet a été largement discuté, mais peu d'études ont montré la relation causale entre hausse du prix des minerais et conflits. C'est le propos de cette analyse, parue dans the American Economic Review et portant sur l'ensemble de l'Afrique de 1997 à 2010.

Le « boom » des minerais Entre 2000 et 2009, le prix des minerais a plus que doublé en moyenne. Ce « *boom des minerais* » a été largement impulsé par le rôle de nouvelles puissances, comme la Chine ou l'Inde par exemple, qui ont considérablement augmenté leur demande. En 1997 une once d'or valait 338\$ et en 2010, elle atteignait 1084\$!

Les conséquences sur le terrain sont tout autant explosives... Sur la période étudiée, un quart des conflits observés sur le continent africain peut être expliqué par la hausse de ces cours mondiaux !

En quadrillant l'Afrique par zones de 55 sur 55km, les auteurs se sont penchés sur l'impact de l'augmentation du prix de 14 minerais¹. Ces résultats sont mis en relation avec une base de données géolocalisée des événements violents (des émeutes aux conflits civils en passant par les batailles entre groupes armés) sur tout le territoire africain.²

Ce quadrillage à échelle locale va au-delà du cadre frontalier et réduit le poids des caractéristiques étatiques. Les conflits liés aux élections, les guerres interethniques ou religieuses n'interfèrent pas avec les résultats. Chaque zone peut être comparée à sa voisine, qui lui est en tout point semblable, la présence de minerais mise à part. Les auteurs peuvent donc affirmer que la hausse du prix a pour conséquence directe l'augmentation de la violence. Comment se répercute concrètement le cours des minerais sur le terrain ?

Financer l'avancée des milices

Rackets, extorsions ou encore profits : les groupes rebelles s'alimentent à travers la rente de ces mines. Lorsque l'État est faible, les mines sont convoitées par les groupes armés qui en font leur base arrière. En République Démocratique du Congo, secouée depuis plus de 20 ans par la guerre, plus de 40 milices quadrillent le

territoire. Leur appétit est à la hauteur des richesses de la région : 70% des réserves mondiales de coltan, des réserves en or, en diamant, en étain... D'autant que l'absence de l'État est patente. Entre mai 2012 et novembre 2013, un groupe appelé le M23 s'est établi sur le territoire congolais en développant une véritable administration et en créant des postes de ministres de l'Intérieur, des Affaires étrangères et de l'Agriculture.

Conquérir une mine permet aux rebelles de générer des revenus en taxant la production ou la population locale, ou de bénéficier du support logistique des compagnies minières. Ce système repose souvent sur la promesse de protection pour les communautés sur place. Avec la manne d'argent recueillie, les milices peuvent financer leurs activités. Lorsque le prix des minerais augmente, leur capacité de combat s'accroît et ils peuvent alors étendre leurs zones d'influence.

À la suite de l'appropriation d'un territoire minier, l'étude montre que les groupes rebelles ont trois fois plus de chance de déployer leurs combats vers d'autres régions que des groupes qui conquièrent un territoire sans minerai. Cette escalade de violence est encore visible jusqu'à 1000 kilomètres à la ronde. L'enjeu dépasse le simple contexte local. Pour soutenir le propos, les auteurs identifient l'ethnie principale de chaque groupe armé et montrent qu'une hausse du prix des minerais exploités dans leur territoire d'origine leur permet d'étendre leurs combats.

Une PlayStation pour Noël ?

C'est la consommation des pays développés qui fait varier le prix des minerais en grande partie. La demande de produits électroniques peut ébranler durablement les régions fournisseuses de minerais. À l'annonce de la sortie d'une nouvelle PlayStation par la firme Sony, au début 2000, une demande accrue en coltan, un de ses composants principaux, a engendré une augmentation de son prix de 90\$ à 590\$ par kilogramme. La République Démocratique du Congo est apparue comme un terrain idéal pour les fournisseurs étrangers.

Raul Sanchez de la Sierra³ a analysé les répercussions sur le terrain à travers une étude sur 380 zones minières. Selon cet économiste, suite à la hausse des prix, les milices se sont multipliées dans les sites de coltan et la violence s'est accrue. Malgré la baisse des prix, elles sont restées sur le territoire, entraînant des perturbations à long terme pour les villages alentour. À travers son effet sur les cours mondiaux, notre consommation peut donc créer une véritable onde de choc.

Terrain miné et argent disséminé

La hausse des prix profite-t-elle aux États ? Mise à part l'Afrique du Sud, tous les autres pays étudiés par Nicolas Berman, Mathieu Couttenier, Dominic Rohner, et Mathias Thoenig sont des petits producteurs de minerais à échelle mondiale. Pourtant, c'est sur leur sol que se trouvent ces minerais.

Dans la région des Grands Lacs, le chemin suivi par l'argent emprunte bien souvent des canaux officieux. Selon le quotidien *Le Monde*, près de deux tonnes d'or filent entre les doigts des autorités locales de l'Ituri⁴ chaque mois, alors qu'officiellement, seulement 33 kilos sont reportés par an ! Le même schéma se répète pour le coltan. Un rapport du Conseil de Sécurité des Nations Unies datant de 2014 a ainsi dénoncé l'évaporation des minerais congolais, en mettant en cause le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi.

Les chiffres sont pour le moins suspects. Alors que la République Démocratique du Congo détient 70% des réserves mondiales, le Rwanda a été, entre 2013 et 2014 le premier exportateur mondial de coltan.

Qui en paye le prix ?

Les milices ne sont pas les seuls éléments perturbateurs de ces régions. Mais parmi ceux qui en payent le prix, les populations sont les premières touchées. Travail forcé, main-d'œuvre peu chère, non-respect des droits individuels sont le lot quotidien des mineurs africains. Derrière cette force laborieuse quasi gratuite, le risque d'émeutes ou révoltes accroit aussi l'insécurité.

Pour les deux chercheurs Bazzi et Blattman⁵ les mines sont de véritables poudrières à ciel ouvert. L'augmentation du cours des minerais entraîne la cupidité et l'intérêt des voisins. Les nouvelles opportunités économiques minières et l'insécurité génèrent d'importants mouvements de population et changements sociodémographiques, déstabilisant davantage les régions. Et derrière l'exploitation à outrance des sites miniers, les enjeux environnementaux se transforment parfois en disputes territoriales.

Ressources minières et violence sont-elles intrinsèques ? À travers leur article, les auteurs Nicolas Berman, Mathieu Couttenier, Dominic Rohner, et Mathias Thoenig en soulignent le risque. Les entreprises multinationales et les États ne peuvent rester spectateurs - voire acteurs ! - de ces exactions. Pour contrer cette tendance, ils peuvent construire des bases solides en s'attaquant à la corruption et en privilégiant la transparence.

Dans leur étude, Nicolas Berman, Mathieu Couttenier, Dominic Rohner, et Mathias Thoenig s'attèlent à analyser l'impact des mesures de transparence sur la violence en Afrique. C'est l'objet de notre prochain article.

1 RMD, Raw material data (Localisation et type de mines et minerais)

2 ACLED, Armed Conflict Location Events Data (Type de conflits et acteurs impliqués)

3 Raul Sanchez de la Sierra, 2018, « *On the origins of the state: stationary bandits and taxation in eastern congo* »

4 Une région au nord-est de la RDC

5 Bazzi S., Blattman C., 2014, « *Economic Shocks and Conflict: Evidence from Commodity Prices.* », American Economic Journal : Macroeconomics, 6 (4), 1-38.

Nicolas Berman

Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique

Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 26 avr. 2019

Violence en Afrique : les multinationales dans le viseur ?



Qui fait quoi dans les conflits miniers en Afrique ? Traquer l'origine des minerais n'est pas chose aisée pour les multinationales. Pourtant, face à l'ampleur des dégâts humains et sociaux, leur responsabilité est fortement engagée. Dans un récent article scientifique, Nicolas Berman, Mathieu Couttenier, Dominic Rohner, et Mathias Thoenig montrent que la présence de firmes étrangères en Afrique augmente la violence des territoires miniers. Depuis peu, les firmes, ONG et États multiplient les initiatives de transparence. Les auteurs se penchent sur leur impact sur la stabilité dans ces régions.

Référence : Berman N., Couttenier M., Rohner D., Thoenig M. , 2014, « *This Mine is Mine! How minerals fuel conflicts in Africa* », *American Economic Review*, 107(6), 1564-1610.

En février 2019, Apple s'est engagé à améliorer la traçabilité de ses matières premières. Dès 2017, la firme avait été saluée par Amnesty International pour avoir publié les noms de ses fournisseurs de cobalt afin d'éviter d'alimenter le travail des enfants en République Démocratique du Congo. La firme est membre de l'initiative RMI (Responsible minerals initiative), un organisme visant à faire respecter les droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement. Ces initiatives contrastent avec les pratiques actuelles de la plupart des entreprises. Souvent implantées en Afrique, là où les sous-sols regorgent de matières premières, elles contribuent à alimenter un terrain déjà très conflictuel. Leur responsabilité dans l'augmentation de la violence en Afrique a été détaillée par le récent article scientifique des économistes Nicolas Berman, Mathieu Couttenier, Dominic Rohner, et Mathias Thoenig. Les auteurs s'appuient sur une étude géolocalisée mettant en parallèle la présence des firmes et l'occurrence des conflits miniers. Ils ont quadrillé l'Afrique par zones de 55 sur 55km pour analyser l'impact de l'augmentation du prix de 14 minerais. Selon leurs résultats, les firmes étrangères, contrairement aux firmes domestiques, sont une des causes de l'augmentation de la violence causée par la hausse des prix des minerais.

Des pratiques douteuses

Pourquoi une telle différence entre les entreprises domestiques et étrangères ? Une des explications avancées est celle de leur vulnérabilité par rapport aux extorsions rebelles. Alors que les entreprises domestiques disposent généralement de la protection de l'armée ou de l'État, les multinationales étrangères doivent faire sans. Si elles s'implantent dans des zones instables, comme c'est le cas dans beaucoup de territoires miniers, elles doivent composer avec les pratiques des groupes en place. Là où règne le non-droit, elles s'adaptent.

C'est exactement ce qui s'est passé pour la firme chinoise Kin Hou Mining, de 2013 à 2015, selon un rapport de l'ONG Global Witness. Pour extraire l'or de la rivière Ulindi, située au Sud Kivu, en République Démocratique du Congo, elle a su jouer du droit coutumier en place. Elle s'est appuyée sur la corruption des autorités locales et le soutien de milices opérant sur le territoire pour avoir accès aux mines. En échange, elle leur a envoyé des liasses de billets, des armes et des rations alimentaires. Le butin récolté a pris le large vers Dubaï. Résultat : dans la province

du Sud-Kivu, l'extraction de l'or n'a officiellement généré aucun revenu fiscal. Une histoire parmi tant d'autres pour ce pays de la région des Grands Lacs. La richesse de son sous-sol et la faiblesse de ses institutions se conjuguent pour en faire un terrain d'affrontement où les droits de l'Homme sont bafoués. Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la Seconde Guerre du Congo (1998-2003) a été le conflit le plus meurtrier et ses répercussions n'ont pas cessé de secouer le pays.

L'influence des entreprises étrangères sur le sol africain est loin d'être négligeable quand on sait qu'elles représentent 60% du total des firmes. Si elles ne sont pas tenues de rendre des comptes, elles deviennent des facteurs d'instabilité majeurs pour le continent. Mais toutes n'ont pas le même profil. Pour les firmes implantées dans les ex-colonies, les comportements sont différents.



Délégation de l'ONU
dans un camp de déplacés
en République Démocratique du
Congo

Qui paye un tribut aux milices sur place ?

Certaines multinationales jouissent de la protection des États africains grâce aux liens historiques qui les unissent. Ici, le passé colonial imprègne encore le tissu économique. De nombreuses recherches scientifiques ont souligné la proximité qui persiste entre les firmes des anciens colons et les gouvernements des anciennes colonies. Les entreprises reçoivent une attention toute particulière de la part de l'État et sont plus facilement protégées par l'armée. Cela leur offre une marge de manœuvre plus importante dans l'exploitation des ressources.

Les quatre économistes rejoignent ce consensus. Leurs estimations suggèrent que ces multinationales n'ont pas d'incidence significative sur l'augmentation de la violence. Toutefois, comme elles ne représentent qu'1/5 de l'échantillon de firmes étrangères qu'ils étudient, ils invitent à continuer les analyses.

Les entreprises nord-américaines ou chinoises par exemple doivent généralement faire face à l'insécurité sans bénéficier de protection externe. Pour ça, elles sont prêtes à en payer le prix. Bien souvent, la rançon qu'elles payent alimente les activités rebelles et les trafics illégaux. Cet argent permet aux milices de se maintenir en place et d'étendre leur zone d'influence.

Comment pacifier les conflits ?

Des initiatives visant à modifier les pratiques des entreprises se sont peu à peu mises en place. Parmi elles, la section 1502 de la loi Dodd Franck de 2010 qui visait principalement le commerce avec la République Démocratique du Congo.

Bien que menacée par l'administration Trump, elle impose aux entreprises américaines de révéler l'origine des minerais qu'elles utilisent. De telles mesures de transparence sont-elles efficaces en pratique? Les auteurs se sont penchés sur les multinationales qui ont signé l'ICMN (International Council on Mining and Metals), pour promouvoir la responsabilité sociale des entreprises. Pour vérifier l'efficacité de telles mesures, les quatre économistes localisent les entreprises signataires et étudient leur correspondance avec les conflits.

Le résultat semble encourageant puisque les signataires n'ont aucun effet sur la violence. Une bonne nouvelle pour ces régions où de nombreuses initiatives fleurissent depuis quelques années. Mais les entreprises ne sont pas les seuls leviers.

De nouvelles initiatives de la part des États

Le 9 avril, le gouvernement nigérian a décidé de bannir toute activité minière dans la région de Zamfara, pour restaurer la paix. Le ministre des mines et du développement sidérurgique, Mr Bwari a précisé « *Lorsque nous visons le développement d'activités économiques, nous devons aussi penser aux aspects humains et aux pertes humaines dont nous sommes témoins* ». Pour ce faire, le gouvernement a donné 48h aux étrangers impliqués dans les activités minières pour quitter son territoire.

Comme le Nigéria, les États africains ont un rôle de premier plan dans la stabilisation de leur territoire. Ils doivent lutter contre la corruption qui gangrène leurs institutions et sert de caution aux activités illégales. Une Initiative pour la transparence dans les Industries Extractives (ITIE), s'est créée en 2003 avec l'objectif de créer une norme pour respecter la traçabilité en matière de ressources pétrolières, gazières et minérales.

Elle s'applique aujourd'hui à 52 pays à travers le monde. Selon l'étude des auteurs, la participation des États africains à cette ITIE a des répercussions positives sur l'incidence des conflits¹. L'exacerbation de la violence due à une hausse des prix en est amoindrie².

À travers la traçabilité des minerais, les États reprennent aussi la main sur leurs ressources. Le Niger et le Nigéria ont signé le 26 mars 2019 un mémorandum d'entente afin de mutualiser leurs efforts dans le secteur minier et ainsi augmenter sa contribution au PIB.



De nouveaux codes miniers ont éclot pour renégocier la position des compagnies étrangères dans l'industrie minière. Le dernier en date est celui de la République Démocratique du Congo qui a imposé de nouvelles taxes en mars 2018. Il risque de subir une nouvelle révision par le nouveau Président Félix Tshisekedi avec un objectif clair : permettre au pays de générer plus de revenus grâce à ces ressources. La RDC ne fait que suivre une dynamique entamée par bien d'autres pays depuis déjà une dizaine d'années³.



Parc national des Virunga et alentours dans la province du Nord-Kivu en République Démocratique du Congo

L'effet de telles mesures de traçabilité et de transparence est complexe : certaines recherches montrent par exemple que le Dodd-Frank Act, au lieu de réduire l'insécurité, a notamment incité les groupes armés à réorienter leurs actions vers des actes plus violents, comme le pillage des populations locales⁴. Selon le contexte et l'application qui est faite de la mesure, les effets peuvent varier. Ces mécanismes sont récents et encore peu étudiés, c'est pourquoi les auteurs appellent à de nouvelles analyses. Toutefois, ces premiers résultats encouragent les États à mettre en place des mesures pour contrer ces pratiques illicites. Surtout, ils intiment aux entreprises d'assumer leurs responsabilités lorsqu'elles s'installent dans un territoire minier.

- 1 Même si leur adhésion est relativement récente et que les calculs nécessiteraient davantage de données
- 2 Les mêmes résultats sont valables lors de l'étude des signataires de l'ICGLR (International Conference on the Great Lakes Region) qui se donnent pour but, entre autres, d'identifier les mines qui font l'objet de contrôles illégaux, de taxations ou d'extorsions. Là encore, la violence est atténuée.
- 3 L'Afrique du Sud, le Maroc, le Mali, le Sénégal, le Niger, la Guinée ou encore le Burkina Faso par exemple
- 4 Parker DP, Vadheim B., 2017, « *Resource Cursed or Policy Cursed? US Regulation of Conflict Minerals and Violence in the Congo.* », Journal of the Association of Environmental and Resource Economists

Charles Figuières
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 3 juil. 2019

Le « riz » de la discorde : de l'Empire d'Angkor au Kampuchéa démocratique



De l'Empire d'Angkor jusqu'au régime Khmer rouge de Pol Pot, le Cambodge a été tour à tour terre d'abondance et de déshérence, pays prospère puis meurtri. L'historien Ben Kiernan a tracé une ligne entre ces histoires : jusqu'aujourd'hui, le Cambodge s'est rendu maître de la riziculture. Depuis l'ère glaciaire, les conditions climatiques ont forgé une terre fertile, d'où ont émergé la civilisation khmère d'Angkor et le Kampuchéa démocratique.

Référence : Kiernan B., 2017, « *Agriculture Comes to Cambodia* », An Environmental History: from Agriculture to Angkor to the Khmer Rouge Tribunal.

On a tous en tête ces superpositions de différentes teintes de vert, établies en escalier, peignant le tableau des rizières d'Asie du Sud-Est. La région bénéficie de conditions climatiques qui la dotent d'une richesse incroyable. En 2021, 128 millions de tonnes de riz devraient être produites sur cette seule partie de la terre. Aliment de base, mais aussi pierre angulaire de la civilisation khmère, qui a prospéré à travers l'Empire d'Angkor, du IX^e au XIII^e; le riz a traversé les âges. Sa culture a été modelée au fur et à mesure des périodes, les hommes jonglant entre adaptation et transformation de leur environnement.

Ben Kiernan a remonté le chemin de ces petits grains de riz pour trouver ce qui depuis l'ère glaciaire a contribué à la richesse du Cambodge. Pourquoi, ici et pas ailleurs, a pu émerger un Empire khmer prospère ? Comment le riz a été à la fois pierre fondatrice d'Angkor et pierre d'achoppement pour les khmers rouges¹ qui ont essuyé un revers économique ? Depuis les premières installations humaines, la riziculture est restée un élément autour duquel ont tourné différentes façons de concevoir l'environnement et l'agriculture.

Du passé sanglant...

Quarante ans de carrière et dix ouvrages plus tard, le Cambodge n'a toujours pas fini de dévoiler ses secrets à Ben Kiernan. Son chemin croise pour la première fois celui de ce pays lorsqu'il est doctorant en Australie. À cette époque, peu s'apercevaient du caractère génocidaire du régime dictatorial dénommé Kampuchéa Démocratique et dirigé par le tristement célèbre Polpot, qui, de 1975 à 1979, a tué plus de 20% de la population cambodgienne.

Pour les besoins de son doctorat en histoire, Ben Kiernan apprend la langue et, malgré lui, l'histoire sanglante du Cambodge, en s'installant pendant 4 mois dans un village Thaïlandais voisin. Il fait la rencontre de réfugiés cambodgiens qui fuient les violents massacres perpétrés de l'autre côté de la frontière. À partir de ce moment, son destin se noue à celui du Cambodge et ce lien ne se défera pas. Il aiguise son regard sur le régime khmer rouge et s'applique à dénoncer ce qui, encore aujourd'hui, est soumis à discussion : le génocide cambodgien. Ce n'est qu'en 2018 que Khieu Samphân² et Nuon Chea³, deux hauts responsables khmers rouges, ont été condamnés pour des crimes relatifs au génocide cambodgien, par le droit international.

Après avoir passé des années à lutter pour que le génocide soit reconnu par la justice, Ben Kiernan se plonge dans l'histoire longue du Cambodge, afin de faire

le lien entre l'Empire d'Angkor et le régime des Khmers rouges en se tournant tout particulièrement sur les différentes perceptions quant à leur environnement.

...au passé glorieux ?

En reprenant le nom de « Khmer » originel, comme se nommait la civilisation de l'Empire d'Angkor, le régime du Kampuchéa démocratique souhaite réaffirmer l'éclat du passé. Ce dernier est animé par le sentiment nationaliste d'un passé glorieux, entretenu par la politique coloniale française. Celle-ci voue une véritable adoration pour la culture d'Angkor qu'elle exalte et souhaite préserver. Elle renforce les lignes de fracture entre Cambodgiens et Vietnamiens en assignant une position privilégiée aux premiers. Imprégné par ces idées, Pol Pot souhaite recréer le succès de l'Empire d'Angkor.



« Colonies d'Asie », peut-on lire sur la statue présente en bas des escaliers de la gare Saint-Charles à Marseille. Dans son périple en France, Pol Pot est probablement passé devant cette statue, pour se rendre à Paris et continuer ses études. La pierre sculpte le dessein de l'Empire colonial français. On y voit une femme cambodgienne allongée, servie par un garçon vietnamien et une jeune fille laotienne. C'est le symbole de l'affirmation française d'une suprématie des Cambodgiens sur leurs voisins. Cette idée a infusé dans l'esprit des dirigeants khmers et a alimenté le terreau raciste qui conduisit aux meurtres de masse des minorités cambodgiennes. Pour Ben Kiernan, le génocide s'inspirait tout à la fois d'une idéologie communiste-maoïste, mais aussi d'un esprit xénophobe et raciste.

Les dirigeants khmers ont aussi contraint leur population au travail forcé dans l'optique de modifier l'environnement. L'ampleur de ce projet agricole a été impulsée pour reproduire l'idée que se faisaient les Khmers rouges du prestige d'Angkor. Pour comprendre le régime, Ben Kiernan revient à la période de l'âge de glace : « J'ai souhaité remettre ces événements dans un contexte historique plus large. Et pas seulement à travers une histoire à long terme, mais aussi en questionnant les bases économiques du projet des Khmers rouges. »

Qu'est-ce qui a fait d'Angkor un Empire aussi florissant ? Sa grandeur est toujours perceptible à travers les temples qui s'élèvent dans la nature, comme imperturbables aux mouvements du temps. Pourtant, l'historien s'interroge : « L'Empire d'Angkor a été un véritable succès alors que le sol n'était pas si fertile ». Ben Kiernan s'ancre donc dans le temps long pour comprendre comment l'agriculture a pu arriver dans cette région du monde et être à la base d'une civilisation si prospère. Il remonte jusqu'aux premiers signes d'activité humaine, environ 10 000 ans avant J-C.

Mais comment remonter aussi loin dans l'Histoire ?

L'historien se base sur trois outils pour construire sa machine à voyager dans le temps. Tout d'abord les sources archéologiques reposent sur les squelettes ou les preuves d'habitations et vies humaines retrouvés dans le sol. Les archives naturelles ensuite sont décelables grâce aux carottes de sédiments prises du fond des lacs. Elles révèlent les cendres provenant des feux ou encore le pollen présent dans l'atmosphère pour chaque période. Il est possible de remonter à plus de 8 000 années av. J.-C.. Cette technique permet d'identifier la mise en place d'une agriculture sur « brûlis » (terres cultivées après défrichage par le feu) puisque des feux ont été lancés tous les trois ans environ. Les composantes mêmes des cendres peuvent être étudiées afin de confirmer cette hypothèse. Pendant l'ère des chasseurs-cueilleurs, le feu se propageait dans la forêt afin de faciliter la chasse et atteignait toutes les espèces sans distinction. Au contraire, les cendres qui ont identifié l'agriculture sur brûlis sont issues d'espèces spécifiques de pollen liées aux champs ciblés. Les scientifiques ont identifié ce qui fut les premiers villages d'agriculteurs grâce à la découverte de plus de 50 installations circulaires, où la terre a été modelée pour former des murs.

Un avantage comparatif incroyable

Angkor a bénéficié d'avantages indéniables. Plus encore que ses voisins, le Cambodge connaît des conditions climatiques et géographiques propices à l'agriculture. La mousson, de mai à septembre, en fait un terrain favorable à l'irrigation. Le pays est traversé par le fleuve Mékong et, en son centre, le lac Tonle Sap enfle et désefle en fonction des périodes de pluie. Cette étendue d'eau est connue pour être, avec la mer du Nord, la plus grande réserve de poissons.

Le pays étant plat, l'eau qui inonde les sols peut se répandre facilement sur l'ensemble du territoire. Surtout, un système naturel empêche l'eau de retourner directement à la mer. La connexion du lac Tonle Sap et du fleuve Mékong conduit au flux et reflux de l'eau accumulée, ce qui permet au pays d'être encore abreuvé même après la mousson.

Cet avantage, les Khmers de l'Empire d'Angkor ont su le mettre à profit. Ils ont par ailleurs appris à stocker l'eau dans d'immenses bassins pour éviter les inondations et la réutiliser en périodes de sécheresse. La culture du riz et ses hauts rendements ont été la base de cette prospérité, témoignant de centaines d'années d'adaptation aux aléas climatiques.

Transformer la nature ou faire corps avec ?

En matière d'environnement, la vision des Khmers rouges se distingue de celles de leurs ancêtres. Cela explique en partie l'échec économique auquel Pol Pot fit face. Pour lui, le système d'irrigation était à la base de la grandeur de l'Empire. En reprenant l'analyse diffusée par les Français, les Khmers rouges pensaient que les canaux construits à cette époque permettaient une irrigation permanente du riz. Avec l'idée de copier le modèle d'Angkor, ils ont irrigué les champs trois fois par an.

Mais en réalité, l'Empire laissait faire la nature en s'y adaptant. Le peuple s'accommodait des saisons arides lorsque les rivières ou étangs s'assèchent lentement en plantant le riz dans la terre humide, offrant ainsi de forts rendements. Les canaux n'étaient pas construits pour irriguer les champs d'eau, mais servaient au transport des pierres pour la construction de temples ! Croyant copier le modèle d'Angkor, le régime khmer rouge a dénigré les savoirs et techniques ancestraux des petits fermiers agricoles cambodgiens. En pourchassant un objectif de production intensive et moderne, le résultat s'est révélé être un véritable fiasco.

La nature, elle, est restée imperturbable aux humeurs de ces habitants, offrant les mêmes conditions climatiques, en dépit des perturbations humaines. De ce passé cambodgien, entaché par les traumatismes, s'élèvent toujours des temples, qui, pour majestueux qu'ils soient, ne peuvent rivaliser avec la grandeur d'une nature immuable. En étudiant depuis l'ère glaciaire l'adaptation des populations à leur environnement, Ben Kiernan décèle, avec minutie, ce qui distingue les civilisations à travers le temps, mais aussi ce qui leur reste permanent.



1 C'est le nom donné au mouvement politique et militaire communiste d'inspiration maoïste et aux dirigeants eux-mêmes qui ont régné sur le Cambodge de 1975 à 1979 à travers le « Kampuchéa Démocratique », nom qu'ils donnèrent à cette dictature.

2 Chef de l'État du Kampuchéa démocratique de 1976 à 1979

3 Numéro deux du comité central du Parti communiste du Kampuchéa démocratique

Christelle Lecourt
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 28 août 2019

Les fonds souverains se mettent à la mode

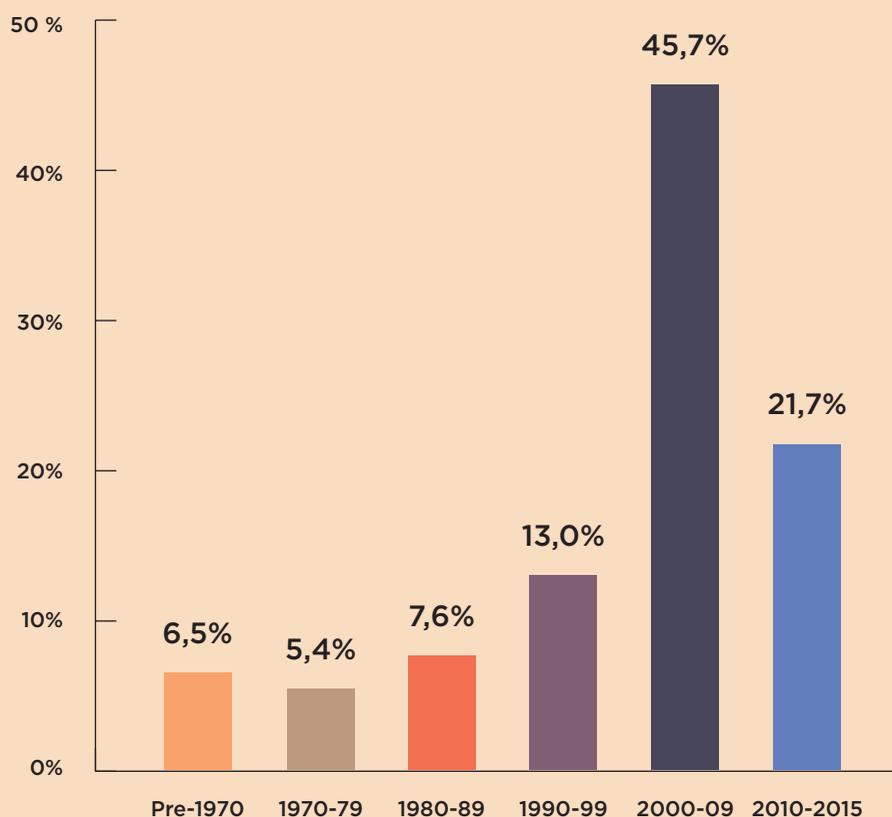


Avec son fonds souverain, le Qatar possède le PSG, plus de six hôtels à Paris et des actions chez Lagardère ou Total. De quoi en faire bondir plus d'un. Mais le pays s'insère dans une dynamique observée à plus large échelle. Plus de 45% des fonds existants ont été créés entre 2000 et 2009. Les économistes C. Lecourt, J. Amar et V. Kinon décryptent ce qui est à l'origine d'un tel engouement et les comportements de ces nouveaux placements.

Référence : Amar J., Lecourt C., Kinon V., 2018, «*Is the emergence of new sovereign wealth funds a fashion phenomenon?*», Review of World Economics, 10.

Selon les auteurs, il y aurait environ 78 fonds souverains – des fonds de placements financiers détenus par des États – aujourd'hui, représentant pas moins de 7,4 trillions de dollars¹. Le boom des produits de base dans le début des années 2000 a catalysé cette rapide ascension, mais la dynamique n'a pas cessé depuis lors. Quelles sont les raisons d'un tel engouement ? Les chercheurs ont étudié 43 fonds, établis par 37 États sur la période 2005-2014 pour le savoir.

RÉPARTITION DES FONDS SOUVERAINS PAR ANNÉE D'ÉTABLISSEMENT



Une volonté politique ?

Le sujet a fait naître de nombreuses polémiques. Les plus sceptiques dénoncent la perte d'indépendance nationale et les immiscions étrangères, y voyant non seulement l'intérêt économique, mais aussi les enjeux politiques et symboliques. Il en est ainsi des rachats multiples orchestrés par le Qatar en France. De la même façon, beaucoup ont fustigé la mainmise progressive des sociétés européennes par les fonds souverains du Moyen-Orient. Le fonds est une entité à lui seul géré indépendamment de la banque centrale. Il peut s'agir d'actions, d'obligations ou encore de titres immobiliers détenus par un État², dont l'objectif est de gérer l'épargne nationale en l'investissant dans le pays ou à l'étranger. C'est donc une institution d'État qui décide d'établir ses investissements à l'étranger, ce qui explique les craintes qu'il génère.

Mais au-delà du poids symbolique, d'autres facteurs, liés aux caractéristiques des pays émetteurs influencent leur création. Pour les déterminer, les auteurs comparent les 37 États qui ont créé un fonds entre 2004 et 2015 à 53 pays sélectionnés aléatoirement parmi ceux qui n'en ont pas créé.

Ressources abondantes et réserves excédantes

D'après les auteurs, l'excès de réserves étrangères est une des causes principales à la création de ces fonds. Il permet d'éviter la mauvaise gestion de cette nouvelle manne d'argent en privilégiant les retours sur investissement de long terme et moins risqués. L'excès de réserves étrangères est un phénomène observé dans les pays qui ont d'abondantes réserves naturelles ou un excédent commercial. Dans l'échantillon étudié, 60% des fonds sont créés à la suite de l'augmentation du prix des matières premières.

Baser ses recettes sur l'abondance de ces ressources naturelles n'est pas une solution pérenne. Les revers, tels que l'épuisement des ressources ou la volatilité des prix déstabilisent l'économie. Pour minimiser l'impact négatif, le fonds souverain permet de conserver les excès de réserves et de faire face aux possibles coups durs futurs. C'est ce qu'a fait le Mexique en créant le Fonds de stabilisation et de développement du pétrole mexicain en 2014.

C'est aussi un remède contre les dangers de la « maladie hollandaise » encore appelée « malédiction des ressources naturelles ». L'accroissement des recettes d'exportation issues de l'augmentation de la rente des ressources naturelles entraîne l'appréciation de la devise, ce qui finit par nuire à la compétitivité-prix des exportations du pays et par scléroser toute l'économie du pays. La mise en place d'un fonds souverain pourrait être une solution pour réduire ces effets néfastes en réinvestissant les recettes issues de la rente des ressources naturelles à l'étranger et non dans le pays.

Corruption et fonds souverains : un couple inattendu

Parmi les 37 pays qui ont créé un fonds souverain, 77% présentent un niveau élevé de corruption, contre seulement 2% parmi ceux qui n'en ont pas. Curieusement, la mauvaise gouvernance pousse certains gouvernements à créer un fonds d'État par lequel l'argent échappe aux réseaux mafieux ou corrompus. C'est un moyen efficace de vérifier la traçabilité des profits tirés des ressources naturelles et d'éviter qu'ils nourrissent l'économie souterraine. Dans une étude de 2003, Salai-Marin et Subramanian montrent que le Nigéria a souffert d'une mauvaise gouvernance et du gaspillage des rentes, entraînant ainsi une faible croissance sur le long terme. Une des solutions trouvées par le gouvernement a été la création d'un fonds souverain en 2012. Un bon nombre de gouvernements autoritaires ont suivi cet exemple.

Beaucoup sont des « fonds de développement » dont l'objectif diffère de ceux de « stabilisation » vue précédemment³. Ils utilisent les rentes pour développer les infrastructures nationales tout en évitant la corruption qui gangrène les institutions en place. Le fonds d'investissement du Nigéria a pour objectif de faire profiter aux générations futures de Nigériens les rentes de pétrole obtenues.

Une carte inégale

Si les fonds souverains proviennent majoritairement de pays émergents, ils se destinent pour la plupart vers les pays développés. Dans un second article scientifique⁴, J. Amar, B. Candelonb, C. Lecourt, Z. Xune montrent que 26,6% d'entre eux se destinaient à l'Europe de l'Ouest tandis que 18,2 étaient orientés vers les États-Unis sur la période 2000-2015. Ce choix est guidé par des raisons multiples. Selon certaines recherches, une forme de « biais de l'habitat »⁵ explique que l'État investit vers des pays voisins ou qui partagent la même culture ou religion. Or, pour les auteurs, d'autres raisons président et expliquent cette géographie inégale. Les fonds visent la stabilité et, comme il s'agit de l'épargne du pays, il faut prendre le moins de risques possibles. Ils privilégient donc des pays où la bonne gouvernance assure la stabilité économique.

Pour le montrer, les auteurs étudient la distance séparant les pays émetteurs de fonds de ceux auxquels ils le destinent à travers plusieurs indicateurs (géographie, corruption, inflation, stabilité gouvernementale ou encore religion). Les États ont tendance à investir dans des contextes différents des leurs puisque la majeure partie des pays ont une faible gouvernance ou un faible niveau de démocratie.



Des montants plutôt risqués ?

De façon surprenante, ce n'est plus la bonne gouvernance qui fait fluctuer le montant investi. Il augmente selon le degré d'ouverture financière du pays, peu importe qu'il s'agisse d'une démocratie ou non. Les auteurs ont pu déceler cette différence en étudiant séparément les décisions d'investissement liées au montant et à la destination. À propos du montant alloué, choisi de façon opportuniste et risqué, le comportement des investisseurs va parfois à l'encontre de l'objectif de stabilité du fond souverain. Cette attitude relève principalement des pays du Moyen-Orient, qui influencent ainsi le résultat obtenu. Leur prise de participation est plus active et davantage opportuniste.

Restrictions et garde-fous

Les fonds souverains sont souvent accusés d'incursions politiques. C'est d'autant plus le cas que la majeure partie est émise du Moyen-Orient ou d'États autoritaires, et se dirige vers les pays occidentaux. Cette asymétrie a tendance à produire un effet de loupe qui ferait oublier les déterminants sous-jacents à l'existence des fonds souverains.

Si les prises de participations majoritaires et les rachats d'actions font peur, parce qu'ils ont de fortes significations symboliques et politiques, les États disposent de garde-fous. Chaque pays établit ses propres limites à l'aide de restrictions légales sur les investissements directs à l'étranger (dont les fonds souverains font partie). Même si la France est apparue dans le top 5 des pays les plus attractifs de la planète, elle a récemment renforcé son contrôle sur certains secteurs stratégiques. La sécurité publique, l'énergie, l'eau, les transports ou encore la défense faisaient déjà l'objet d'un contrôle plus étroit, puisque soumis à autorisation du ministère de l'Économie. En janvier 2019 sont venues s'ajouter, notamment, les opérations spatiales, la cyber sécurité, l'intelligence artificielle...

De par leur nouveauté et leur multiplication, les fonds souverains suscitent curiosité et défiance. Plus qu'un phénomène de mode, ils révèlent aussi la nécessité de multiplier les actifs sûrs pour les pays à faible gouvernance.

1 Selon les définitions, ce chiffre peut fluctuer

2 Souvent considérés comme tous les avoirs d'un État en monnaie étrangère, les définitions sont cependant multiples à leur propos.

3 Il existe plusieurs fonctions allouées aux fonds souverains. Une autre communément acceptée est celle des « fonds de pensions » servant à financer les retraites.

4 Amar J., Candelon B., Lecourt C., Xune Z., « *Country factors and the investment, decision-making process of sovereign wealth funds* », *Economic Modelling*, 80(C), 34-48.

5 Home bias en anglais

Jean-Pascal Bassino
Enseignant-chercheur
(IAO/ENS Lyon)

Marion DAVIS
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

John Komlos
Professeur émérite
(LMU Munich)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 18 déc. 2019

Colonisation et mondialisation : une histoire de taille



La taille peut en dire long. Pendant la première période de la mondialisation, à la fin du XIX^e siècle, les Philippins ont perdu jusqu'à 1,5 centimètre par rapport à leurs aïeux, témoin probable de la dégradation des conditions de vie et de la sous-alimentation. La croissance économique ne semble pas profiter à tous de la même manière, surtout pour les peuples colonisés.

Référence : Bassino J-P., Dovis M., Komlos J., 2018, « *Biological well-being in late nineteenth-century Philippines* », *Journal of Historical Economics and Econometric History*, 12(1), 33-60.

Pendant la première période de mondialisation, en plein boom économique, alors que se multiplient les échanges commerciaux et que la productivité agricole augmente, les indicateurs de bien-être de la population ne suivent pas. La taille, marqueur fiable de la santé des individus, désigne tout l'inverse. Les Philippins sont plus petits d'une génération à l'autre entre 1866 et 1890. Certains économistes y voient un paradoxe, car une économie qui s'enrichit devrait offrir à ses habitants des conditions de vie et une alimentation qui leur permettent progressivement d'améliorer leur état de santé. Pour d'autres, il s'agit d'un faux paradoxe, car la transition économique n'a pas été sans heurts. La première période de la mondialisation, générée par la Révolution industrielle n'a pas profité à tout le monde, bien au contraire ! Elle s'est révélée être un véritable chaos pour certaines populations.

Les Philippines offrent une illustration criante de la dégradation des conditions de vie dans un contexte de mondialisation. En 1896, la population ne tient plus et se soulève contre la couronne hispanique qui gouverne depuis trois siècles. L'indépendance nouvellement obtenue a vite laissé la place à une autre administration coloniale, cette fois-ci, américaine. La reconquête des Philippines par les États-Unis ne s'est pas faite sans affrontement. Au moment du traité de Paris, en 1898, cédant le territoire aux États-Unis, une rébellion massive décime les colonisateurs qui ne comptent pas renoncer à cet archipel, grand de 7107 îles. Ils engagent plus de 100 000 militaires dans une guerre sans merci où plus de 16 000 soldats philippins meurent, contre 4000, côté américain. Les colons mettent alors en place une politique de « pacification », consistant à concentrer les civils dans des camps où la sous-alimentation et les conditions sanitaires font grossir les taux de mortalité.

Trouver des informations détaillées sur les conditions de vie des Philippins reste difficile. Passionnés par cette question, les économistes Jean-Pascal Bassino, Marion Dovis et John Komlos ont récolté des informations dans les archives nationales aux États-Unis et aux Philippines. Ils ont trouvé des données permettant d'éclaircir ce passé colonial : la taille de quelques 23000 soldats philippins, consignée dans des documents de l'armée américaine, de 1901 à 1913. Pendant la période de conquête, au début du XX^e siècle, les États-Unis avaient en effet enrôlé un contingent de soldats autochtones pour appuyer leur contre-révolution. Ils tiennent à jour leurs données, en collectant la taille, l'année de recrutement, la profession, l'âge et le lieu de naissance de chacun. Cela peut paraître insignifiant, mais c'est une source d'information importante pour les auteurs. Ils analysent qu'en l'espace de quelques générations (de 1866 à 1890), la population locale perd 1,5 centimètres¹. Une différence significative quand on sait que la taille est le reflet de l'état de santé.

Dans un archipel aussi hétérogène que les Philippines où cohabitent différentes langues et cultures, les auteurs se sont demandé si ces résultats se vérifiaient à l'ensemble du territoire. Sur ce point, l'analyse qu'ils ont menée renforce leur conclusion. La même tendance se dessine dans chacune des régions, et elle s'accroît dans l'Ilocos, une terre d'émigration vers le reste du pays voire vers le reste du monde dès le XX^e siècle. Cette tendance n'est pas seulement valable pour l'ensemble des régions du pays, mais elle se retrouve chez certaines populations voisines. Les Chinois perdent ainsi 2 centimètres en un siècle.

Certains auteurs (comme Komlos dans un article publié en 1998)² s'accordent pour dire que la première période de la mondialisation et l'accroissement du commerce en Asie sont à l'origine de la détérioration des conditions de vie. Il faut dire que celle-ci ne s'est pas faite sans violence. La colonisation a amené son lot de maladies et d'épidémies et engendré un accroissement des inégalités quant à l'accès aux terres exploitables. Aux Philippines bien plus qu'ailleurs en Asie du Sud-Est, les inégalités se sont accrues avec l'augmentation drastique de la population entre 1870 et 1890. Alors que l'alimentation manquait, ce pic a dégradé encore davantage le bien-être des Philippins. La forte croissance économique des Philippines sous l'administration américaine n'a pas su changer la donne. Ainsi, les Philippins nés dans les années 1930-1940 étaient à peine plus grands que ceux nés au début des années 1870. En règle générale, on considère une relation étroite entre croissance (en PIB) et taille. Ainsi, la moyenne masculine communément acceptée pour un PIB/habitant comme celui des Philippines (de 1500\$) serait de 165cm. Or, dans les années 1930, elle était de 159cm, faisant du pays une exception sur le continent asiatique³. Les Philippins ont lentement retrouvé la taille qu'ils avaient avant cette période de tumulte. Pourtant, malgré l'accumulation des richesses liée à la production, ils sont restés globalement plus petits que la moyenne. Cette dissonance entre croissance économique et taille des individus montre l'empreinte que peut laisser le passé colonial. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, les infrastructures vétustes de l'empire espagnol n'ont jamais vraiment été remplacées par l'administration américaine et ont continué à peser sur le quotidien de la population.

Bien que spectaculaire, le cas de l'Asie n'est pourtant pas unique dans l'Histoire. Au moment de l'industrialisation, le même phénomène a été observé aux États-Unis. John Komlos souligne que « la croissance économique n'est pas toujours optimale pour tout le monde⁴ ». Pour lui, la transition qui a fait passer l'Occident d'une économie basée sur l'agriculture à une industrialisation de masse n'a pas été sans dommage. Une période d'ajustement était nécessaire. Pendant ce laps de temps, le progrès n'a pas été uniforme et les nouvelles générations ont subi des contraintes alimentaires qui ont affecté leur croissance. Dans ce contexte, il a fallu attendre une ou deux générations avant que cette croissance porte ses fruits sur le bien-être des populations. La colonisation laisse des traces. Les Philippines en ont fait la triste expérience en passant de la colonisation hispanique à la colonisation américaine au cours d'une période de transition chaotique (1896-1902). Pour s'en convaincre, la taille est un élément précieux que les économistes et historiens peuvent analyser.

1 L'étude est réalisée en comparant différentes cohortes. Celle de 1886-1890 perd 1,5 cm par rapport à celle de 1866-1870.

2 Komlos, John. (1998). *Shrinking in a Growing Economy? The Mystery of Physical Stature during the Industrial Revolution*. *Journal of Economic History*, 58(3), 779-802.

3 Si on exclut le Japon, qui a connu un phénomène similaire

4 En d'autres termes, le progrès aux débuts de l'industrialisation n'était pas uniforme sur toutes les dimensions de l'existence humaine. Le développement économique n'était pas, et n'a jamais été, un processus optimal au sens de Pareto. Il est utile de se rappeler qu'il y a toujours des perdants et pas toujours des gagnants dans le processus de destruction créative que Schumpeter a rigoureusement exposé.

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 18 déc. 2019

La fièvre de l'expulsion s'étend en Europe



En Europe, les procédures de réadmission se sont multipliées pour faciliter le renvoi des migrants irréguliers et des déboutés du droit d'asile.

Jean-Pierre Cassarino a recensé plus de 640 accords bilatéraux établis entre les pays européens, d'une part, et entre ces derniers et les pays non européens, d'autre part. Il met en évidence l'ampleur d'un système en expansion qui s'intègre dans les relations internationales, et parfois même, de façon informelle.

Référence : Cassarino J-P., 2014, « *A Reappraisal of the EU's Expanding Readmission System* » *The International Spectator: Italian Journal of International Affairs*, 49:4, 130-145.

Cassarino J-P., 2015, « *Relire le lien entre migration de retour et entrepreneuriat, à la lumière de l'exemple tunisien* » *Méditerranée*, 124, 67-72.

Cet article a été écrit sur la base d'un entretien réalisé avec Jean-Pierre Cassarino, titulaire de la Chaire « Études migratoires » à l'IMÉRA et enseignant politologue au Collège d'Europe (Varsovie)

En novembre 2019, l'Union européenne a négocié la mise en place d'un contingent de 10 000 gardes-côtes pour 2027 au sein de l'agence Frontex : il s'agira de son premier service en uniforme. Une preuve de plus, s'il en faut, de la bataille que mènent les gouvernements européens contre l'immigration irrégulière. Mais, au-delà du contrôle aux frontières extérieures, les outils juridiques de coopération se sont eux aussi déployés.

À l'échelle internationale, les États européens ont construit un véritable maillage, englobant plus de 125 pays, à travers la signature d'accords bilatéraux de réadmission. Ces accords permettent aux pays d'accueil de s'assurer que le pays d'origine (ou de transit) accepte de réadmettre ses ressortissants (ou personnes en transit) en situation irrégulière. En concluant un accord avec les pays tiers, le renvoi ou l'expulsion des migrants irréguliers est facilité. C'est particulièrement utile si la personne irrégulière a détruit son passeport et ne décline pas sa véritable identité par exemple. La pratique n'est pas qu'européenne, mais en étudiant le renvoi des étrangers en situation irrégulière, Jean-Pierre Cassarino a recensé plus de 640 signatures bilatérales entre États européens (les 28 États membres auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège et la Suisse) dont 396 entre ces derniers et le reste du monde, de 1950 à nos jours.

Jeux, gains et paris entre États

Pour un pays tiers, quel intérêt y a-t-il à accepter ce type d'accords ? La réadmission est devenue depuis trois décennies un élément de langage du discours européen tout comme un outil de coopération. Dans les pourparlers internationaux, elle s'intègre aux questions de diplomatie économique, de sécurité énergétique, de lutte contre le terrorisme international.

Avec la réadmission, se trouve souvent la gageure d'une meilleure mobilité. Avant de signer, certains États tiers s'accordent sur des « partenariats pour la mobilité » avec les États membres. Leur objectif est de faciliter le séjour en Europe de leurs ressortissants. Mais les pays d'accueil européen n'offrent cette possibilité qu'en contrepartie d'une coopération effective en matière de réadmission. Dans les faits, la mobilité de ces programmes ne s'adresse pas à n'importe quel migrant. Ce sont

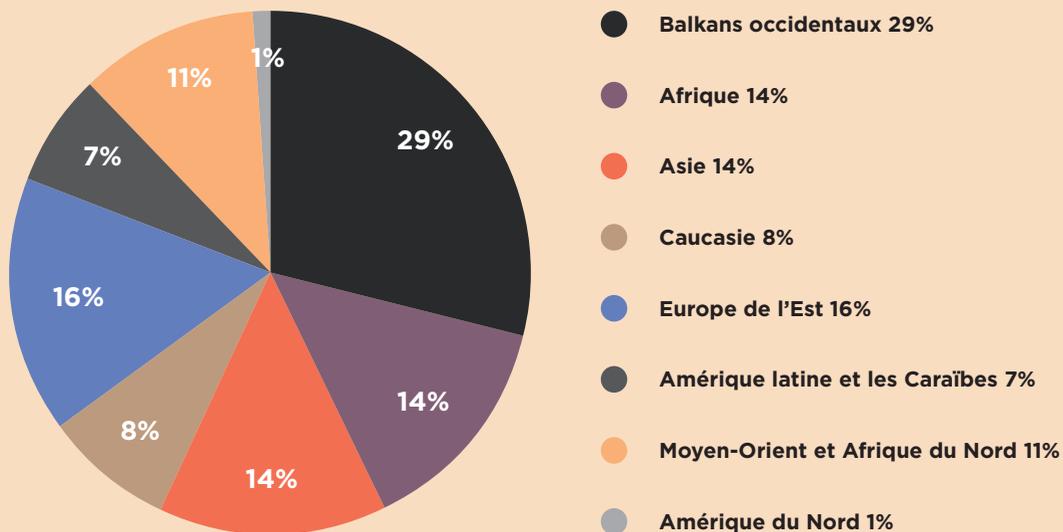
généralement les plus qualifiés qui bénéficient de ce type d'accords. À première vue, les pays d'origine pourraient être plutôt réticents à signer ce genre d'arrangements. Mais c'est sans compter les carottes à la clef! « On ne signe pas un accord de réadmission gratuitement » explique Jean-Pierre Cassarino. Les formes de compensation sont diverses, tant financières que symboliques. Le Kosovo par exemple, n'est pas reconnu par 5 pays membres de l'Union européenne. Il a lui-même frappé à la porte des États européens (le reconnaissant en tant qu'État souverain) pour signer des accords de réadmission. Pour le Kosovo c'est un outil politique : plus il signe d'accords bilatéraux, plus il parvient à asseoir sa légitimité, sur la scène internationale, en étant reconnu comme tel. Les accords bilatéraux de réadmission illustrent l'asymétrie des relations entre États, en s'intégrant dans un contexte où pays développés et en développement disposent de ressources inégales pour négocier.

... en toute discrétion

En intégrant des enjeux aussi divers et autant de pays, le phénomène a pris une ampleur considérable. Mais, comme les accords sont bilatéraux, saisir le système dans sa totalité serait difficile sans l'inventaire réalisé par Jean-Pierre Cassarino depuis 2006. D'autant que ces pratiques passent généralement entre les mailles du filet médiatique...et parfois même démocratique! Partenariats pour la mobilité, mémorandum d'ententes, échanges de lettres, accords techniques, ententes administratives... sont autant de vocables¹ qui viennent se ranger dans ce qu'il appelle les « accords non standards » de réadmission.

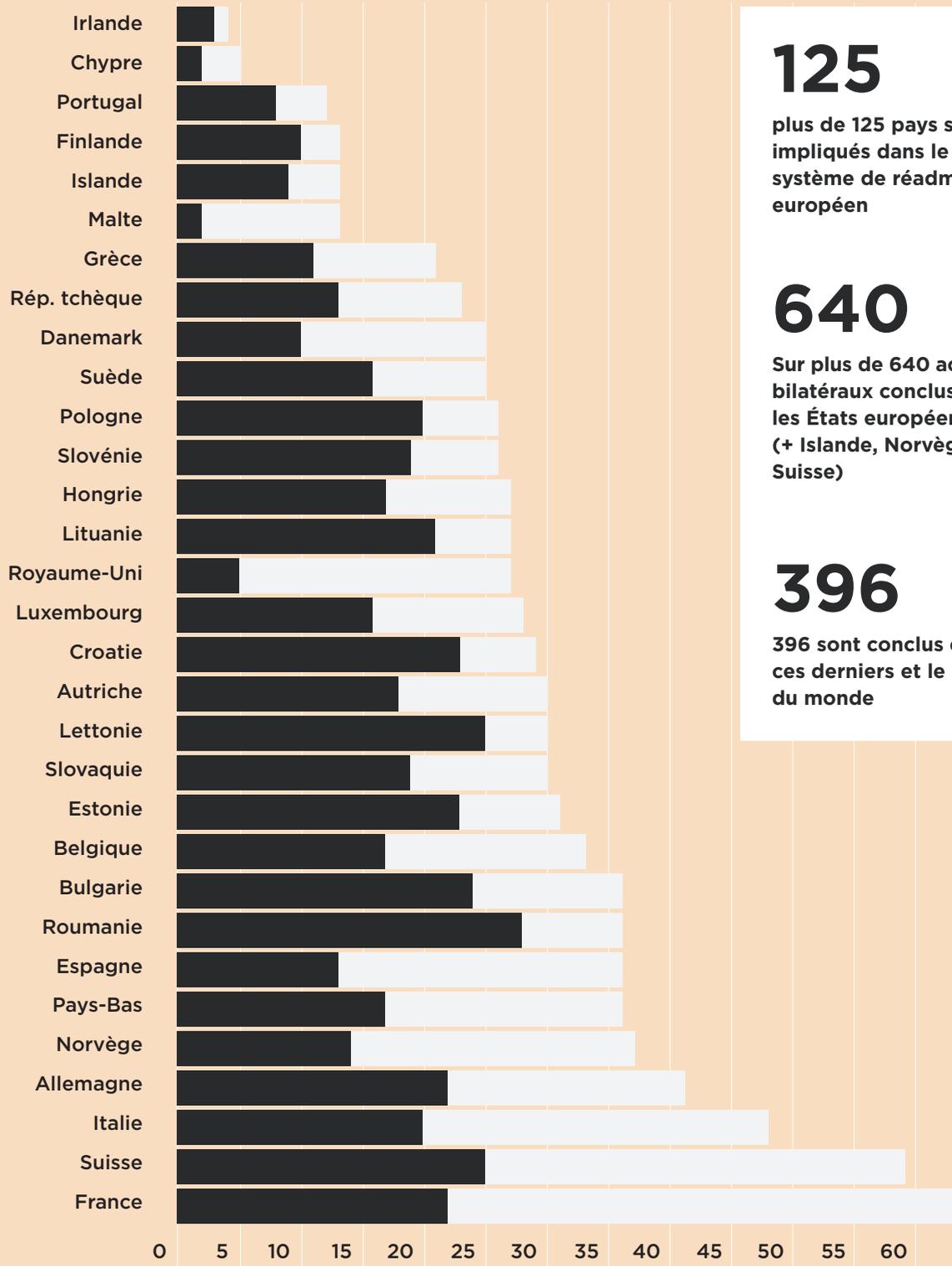
Ce ne sont pas des accords de réadmission à proprement parler, mais dans les faits, leur objectif est similaire. Ils sont privilégiés par les États parce qu'ils offrent des avantages non négligeables. Comme ils ne nécessitent pas de ratification, les gouvernements s'en servent pour sauter la case « parlement ». Sous couvert de faciliter ou d'accélérer le processus de coopération, afin de répondre à « une situation d'urgence », le droit de regard démocratique en est alors restreint. L'informalité qui caractérise ce type d'accords ajoute à la flexibilisation des pratiques en matière migratoire.

AVEC QUELLES RÉGIONS DU MONDE LES ÉTATS DE L'UE (+ISLANDE, NORVÈGE, SUISSE) COOPÈRENT-ILS EN MATIÈRE DE RÉADMISSION ?



NOMBRE D'ACCORDS BILATÉRAUX DE RÉADMISSION CONCLUS PAR LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE (+ISLANDE, NORVÈGE, SUISSE)

Source : Governments' official bulletins/gazettes, EU communications and internal documents collected by the author.



125
 plus de 125 pays sont impliqués dans le système de réadmission européen

640
 Sur plus de 640 accords bilatéraux conclus par les États européens (+ Islande, Norvège, Suisse)

396
 396 sont conclus entre ces derniers et le reste du monde

- Avec d'autres États membres (N=246)
- Avec d'autres États tiers (non UE) (N=396)

Ces mécanismes sont peu connus du grand public et des médias et, par conséquent, souvent absents du débat public. Plus encore, les États peuvent facilement nier leur existence. Comme tout se passe en sous-main, aucune preuve n'est rendue publique. Jean-Pierre Cassarino a glané les documents aux termes de treize années de travail, notamment en s'appuyant sur leur dimension bilatérale. Quand l'une des deux parties ne répond pas, il toque à la porte de la seconde. Mais, au fil des années, les obstacles sont allés croissants. De plus en plus suspectée de violer les droits de l'Homme, leur divulgation a généré de plus en plus de défiance de la part des gouvernements.

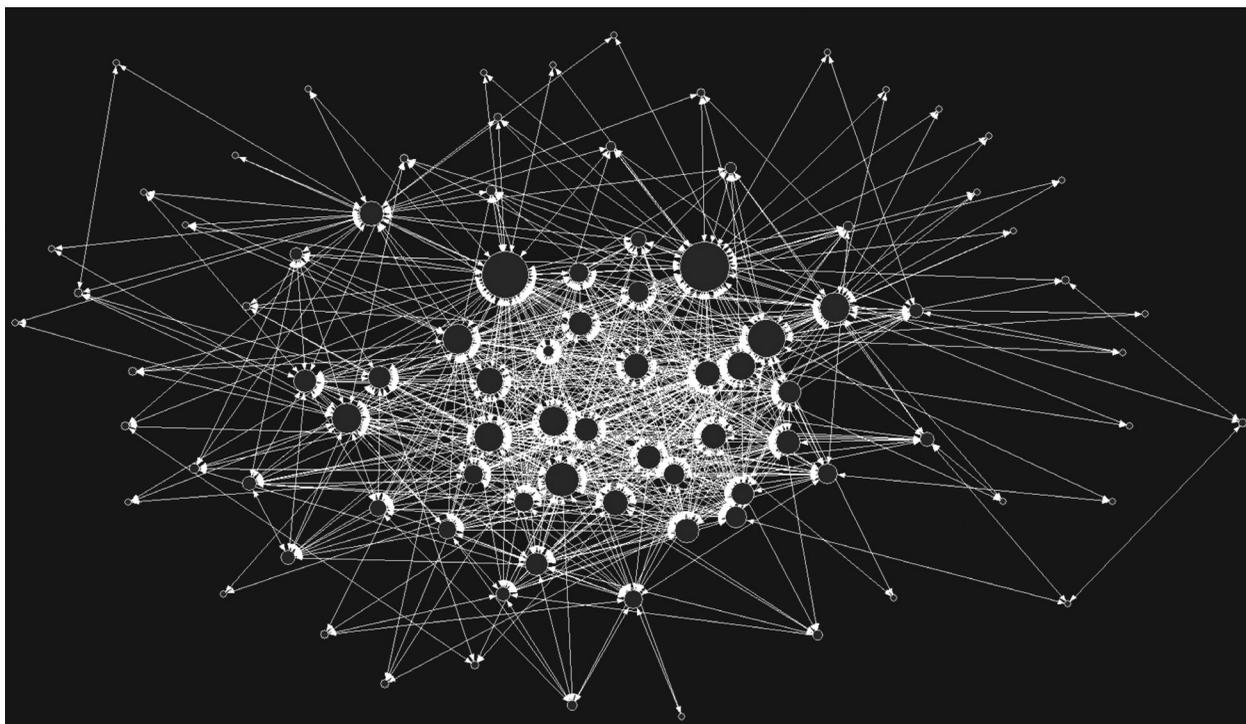
Et l'Union européenne dans tout ça ?

Alors, pourquoi ne pas conclure des accords standards à l'échelle européenne, au lieu de multiplier des accords tous azimuts ? Face à cette effervescence, l'Union européenne a poursuivi l'objectif d'harmoniser le système, dès l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam en 1999². Mais à cette date, la machine intergouvernementale était déjà bien rodée. Avec plus de 100 accords bilatéraux signés en 1999, difficile de mettre fin aux pratiques bilatérales établies de longue date par les États membres. À ce jour, l'Union a conclu seulement 17 accords de réadmission européens, donc supranationaux, appelés « EURA » (en anglais), dont 124 protocoles d'application. Ces accords européens cohabitent avec près de 213 accords bilatéraux conclus par les États membres avec des États tiers.

Face à une dominante bilatérale qui lui échappe, l'Union européenne a voulu reprendre la main en tentant de s'aligner sur le *modus operandi* des États membres, et en s'inspirant de leurs pratiques bilatérales informelles. À la manière des mémorandums d'ententes, les membres du Conseil européen ont conclu, en mars 2016, un accord non standard avec la Turquie, au moyen d'une simple « déclaration ». Pour Jean-Pierre Cassarino « l'Union européenne a ouvert la boîte de Pandore et elle n'est plus en mesure d'assurer le leadership sur l'harmonisation des procédures de renvoi des étrangers en situation irrégulière dans le respect des Traités et du droit international ». Avec un accord standard, en cas de non-respect des droits de l'Homme, il y a toujours la possibilité de faire un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).

Mais les accords non standards, eux, manquent clairement de transparence à cet égard, et il est d'autant plus difficile de vérifier l'applicabilité des droits fondamentaux et de définir les responsabilités et rôles des acteurs impliqués, qu'ils soient étatiques ou non. Les modes opératoires opaques du modèle bilatéral et intergouvernemental se sont, en quelque sorte, transposés à l'échelle européenne ou supranationale, et ce, avec tous les risques de violation des droits qui l'accompagnent.

En réalisant l'inventaire et en le mettant à jour, Jean-Pierre Cassarino donne à voir les dynamiques géopolitiques qui animent les États signataires. Il peut ainsi déceler les enjeux et intérêts qui se cachent derrière de tels accords. L'ampleur de ce phénomène n'est pas sans poser question. Symboles des relations de pouvoir à l'échelle internationale, leur systématisation et les méthodes utilisées font courir des menaces tant pour la démocratie que pour les droits de l'Homme.

REPRÉSENTATION STYLISÉE DE LA TOILE TISSÉE PAR LE SYSTÈME DE RÉADMISSION DE L'UE

En décembre 2019, cette toile d'araignée impliquait plus de 125 acteurs étatiques. Plus le cercle est grand, plus le nombre d'accords bilatéraux signés par le pays est important. Même si ce système est inclusif, il reste très inégal. Tous les États membres de l'Union ne sont pas engagés de la même manière et l'implication des États tiers est elle-même extrêmement variable. Ce système tisse donc des liens avec une diversité d'acteurs étatiques, situés aussi bien au centre, à la semi-périphérie et à la périphérie.

1 Police cooperation agreements

2 Avec l'entrée en vigueur du traité en 1999, la compétence en matière de réadmission est dorénavant partagée entre les États membres et l'Union. Celle-ci peut alors, grâce à un mandat délivré par les États membres, conclure des accords avec les pays tiers.

Pierre Pecher

Doctorant
(UCLouvain)

Claire Lapique

Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 5 août 2020

Conjuguer croissance économique et inclusion ethnique en Afrique



Avec plus de 2000 groupes ethniques recensés sur le continent africain, la diversité culturelle rencontre souvent la fragmentation politique et les difficultés de développement sur le territoire. L'inclusion ethnique est-elle toujours un gage de croissance économique ? En étudiant 41 États africains, les économistes Pecher et Gaspard montrent qu'elle est positive pour le PIB lorsqu'elle est accompagnée d'institutions stables et démocratiques.

Référence : Gaspart F., Pecher P., 2019, « *Ethnic Inclusiveness of the Central State Government and Economic Growth in Sub-Saharan Africa* », *Journal of African Economies*, 28 (2), 176-201

Au Rwanda, le génocide des Tutsis orchestré par le gouvernement hutu en 1994 est l'un des massacres les plus tristement célèbres d'Afrique. Alors que les colons avaient facilité l'éviction politique des Hutus au profit des Tutsis durant la première période de colonisation, la situation se renverse à l'aube de l'indépendance. Les Hutus majoritaires prennent le pouvoir et, pour évincer les Tutsis, organisent une véritable extermination ethnique qui tua plus de 800 000 personnes, majoritairement tutsies, selon l'ONU. Pour gouverner, la lutte pour le pouvoir s'est alignée sur la division ethnique. Cette situation n'est malheureusement pas spécifique au Rwanda. Aujourd'hui encore, certains conflits jouent des différences ethniques et réaffirment d'autant plus ces lignes de démarcation.

La solution se trouverait-elle dans la participation des différents groupes ethniques au pouvoir ? Inclure et reconnaître la diversité ethnique semble être une solution équitable. Toutefois, certaines conditions sont requises pour que cette inclusion soit efficace, notamment d'un point de vue économique. Le continent africain compterait plus de 2000 groupes ethniques. Si la multiplicité des langues et des groupes ethniques est une source de divisions, ne pourrait-elle pas aussi être une richesse pour les États africains ? La diversité ethnique est toutefois spécifique à chaque cas national et elle est gérée de façon hétérogène. La participation politique des divers groupes ethniques est un indicateur des inégalités dans le pays, mais pas que ! Le degré d'inclusion des différents groupes au pouvoir influence le développement économique des États. En étudiant 41 pays de la zone subsaharienne depuis leur indépendance jusqu'en 1999, les économistes Pecher et Gaspard montrent comment l'inclusion des groupes ethniques affecte la croissance de diverses manières en fonction du degré de démocratisation de l'État en question.

Jeux de pouvoir et instabilité

Répondre à cette question implique de poser un cadre méthodologique permettant d'étudier la diversité ethnique. Cela ne va pas de soi, car la définition de ce qu'est une ethnie est sujette à controverse. De plus, les alliances et conflits et la proportion de chaque groupe ethnique dans la population sont spécifiques à chaque contexte national. Par exemple, les Chewa et les Tumbuka sont minoritaires et alliés en Zambie tandis qu'au Malawi, pays voisin, ils sont adversaires et majoritaires au sein de la population. Dans leur étude, les auteurs ont utilisé des méthodes innovantes par rapport à la littérature dans ce contexte. Dans les mesures conventionnelles, deux méthodes sont généralement utilisées. La première s'intéresse au partage du pouvoir entre les groupes ethniques et la seconde étudie la diversité, en prenant en compte la taille démographique et le nombre des

groupes. Mais ces mesures ne prennent pas en compte le caractère instable de ces coalitions. Les auteurs ont donc mis au point une méthode permettant d'étudier les variations de la participation politique et la diversité ethnique d'année en année. Ils prennent en compte le nombre de groupes ethniques faisant partie des coalitions gouvernementales, tout en considérant ces groupes comme issus de processus historiques et politiques pouvant changer au cours du temps, et non pas comme des entités fixes.

Cela permet d'enregistrer l'impact des nouveaux événements, dans des contextes d'instabilités. Ainsi les coups d'État, le partage de pouvoir entre de nouveaux groupes ethniques ou encore la démocratisation des institutions peuvent être pris en compte.



Premier jour de vote pour le référendum du Soudan du Sud, en 2011

Quelles relations entre inclusion ethnique et croissance ?

Beaucoup de pays africains ne disposent pas d'institutions fortes permettant de faire respecter un juste partage du pouvoir et une redistribution des richesses équitables entre les différents segments de la population. L'inclusion ethnique est importante à la démocratie, mais a-t-elle aussi un impact sur la croissance ?

Pour les auteurs, l'inclusion a un impact mitigé sur la croissance. Elle génère certes un phénomène positif puisqu'en partageant le pouvoir avec plusieurs groupes ethniques, les ressources communes sont distribuées au sein de la population.

L'inclusion permet à l'ensemble de la population de bénéficier des services et infrastructures étatiques. En ayant accès aux systèmes de santé et d'éducation, aux télécommunications ou encore aux transports, les individus participent plus aisément à l'emploi formel et à la production nationale. Toutefois, l'inclusion peut renforcer les mécanismes de clientélisme et de corruption. Les différents groupes ethniques au pouvoir se livrent alors une bataille pour l'accaparement des ressources étatiques. La gestion des biens communs est rendue difficile par une appropriation collective dérégulée. Plus il y a de groupes au pouvoir, plus le contrôle et la gestion des ressources peuvent être rendus inefficaces. Par conséquent, le dialogue et le partage sont beaucoup plus difficiles à mettre en œuvre. La compétition pour l'accès aux ressources empêche l'investissement de long terme et la planification étatique.

**La démocratie
en préalable**

Il ne s'agit pas de favoriser le monopole des ressources, qui est néfaste pour la santé économique entre autres choses. Pour s'intéresser aux effets de l'inclusion sur la croissance, les auteurs ne comparent pas les régimes dictatoriaux aux régimes démocratiques. Ils s'intéressent plutôt aux variations au sein même d'un pays, c'est-à-dire aux phénomènes de transitions institutionnelles pour étudier les conséquences de l'inclusion sur le PIB. Ce faisant, ils ne s'intéressent pas aux inégalités observées au sein de la population, mais à la croissance économique.

L'inclusion des groupes ethniques offre des résultats très contrastés sur la croissance en fonction de la structure des institutions étatiques. Les auteurs s'intéressent aux différences observables pour un même pays, dans une situation de démocratie et dans une situation de régime autoritaire. L'expérience est menée à partir des données du Bénin.

Dans un cas, le pays s'inscrit dans un régime démocratique et il existe quatre groupes ethniques sur son territoire. Selon leurs estimations, si le nombre de groupes inclus au pouvoir passait de 2 à 3, alors l'augmentation du PIB au bout d'un an serait de 1,4% et au terme de dix ans, elle atteindrait 13%! Cette ouverture à la diversité dans les instances dirigeantes est significativement positive pour la croissance économique. Que se passerait-il maintenant dans le cadre d'un régime autoritaire?

En effet, il est possible d'être d'avoir des institutions étatiques faibles (et un régime autocratique) tout en possédant une certaine inclusion ethnique. Dans ce cas, l'impact positif est considérablement réduit. Au bout de dix ans, l'augmentation du PIB engendrée par cette inclusion est seulement de 2%.

Alors qu'on pourrait penser qu'une participation politique ouverte à la diversité ethnique serait toujours un atout pour la croissance économique, le résultat des chercheurs souligne l'importance de prendre en compte le contexte. C'est essentiel pour comprendre dans quel cadre peut s'établir une inclusion réussie. La promotion de la diversité ethnique au sein de la coalition au pouvoir ne peut être bénéfique pour la croissance que si elle est appuyée par des institutions fortes et démocratiques. Au contraire, si les infrastructures étatiques sont faibles et que règne le clientélisme ou l'autoritarisme, la venue d'un nouveau groupe ethnique au pouvoir ne serait pas un atout pour le développement. La gestion économique serait alors rendue beaucoup plus difficile à cause d'un accaparement tous azimuts des ressources naturelles et des biens communs. Pour aller vers plus de croissance grâce à l'inclusion ethnique, la démocratie est un préalable indispensable.

Nicolas Berman

Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Aurore Basiuk

Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 30 sept. 2020

L'Afrique : une terre fertile en conflits ?



L'analyse des conflits en Afrique met souvent en lumière l'existence de tensions ethniques. Mais ces dernières sont souvent dues à des problèmes d'accès aux terres fertiles, sources d'inégalités. Les économistes Nicolas Berman, Mathieu Couttenier et Raphaël Soubeyran creusent la question de l'impact de la productivité des sols agricoles sur les conflits. Leur analyse suggère que si la fertilité des terres est plus hétérogène, le risque de violence locale grandit.

Référence : Berman N., Couttenier M., Soubeyran R., 2019, « *Fertile Ground for Conflict* », Journal of the European Economic Association

L'origine des violences en Afrique subsaharienne est souvent attribuée à des problèmes « d'identité ethnique » comme en témoignent la guerre civile au Rwanda où le génocide des Tutsis qui a fait entre 500 000 et un million de victimes en 1994 ; la guerre civile qui fait rage en Somalie depuis 1991, ou la guerre du Darfour depuis 2003 au Soudan. Beaucoup d'études historiques ou économiques s'intéressent à l'aspect identitaire des violences.

Néanmoins, invoquer une cause unique pour ces événements est réducteur, car les conflits découlent toujours de causes multiples et complexes telles que les variations des prix des minerais ou l'accès aux ressources naturelles.

En 2015, selon l'Organisation des Nations Unies pour la Nourriture et l'Agriculture (FAO), 62% de la population d'Afrique subsaharienne habitait en zones rurales. L'accès aux terres fertiles y est donc un sujet crucial, qui a souvent été mentionné comme facteur de conflit potentiel. C'est ce qu'étudient Nicolas Berman, Mathieu Couttenier, Raphaël Soubeyran en s'intéressant aux inégalités dans l'accès aux terres fertiles en Afrique subsaharienne.



Terre (fertile) à terre (d'inégalité) ?

Étudier comment les différences de fertilité des terres affectent les conflits est complexe. D'une part, les données sont rares. D'autre part, la qualité des sols peut être corrélée à d'autres caractéristiques locales étant aussi sources de conflits, rendant difficile l'identification d'une relation causale. Les auteurs ont donc choisi une méthode indirecte. Ils ont combiné des informations sur la fertilité naturelle des sols et les biens agricoles produits localement avec des données sur les variations de prix mondiaux des composants des engrais.

En effet, les engrais ont des effets différents selon la fertilité naturelle des sols : les variations de leurs prix affectent non seulement le rendement agricole moyen (plus les engrais sont chers, plus le rendement sera bas), mais aussi l'hétérogénéité de ces rendements (si les engrais sont chers, la différence entre les rendements des terres naturellement fertiles et celles peu fertiles sera plus grande).

En d'autres termes, les variations des prix mondiaux des engrais peuvent être utilisées pour étudier l'impact d'une augmentation des inégalités de fertilité des sols sur les conflits locaux. Les auteurs se sont concentrés sur la période 1997-2013 en Afrique subsaharienne, qu'ils ont découpé en cellules de 55 x 55 kilomètres.

Comment l'économie étudie-t-elle les conflits ? De nombreuses théories permettent de les modéliser. Dans cette étude, les auteurs utilisent un modèle dans lequel les individus ont le choix entre deux options : travailler leurs terres pour en tirer un revenu agricole ou entrer en conflit avec leur voisin pour tenter de s'approprier ses terres.

Le second choix implique la perte de la valeur de la production, qui n'a pas eu lieu, car l'individu a choisi une activité de conflit plutôt que le travail agricole, c'est le « coût d'opportunité » des conflits. Quand le revenu lié à sa terre baisse beaucoup plus que le revenu du voisin, travailler sa terre est moins rentable, le coût d'opportunité baisse : attaquer un voisin, quitte à perdre sa propre production, devient dès lors un choix « rentable ». Ce choix l'est d'autant plus que les terres avoisinantes sont fertiles.



Nulle terre sans guerre

Plus la qualité des sols est hétérogène, plus l'effet sera important, notamment dans les régions très agricoles. Les estimations des auteurs suggèrent que, dans les régions aux sols de qualité très disparate, quand le prix des engrais augmente, la probabilité de conflit s'accroît de 9,6 %, contre 5,9% pour des terres moins hétérogènes. L'inégalité dans l'accès aux terres fertiles est donc un facteur non négligeable de conflits. D'autres facteurs amplifient les conflits : dans les régions particulièrement denses en population ou celles partagées entre plusieurs groupes ethniques, une augmentation du prix des engrais entraîne davantage de conflits. L'effet est présent même si les terres à la fertilité hétérogène sont détenues par un seul groupe, mais s'amplifie quand elles sont aux mains de différents « groupes ethniques ».

Cela ne va pas sans rappeler le cas du Rwanda. En effet, la densité de la population y a triplé entre les années 1960 et 2012 pour atteindre 303 personnes au kilomètre carré. Cette densification de la population s'est accompagnée d'une réduction de la taille moyenne des exploitations agricoles et une concentration des plus grandes terres arables aux mains de peu de personnes. Ainsi, l'inégalité d'accès aux terres a pu contribuer au conflit qui conduisit au génocide des Tutsis, la seconde « ethnie »¹ au Rwanda.

C'est d'autant plus probable que, traditionnellement, Hutus et Tutsis se différenciaient surtout par leur pratique agricole (élevage et agriculture). Les économistes n'ont pas vocation à réécrire l'histoire, mais leur recherche permet d'éclairer ici l'impact des inégalités de fertilité des terres sur la probabilité de conflits. De plus, de telles études permettent d'envisager de nouvelles manières d'éviter les violences.

Vers plus de terres prospères ?

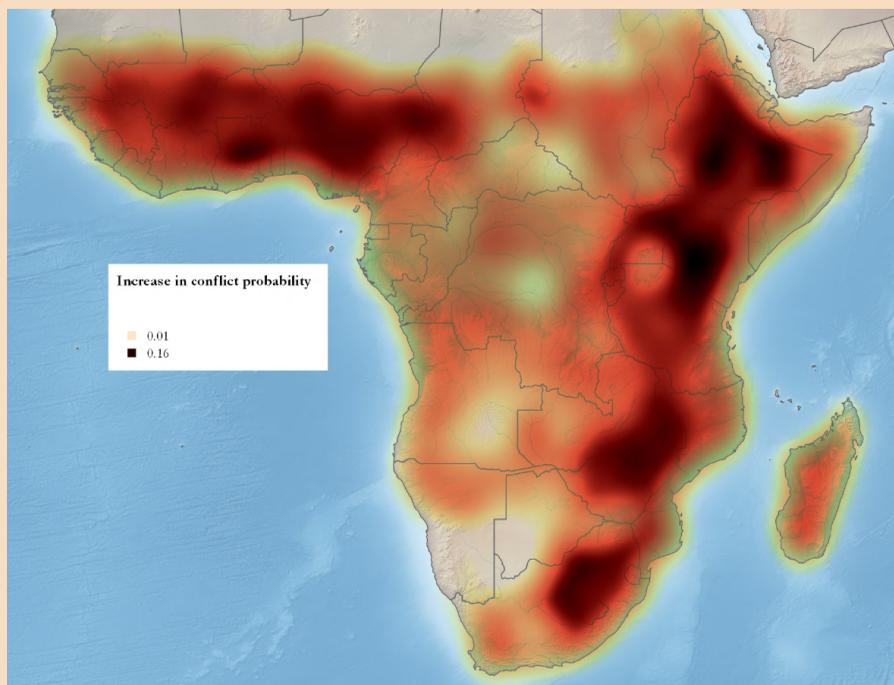
L'Afrique est souvent décrite comme le seul continent où la « révolution verte » n'a pas eu lieu : agriculteurs n'utiliseraient que peu d'engrais et seraient par conséquent peu touchés par les variations de leurs cours sur les marchés internationaux. Avec leur étude, Nicolas Berman, Mathieu Couttenier et Raphaël Soubeyran montrent qu'il n'en est rien. En effet, l'augmentation de la probabilité des conflits due à la montée des prix des engrais double entre les pays en utilisant le moins (République Centrafricaine) et ceux en utilisant le plus (Malawi).

Pour réduire les violences en Afrique, une piste serait donc de réguler les prix des engrais sur les marchés, ou de modifier la façon dont les engrais sont subventionnés pour stabiliser les revenus des agriculteurs, dont les terres sont relativement moins fertiles. De plus, l'étude est intéressante dans l'optique de réformes agraires visant à redistribuer les terres arables aux personnes la cultivant. L'inégalité d'accès aux terres fertiles est un facteur déterminant des conflits, et le savoir enrichit la réflexion autour de telles réformes et de la manière de les mener à bien. Cependant, ces réformes sont complexes à mettre en place.

Ainsi, au Zimbabwe, 1% de la population possédait, au début des années 2000, 70% des terres agricoles, ce qui a conduit à diverses réformes agraires qui se sont traduites par un effondrement de l'économie et de la production agricole du pays. Il n'existe pas de solution miracle pour résoudre les conflits en Afrique ou réduire les inégalités d'accès à la terre, mais comme l'écrivait Frank Herbert dans son œuvre *Dune* : « *La véritable richesse d'une planète est dans ses paysages, dans le rôle que nous jouons dans cette source primordiale de civilisation : l'agriculture.* »

CARTE REPRÉSENTANT L'ACCROISSEMENT DE LA PROBABILITÉ D'UN CONFLIT SUITE À UNE HAUSSE DES PRIX DU FERTILISANT

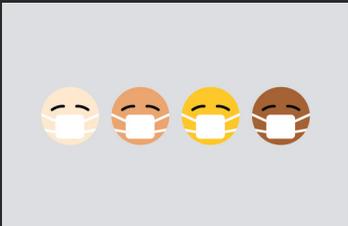
Nicolas Berman & Mathieu Couttenier & Raphaël Soubeyran, 2019, « *Fertile Ground for Conflict* », Journal of the European Economic Association



1 Le terme *ethnie* est ici débattu, car bien que désignant à la base des groupes ayant une identité culturelle propre, les Hutus et les Tutsis possédaient une langue et une culture commune, la division marquée entre les deux groupes ayant été accentuée lors de l'occupation du pays par les Belges. Source : Amselle J-L., M'Bokolo E., 1985, *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Paris, La Découverte

Copyright images : p.172 © Sachira Kawinda — p.173 © Henry Be — p.174 © Pop Zebra

Santé & Environnement



Thomas Seegmuller
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 14 fév. 2019

Un vent nouveau souffle sur la Chine : que faire de la pollution ?



Lorsque le poumon économique respire un air pollué, l'économie s'essouffle. Aussi, à force de courir, la Chine est devenue asthmatique. La population atrophiée s'intoxique au rythme des pulsations économiques : produire pollue trop souvent. Natacha Raffin et Thomas Seegmuller expliquent ce que traverse la Chine. La pollution atteint à la fois l'espérance de vie, la stabilité économique et le bien-être. Ils donnent des réponses possibles pour éviter l'asphyxie.

Référence : Raffin N., Seegmuller T. , 2017, «*The Cost of Pollution on Longevity, Welfare and Economic Stability*», *Environmental and Resource Economics*, 68 (3), 683-704.

La Chine est entrée dans l'airpocalypse, une ère où la pollution de l'air atteint des sommets. Lorsque le brouillard masque l'horizon, les masques semblent être le seul allié de la population. Et pour cause, il faut être rudement équipé pour faire face à une pollution dévastatrice. Les Chinois risquent leur santé et l'espérance de vie de la population en prend un sérieux coup.

Alors que les économies les plus avancées ont réussi à augmenter l'espérance de vie de leur population, de nouvelles maladies émergent. Beaucoup d'entre elles liées à la pollution. Selon une étude de l'Université de Chicago, publiée en 2017, les Chinois perdent trois ans et demi en moyenne au cours de leur vie. Une donnée venant tacler de plein fouet ce monstre économique ! Dans les zones les plus touchées, le voyant vire au rouge. Au Nord de la rivière Huai, là où la population a consommé régulièrement du charbon durant les froids hivers de 1950 à 1980, l'espérance de vie a dégringolé de 5,5 ans, par rapport aux habitants de la rive Sud. Pour Natacha Raffin et Thomas Seegmuller, la pollution est une sérieuse menace pour la stabilité économique. Ils décryptent son empreinte, à la fois sur l'espérance de vie, la stabilité économique et le bien-être citoyen.

**Une relation à trois :
santé, pollution
et soutenabilité**

L'envol des économies ne peut-il se faire sans y laisser des plumes ? Produire est à double tranchant : d'un côté la croissance décolle, de l'autre, la pollution dépose. L'accumulation de particules fines obstrue l'atmosphère et l'horizon économique s'obscurcit.

Les mécanismes sont nombreux. Pour les deux auteurs de « *The Cost of Pollution on Longevity, Welfare and Economic Stability* », c'est l'impact de l'espérance de vie sur le taux d'épargne qui pèse dans la balance. Le lien qui les relie est double. D'abord, plus les gens vivent longtemps, plus ils accumulent de capital, sous forme d'investissements. L'épargne augmente alors. Et comme ces investissements servent à couvrir des dépenses de santé, l'espérance de vie s'améliore par la même occasion. Les deux variables sont complémentaires : quand l'une augmente, l'autre suit. La hausse de la pollution produit un effet de cascade. La population tousse, l'espérance de vie courbe l'échine et le taux d'épargne s'affaisse. Alors, quand la pollution a un impact déterminant sur la santé publique, comme c'est le cas en Chine, la soutenabilité de l'économie chancelle. Le taux d'épargne n'encourage plus la production avec la même force qu'avant. Des cycles endogènes surviennent et perturbent la stabilité économique.

Les cycles économiques

Les économies de marché connaissent, au cours de leur croissance à long terme, des fluctuations de l'activité, appelées cycles économiques.

Ils concernent à la fois les phases de récession et d'expansion. Des chocs extérieurs sont susceptibles de détériorer la stabilité économique. Les chocs technologiques sont des exemples incontournables. Ces phénomènes présentent des variations ayant lieu en dehors de la sphère économique. Indépendamment des chocs extérieurs, toute économie est contrainte par des mécanismes déstabilisants, rendant ainsi les cycles inéluctables. L'identification des perturbations peut recouvrir différentes interprétations : qu'elles soient basées sur la demande ou sur les distorsions de marché.

Pour en savoir plus : Hairault, J. O. (sous la direction de) (2000) : Analyse Macroéconomique, Tome 2, chap. 20 et 21.

Alors qu'augmenter le capital améliorerait le bien-être citoyen, le facteur pollution change la donne. À partir d'un certain point, l'augmentation de la production est contrebalancée par les effets néfastes (aussi appelés externalités négatives) qu'elle engendre sur l'environnement, et donc, sur le bien-être citoyen.

Un second souffle

En Chine, l'airpocalypse devrait céder la place à une nouvelle « civilisation écologique » prônée par le président Xi Jinping. Le gouvernement semble remuer ciel et terre pour contrer les nuages toxiques qui l'assombrissent. Peut-être a-t-il pris la mesure du danger, non seulement sanitaire, mais aussi économique auquel il fait face ?

Dès 2013, il a lancé un plan contre le changement climatique. En quelques années, la Chine est devenue le premier producteur mondial d'énergie solaire et a réduit sa consommation de charbon de 50% entre 2013 et 2018. À la fois première émettrice de gaz à effet de serre et farouche défenseuse de l'environnement, une schizophrénie s'est emparée de la Chine, comme le dirait Jean-François Huchet, auteur de *La crise environnementale en Chine*. Si le gouvernement chinois a choisi d'agir contre la pollution, les alternatives pour rendre l'économie pérenne sont diverses. Natacha Raffin et Thomas Seegmuller proposent d'évaluer deux principales politiques publiques permettant de sortir la santé et l'économie de cet épais brouillard.

L'État dispose de deux leviers disponibles pour contrebalancer les externalités négatives dues à l'augmentation de capital. Dans leur modèle, il doit faire un arbitrage dans la répartition de son revenu national. Ou bien son budget est alloué aux dépenses de santé, ou bien il sert à juguler la pollution. Augmenter l'un revient donc à réduire l'autre. La première solution est curative : c'est le remède ex post pour soigner les « maladies modernes » causées par la pollution. La seconde est préventive : elle agit en amont sur la source des maux. Que choisir quand la contamination toque à notre porte ? Pour les auteurs, la réponse se trouve dans le partage initial du budget national.

Faut-il prévenir ou guérir ?

Si l'État allouait depuis longtemps une part importante de son budget à la santé publique – au détriment de la lutte antipollution – il est opportun de reporter ses efforts dans la dépollution. Lutter contre la pollution permet de contrecarrer la tendance donnée par la courbe de l'espérance de vie. Comme celle-ci ne peut progresser à vive allure indéfiniment, son ascension ralentit à un moment donné. Dans ce cas-là, il ne sert à rien de s'acharner en dépenses de santé. Si l'État accroît

ses dépenses de santé, il réduit par le même coup le budget alloué à la dépollution. La contamination augmente et endommage d'autant plus la santé de la population. L'effet est donc contre-productif.

La courbe de l'espérance de vie

Souvent dessinée, en théorie, en forme de U inversé, la ligne courbe de l'espérance de vie est dite concave. Elle fait d'abord grimper en flèche la longévité pour continuer sa lancée sur une pente plus douce. Les progrès qui ont permis d'augmenter le nombre d'années moyen vécu ont été fulgurants. En France par exemple, l'espérance de vie était de 43,4 ans pour les hommes et de 47 ans pour les femmes en 1900 et a augmenté à 79,2 et 85,4 ans respectivement, en 2014. Mais une telle hausse ne peut être observée indéfiniment dans le temps. À un moment donné, l'ascension de la courbe ralentit et progresse plus lentement.

Rétablir un environnement sain est une action qui prend du temps. Ceux qui en verront réellement les fruits sont les générations futures. En choisissant une telle politique, le gouvernement prend en compte le bien-être de sa population future. Natacha Raffin et Thomas Seegmuller considèrent la pollution comme un stock. Ils soulignent ainsi sa persistance dans le temps. C'est cette accumulation dans l'atmosphère qui lui donne son caractère intergénérationnel.

Choisir une politique publique pour répondre à la pollution soulève donc bien des questions. La contamination de l'atmosphère s'insinue dans tous les paramètres du pays : la santé de sa population, son équilibre économique ainsi que le bien-être de ses citoyens. Pour être soutenable, il est dorénavant impossible d'ignorer le nuage gris qui grossit au-dessus de notre tête. La Chine, dans sa lutte acharnée, jette les bases d'une économie plus durable, et, par la même occasion, apaise son environnement et sa population, qui ont aussi « subi » avec toutes les conséquences que cela engendre, un développement économique effréné.

Justin Leroux
Enseignant-chercheur
(HEC Montréal)

Daniel Spiro
Enseignant-chercheur
(Uppsala University)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 10 avr. 2019

Ruée vers l'Arctique : quel pays nous sauvera de la catastrophe climatique ?



La Norvège a pris la décision historique de refuser le forage des îles Lofoten au nord de son cercle polaire. Elle montre la voie à suivre pour préserver l'environnement aux autres pays qui seraient tentés par la « ruée vers l'Arctique ». La région, riche en pétrole et gaz, attire les convoitises, et en particulier, celles de la Russie. Pour l'instant, l'impasse technologique face aux conditions climatiques extrêmes freine les ardeurs. Mais, pour sauver l'Arctique, les États du Conseil de l'Arctique ont tout intérêt à refuser l'exploitation. Leur rôle a d'autant plus de poids qu'ils seront fermes et unis.

Référence : Leroux J., Spiro D., 2018, « *Leading the unwilling: Unilateral strategies to prevent arctic oil exploration* », *Resource and Energy Economics*, 54, 125-149.

Rarement aura-t-il été aussi productif de ne rien faire. C'est la conclusion de notre récent article scientifique portant sur les stratégies à adopter en ce qui concerne l'exploitation de l'Arctique. Tous devraient suivre cette décision pour rester sous la barre des 2 degrés fixée par les Nations Unies. L'exploitation des ressources arctiques aurait un coût environnemental désastreux. La fonte des glaces s'accélérait sans compter les conséquences sur l'écosystème en cas de marée noire. Mais avec un quart des réserves en pétrole et en gaz encore non exploités, les membres du Conseil de l'Arctique¹ – les États qui y ont accès – oscillent entre l'intérêt économique et le danger écologique. La Russie, elle, s'est lancée sans grand remords.

Qu'est-ce que l'Arctique ?

L'Arctique s'étend sur 14,5 millions de km² et comprend à la fois le Pôle Nord, l'Océan Arctique ainsi que les territoires qui s'y trouvent. Mais concernant ses limites, les définitions sont nombreuses. Souvent l'Arctique est défini à travers le cercle polaire, délimité par la latitude 66. Toutefois, d'autres considérations se réfèrent aux zones inférieures à 10 degrés en moyenne en juillet pour parler de l'Arctique. Mais on peut aussi considérer la « *ligne des arbres* », qui associe la fin de la végétation avec la limite nord. L'Arctique comprend d'importantes réserves de ressources fossiles, peu importe la définition choisie. Seulement, une vision élargie de ces frontières (comme celle de la limite en termes de degré) laisse entendre que la Russie et bien d'autres sont déjà entrés sur le territoire Arctique via les mers du Nord. Il est donc important de savoir à laquelle on se réfère pour comprendre dans quelles zones géographiques on se situe. La carte ci-dessous montre la différence entre les deux premières limites.

L'ambition russe

La Russie déploie d'importants moyens pour avancer dans les zones les plus extrêmes de l'Arctique. Et, ironie du sort, le réchauffement climatique risque de l'aider, en rendant accessible des zones jusque-là inhospitalières. Toutefois, un obstacle de taille la freine encore. Les technologies ne sont encore pas suffisantes pour faire face aux conditions extrêmes de l'Arctique. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la rentabilité des forages en Arctique dépend du prix du baril de pétrole. Pour l'heure, le coût d'exploitation est trop élevé par rapport aux gains

potentiels. Selon nos calculs, la Russie entreprendrait seule ses forages dans les zones les plus difficiles seulement si ce prix est supérieur à son coût de production (ici, 100 \$ à long terme). Or, il fluctue actuellement autour de 60 \$ le baril.² Même les entreprises pétrolières le reconnaissent : « *le potentiel de l'Arctique pourra être totalement exploité seulement grâce aux innovations, aux améliorations technologiques et en réduisant les coûts* ».³

Les coûts sont encore trop élevés pour que la Russie entre seule. Toutefois, si d'autres pays du cercle arctique la rejoignent, les coûts diminueraient en raison des améliorations technologiques dues à la demande accrue en équipements spécifiques. C'est une règle bien connue : plus un marché s'agrandit, plus les coûts technologiques s'amenuisent. Pour McDonald et Schrattenholzer qui étudient le pétrole en mer du Nord, multiplier par deux le nombre de plateformes pétrolières réduit le coût de production de 25%.

Ne rien faire...

Si la Russie était sûre d'être suivie par d'autres pays, elle n'hésiterait pas à entreprendre ses activités pétrolières en Arctique. Elle s'assurerait ainsi d'une baisse des coûts de production. Mais beaucoup de pays du cercle arctique, la Norvège, le Canada et le Danemark en tête, émettent de sérieux doutes. Leur conviction écologique est en totale contradiction avec l'exploitation !

La Norvège l'a récemment prouvé en refusant de forer le pétrole de ses îles Lofoten au nord du cercle polaire. Alors qu'elle est considérée comme « *la porte d'entrée de l'Arctique* » parce qu'elle donne accès aux zones les moins hostiles, son refus est un signal fort. Elle montre que les gains potentiels ne suffisent pas à outrepasser les dommages environnementaux.

Parce que la Russie a besoin des autres pays, leur poids stratégique est considérable. Le meilleur moyen d'éviter l'exploitation de la zone par la Russie est de démontrer son intransigeance environnementale en refusant d'exploiter, comme l'a fait la Norvège. Cela élève ainsi les coûts d'exploitation. Une telle décision peut provoquer une réaction en chaîne. Des pays plus indécis, comme les États-Unis par exemple, seront d'autant plus réticents à forer en eaux troubles. La Russie y réfléchira alors à deux fois avant de s'engager seule.

Mais le faire ensemble

Une bataille à plusieurs s'annonce. La décision de ne rien faire a encore plus de poids si elle est collective. En formant une coalition, les États optent pour une stratégie commune et significative pour dire non à l'avancée russe. C'est une stratégie qui a déjà porté ses fruits. En 2014, Les États-Unis, l'Union européenne et plusieurs autres pays ont imposé des sanctions à la Russie après l'annexion de la Crimée. Ils ont profité de cette occasion pour interdire l'exportation de tous biens, services ou technologies susceptibles de soutenir l'exploitation de pétrole dans les eaux profondes et au large de l'Arctique.

Une stratégie payante ! ExxonMobil, une entreprise pétrolière, a été contrainte de cesser ses activités avec la firme russe Rosneft, ce qui a conduit à la suspension des forages pétroliers dans la mer Kara en Russie. En unissant leurs forces, les États deviennent de véritables remparts pour l'Arctique.

Qui sauvera l'Arctique ?

Actuellement, si la Russie exploite les ressources fossiles seule, le coût de production est d'environ 100 \$. Si tous investissent le territoire, ce coût se réduit

considérablement à 56\$/baril. Mais si certains pays forment une coalition pour refuser l'exploitation, quelles seraient les conséquences sur les coûts ? En tenant compte de l'étendue des réserves de chacun, nous estimons le poids de chaque pays par rapport à la taille du marché.⁴ Cela nous permet de mesurer leur impact sur les coûts de production lorsqu'ils décident d'entrer en Arctique ou non.

En s'alliant, le Canada, la Norvège et le Groenland sont assurés d'avoir un impact considérable sur les coûts d'exploitation pour empêcher la Russie d'avancer. En tous les cas, le prix du baril est actuellement trop faible pour compenser le coût élevé des technologies à mettre en place. « *Ne rien faire* » est une solution payante, pour l'économie et l'environnement.

1 Le Canada, le Danemark, les États-Unis, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et la Russie sont membres permanents

2 Il s'aligne sur le prix de production du gaz de schiste, à son maximum.

3 Tom Dodson, directeur d'exploration à Statoil (Aftenposten, 2012)

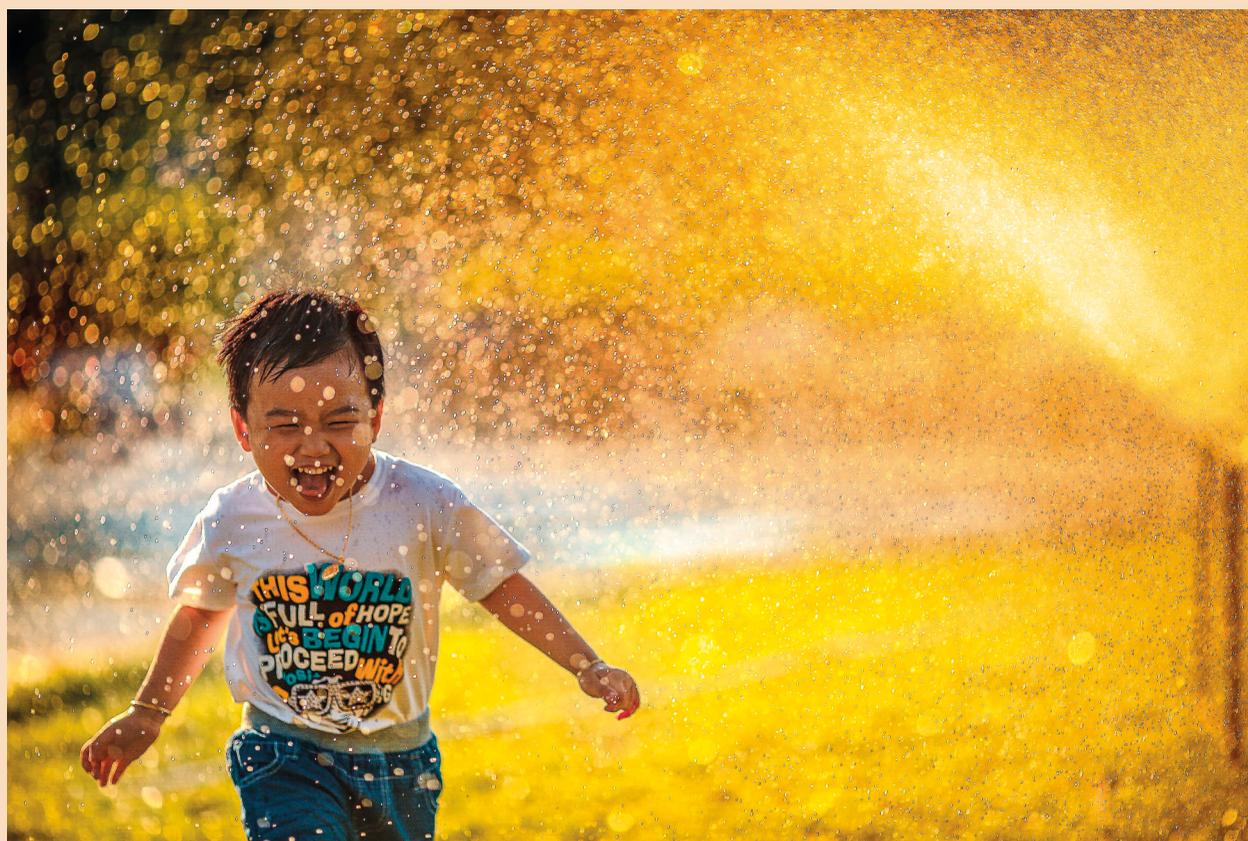
4 Et en faisant l'hypothèse que le nombre de plateformes requises est proportionnel aux réserves exploitées.

Sarah Flèche
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 5 juin 2019

Les mères, gages du bonheur ?



L'expression « être mère de tous les maux » prend-elle tout son sens ? D'après l'ouvrage : *The origins of happiness*, co-écrit par Andrew Clark, Sarah Flèche, Richard Layard, Nattavudh Powdthavee et George Ward, le bonheur des enfants est fortement lié à la santé psychologique de la mère. Le mal-être traverse ainsi les générations et les séquelles s'en ressentent parfois jusqu'à l'âge adulte. Plaidant pour le bien-être citoyen, les auteurs préconisent de prévenir les dépressions dès le plus jeune âge.

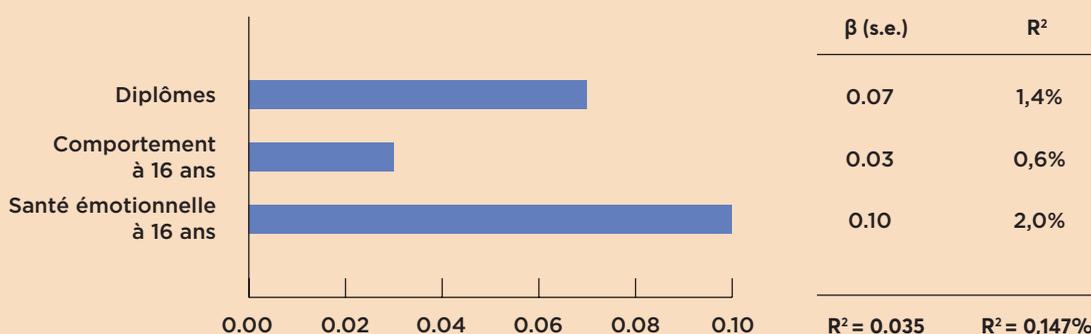
Référence : Clark A. E., Flèche S., Layard R., Powdthavee N., Ward G., 2018, «*The Origins of Happiness* », Princeton University Press.

Clark A. E., Flèche S., Senik C., 2016, « *Economic Growth Evens Out Happiness: Evidence from Six Surveys* », Review of Income and Wealth. International Association for Research in Income and Wealth, 62(3), 405-419.

L'enfance revêt une dimension magique... mais féerie ou magie noire ? Les neurosciences ou encore la psychiatrie ont montré l'impact de cette atmosphère, onirique ou ensorcelée, sur le développement émotionnel des adultes en devenir. Un environnement sain permet de faire face aux déconvenues de la vie et facilite la résilience. Mais qu'est-ce qui contribue le plus à en faire un conte de fées ?

Dans le livre *The origins of happiness*, les auteurs interrogent, à travers une enquête sur la satisfaction des individus, de la naissance jusqu'à l'âge adulte, ce qui les rend heureux au présent, puis, ce qui pendant l'enfance concourt à cet épanouissement. Quels aspects ont le plus de poids ? L'école, les revenus des parents, le style d'éducation parental ? Répondre à cette question constitue une aide à la décision publique, utile aux gouvernements qui souhaitent privilégier le bien-être des citoyens au-delà du Produit Intérieur Brut (PIB). Plus que guérir, il est aussi possible de prévenir le mal-être, en agissant sur les facteurs qui agissent sur le moral des enfants. Les auteurs de l'ouvrage utilisent deux sources d'information : d'une part, des données de cohortes très détaillées qui ont interrogé la quasi-totalité des enfants nés à Bristol et Bath entre avril 1991 et décembre 1992 et d'autre part, les données du British Cohort study qui ont suivi plus de 10,000 individus depuis leur naissance en 1970 au Royaume-Uni.

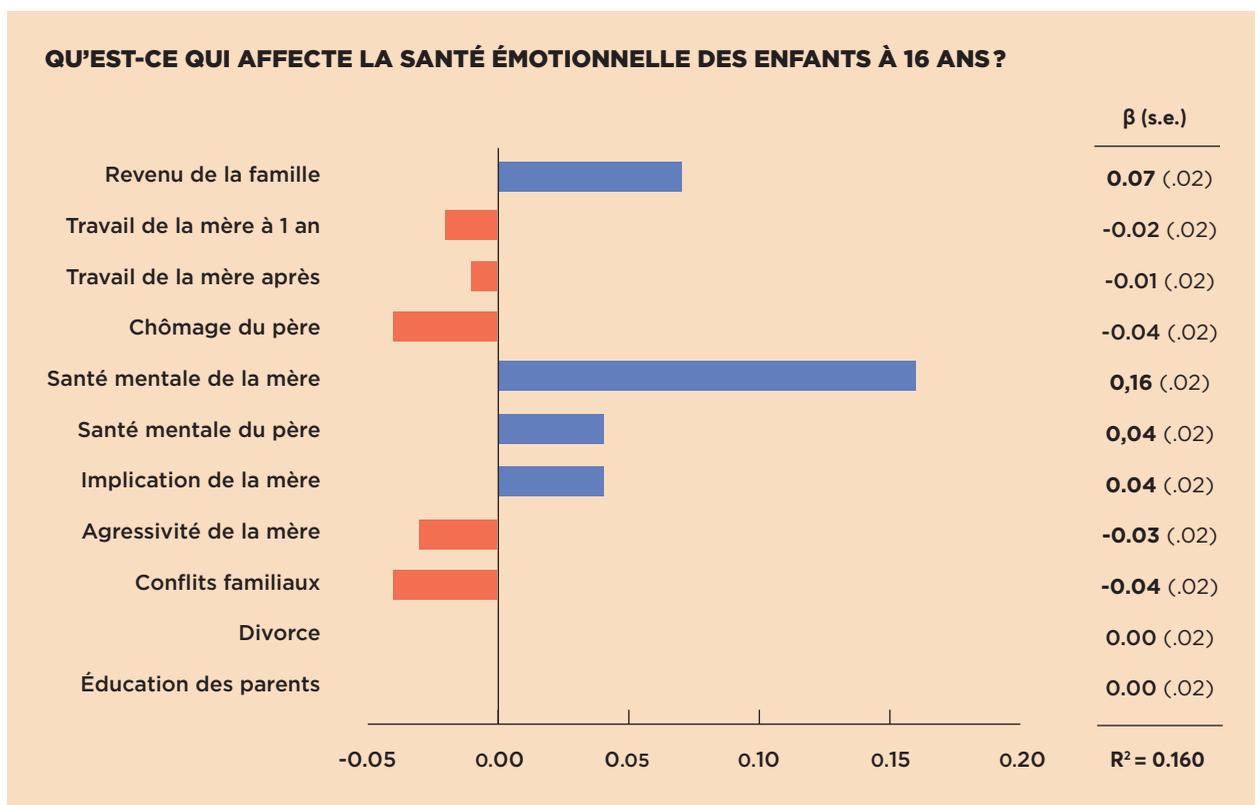
COMMENT LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENFANCE AFFECTENT LE BIEN ÊTRE À L'ÂGE ADULTE ?



Ces données rassemblent des informations sur les revenus, le travail ou la santé des parents, les éventuels conflits familiaux et la qualité de l'école où l'enfant est scolarisé. Ils s'intéressent à trois mesures distinctes du développement chez l'enfant, à l'âge de 5, 11 et 16 ans respectivement : les capacités cognitives (1), le comportement (2) et la santé émotionnelle (3).¹ Après avoir détaillé ce qui rend les individus heureux, les économistes vont plus loin en interrogeant les circonstances familiales qui permettent d'atteindre le bonheur. Si, à l'âge adulte, la santé émotionnelle est un des critères les plus importants, bien avant les revenus, qu'en est-il pour les enfants ? Les performances scolaires ne contribuent pas en elles-mêmes au bonheur, mais ont des répercussions sur les revenus, les qualifications et l'emploi occupé plus tard. Le comportement observé, dans l'étude, à l'âge de 16 ans fournit une bonne indication sur les relations sociales futures et l'attachement à un partenaire. Mais le principal prédicteur du bonheur est bien la santé émotionnelle des enfants.

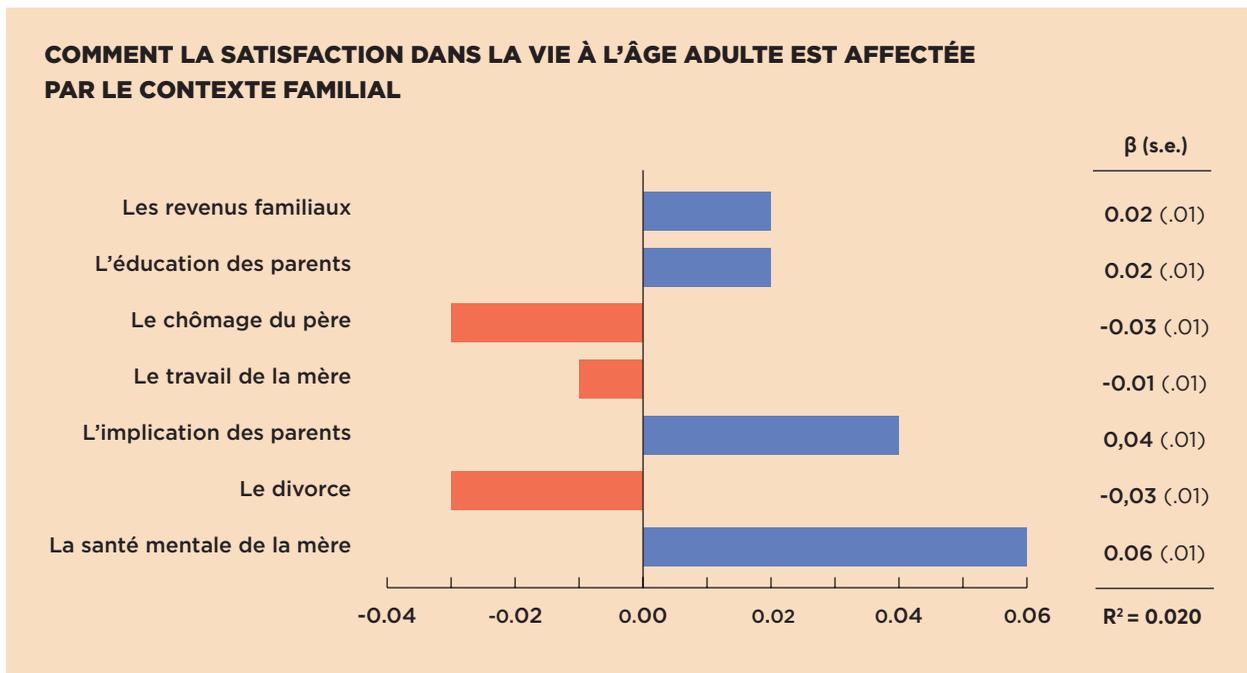
Monstres et compagnies

Dans le récit de l'enfance, les mères ont un impact indéniable. Leur santé psychologique imprime et marque le bonheur de leur enfant. Si elles défont, c'est le sourire de l'enfant qui s'éraille, comme si un fil invisible les reliait. Les rires et grimaces s'entremêlent et défigurent. Les émotions et les comportements se détraquent. Et, selon les auteurs, ce lien affecte davantage les filles que les garçons.



Les différents coefficients sont obtenus en régressant, dans un même modèle, la santé émotionnelle à 16 ans sur l'ensemble des caractéristiques considérées (revenu des parents, statut dans l'emploi, niveau d'éducation...). Les variables sont standardisées (en soustrayant la moyenne de l'échantillon et en les divisant par leur écart-type), de façon à rendre la comparaison des différents coefficients obtenus possible. Cela permet aussi de mesurer directement la part des inégalités de bien-être expliquée par chacune des caractéristiques considérées, en élevant

au carré chacun des coefficients. Par exemple, $2,5(=0.16*0.16)\%$ des différences observées sur la santé émotionnelle des enfants de 16 ans s'expliquent par la santé mentale de la mère. Pour autant, le bonheur des enfants ne dépend pas que des mères. Les rôles sociaux demeurent très sexués. Sur ce point, les études de genre trouveraient un terrain d'enquête propice, car le comportement des pères a une toute autre portée sur les enfants. Leur santé mentale pèse beaucoup moins dans la balance. Mais, après le revenu des parents, le chômage des pères affecte directement le bonheur des enfants alors que l'inactivité des mères n'a pas d'influence.



Univers bienveillant ou menaçant ?

En psychologie, la théorie de l'attachement montre comment le développement émotionnel de l'enfant en bas âge repose sur l'attention prodiguée par l'entourage. Le sentiment de sécurité s'appuie sur la présence d'un adulte bienveillant. La mère est la figure d'attachement la plus commune, mais d'autres personnes peuvent jouer ce rôle. Dans la relation d'attachement sécuritaire, la relation parent/enfant est fluide et les réactions sont cohérentes et appropriées de part et d'autre, sans indépendance ou dépendance marquée. Les enfants dont l'attachement est évalué sécuritaire à 12 mois se montrent plus actifs et plus enthousiastes dans leurs activités d'exploration.

Les contextes familiaux ne sont pas toujours idylliques. Dans les situations d'attachement évitant² par exemple, l'enfant manque de repères, il est abandonné et doit faire face, seul, aux situations de stress. L'attachement ambivalent, ou anxieux, s'illustre par un fonctionnement quasi exclusif sur un mode émotionnel chez l'enfant, engendré par des réactions parentales qui peuvent être opposées telles que l'hypervigilance anxieuse (surprotection) ou au contraire le désintérêt ou la négligence. Enfin, un dernier type d'attachement « désorganisé » a été observé par les psychologues, celui où l'adulte confond les rôles et enchaîne les erreurs de communication affective.

Si le lien parent-enfant est érodé, du fait d'une maladie mentale par exemple, le développement émotionnel de l'individu en est affecté, et par suite, son épanouissement futur. C'est aussi l'une des raisons pour lesquelles la santé mentale,

et en particulier celle des mères, doit faire l'objet de politiques publiques. Et ce d'autant que les séquelles sont tenaces. À l'âge adulte, les mêmes facteurs affectent encore l'épanouissement des individus.

Telle mère, telle fille ?

Selon les nouvelles découvertes de l'épigénétique, l'expression des gènes peut être activée ou désactivée en fonction de l'environnement. Aussi, les traumatismes peuvent être légués aux générations suivantes. Les facteurs auxquels les auteurs s'intéressent, c'est-à-dire, la façon de vivre, le milieu d'origine ou encore les traumas peuvent provoquer des changements génétiques dans notre descendance.



Les maladies mentales courent le risque de se transmettre d'une génération à l'autre. Même dans le ventre de la mère, les études montrent que le cerveau du fœtus est affecté par son état émotionnel et que cet impact persiste dans le temps. Il est donc plus fréquent que les individus dont la mère est instable émotionnellement se montrent insatisfaits ou malheureux. La dépression et l'anxiété les guettent davantage, recréant ainsi cet univers cauchemardesque. Protéger la santé psychologique de la mère devient une priorité à la fois pour l'enfant comme pour la mère. Ces connaissances devraient inciter les décideurs à développer des politiques publiques en ce sens. De la même manière qu'il importe de lutter contre la pauvreté, de travailler sur l'éducation, l'emploi ou encore la santé, la lutte contre les maladies mentales devrait être prise en compte afin de ne pas être le parent pauvre de nos sociétés. Une politique de prévention permettrait d'agir à la source et d'intervenir au plus tôt pour le bien-être citoyen... et la réduction des dépenses publiques curatives.

1 Pour mesurer les capacités cognitives, les auteurs utilisent les notes obtenues au GCSE, pour le comportement les réponses à 17 questions posées à la mère sur les rapports aux autres, l'hyperactivité, ou des problèmes liés à l'attention et pour la gestion des émotions, les réponses à 22 questions posées à l'enfant et 8 à la mère sur l'humeur et les émotions.

2 Identifié dans les années 1960 par la psychologue Mary Ainsworth

Roberta Ziparo
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 25 sept. 2019

En Zambie, les croyances traditionnelles accentuent les risques liés à la grossesse



Dans ce pays d'Afrique australe, les complications liées à la grossesse sont parfois mal soignées et l'accès à la contraception reste complexe. Au-delà des difficultés d'accès aux soins, les croyances traditionnelles poussent certaines femmes enceintes à masquer leurs maux. Ce silence ne fait qu'accentuer un taux déjà élevé de mortalité maternelle.

Référence : Nava A., Field E., Rusconi G., Voena A., Ziparo R., 2017, « *Traditional Beliefs and Learning about Maternal Risk in Zambia* », *American Economic Review*, 107 (5), 511-15.

En Zambie, en 2013-2014, 398 femmes meurent pour 100 000 naissances contre 8 en France¹. Pour soulager ce triste record, l'État zambien a mis en place des services de santé proposant des méthodes de contraception et un suivi médical. Même s'ils ne couvrent encore pas tout le territoire, l'accès aux soins est aussi empêché par les pratiques et les croyances de la population.

Le rapport de santé démographique zambien rapporte que 41% des naissances, entre 2002 et 2007, n'ont pas été voulues. Mais dans le calcul de ce taux, ce sont les femmes zambiennes qui font pencher la balance. Elles sont les premières à vouloir réduire le nombre de naissances. Et pour cause, le taux de fertilité est déjà élevé : de l'ordre de 5,58 en 2018, il fait de la Zambie le 8^e pays dans le classement mondial. Les grossesses à répétition peuvent être difficiles à supporter, tant physiquement que psychologiquement. Ce sont les femmes qui doivent subir les inconvénients et les coûts liés au fait d'enfanter. Cela peut expliquer l'écart entre les deux sexes vis-à-vis du nombre d'enfants. Dans ce pays, les hommes souhaitent en général « 0,8 » enfant de plus que les femmes.

Mais en Zambie, le ventre des femmes leur appartient-il ? Pas toujours. Dans les zones rurales, les services de santé n'autorisent encore pas la contraception aux femmes qui n'ont pas le consentement explicite de leur mari². Et dans les zones urbaines, l'homme continue d'exercer une pression sur les choix de sa compagne. Nava Ashraf, Erica Field et Jean Lee³ ont ainsi remarqué que les femmes privilégient les méthodes contraceptives qui sont facilement dissimulables de leur mari. Ils ont mis en place un projet visant à proposer des « bons » d'accès gratuit et simplifié aux moyens contraceptifs. L'objectif était de repérer les facteurs qui expliquent le non-recours à de telles méthodes.

Obligées de se cacher ?

Afin de questionner le poids des hommes dans ce choix, l'offre est proposée de deux manières aux femmes en couple. Dans un premier groupe interrogé, l'homme est convié dans le processus, dans l'autre, la femme est seule à se voir proposer le bon. Lorsque leur mari est présent, elles sont 19% de moins à accepter l'aide du planning familial. Par conséquent, elles sont 27% de plus à donner naissance dans l'année qui suit. Comme si l'homme disposait d'un « veto » sur l'utilisation de la contraception.

Beaucoup de recherches y ont fait référence : dans certains pays d'Afrique, les femmes préfèrent utiliser des méthodes de contraception qui ne se voient pas. Elles peuvent ainsi le cacher à leur mari plus facilement. Dans l'expérience des chercheurs, les femmes qui sont seules lorsqu'on leur propose une contraception sont 25% plus nombreuses à accepter l'injection. Cette forme de contraception

permet d'introduire, dans le muscle du bras, une dose d'hormone suffisante qui dure dans le temps (environ 12 semaines). Une méthode parfaite pour être à l'abri des regards...

Un risque décuplé pour la santé maternelle

Les stratégies féminines d'accès à la contraception sont la preuve d'une différence en termes de préférences quant à la fertilité. C'est aussi le témoignage d'un contrôle des hommes sur le corps des femmes. Les conséquences sont dramatiques pour elles. Le risque maternel et la morbidité s'accroissent à mesure que les grossesses se multiplient. Il a été prouvé qu'à partir de quatre grossesses, les complications sont plus fréquentes. De même, si les femmes tombent enceintes trop rapidement après avoir accouché, elles encourent de forts risques pour leur santé. Enfin, si elles sont trop âgées, là encore, de plus grandes précautions sont nécessaires.

Toutefois, ces risques maternels et la mortalité qui y est associée sont fortement minimisés par la population locale, et même par les femmes. Au sein des Zambiens, il existe encore une forte méconnaissance des enjeux relatifs à la santé maternelle. Les croyances qui entourent la grossesse en sont pour beaucoup. Les économistes Nava Ashraf, Erica Field, Alessandra Voena et Roberta Ziparo sont allées en Zambie et ont étudié 515 couples afin d'expliquer pourquoi une part importante des services de santé maternelle sont négligés par les habitants.



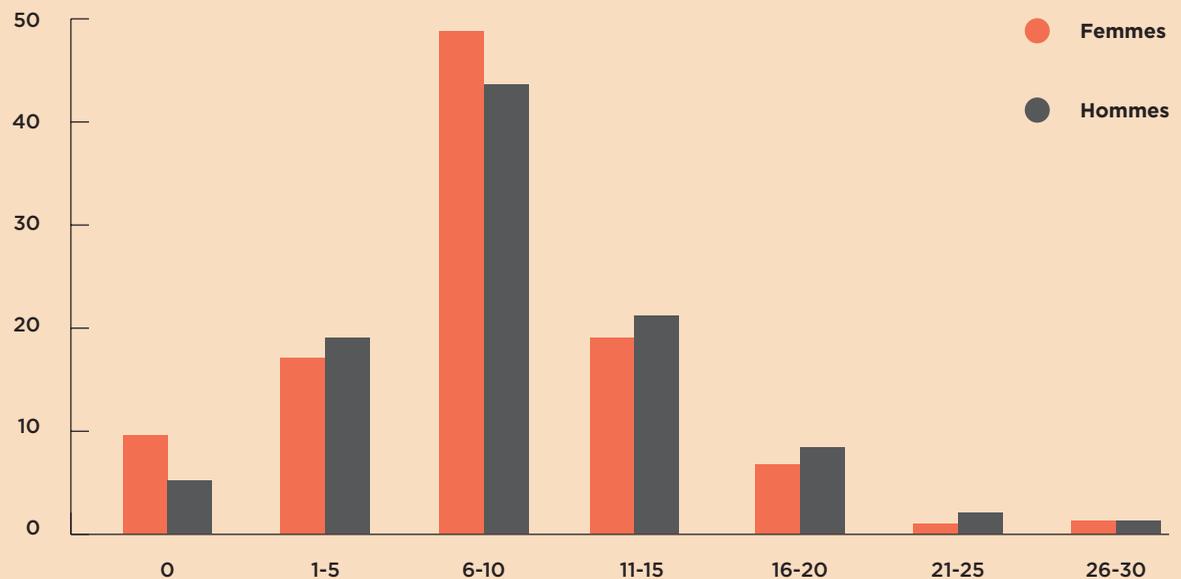
Une mère et son enfant en pleine santé dans un centre de santé zambien

L'infidélité : la mère de tous les maux ?

Le risque de mortalité maternelle et de complications lors de la grossesse est largement sous-estimé, parce qu'à côté des connaissances en matière de santé, de nombreuses croyances, mythes ou rites entourent les mères et leur future progéniture. Pour beaucoup de Zambiens, l'infidélité explique les problèmes que peut rencontrer une femme lors de sa grossesse. Si le bébé n'arrive pas à son terme ou si la vie de la mère est en danger, l'entourage interprète ces événements comme la preuve d'une infidélité de la part d'un des membres du couple.

Lorsqu'on demande aux individus étudiés quelle est la cause principale des complications, 1/3 répondent du tac au tac « l'infidélité ». Une croyance encore plus marquée pour les hommes qui sont 56% contre 44% pour les femmes. Et cette croyance est acceptée pour l'ensemble des personnes interrogées.

NOMBRE DE JETONS ASSIGNÉS À « INFIDÉLITÉ » COMME CAUSE DE MORTALITÉ MATERNELLE, SUR UN TOTAL DE 30 ET PARI MI D'AUTRES FACTEURS COMME LA MAUVAISE SANTÉ ET LE MANQUE DE SOIN PRÉNATAL



Dans l'étude, les auteurs donnent 30 jetons aux individus qui participent à l'enquête. Ils leur demandent d'assigner un certain nombre de jetons à chaque cause pouvant expliquer les complications de grossesse, en fonction de son importance. Le graphe ci-dessous montre le nombre de jetons qui est présenté pour la cause « infidélité » et le pourcentage de personnes associées. Ainsi, près de 50% des femmes présentent entre 6 et 10 jetons.

Lorsqu'une femme a des problèmes lors de la grossesse, elle est invitée à se confesser à propos de ces rapports extra-conjugaux. Selon les croyances locales, c'est l'unique façon d'atténuer les problèmes voire d'éviter de mourir à l'accouchement. Dans un tel contexte de suspicion, même si elle a conscience que les complications peuvent être dangereuses, la femme enceinte préfère les dissimuler afin de ne pas être accusée par son entourage. Cela accroît davantage le risque de morbidité. L'infidélité est une croyance qui est difficilement contredite dans la mesure où il est difficile de la vérifier aisément et donc de faire la part des choses entre les croyances traditionnelles et les connaissances médicales.

Des croyances bien ancrées

Est-ce que le vécu permet de remettre en question cette conviction? Est-ce que les femmes qui ont déjà connu des difficultés lors d'une grossesse précédente revoient à la baisse le poids accordé à la tradition? En général, les femmes qui ont déjà eu des difficultés sont 12% plus nombreuses à anticiper des risques pour leur future grossesse. Mais, celles qui croient en l'influence de l'infidélité ne modifient pas leur perception, même après avoir eu des complications.

Les traditions restent bien ancrées et ne sont pas remises en cause par l'apprentissage que pourrait engendrer l'expérience. Les femmes continuent de penser - ou du moins agissent dans ce sens - qu'elles peuvent sous-estimer les risques maternels et éviter le suivi maternel qui en découle, sans conséquence pour leur santé.

Les restrictions dans l'accès à la contraception et les croyances traditionnelles sont des barrières considérables à l'adoption de bonnes pratiques pour réduire la mortalité maternelle. Aussi, la mise en place de service de santé reproductive par le gouvernement n'est pas suffisante pour que les populations acceptent et s'accommodent directement à la médecine moderne. C'est pourquoi les auteures montrent que des mesures éducatives doivent accompagner les offres de soin afin de diffuser les connaissances. Ces campagnes d'information doivent cibler les hommes et les femmes afin que celles-ci puissent enfin avoir le contrôle de leur corps.



1 Selon la Banque Mondiale, en 2015, dans les pays développés, le risque de décès maternel est de 1 sur 4900 contre 1 sur 180 dans les pays en développement. C'est à dire la probabilité qu'une jeune femme décède un jour d'une cause liée à la grossesse ou à l'accouchement

2 Ashraf N., Field E., Lee J., 2012, « *Household Bargaining and Excess Fertility : An Experimental Study in Zambia* », American Economic Review, 104(7), 2210-2237

3 Ashraf N., Field E., Lee J., 2012, « *Household Bargaining and Excess Fertility : An Experimental Study in Zambia* », American Economic Review, 104(7), 2210-2237

Habiba Djebbari
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 4 déc. 2019

Au Mali, la population se saisit des problèmes d'assainissement



2 milliards d'humains n'ont pas accès à des toilettes basiques. Bien qu'il s'agisse d'une urgence sanitaire, les réponses apportées ne sont pas toujours efficaces. En intégrant les communautés au projet d'assainissement de la région de Koulikouro, au Mali, les chercheurs Alzua et Djebbari, montrent que les individus acquièrent des latrines à travers le changement collectif de pratiques.

Référence : Pickering A., Djebbari H., Lopez C., Coulibaly M., Alzua M., 2015, « *Effect of a community-led sanitation intervention on child diarrhoea and child growth in rural Mali : A cluster-randomised controlled trial* » The Lancet Global Health, 3, 701-711.

« *L'assainissement est plus important que l'indépendance.* » Gandhi. Et pour cause, les sanitaires sont un gage de bonne santé, d'hygiène et de dignité. Dans les pays en voie de développement, leur accès est encore très limité, surtout dans les villages. 70% de la population concernée habite dans les zones rurales des pays les plus pauvres. En étudiant la région de Koulikoro au Mali, les chercheuses Habiba Djebbari, María Laura Alzúa et leurs co-auteurs offrent les premières preuves scientifiques d'une amélioration de la croissance pondérale des enfants résultant de la mise en œuvre d'un programme d'assainissement. Elles prouvent notamment que ce programme a réussi à réduire les retards de croissance chez les enfants en bas âge. Leur analyse se base sur des mesures anthropométriques (taille et poids des enfants vis-à-vis de leur âge). Ce sont autant d'indicateurs de bonne santé et de bonne nutrition qui montrent que l'utilisation de toilettes, même rudimentaires, contribue à améliorer le bien-être des enfants. Pour ce travail, les chercheuses ont reçu le *Best UNICEF Research Award 2015*¹.



Réunion de sensibilisation de la population dans un village de la région de Koulikouro, au Mali, 2009

Santé, sans toilettes ?

Une part considérable de la population malienne, surtout dans les zones rurales, n'a pas accès à des toilettes convenables et pratique encore la défécation à l'air libre. Cette pratique contamine les eaux et les sols et facilite la prolifération des

bactéries et germes pathogènes. L'accès aux soins est limité, les soins eux-mêmes sont très coûteux et souvent inefficaces. Au Mali, plus d'un enfant sur huit meurt avant l'âge de cinq ans. L'amélioration des conditions de salubrité est indispensable pour prévenir les maladies. C'est pourquoi le gouvernement du Mali a fait de l'hygiène et de l'assainissement une de ses priorités.

Un problème trop souvent évacué

Cas d'école, le Mali n'en est pourtant pas un cas isolé. Dans beaucoup de pays en développement, l'accès aux latrines est un sujet sensible. L'enjeu a beau être de taille, il est trop souvent évacué des préoccupations. Entre tabous et dégoûts, beaucoup détournent le regard. De nombreux programmes internationaux s'y désintéressent, privilégiant ainsi l'éducation ou l'assurance maladie, par exemple. Parmi les programmes labellisés WASH « *Water, Sanitation and Hygiene* » (eau, assainissement et hygiène), le second volet est souvent mis sous silence au profit des deux autres.

Pour Gérard Payen, membre du conseil pour l'eau du Secrétaire général des Nations Unies, « c'est une question taboue, surtout dans l'enceinte majestueuse des Nations unies où aucun représentant de pays n'a envie de raconter ses problèmes de toilettes et d'eaux usées ». En plus d'être taboue, les approches choisies ne sont pas toujours efficaces. Pour l'être, elles requièrent une expertise et une adaptation aux réalités du terrain.

Comment assurer des W.C. pour tous ?

Dans un article à paraître, les chercheuses tentent d'expliquer pourquoi le programme d'assainissement malien a réussi à atteindre son objectif d'amélioration de la couverture sanitaire dans les zones rurales de Koulikoro quand de nombreux autres programmes ont failli. Le programme « Inde propre », programme-phare du Premier ministre Modi, lancé en 2014, consiste à fournir une aide à la construction de toilettes à travers le pays. Mais un nombre important d'installations ont été délaissées, parce qu'impraticables ou en inadéquation avec les croyances et habitudes communales².

Pour assurer un assainissement adéquat, différentes approches ont été testées, avec des succès mitigés. Certains programmes offrent des subventions pour que les individus se dotent de latrines. D'autres forment des maçons qui interviennent dans les villages pour construire les installations sanitaires. Dans le programme malien étudié, ce sont les populations elles-mêmes qui s'acquittent de cette tâche. Les travailleurs sociaux réalisent une demi-journée de sensibilisation autour des problèmes sanitaires liés à la défécation à l'air libre et offrent des directives générales sur la conception de toilettes basiques.³

Dans l'étude, 18 mois après cette demi-journée d'intervention, les villageois sont deux fois plus nombreux à posséder et utiliser des toilettes privées en comparaison aux villages du groupe témoin, et la pratique de défécation à l'air libre a été réduite de moitié. Comment peut-on expliquer ce succès ?

Entre us, coutumes et nouvelles techniques

Il ne suffit pas de planter quelques latrines ici et là pour que les populations les utilisent. Dans certaines régions, les pratiques ou les croyances sont tenaces. Pour que les solutions apportées fonctionnent, il faut savoir s'adapter aux différents contextes. Dans l'Inde des moussons, par exemple, les conditions climatiques entravent l'adoption des latrines par les habitants, qui doivent les maintenir en état en les vidant fréquemment.



Réunion de sensibilisation de la population dans un village de la région de Koulikouro, au Mali, 2009

De plus, selon certains préceptes hindous, faire ses besoins à l'intérieur des maisons est impur. Au-delà de la météo, les traditions ont la vie dure et entravent l'adoption de nouveaux comportements.

Une des particularités du programme au Mali est de partir de la communauté pour amorcer les changements. Au lieu de projets d'investissement en infrastructures sanitaires, les problèmes d'assainissement sont pensés dans et par la communauté. C'est une approche qui met en commun les apports de diverses disciplines (environnement, santé publique, sciences sociales) et qui inclut et implique les Maliens dans le processus de changement.

Lors de la demi-journée de sensibilisation, beaucoup ont spontanément souhaité devenir propriétaires de leurs toilettes, un engagement qui s'est traduit dans les jours qui ont suivi par la construction de sanitaires par une majorité d'entre eux. L'enquête de suivi, 18 mois après l'intervention, souligne que cet engagement est gage d'utilisation et de soutenabilité.

« Dame pipi » ?

L'installation de sanitaire n'a pas que des implications sur la santé. Disposer de toilettes préserve les individus en leur offrant intimité et dignité. Pour les femmes, ces enjeux acquièrent une toute autre dimension. Souvent restreintes dans leur liberté ou menacées dans leur intégrité, la question des toilettes induit celle de leur sécurité. Pour se protéger, les femmes partent en groupe faire leurs besoins. Dans certaines régions en Inde par exemple, les femmes sont contraintes par les normes sociales à rester au sein du domicile familial et c'est une de leurs rares occasions de socialisation. Ce n'est pas tout de savoir que leur situation sanitaire peut être améliorée, il faut aussi s'assurer de leur adhésion au changement de pratique.

Pourquoi ce succès malien ?

Dans leur étude, les auteurs comparent les résultats obtenus entre villages cibles et non cibles. Dans les deux cas, les Maliens ne manquent pas d'information sur les risques relatifs au manque d'hygiène. Toutefois, le programme leur fait réaliser qu'installer ou rénover des latrines privées est faisable à faible coût et donc accessible à tous.

Ainsi, ils sont plus nombreux à croire en leur capacité à trouver des solutions à faible coût, ce qui a une conséquence directe sur l'acquisition effective de toilettes privées. Son action ne s'arrête pas là. Pour le programme malien, la construction de toilettes n'est pas une fin en soi, mais un moyen de créer des communautés sans défécation à l'air libre. Il agit aussi sur les normes sociales en matière de défécation, en stigmatisant la défécation à l'air libre, et en augmentant le coût porté par ceux qui ne les respectent pas.

En offrant un forum public pour discuter de ces questions sans tabou, le programme permet à tous d'avoir une meilleure connaissance de l'état sanitaire de leur village et de l'impact que leur choix a sur le bien-être des autres. Le problème classique du resquilleur est contrecarré par le changement de la norme sociale : plus il y a d'individus qui se saisissent de l'urgence à agir, plus la gratification de chacun au changement est grande. Ainsi, un petit changement dans les croyances peut faire basculer la norme au sein du groupe entier. Et c'est là l'objectif même de ce type de politique de « total sanitation » : que la totalité des villageois cesse de déféquer à l'air libre.



Construction de latrines dans un village de la région de Koulikouro, au Mali, 2009

Des toilettes soutenables

L'enjeu de l'assainissement est de construire des systèmes pérennes et acceptés par la population. Non seulement il faut s'adapter aux conditions climatiques et culturelles, mais il faut aussi interroger le comportement des populations en réponse aux différentes solutions proposées. L'économie, dans son approche expérimentale, est d'une aide précieuse pour répondre à ces questions. En évaluant le problème à travers une approche interdisciplinaire où ingénieurs en environnement, spécialistes en santé publique et économistes se rencontrent, la problématique est mieux cernée, tant sur le papier que dans les faits.

Il reste maintenant à savoir si l'expérience malienne continue à porter ses fruits. C'est une des questions en suspens pour les chercheurs qui envisagent de retourner sur le terrain pour vérifier la soutenabilité de telles politiques. Pour eux, il est primordial que ces programmes montrent leur efficacité dans le temps, car c'est en modifiant les pratiques et les usages des habitants que la santé et l'hygiène seront assurées. De telles actions ne peuvent avoir de répercussions sur le développement social et économique qu'à long terme. Que se passe-t-il alors, lorsque l'eau a coulé sous les ponts ?

Enquête en terres inconnues

Enquêter sur un terrain étranger n'est jamais chose aisée. L'équipe est aussi constituée de chercheurs locaux organisés en Think Tank, facilitant entre autres les échanges avec les acteurs de terrain et le rendu de la recherche. Le programme lui-même est soutenu par l'UNICEF et mis en œuvre par le gouvernement du Mali au travers de son Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable et facilité par des intervenants locaux.

Avant et après la mise en œuvre de l'intervention, les auteurs ont collecté des données sur les pratiques liées à l'utilisation des latrines et à la défécation en plein air. Pour ne pas biaiser les résultats, les auteurs ont préféré faire appel à des équipes locales. Un travail de formation à l'enquête et à l'observation a été mené pendant trois semaines. Pour compléter les données d'enquête qui peuvent souffrir de biais de report, les enquêteurs ont réalisé des observations dans chaque latrine pour évaluer leur utilisation.

Enfin, il faut parfois faire face aux différents contextes et à l'instabilité de certains terrains étrangers. Au cours de l'enquête, les villages maliens situés au nord de la zone d'étude étaient proches de zones de guerre et les auteurs ont dû reporter leur collecte de données finale, qui s'est finalement réalisée 18 mois après l'intervention de sensibilisation.

1 « *Best of UNICEF Research 2015* », UNICEF Office of Research, Florence.

2 Spears D., Coffey D., 2017, « *Where India Goes : Abandoned Toilets, Stunted Development, and the Costs of Caste* », Harper Collins

3 Une condition nécessaire assurée par des toilettes basiques est la séparation des déchets pour prévenir la contamination.

Renaud Bourlès
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE,
Centrale Marseille)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 8 janv. 2020

Une relation ambivalente entre sida et éducation ?



Alors que l'Afrique subsaharienne connaît les plus forts taux de SIDA au monde, les systèmes sociaux de santé peinent à se démocratiser et l'inégalité d'accès aux soins persiste. Renaud Bourlès, Bruno Ventelou et Maame Esi Woode montrent qu'au-delà des effets directs liés aux conséquences de la maladie, l'épidémie influence également l'éducation des enfants, via le comportement des parents face au risque de la contracter.

Référence : Bourlès R., Ventelou B., Woode M-E., 2017 : *Child Income, Appropriations as a Disease-Coping Mechanism : Consequences for the Health-Education Relationship*
The Journal of Development Studies.

Le SIDA représente la première cause de mortalité chez les adultes de 15 à 59 ans en Afrique. Dans la région subsaharienne, c'est une véritable trappe épidémiologique : en plus des conséquences sanitaires et humaines, il barre la route à la croissance économique. L'épidémie de VIH a aussi des conséquences sur l'éducation en privant de ressources financières et humaines les écoles locales. En 2000, 85 % des 300 décès d'enseignants actifs en République centrafricaine étaient causés par le SIDA. Au-delà, les parents malades pourraient ne plus être en mesure d'envoyer leurs enfants à l'école par manque d'argent. Et en cas de décès, les enfants se trouvent dans une situation de vulnérabilité extrême. De nombreuses études ont prouvé l'impact du SIDA sur l'éducation des enfants. Selon une évaluation de l'UNICEF, la fréquentation des écoles conventionnelles est plus faible dans les pays africains avec forte prévalence du VIH (11% ou plus) et les filles sont particulièrement touchées. L'enquête menée par Renaud Bourlès, Bruno Ventelou et Maame Esi Woode montre que ces données pourraient être rediscutées.

Risque et réalisation du risque

Les auteurs étudient 105 régions réparties sur 12 pays d'Afrique subsaharienne à travers une approche économétrique. Dans leur enquête, ils distinguent les parents qui sont diagnostiqués positifs de ceux diagnostiqués négatifs. En effet, l'environnement social et sanitaire affecte le choix des parents non atteints d'envoyer ses enfants à l'école. Comment ce choix peut-il être influencé par la prévalence de SIDA dans la région ? Autrement dit, est-ce qu'une plus forte prévalence induit des changements dans l'éducation des enfants de parents non porteurs ? À première vue, les résultats de l'étude économétrique peuvent paraître paradoxaux. Plus la prévalence de SIDA est forte dans les régions rurales, plus les parents qui ne l'ont pas envoient leurs enfants à l'école¹. Cet effet est d'autant plus fort à mesure qu'on se rapproche de l'origine géographique de l'épidémie.

En Afrique de l'Est, le sida est beaucoup plus prégnant dans les esprits qu'en Afrique de l'Ouest, où la prévalence VIH est moindre. Les auteurs supposent que les parents connaissent la prévalence du SIDA dans leurs régions. Leur choix est interprété comme un moyen pour les parents non porteurs d'anticiper les conséquences budgétaires du traitement de la maladie. D'un autre côté, ceux qui sont atteints par la maladie retirent leurs enfants de l'école par manque d'argent. Les économistes préconisent de distinguer l'effet causé par la prévalence (la probabilité de contracter la maladie) de celui de la réalisation du risque (le fait de contracter la maladie). Les études macroéconomiques et la plupart des enquêtes réalisées par les instances ou organismes internationaux, étudient dans le même

temps les personnes HIV+ et HIV- pour montrer que le SIDA a des conséquences négatives sur l'éducation. Pourtant les auteurs montrent que ceux qui ne sont pas atteints scolarisent davantage leurs enfants. En incluant les individus non malades, ces enquêtes pourraient sous-estimer l'effet du SIDA sur l'éducation.



Appropriation du revenu des enfants

Dans les zones rurales, le temps d'éducation des jeunes enfants s'accroît donc avec le risque de contracter la maladie. Si de prime abord la relation peut paraître contre-intuitive, l'économiste interprète l'investissement dans l'éducation des enfants comme une garantie contre les conséquences des risques maladie. En l'absence de système d'assurance maladie formels, l'éducation peut remplir une fonction d'assurance face aux risques de SIDA, car les enfants, une fois diplômés, soutiennent économiquement les parents. L'analyse économique se base sur le concept « d'appropriation » du revenu des enfants par les parents pour caractériser le « droit » que les parents invoquent à propos du revenu de leurs enfants. Celui-ci varie en fonction de leur santé ou conditions matérielles et financières. C'est une manière d'interpréter les échanges monétaires informels qui remplacent parfois les transferts sociaux formels des systèmes occidentaux. Alors qu'en Europe, l'assurance-santé permet à tous les individus sans condition de revenu de se soigner, en Afrique les infrastructures et aides sociales manquent pour répondre aux problèmes de santé de la population.

De nombreux travaux montrent que « l'appropriabilité » est d'autant plus importante dans le milieu rural. Dans l'étude, la relation positive entre prévalence et éducation est seulement visible dans les zones rurales (et pour les jeunes enfants, jusqu'à 17 ans). Une fois qu'ils arrivent à l'Université, les parents ont de moins en moins leur mot à dire. Dans les villes, la relation s'inverse et la prévalence de la maladie a un impact négatif sur l'éducation. Ici, l'éducation ne sert plus en tant qu'assurance-maladie, mais elle est influencée par les contraintes de revenus.

Une question de normes ?

Les normes africaines aspirent à un partage ou à une redistribution fréquente du revenu des enfants vers les parents. À contre-courant des imaginaires africains pour les Européens, percevoir des revenus n'induit pas de les investir dans les rapports familiaux ou dans son entourage proche. Or, dans beaucoup de pays africains, le rapport à l'enrichissement personnel est différent. L'économie du développement

a souligné combien les relations interpersonnelles et la solidarité produisaient de la redistribution des richesses entre les agents économiques. L'entraide du tissu social ou familial s'apparente parfois à ce qu'en Europe, les États-providence ont appelé l'assurance chômage, retraite ou maladie. Dans cette droite ligne, le revenu des migrants africains est en partie versé sous forme de transferts monétaires à leur famille restée au pays. Le total de ces virements atteint des sommes très importantes, qui en font la deuxième source de financement des pays en développement, bien avant l'aide publique internationale, allant, selon les pays, de 80% à 750% de plus.

La santé, secteur prioritaire d'intervention pour le développement ?

Cette entraide est largement justifiée par l'urgence de la situation à laquelle font face les familles africaines. Certes, pour répondre aux conséquences causées par le VIH sur la santé, le développement et l'éducation, la communauté internationale s'est engagée massivement dans des programmes de traitements antirétroviraux. L'aide en matière de santé s'est fortement accrue en passant de 5,6 milliards de dollars en 2001 à 35,2 en 2014, selon l'Université de Washington. Mais beaucoup reste à faire pour permettre aux ressortissants des pays en développement de bénéficier d'un accès aux soins véritablement satisfaisant.

Le manque d'infrastructures étatiques et de systèmes sociaux ainsi que l'ampleur de la crise sanitaire qui atteint les zones d'Afrique subsaharienne conduisent les populations à s'organiser autrement. Face à ces lacunes, les transferts informels et intergénérationnels sont parfois l'unique solution pour se soigner. Mais, comme le montrent les économistes, en fonction de la situation, « l'appropriation » du revenu des enfants peut avoir des conséquences inattendues. L'effet induit par le sida sur l'éducation doit donc être étudié avec attention, pour distinguer prévalence et maladie.

1 Les auteurs réalisent de nombreux contrôles pour éviter de biaiser les résultats par d'autres variables. Par exemple, ils tentent de réduire au maximum l'hétérogénéité de leur échantillon. Les douze pays présentent en effet des caractéristiques très différentes tant dans leur système éducatif que social et sanitaire. Il faut prendre en compte ces propriétés pour éviter qu'elles influencent l'analyse.

Thomas Seegmuller
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Aurore Basiuk
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 18 mars 2020

Comment raviver la flamme entre écologie et économie ?



Dans un monde où le changement climatique est un sujet brûlant, il faut des États peu frileux pour mettre en place des politiques environnementales ambitieuses. Pourtant le coût de ces politiques refroidit les États dont la dette publique s'est enflammée depuis la crise de 2008. Dans ce contexte, comment conjuguer économie et écologie ? C'est à cette question que s'intéressent les économistes Mouez Fodha, Thomas Seegmuller et Hiroaki Yamagami.

Référence : Fodha M., Seegmuller T., Yamagami H., 2018, « *Environmental Tax Reform under Debt Constraint* », *Annals of Economics and Statistics*, 129, 33-52

En 2015, la COP21 à Paris fixe des objectifs pour limiter le réchauffement climatique à 2°C voire 1,5°C. En octobre 2018, le rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Changement Climatique (GIEC) rappelle l'urgence et l'amplitude des mesures à prendre pour atteindre ce but. En 2019, Greta Thunberg, militante écologiste, est élue personnalité de l'année selon le *Time Magazine*.

En 2020, l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économique (OCDE) publie une analyse sur les effets de la taxe carbone sur les entreprises françaises¹. Ce dernier rapport s'inscrit dans le lien entre économie et écologie : une des solutions des économistes pour réduire les gaz à effet de serre est la taxe carbone.

Cette taxe est évoquée pour la première fois dans les accords de Kyoto en 1997, elle entre assez tardivement, en 2014, dans la législation française. Elle s'y présente sous la forme d'une composante carbone et non pas d'une taxe à part entière, qui touche les taxes intérieures de consommation. L'idée est simple : on donne un prix aux émissions de carbone que l'on mesure en tonne de CO₂. Cette taxe doit augmenter chaque année pour à terme encourager la diminution de la production de CO₂. Le prix de la tonne est passé de 7 euros en 2014 en France à 44,60 euros en 2018.

La « taxe carbone » a beaucoup fait parler d'elle en France puisqu'elle est à l'origine du mouvement des gilets jaunes. Ce mouvement social a commencé suite à l'augmentation tangible du prix de l'essence. En effet, la taxe carbone augmente dans le temps. Elle était jusque-là passée inaperçue, car compensée par le bas prix du baril de pétrole.

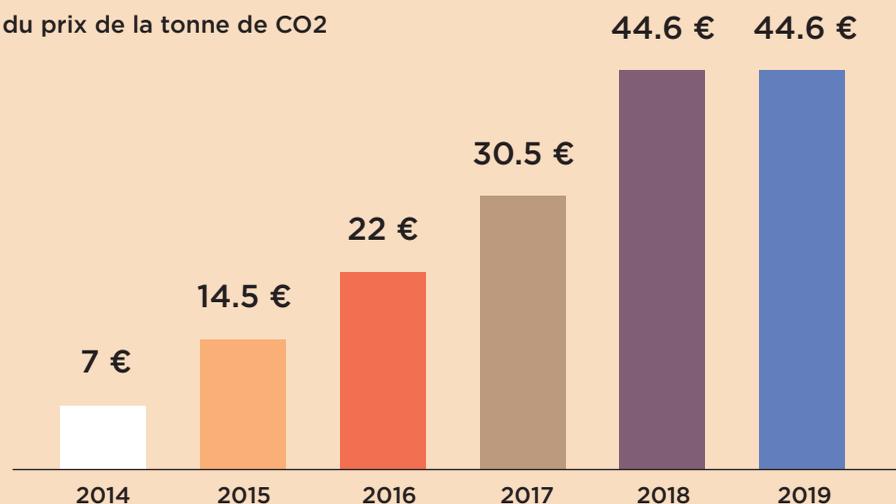
En réponse au mouvement social, le gouvernement a choisi de ne pas augmenter cette « taxe carbone » en 2019. Mouez Fodha, Thomas Seegmuller et Hiroaki Yamagami expliquent que c'est là un des grands problèmes de toutes les fiscalités vertes (taxes et impôts à visée environnementale).

Elles ont un coût immédiat très important faisant flamber les dépenses au moment de leur application. Nos modes de vie changeant lentement vers des pratiques plus écologiques, il faut du temps pour que ces coûts s'atténuent. Ajoutons à cela que les effets de ces politiques s'observent seulement sur le long terme et on comprend pourquoi l'écologie ne fait pas bon ménage avec l'économie.

LA TAXE CARBONE EN FRANCE

Source : OECD (2016), Effective Carbon Rates: Pricing CO2 through Taxes and Emissions Trading Systems, OECD

Évolution du prix de la tonne de CO2



ET DANS LE MONDE

41 pays

responsables de

80%

des émissions mondiales
de carbone

14,8 €

Prix moyen de la tonne
de carbone en 2015
dans ces pays

30 €

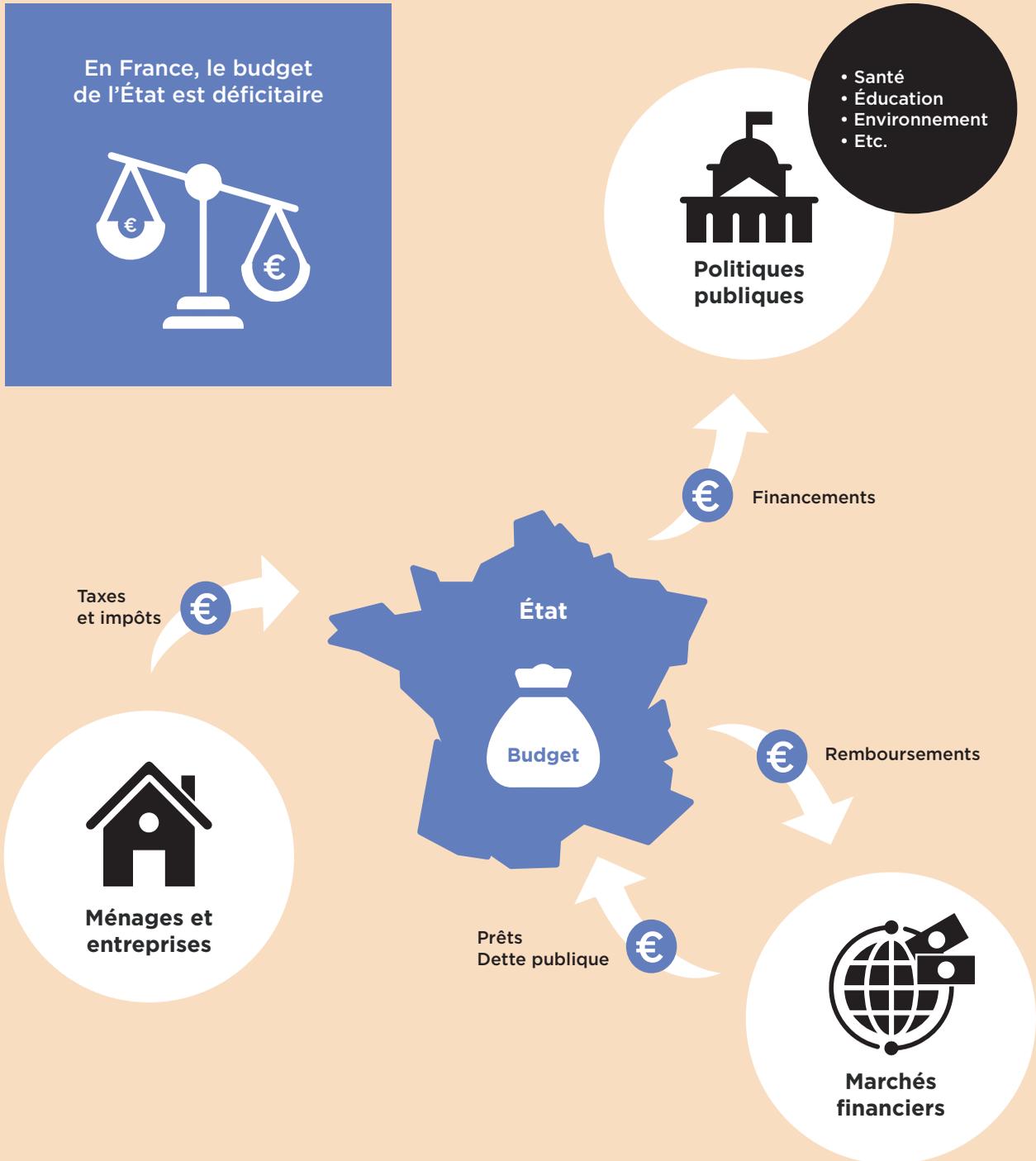
Coût des dommages
d'une tonne de carbone
sur l'environnement

Écologie et économie : irréconciliables ?

C'est la question que se sont posée Mouez Fodha et Thomas Seegmuller dans une série d'articles qui explorent les liens entre fiscalités vertes et dette publique. Dans un article de 2018 rédigé avec Hiroaki Yamagami, ils montrent, à travers une analyse théorique, qu'il est possible de combiner à la fois une politique fiscale environnementale et une croissance économique. Dans leur article, les trois chercheurs s'interrogent sur la possibilité de mettre une place une taxe environnementale sur la production semblable à la taxe carbone actuelle sur la consommation. Cette taxe aurait deux objectifs précis : améliorer la qualité de l'environnement et augmenter la consommation.

Le modèle de l'article est proche de notre réalité. L'État y réalise des politiques publiques financées par deux moyens : les taxes et impôts que l'État perçoit et la dette publique. Par exemple, la « taxe carbone » a rapporté à l'État français 6,4 milliards d'euros en 2017. Dans le modèle on représente la qualité de l'environnement comme un capital, c'est à dire quelque chose pouvant s'accumuler, une sorte de réserve d'environnement non polluée qui peut être augmentée par des politiques publiques. La « taxe carbone » par exemple a permis une diminution de 5% des émissions de CO2 en France en 2018 d'après l'OCDE², on peut donc dire qu'elle a augmenté le stock de qualité de l'environnement.

FINANCEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES



Taxer plus pour taxer moins

Augmenter la qualité de l'environnement passerait par deux actions de l'État : des politiques publiques écologiques améliorant fortement la qualité de l'environnement et une taxe environnementale sur les activités produisant de la pollution. L'État taxe aussi les ménages sur les revenus du travail. La nouvelle taxe verte rapporte beaucoup plus que la taxe sur les revenus, on dit qu'elle touche une plus grande assiette : les entreprises par exemple vont la payer alors qu'elles n'étaient pas concernées par la taxe sur le revenu. Ces nouveaux revenus de l'État lui permettraient de baisser la taxe sur les revenus et par conséquent d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages.

Alternativement, si la consommation augmente comme c'est le cas dans le modèle, l'État pourrait choisir de ne pas réduire la taxe sur les revenus des ménages, mais d'utiliser les revenus de la nouvelle taxe environnementale pour réduire la dette publique. La réduction de la dette publique est un investissement à long terme. C'est actuellement un des enjeux des politiques économiques : la réduire grâce à des fiscalités vertes est un argument de poids en leur faveur. Dans les deux cas, le pari est gagné : on a réussi à mettre en place une taxe environnementale et à augmenter à la fois la qualité de l'environnement et la qualité de l'économie.

Retour à la réalité

Si ce modèle est optimiste sur la possibilité de politiques fiscales vertes de grande ampleur, il est plus facile de théoriser que d'appliquer. Le modèle, bien que proche de notre monde, repose sur des politiques publiques très efficaces pour améliorer la qualité de l'environnement. Or il est difficile de juger de la qualité des politiques publiques en la matière, surtout que dans les faits ce n'est pas la seule politique des gouvernements.

Enfin, l'actualité politique montre que la levée de taxes environnementales ne doit pas se faire au détriment de considérations sociales. Il faut que ces taxes s'intègrent dans un projet cohérent pour que le coût de la politique n'accable pas seulement les ménages. La « taxe carbone » française, étant seulement une composante carbone, elle est sujette à de nombreuses exonérations comme les transports aériens intérieurs ou le gazole non routier ce qui la rend facilement critiquable et lui laisse une grande marge d'amélioration.

Si le chemin est encore long avant d'atteindre les objectifs climatiques de la COP21, Mouez Fodha, Thomas Seegmuller et Hiroaki Yamagami montrent une chose : il est parfois possible d'avoir à la fois des politiques environnementales ambitieuses et une économie florissante.

1 Dussaux, D. (2020), « *Les effets conjugués des prix de l'énergie et de la taxe carbone sur la performance économique et environnementale des entreprises françaises du secteur manufacturier* », OCDE, n° 154, Éditions OCDE.

2 Dussaux, 2020

Marwân-al-Qays

Bousmah

Enseignant-chercheur

(SESSTIM/ORS)

Jean-Baptiste

Simon Combes

Enseignant-chercheur

(EHESP)

Mohammad Abu-Zaineh

Enseignant-chercheur

(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique

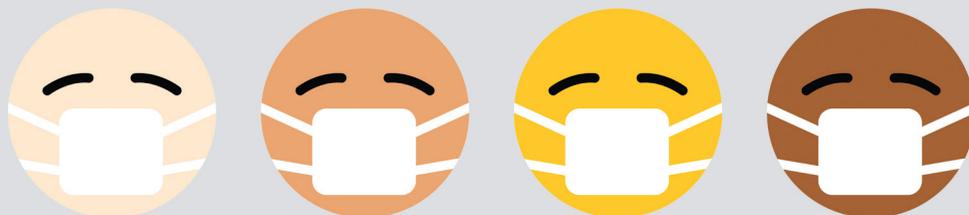
Journaliste scientifique

(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 13 mai 2020

Immigrés et nationaux : tous égaux face à la santé ?



Même si les immigrés arrivent en Europe avec une meilleure santé que celle des nationaux, leur séjour dans le pays d'accueil les handicape davantage. Selon Marwân-al-Qays Bousmah, Simon Combes et Mohammad Abu-Zaineh, plus la durée de ce séjour est longue, plus leur santé se détériore. Au-delà du tissu social, les discriminations s'immiscent-elles jusque dans les tissus corporels ?

Référence : Bousmah M.-a.-Q., Combes J.-B.S., Abu-Zaineh M, 2019, « *Health differentials between citizens and immigrants in Europe: A heterogeneous convergence* », *Health Policy*, 123(2), 235-243

À leur arrivée en Europe, les immigrés sont généralement en meilleure santé que les citoyens nationaux. Bien que ce résultat puisse bousculer l'imaginaire collectif de la migration, il s'explique, selon les chercheurs, par un « biais de sélection ». « N'est pas migrant, qui veut l'être », développe l'économiste Simon Combes. Se lancer requiert des aptitudes physiques et une bonne dose d'efforts pour entamer les démarches. Ainsi, selon les auteurs Mathieu Ichou et Matthew Wallace, les immigrés sont majoritairement mieux éduqués que le reste de la population dans leur pays d'origine¹. Une meilleure éducation va de pair avec une meilleure santé, ce qui explique ce « filtre » au départ migratoire, dans la majorité des cas. Cet « effet de santé positif » de la migration permet de comprendre les différences entre immigrés et nationaux. Les économistes Marwân-al-Qays Bousmah, Simon Combes et Mohammad Abu-Zaineh ont d'ailleurs conclu au même résultat en étudiant plus de 100 000 individus de plus de 50 ans dans 19 pays européens.

Prise de température

Bien sûr, certaines routes migratoires sont chaotiques et dangereuses. D'ailleurs, les chercheurs ne sont pas unanimes sur cet effet positif qui reste variable selon le contexte et l'époque. Une étude de Berchet et Jusot² montre que l'effet se vérifie pour les immigrés qui se sont installés avant la crise économique du milieu des années 1970. Dans leur article, Marwân-al-Qays Bousmah, Simon Combes et Mohammad Abu-Zaineh étudient une population âgée de 50 et plus suivie entre 2004 et 2013.

Parmi cette population, les immigrés sont arrivés dans le pays d'accueil en grande partie entre 1960 et 1980. Chaque vague migratoire a donc ses propres particularités et ces conclusions ne peuvent donc être transposées à la période actuelle. Au-delà de l'époque, l'origine influence aussi le résultat final en définissant les motivations à l'émigration et en donnant lieu à des parcours migratoires plus ou moins semés d'embûches. Mais si la santé des immigrés est meilleure par rapport à celle des nationaux au moment de l'arrivée en Europe, comment évolue-t-elle par la suite ?

Avoir le mal du pays

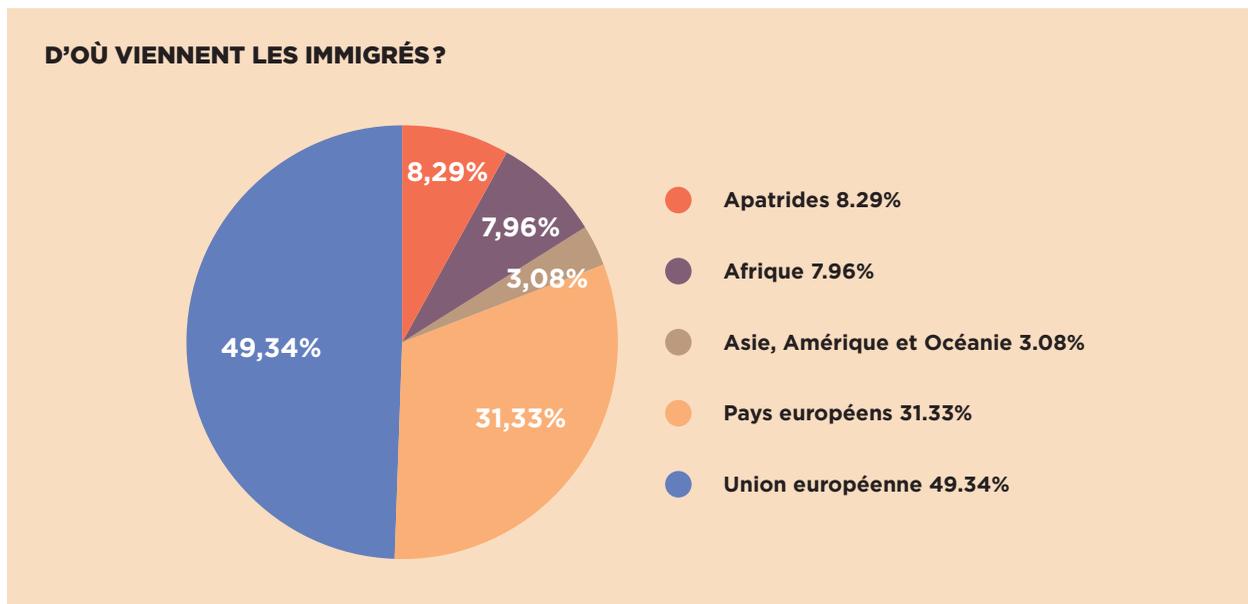
Loin d'être une cure de santé, le séjour dans le pays d'accueil peut entraîner une détérioration/ dégradation de l'état de santé. Les auteurs montrent ainsi que, même s'ils arrivent en meilleure santé, celle-ci se dégrade au fil du temps, jusqu'à rejoindre le niveau de santé des nationaux. Qu'il s'agisse de l'état de santé perçue (après auto-évaluation), de l'indice de masse corporelle, de la survenue de maladies chroniques, de la santé mentale ou encore de la difficulté d'effectuer les activités quotidiennes, toutes ces mesures se détériorent avec la durée de séjour des

immigrés plus rapidement que pour les nationaux. Leur santé se détériore jusqu'à atteindre, après 18 à 21 ans passés dans le pays d'accueil, celle des nationaux. Les immigrés qui restent la plupart de leur vie dans le pays d'accueil ont 11,3% de risque en plus de reporter un mauvais état de santé par rapport à ceux qui sont arrivés récemment. Avec le temps, les immigrés attraperaient-ils le mal du pays ?

Sur 100 000 individus de plus de 50 ans vivant dans 19 pays européens.

Les immigrés récemment arrivés sont généralement en meilleure santé que les nationaux. Mais ceux qui passent la majeure partie de leur vie dans le pays d'accueil ont 11,3% de risque en plus de reporter une mauvaise santé.

Données : étude SHARE, basée sur des échantillons de 2004 à 2013



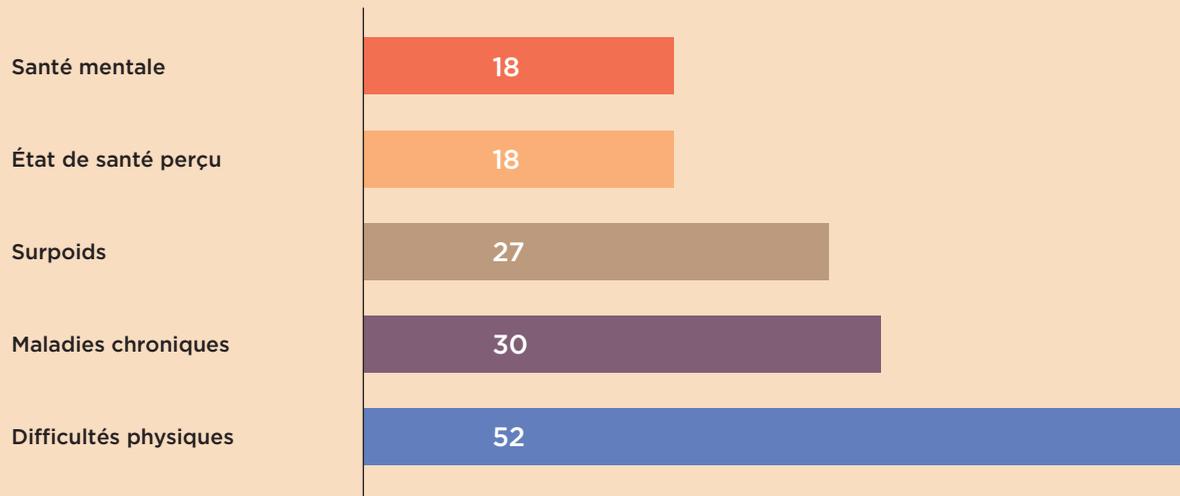
Dis-moi d'où tu viens, je te dirais si tu vas bien

L'état de santé évolue différemment selon le pays d'origine des immigrés. Même si globalement, ils arrivent en meilleure santé, la richesse de leur pays d'origine (au sens de l'Indice de Développement Humain, IDH) a un impact sur l'importance de la détérioration de leur santé. Les auteurs se penchent donc sur les différences qui existent entre pays à IDH élevé et pays à IDH faible. En évitant la comparaison pays par pays, cette approche ne tombe pas dans le biais culturaliste qui conduirait à essentialiser les différences observées en les considérant liées à la nationalité des immigrés, et donc, à la culture de ceux-ci.

Plus le pays d'origine est pauvre, plus la santé de l'immigré se détériore rapidement et rejoint l'état de santé des nationaux. Par exemple, les immigrés originaires de pays à faible IDH auraient tendance à développer des maladies chroniques plus rapidement que ceux qui viennent de pays à IDH élevé. Cela n'a rien de surprenant pour les auteurs : ces derniers sont en effet plus nombreux à occuper des postes peu qualifiés, aussi appelés « 3D jobs » pour « dirty, dangerous and demeaning » (malsains, dangereux et dégradants).

LA SANTÉ DES IMMIGRÉS SE DÉTÉRIORE AVEC LA DURÉE DU SÉJOUR DANS LE PAYS D'ACCUEIL ET PASSE EN DESSOUS DE CELLES DES CITOYENS NATIONAUX APRÈS ENVIRON (EN ANNÉES) :

Données : étude SHARE, basée sur des échantillons de 2004 à 2013



Le malade imaginaire, discriminé ?

En bonne santé à l'arrivée et disposant de systèmes médicaux avancés : tout porte à croire que les immigrants devraient conserver la différence qui s'observe avec les nationaux. Pourquoi, lorsqu'ils s'établissent longtemps, voient-ils leur santé se détériorer davantage ? Nous ne sommes pas tous égaux face à la santé. La discrimination et le racisme s'inscrivent dans les corps. En termes de soin et de conditions de vie, le parcours de santé des immigrants s'avère plus chaotique. Les droits et les avantages sociaux s'appliquent de façon asymétrique entre nationaux et immigrants. Et le système d'accès aux soins pourrait bien être davantage émaillé si l'on en croit les récentes orientations gouvernementales concernant la Protection Universelle Maladie (PUMa), anciennement CMU. Cette PUMa permet aux demandeurs d'asile de disposer de la sécurité sociale. L'exécutif prévoit d'introduire un délai de trois mois avant que le demandeur ne puisse accéder à cette aide pour éviter les « touristes médicaux ». Une disposition qui allongerait les démarches et rendrait le parcours de santé encore plus long et compliqué pour les étrangers. La détérioration plus rapide de la santé des immigrants jette la lumière sur ces « deux poids deux mesures » existant dans le système de santé ou agissant sur les conditions de vie des immigrants (au travail, dans le logement...). En pointant du doigt ces inégalités, les auteurs ajoutent que la santé touche au domaine de la justice sociale tout comme de l'économie. Une population en bonne santé contribue à la croissance tandis que les maladies génèrent des dépenses liées aux soins et aux traitements. A termes, le vieil adage « il vaut mieux prévenir que guérir » n'a, lui, pas pris une ride.

1 Les auteurs utilisent l'enquête Trajectoire et Origines (TeO) combinées avec des données qui donne le niveau d'éducation médian des pays d'origine et qui permet de positionner les immigré.e.s présents dans TeO s'il/les sont au-dessus ou en dessous de ce niveau. Ichou Mathieu, Wallace Matthew, 2019, « *The Healthy Immigrant Effect : The role of educational selectivity in the good health of migrants* », Demographic Research, 40, 4, p.61,94.

2 Berchet C, Jusot F. 2012, « *Inégalités de santé liées à l'immigration et capital social : une analyse en décomposition.* » Économie Publique, 24-25:73-100.

Raouf Boucekkine
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Claire Lapique
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 27 mai 2020

Quelle est la meilleure stratégie face au COVID ?



Les mesures de confinement sont-elles efficaces ? Aurait-il fallu tester la population ? Autant de questions qui enflamment le débat public. Les chercheurs Raouf Boucekkine (AMSE / AMU), Josselin Thuilliez (CNRS / CES) et Jérôme Adda (Bocconi, Milan) ont mis au point le projet « ECOVID-19 » pour y répondre et évaluer l'efficacité des politiques publiques françaises face à la crise actuelle. En revenant sur ses travaux antérieurs, Raouf Boucekkine montre l'intérêt d'un éclairage économique pour répondre aux crises sanitaires.

Référence : Boucekkine R., Bity Diene B., Azomahou T., 2008, « *Growth Economics of Epidemics: A Review of the Theory* » Mathematical Population Studies, Taylor & Francis Journals, 15(1),1-26.

Boucekkine R., Desbordes R., Latzer H., 2009, « *How do epidemics induce behavioral changes ?* », Journal of Economic Growth, Springer, 14(3), 233-264

Azomahou T. T., Boucekkine R., Diene B., 2016, « *HIV/AIDS and Development: A Reappraisal of the Productivity and Factor Accumulation Effects* » American Economic Review, American Economic Association, 106(5), 472-477

Boucekkine R., Laffargue J-P., 2010, « *On the distributional consequences of epidemics* » Journal of Economic Dynamics and Control, Elsevier, 34(2), 231-245

Si l'épidémie s'est répandue comme une traînée de poudre sur l'ensemble de la planète, les politiques publiques en réponse à la crise sanitaire ont été bien différentes d'un bout à l'autre. En Corée du Sud ou au Japon, la vie semblait presque suivre son cours normal, excepté le respect des mesures barrières par la population ainsi que l'arsenal technologique et la batterie de tests, déployés par le gouvernement. Stratégie qui n'a pas suscité l'intérêt du voisin chinois qui a confiné sa population durant deux mois. En Europe, des mesures similaires se sont mises en place. Parmi ces stratégies multiples, quelles sont celles qui payent le plus ? C'est l'objectif du projet ECOVID-19 qui fait partie des 3 projets en économie retenus par l'Agence Nationale de la Recherche (sur un total de 86, toutes disciplines confondues) suite à son appel Flash Covid-19 de mars 2020.

Véritables tragédies sur le plan humain, les épidémies ébranlent aussi sérieusement le tissu économique. L'épidémiologie économique permet de prendre en compte l'impact des maladies sur l'économie et le comportement de la population face à ces nouvelles données. Cette prise de température est plus qu'utile pour identifier les meilleures réponses à adopter pour enrayer les épidémies tout en réduisant les coûts économiques. En revenant sur ses travaux antérieurs, Raouf Boucekkine nous montre comment cette discipline est éclairante face au défi actuel.

Quels traitements pour quelles maladies ?

C'est d'abord en République Démocratique du Congo que Raouf Boucekkine s'est penché sur le sujet. Une question trottait alors dans sa tête : comment les pandémies peuvent pénaliser le développement ? Terre-mère d'un nombre considérable d'épidémies, et, en particulier du virus du SIDA, le Congo-Kinshasa a été un des terrains d'enquêtes privilégiés de l'économiste. Mais au-delà de l'épidémie ravageuse du SIDA, bien d'autres maladies ont secoué le monde. En l'espace d'un an par exemple, la grippe espagnole a tué plus de 40 millions de personnes entre 1918 et 1919 : c'est plus que la Première Guerre mondiale ! Pour prendre en compte

l'hétérogénéité des pandémies, le chercheur a mis au point un modèle englobant, permettant d'étudier des épisodes aux caractères distincts. Pour comprendre leur impact économique, il faut donc d'abord les identifier. Combien de temps dure-t-elle ? Une pandémie comme la grippe espagnole qui foudroie en l'espace de peu de temps n'a pas les mêmes conséquences économiques qu'une épidémie comme celle du SIDA qui s'étend dans le temps.

La première produit un effet de déséquilibre (imbalance effect) ponctuel, mais très fort, qui peut être suivi ou non d'une reprise. En effet, dans le régime néoclassique, après un choc comme une guerre ou une épidémie on peut observer une accélération de la croissance à court terme qui rattrape des effets du choc négatif initial. Cela marche bien pour les guerres, mais pour les épidémies cela dépend du profil de mortalité induit par la dynamique épidémique.

La seconde peut modifier durablement les comportements socioéconomiques, et peut donc avoir un effet de long terme important¹. Les épidémies récurrentes (ou à plusieurs vagues) comme la peste noire qui ont décimé l'Europe au Moyen-Âge, ou le paludisme en Afrique subsaharienne, peuvent conduire à des trappes de pauvreté, mais peuvent aussi aboutir à un phénomène d'immunisation collective². C'est un débat que l'on retrouve aujourd'hui concernant l'épidémie de Covid-19.

Il faut aussi s'intéresser aux individus qu'elles ciblent : sont-ils âgés, comme dans le cas d'une grippe saisonnière ? Ou, au contraire, comme dans le cas du VIH, plutôt jeunes, constituant ainsi une bonne partie de la population active et en âge de travailler ? Le profil de la mortalité par âge est donc un indicateur crucial de l'impact économique potentiel d'une épidémie donnée.

Des effets secondaires variables

Les épidémies peuvent avoir des conséquences très distinctes sur l'activité économique. Une population en mauvaise santé fait chuter la productivité (effet dit de morbidité) et la hausse de la mortalité réduit l'activité des employés. Mais les conséquences peuvent être plus insidieuses et jouer sur les croyances et les comportements des individus. Ces derniers peuvent par exemple concentrer leurs dépenses sur la consommation de base et la santé, pour reléguer au second plan les investissements.

C'est le cas des pays où les dépenses de santé sont majoritairement privées à défaut d'un système de santé publique inclusif. C'est malheureusement le cas encore de nombreux pays africains. Mais le cas états-unien nous rappelle que ce n'est pas uniquement l'apanage des pays dits sous-développés.

Les conséquences ne sont pas toujours immédiates et peuvent même s'observer après plusieurs décennies. C'est ce que montre Raouf Boucekkine, Théophile T. Azomahou et Bity Diene à propos de l'épidémie de SIDA en Afrique du Sud. Il faut attendre une vingtaine d'années avant que les impacts les plus négatifs sur la croissance ne soient observés³. Il s'agit d'une application empirique de « l'effet Ben Porath ». Selon ce dernier, plus l'espérance de vie est réduite, moins l'éducation est rentable, ce qui réduit l'accumulation de capital humain dans le moyen et long terme, affectant ainsi la croissance.

Face à la crise sanitaire actuelle, ce n'est pas seulement l'épidémie qui tacle l'économie, mais aussi les réponses gouvernementales pour l'endiguer. La fermeture des écoles, les quarantaines, le chômage partiel... ont pour but de réduire les conséquences dramatiques de la maladie, mais elles ont un effet secondaire, et à long terme, peuvent troubler l'économie.

Une épidémie masquée

Difficile d'identifier la meilleure stratégie face à une épidémie qui masque un bon nombre de paramètres. Parce qu'elle est nouvelle, un voile d'incertitude plane sur son impact sur les populations. Sur le plan épidémiologique, de nombreuses questions restent ouvertes. Une part importante de la population infectée pouvant être asymptomatique, il est compliqué d'identifier les individus porteurs sans tester la population. De la même façon, les personnes atteintes de grippe ou de rhum génèrent souvent les mêmes symptômes, de quoi brouiller un peu plus les pistes. Sur le plan politique, difficile d'y voir plus clair, face aux bifurcations discursives des derniers mois. Les autorités semblent évoluer à l'aveugle. La modification du discours d'Emmanuel Macron au cours du temps en est une illustration précise.

Quelle est la durée à privilégier pour un confinement efficace? Comment en sortir? Aurait-il fallu tester la population? Ou encore, privilégier l'immunité collective? Ces politiques ne peuvent être efficaces que si elles sont acceptées par le plus grand nombre. Pour les évaluer, il faut aussi prendre en compte la capacité des populations à les adopter et à les respecter, autrement dit à croire et se fier aux mesures proposées.

Comment les individus et les autorités publiques s'adaptent tout au long de la crise? Les économistes ont mis au point un modèle permettant de prendre en compte le rôle des croyances et de l'apprentissage dans un contexte d'incertitude. En effet, ce sont ces comportements qui affectent en retour la propagation de la maladie et ses conséquences économiques.

Dans leur projet, les économistes s'appuient sur les données des services de santé français pour saisir le comportement des individus. En les analysant, ils pourront identifier les paramètres qui ont le plus de conséquences sur la propagation de l'épidémie. Suivant le rythme d'actualisation des croyances et des comportements, les paramètres peuvent varier, et l'apprentissage ne se fait pas seulement du côté des individus, les autorités publiques aussi apprennent et s'ajustent. Cela peut concerner la durée du confinement, la pénalisation de la population ou encore les différents types de tests ou le timing associé. Grâce à cette analyse, il est possible de calculer le coût-bénéfice d'une mesure par rapport à une autre et même imaginer des scénarios différents. Que se serait-il passé si la France avait testé sa population dès le départ?

L'épidémiologie économique dresse un tableau des stratégies les plus efficaces et oriente la décision publique pour minimiser les désastres sanitaires comme économiques. Au-delà, elle permet aussi de se pencher sur les répercussions économiques d'une pandémie, comme par exemple, ses conséquences sur la répartition des revenus dans un pays.

Des répercussions économiques ambiguës

Crise économique, pénurie alimentaire, inégalités galopantes : quel monde d'après se dessine? Combien devra-t-on payer pour une baguette de pain? Ces questions n'en finissent pas de secouer le débat public. Pour savoir ce que nous réserve le déconfinement, il faut s'intéresser aux impacts économiques des épidémies.

Si l'horizon à poindre semble plutôt obscurci, il est bon de garder à l'esprit le caractère ambigu des répercussions économiques des crises sanitaires. Par exemple, en se basant sur le cas du SIDA, l'économiste Young parle d'un « cadeau fait par les morts »⁴. En augmentant de façon importante, la mortalité réduit fortement l'offre de travail ce qui fait ainsi grimper les salaires. De nouvelles personnes entrent sur le marché du travail : les femmes, notamment les veuves.

En travaillant, elles n'ont plus nécessairement les mêmes aspirations vis-à-vis du nombre d'enfants à élever et la fécondité se réduit. Dans la période qui suit, la distribution des revenus par tête s'élève, car il y a moins de monde pour se partager le gâteau. Cet effet positif mérite d'être étudié au cas par cas, car d'autres auteurs ont identifié un phénomène inverse. D'autres chercheurs mettent en avant un mécanisme inverse, l'effet d'assurance : c'est parce que les individus sont dans l'incertitude sur leur avenir qu'ils ont tendance à faire plus d'enfants en cas de choc de mortalité, afin de s'assurer de leurs descendance⁵.

En ce qui concerne le Covid-19, les données sont encore trop sporadiques pour élaborer des prédictions claires sur l'avenir des économies. Seul le temps long nous permettra de dévoiler ce qui masque encore aujourd'hui notre vue. En revanche, le projet ECOVID-19 va permettre d'identifier les meilleurs scénarios d'un point de vue sanitaire et économique dans un contexte d'incertitude. Ces résultats, les données et les programmes utilisés seront mis en ligne gratuitement. Le dialogue sera alors ouvert, notamment avec la sociologie ou l'anthropologie pour savoir si la stratégie efficace serait légale et acceptée par la société en France.

- 1 Boucekkine R., Bity Diene B., Azomahou T., 2008, « *Growth Economics of Epidemics: A Review of the Theory* », Mathematical Population Studies, Taylor & Francis Journals, 15(1),1-26
- 2 Boucekkine R., De La Croix D., Licandro O., 2003, « *Early Mortality Declines At The Dawn Of Modern Growth* », Scandinavian Journal of Economics, 105 (3), 401-418
- 3 Azomahou T. T., Boucekkine R., Diene B., 2016, « *HIV/AIDS and Development : A Reappraisal of the Productivity and Factor Accumulation Effects* » American Economic Review, 106(5), 472-477
- 4 Young Alwyn, 2007, « *In Sorrow to Bring Forth Children : Fertility amidst the Plague of HIV* », Journal of Economic Growth, 12(4), 283-327
- 5 Boucekkine R., Laffargue J-P., 2010, « *On the distributional consequences of epidemics* » Journal of Economic Dynamics and Control, Elsevier, 34(2), 231-245

Agnès Tomini
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Aurore Basiuk
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—
Publié le 24 juin 2020

Quand les poissons ont la surpêche : quelles solutions pour réglementer ?



Afin de maintenir la biodiversité marine, mieux vaut se jeter à l'eau avec des réglementations de la pêche que de ne rien faire du tout. Mais pour ne pas aller à vau-l'eau, il est important de prendre en compte les relations biologiques entre les espèces. C'est ce que montrent les économistes Nicolas Quéro et Agnès Tomini en étudiant les effets de régulations de la pêche dans des situations non optimales.

Référence : Quéro N., Tomini A., 2018, « *Marine ecosystem considerations and second-best management* », *Environmental & Resource Economics*, 70 (2), 381-401

Depuis 1970, les populations d'animaux marins ont été divisées par deux. La pollution, le changement climatique, la destruction des fonds marins et la surpêche sont les principaux facteurs expliquant cette plongée.

En 2013, on estimait à près de 33%, les espèces marines commercialisées en proie à la surpêche, c'est-à-dire étant plus pêchées que la capacité de l'environnement à renouveler les stocks (poissons que l'on peut pêcher dans une zone géographique donnée). La surpêche peut mener à des effondrements brutaux des stocks de poissons impactant directement les pêcheurs qui perdent leur source de revenus. Ainsi au Sénégal, où le poisson constitue 75% des apports protéiques de la population, la surpêche pratiquée au large par les européens et les asiatiques poussent les pêcheurs locaux à aller toujours plus loin des côtes quitte à se mettre en danger. S'il n'y a pas de compte officiel, des dizaines de morts sont rapportées chaque année. Une bonne gestion de la pêche est donc primordiale à la fois pour exploiter durablement les ressources sur le long terme, mais aussi pour les raisons économiques, sociales et humaines.

COMME UN POISSON DANS L'EAU

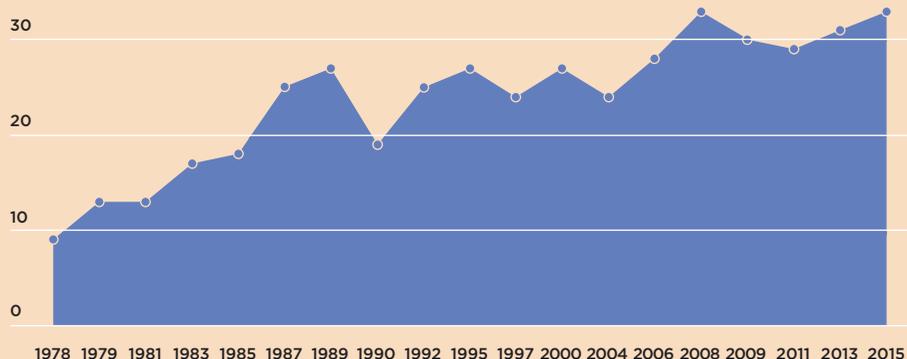
96,66 millions

de tonnes de poissons
ont été pêchées en 2015

19,7 kg

de poisson est consommé par an
et par personne dans le monde

Pourcentages des stocks en surpêche



Réglementer la pêche, un coup d'épée dans l'eau ?

Le principe de liberté de la mer domine une grande partie des océans. Les ressources halieutiques (qui concernent la pêche) ont été considérées comme inépuisables jusque dans les années cinquante et n'étaient donc pas réglementées. La première convention internationale sur les droits de la mer date de 1982 et détermine des Zones Economiques Exclusives (ZEE) qui appartiennent aux États côtiers et s'étendent jusqu'à 200 miles marins (370km) des côtes. Les ZEE sont soumises aux législations nationales en matière de pêche. Hors de ces zones, les eaux sont dites internationales ou de haute mer. La pêche n'y est pas encore réglementée à ce jour, outre quelques pratiques interdites comme celles de la pêche à la dynamite ou au cyanure. Même dans les ZEE, réglementer la pêche ne coule pas de source. La pêche illégale représente entre 12% et 28% des prises mondiales et il est parfois difficile pour les états de la contrôler. Le manque de moyens ou des crises politiques peuvent ouvrir les vannes à une présence de pêche illicite pouvant avoir des conséquences graves en termes environnementaux, sociaux ou humains. Un autre problème est le manque de données précises sur l'état des stocks d'une part et les relations écosystémiques d'autre part.

Enfin, la question de l'acceptabilité des mesures se pose. Si une partie des pêcheurs est favorable à une meilleure gestion des stocks de poissons pour assurer une exploitation durable des ressources dans le temps, ce n'est pas le cas de tous. Dans cette situation, la solution qui permettrait de pêcher ad vitam aeternam et d'optimiser son profit permettrait une situation optimale que nos connaissances actuelles ne nous permettent pas d'atteindre. Cela veut-il dire que rien ne peut ou ne doit être fait ? Pas forcément. En étudiant les effets de différentes régulations sur les écosystèmes marins tout en prenant en compte la fluctuation des stocks de poissons selon les relations entre espèces, Nicolas Quérou et Agnès Tomini montrent deux choses. D'une part, le fait de taxer la pêche d'une espèce n'entraîne pas toujours une augmentation de la pêche d'autres espèces et d'autre part, avec des régulations partielles de la pêche, il est possible de s'approcher de cette situation optimale.

Regarder la mer avec les pieds sur Terre

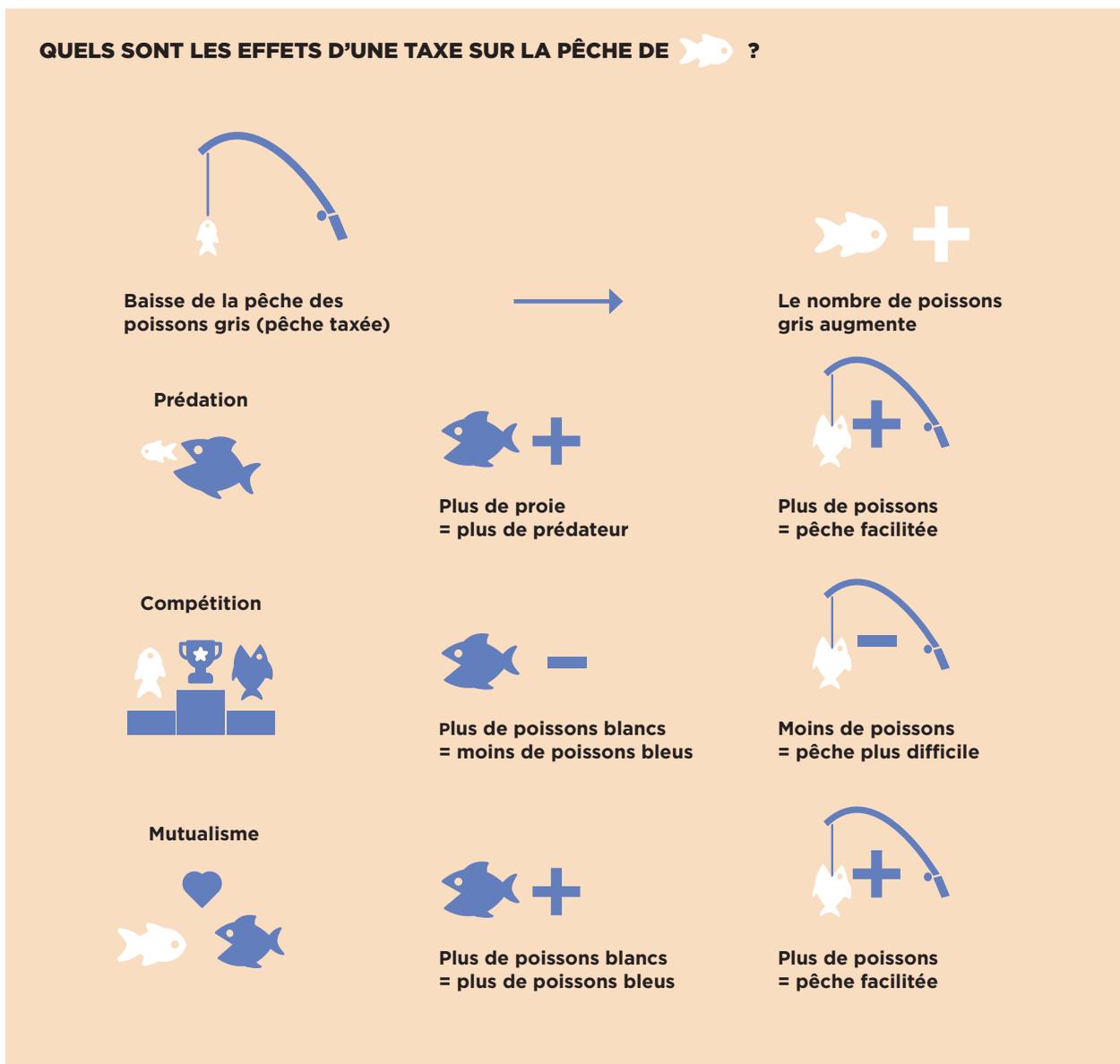
Leur étude explore les effets de la régulation de la pêche de deux espèces de poissons ayant trois types d'interactions biologiques : la prédation, la compétition et le mutualisme. Ces interactions ont un impact à la fois sur le stock de poisson avant toute régulation et sur le stock de poissons après la modification des pratiques de pêches.

RELATIONS BIOLOGIQUES

Prédation		$-$			$+$	Le nombre de prédateurs augmente au détriment du nombre de proies
Compétition		$-$			$-$	La compétition pour un même milieu limite le nombre des deux espèces
Mutualisme		$+$			$+$	Les espèces s'entraident, elles favorisent leur développement mutuel dans le milieu

Pour connaître l'effet des régulations de la pêche, les auteurs étudient un pêcheur qui choisit un niveau d'effort de pêche global (la technologie avec laquelle il va pêcher les poissons : bateau, filet, etc.) qu'il répartit entre les deux espèces. Deux réglementations différentes de la pêche sont étudiées : une taxe sur l'effort de capture d'une espèce spécifique et une taxe sur l'effort global de pêche. Les deux réglementations sont comparées à la pêche en libre accès et à la situation optimale. Elles ont deux effets : un sur l'activité du pêcheur et un sur les stocks de poissons, mais ces effets sont interdépendants.

On pense souvent qu'en régulant la pêche d'une seule espèce, le pêcheur va reporter son effort sur l'autre espèce. L'article montre que ce n'est pas forcément le cas. Par exemple, si les espèces sont en compétition pour les ressources du milieu, le fait de taxer la pêche d'une des deux espèces ne va pas se traduire par un effort accru à pêcher l'autre. Dans ce cas, c'est la pêche des deux espèces qui va diminuer. L'explication est simple : si la première espèce est moins pêchée en raison de la taxe, alors le nombre de poissons de cette espèce va augmenter. Or, comme elle est en compétition avec la seconde espèce, le nombre de poissons de la deuxième espèce va diminuer et donc l'effort alloué à sa pêche va baisser. Dans ce cas précis, la taxe aura réduit la pêche de deux espèces différentes.



Vers une gestion verte des ressources bleues ?

Le tableau ci-contre présente différents cas. Par exemple celui de deux espèces dont l'une mange l'autre, comme la morue et le capelan. Si on taxe le capelan (la proie), le pêcheur en pêchera moins, il y aura donc plus de capelans. La morue va donc avoir plus de proies, ce qui va augmenter le stock de morue. Il sera plus facile pour le pêcheur de pêcher de la morue, la pêche à la morue va augmenter. Ce résultat permet de se rapprocher de la situation optimale et d'augmenter les stocks d'une des espèces : c'est le cas pour tous les effets des régulations de la pêche par rapport à la pêche en libre accès.

Lorsque la taxe est sur l'effort global de la pêche, au-delà des considérations biologiques, des considérations économiques entrent en jeu. En effet, si on a une taxe sur le nombre de poissons qu'on pêche (qui limite donc ce nombre), il est plus rentable de pêcher le poisson avec la plus grande valeur marchande. Ainsi, l'effort de pêche va vers l'espèce la plus chère, surtout si réduire la pêche à l'espèce moins chère aide l'espèce la plus rentable (relation de mutualisme ou de prédation) comme c'est le cas pour la morue et le capelan.

RÈGLEMENTER LA PÊCHE, QUELS EFFETS ?

Quérou N., Tomini A., 2018, « *Marine ecosystem considerations and second-best management* », *Environmental & Resource Economics*, 70 (2), 381-401

• SUR LE NOMBRE DE POISSONS (EN MILLIERS DE TONNES)

● Capelan ● Morue



Prédation

État naturel = pas de pêche



Pêche non réglementée



Pêche du capelan taxée



Taxe sur l'effort de pêche global



Réglementation optimale



Compétition

État naturel = pas de pêche



Pêche non réglementée



Pêche du capelan taxée



Taxe sur l'effort de pêche global



Réglementation optimale



Mutualisme

État naturel = pas de pêche



Pêche non réglementée



Pêche du capelan taxée



Taxe sur l'effort de pêche global

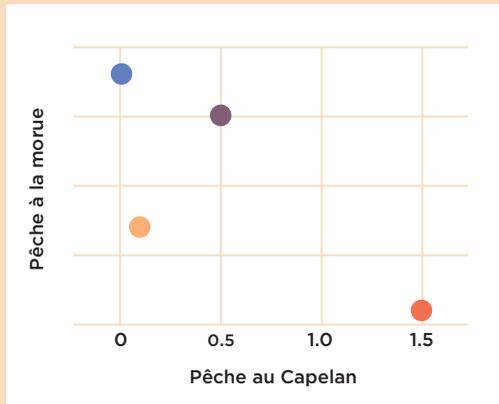


Réglementation optimale



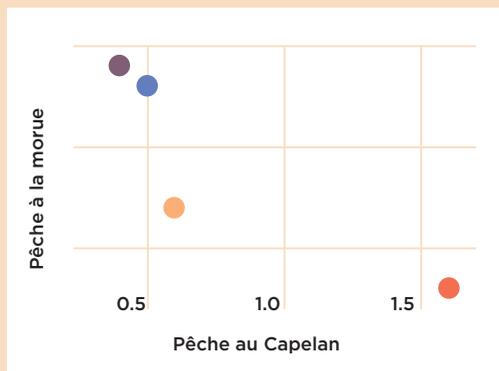
• SUR L'EFFORT DE PÊCHE

Prédation



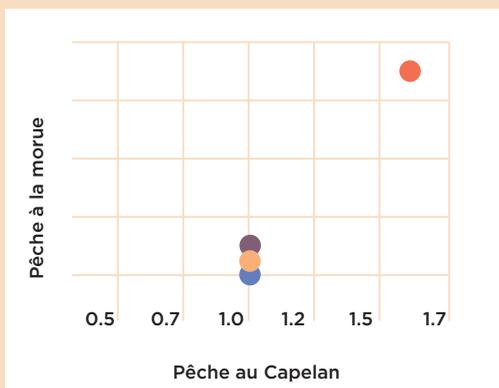
- Pêche non réglementée
- Taxe sur la pêche du capelan
- Taxe sur l'effort de pêche global
- Règlementation optimale

Compétition



- Pêche non réglementée
- Taxe sur la pêche du capelan
- Taxe sur l'effort de pêche global
- Règlementation optimale

Mutualisme



- Pêche non réglementée
- Taxe sur la pêche du capelan
- Taxe sur l'effort de pêche global
- Règlementation optimale

Ces résultats montrent que la même gestion de pêche peut avoir des effets très différents selon les relations écosystémiques des espèces touchées, mais qu'il est toujours préférable d'avoir une pêche réglementée face à une pêche en libre accès. En outre, taxer la pêche d'une espèce spécifique n'entraîne pas toujours un effort de pêche plus important sur les autres espèces selon les relations biologiques entre les espèces. Depuis 2018, des mesures internationales de réglementation de la pêche en haute mer sont en discussion à l'ONU. Il est donc intéressant de savoir que même avec des connaissances imparfaites, les réglementations de la pêche permettent d'approcher la situation optimale.

**Laure Thierry de Ville
d'Avray**
Biologiste
(Sulubaaï Environmental
Fondation)

Dominique Ami
Enseignant-chercheur
(AMU, CNRS, AMSE)

Aurore Basiuk
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 8 juil. 2020

Quelle valeur pour le coralligène ?



Que connaissons-nous de la nature ? Pas grand-chose. D'après des estimations du Muséum National d'Histoire Naturelle nous avons identifié entre 1 et 10% des espèces présentes sur Terre. Malgré une large dégradation des écosystèmes marins due à leur exploitation, notre connaissance de ceux-ci est particulièrement lacunaire. Pourtant que ce soit d'un point de vue biologique ou économique, nous avons tout intérêt à aller à la pêche aux informations. C'est ce que montrent Laure Thierry de Ville d'Avray, Dominique Ami, Anne Chenuil, Romain David et Jean-Pierre Féral en étudiant le coralligène, un habitat méditerranéen méconnu.

Référence : Thierry de Ville d'Avray L., Ami D., Chenuil A., David R., Féral J-P., 2019, « *Application of the ecosystem service concept at a small scale : The case of coralligenous habitats in the North-western Mediterranean Sea* » Marine Pollution Bulletin, 138, 160-170

Pourquoi protéger la nature ? Jusqu'aux années 70, la question ne se posait même pas. La nature était considérée comme appartenant aux êtres humains. Aujourd'hui, elle est considérée par les conventions internationales comme un patrimoine commun de l'humanité que nous devons transmettre aux générations futures. Ces conventions sont peu contraignantes, car elles sont rarement accompagnées de sanctions. Toutefois, si nous la protégeons, c'est bien que nous lui trouvons une valeur. Mais laquelle ?

La valeur de la nature

Un biologiste pourrait répondre que la nature a une valeur intrinsèque, c'est-à-dire une valeur propre, indépendante de son utilité pour les êtres humains qui fait qu'elle doit être protégée. Un économiste dirait qu'elle est utile à l'être humain. En économie, la valeur est liée à la satisfaction d'un individu. Cette valeur économique peut être monétaire, comme pour les minéraux précieux, ou non, comme l'oxygène que nous respirons produit en grande partie par les algues. Dans tous les cas, elle ne peut se comprendre qu'à travers la satisfaction d'un être humain. Cette considération économique fait qu'un même écosystème n'aura pas la même valeur selon s'il est accessible (utile) à l'homme ou non.

Or pour mettre en place des politiques de protection de la nature acceptées par les décideurs et la population, les arguments économiques ont tendance à mieux fonctionner. C'est pour cela que même en biologie, on étudie beaucoup les services écosystémiques, c'est-à-dire les bénéfices que l'homme tire de la nature. L'idée que la nature est utile à l'homme n'est pas nouvelle.

Quatre cents ans avant notre ère, Platon avait déjà observé que la déforestation causait l'érosion des sols. Aujourd'hui, le rôle des abeilles dans le maintien de la biodiversité est connu de tous. Mais ces services sont souvent définis pour des écosystèmes¹ vastes et une population importante. Les services écosystémiques à petite échelle sont plus difficiles à identifier. C'est pourtant ce que font Laure Thierry de Ville d'Avray, Dominique Ami, Anne Chenuil, Romain David et Jean-Pierre Féral dans une étude portant sur le coralligène.

LES HABITATS CORALLIGÈNES

• QU'EST-CE QUE C'EST ?

666 espèces recensées dont :

315

d'algues

1241

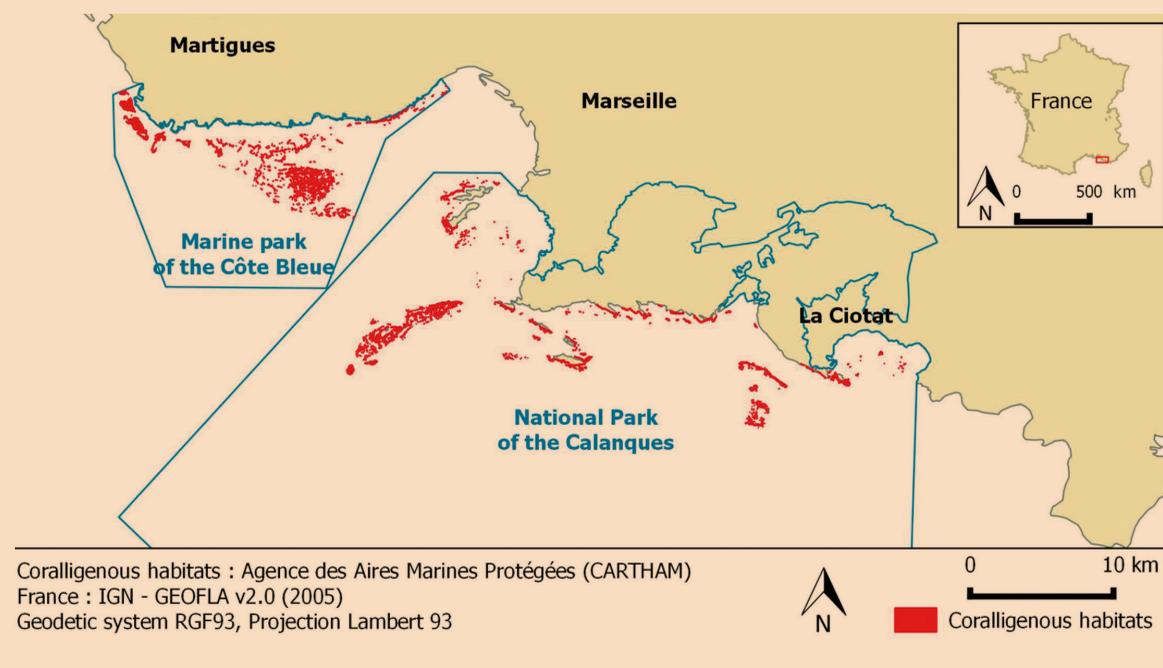
d'animaux
invertébrés

110

de poissons

Des espèces caractéristiques : les algues rouges calcaires et le corail rouge

• LE CORALLIGÈNE EN PROVENCE



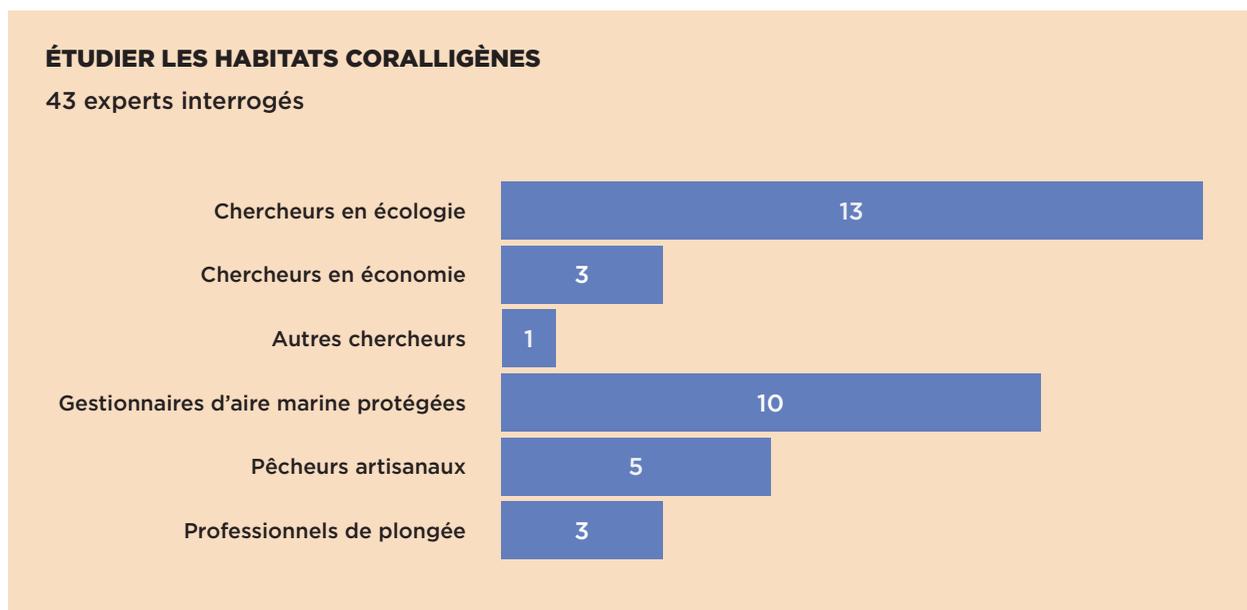
Les habitats coralligènes sont méconnus. Écosystèmes marins spécifiques de la méditerranée, leur définition fait débat chez les biologistes. Ils se présentent sous la forme d'une base d'algue rouge calcaire et contiennent plus de 1500 espèces identifiées. Particulièrement esthétiques, ils peuvent arborer du corail rouge, des gorgones, des bryozoaires et des éponges. Les habitats coralligènes sont très variables en espèces, formes, couleurs d'une localisation à une autre, en particulier entre l'Est et l'Ouest ou le Nord et le Sud de la Méditerranée. Bien que peu étudiés, ils font partie des habitats les plus riches en espèces de la méditerranée avec les herbiers posidonies (plantes marines se trouvant proches de la surface) et les coraux profonds (très peu étudiés, car inaccessibles). En effet, une des principales difficultés pour l'étude des habitats marins est leur accessibilité. Pour voir directement les habitats coralligènes il faut être un plongeur confirmé.

Étudier ces habitats pose donc deux problèmes : d’une part la définition des services écosystémiques est peu adaptée aux milieux spécifiques ayant une utilité locale, et d’autre part, l’étude directe est rendue difficile d’un point de vue technique et financier. Les habitats coralligènes changeant, en outre, beaucoup selon les régions de méditerranée, les bénéfices qu’en tirent les populations peuvent être très différents selon les lieux. Les auteurs se sont donc concentrés sur l’identification des services écosystémiques des habitats coralligènes de deux lieux du sud de la France : le parc naturel de Port-Cros, ayant cinquante années d’existence, et le parc national des Calanques, créé en 2012 et soumis à une pression anthropique² importante due à sa proximité avec Marseille.

Étudier les mers sans être sous l’eau

Pour déterminer quels services écosystémiques sont rendus par le coralligène, les auteurs ont interrogé quarante-trois experts. Ces experts étaient des scientifiques spécialistes du milieu, des gestionnaires d’aire marine protégées, des personnes utilisant le coralligène au quotidien comme des pêcheurs traditionnels, des corailleurs (personnes pêchant le corail) et des professionnels de la plongée de loisir. Des questions ont été posées d’abord lors d’entretiens individuels avec quelques-uns de ces experts puis avec un questionnaire en ligne où tous ont répondu, pour déterminer les services écosystémiques potentiels des habitats coralligènes.

Une quinzaine de services ont été trouvés qui peuvent être classés dans quatre catégories. Les services de provision lorsqu’il y a un prélèvement dans l’habitat. Par exemple, la pêche ou la récolte du corail rouge, un matériau très prisé des bijoutiers et relativement cher. Les services culturels concernent la connaissance ou les loisirs que l’on peut tirer des milieux naturels. Cela peut être des découvertes profitant à un large public ou simplement la plongée récréative, une des activités phares à réaliser aux alentours de Marseille, le berceau de la discipline. Les services de régulation sont ceux qui permettent un environnement favorable à la vie comme la fixation du carbone par les algues calcaires ou la purification de l’eau par les éponges. Ces services sont très difficiles à évaluer. Enfin, il existe historiquement une quatrième catégorie de services qui sont mis de côté dans une vision économique pure, car ils ne bénéficient pas directement à l’homme : les services de support. Ce sont les fonctions des écosystèmes qui assurent le cycle de la vie de leurs espèces associées telles que l’habitat ou la nourricerie.



LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES DES HABITATS CORALLIGÈNES



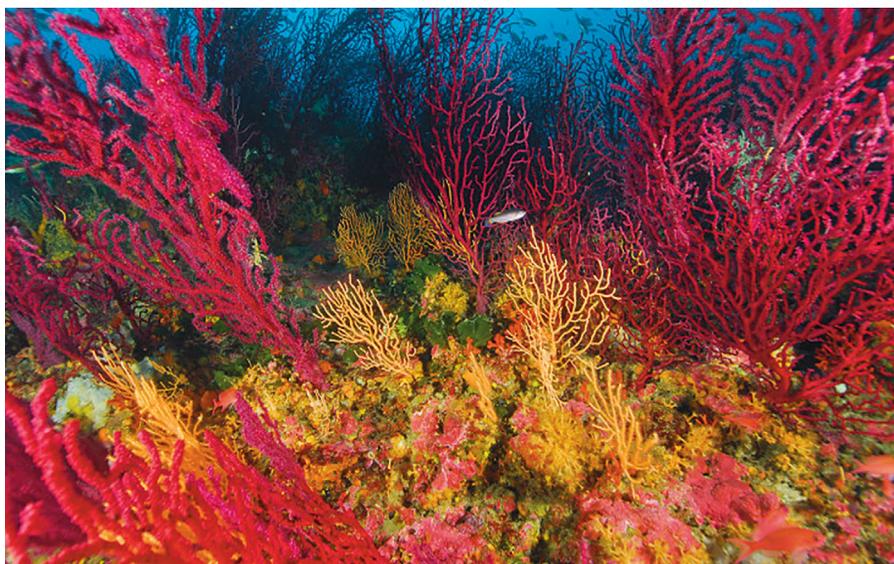
Deux ateliers ont ensuite été organisés avec certains des experts pour parvenir à un consensus sur le sujet. Cela a permis de définir une liste de services écosystémiques et de voir les incertitudes qui pouvaient persister. Ce travail d'inventaire s'est accompagné d'un classement des services par ordre d'importance. L'importance d'un service écosystémique peut avoir plusieurs définitions, comme le fait de toucher le plus de personnes possible, être à la base d'autres services ou être le plus menacé. Les experts ont défini l'approvisionnement alimentaire, les sites de plongée, le potentiel de découverte scientifique, et l'inspiration artistique ou scientifique comme les apports les plus importants des habitats coralligènes. De telles études sont délicates à mener, car on s'appuie sur des témoignages à défaut d'avoir des données directes et la tâche est d'autant plus ardue que les personnes interrogées n'ont pas la même vision ou définition de l'objet d'étude, le coralligène.

Les pêcheurs par exemple sont des utilisateurs directs du coralligène, mais leur familiarité avec le coralligène est souvent limitée à ce qu'ils en extraient sans voir directement l'habitat, et sans nécessairement le distinguer d'autres types d'habitats pêchés. Ceci étant dit, cette étude indirecte a permis de faire un état des lieux des connaissances sur les services rendus par le coralligène à un moment donné.

Vers une protection plus importante de la nature ?

Pour mettre en place des dispositifs de protection de la nature, il faut évidemment savoir quoi protéger. L'intérêt de protéger tel ou tel écosystème par rapport à un autre est difficile à établir. Pour les écosystèmes marins, nous manquons encore cruellement de données scientifiques. Les difficultés matérielles à accéder aux habitats coralligènes ne permettent pas d'évaluer avec précision tous les services écosystémiques de régulation, comme la fixation de carbone, qui pourraient pourtant avoir une importance cruciale. De plus amples études de ce milieu pourraient remédier à cela.

Cependant l'étude permet de recenser des services écosystémiques importants localement d'un point de vue économique comme la pêche, la récolte de corail rouge ou même leur beauté qui en font un endroit privilégié pour faire de la plongée sous-marine. Les services écosystémiques, souvent pensés à large échelle, pourraient avoir une pertinence locale. Le coralligène n'est pas aujourd'hui protégé en tant que tel, mais l'est dans le cadre de la protection plus large qu'offrent les parcs naturels de Port-Cros et des Calanques et bien que peu accessible, la population locale bénéficie de sa présence. Apprendre à mieux connaître les milieux naturels peut permettre d'une part de se rendre compte de leur valeur pour l'humain et d'autre part de mettre en place des politiques de protection de la nature.



1 Un écosystème est un ensemble d'êtres vivants en interrelations.

2 Utilisation ou dégradation des ressources naturelles due à l'action humaine

Julien Hanoteau
Enseignant-chercheur
(KEDGE Business School)

Aurore Basiuk
Journaliste scientifique
(AMU, CNRS, AMSE)

—

Publié le 19 août 2020

Au Canada, mission réduction d'émissions



Les émissions de gaz à effet de serre sont un sujet récurrent sur la scène nationale comme internationale depuis plus de 20 ans. Pourquoi est-ce si compliqué de trouver un terrain d'entente? Une des raisons est que toute réduction des émissions peut s'accompagner d'importants coûts sur l'emploi et la société. C'est ce que montrent les économistes Julien Hanoteau et David Talbot en étudiant le marché québécois du carbone.

Référence : Hanoteau J., Talbot D., 2019, « *Impacts of the Québec carbon emissions trading scheme on plant-level performance and employment* », *Carbon Management*, 10 (3), 287-298

Le projet de recherche international Global Carbon Budget estime qu'à l'issue de la pandémie de Covid-19, les émissions mondiales de gaz à effet de serre auront baissé de 3 à 14%. Une baisse de 3% correspondrait à l'objectif annuel de réduction d'émissions carbonées pour atteindre les objectifs des accords de Paris et limiter le réchauffement climatique à 2°C¹. La question d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre est sur le devant de la scène internationale depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992, puis la signature du protocole de Kyoto en 1997 par 182 pays. Hors temps de pandémie, les progrès dans ce domaine sont minimes. Pourtant, ce n'est ni l'urgence qui manque, ni les solutions puisque certaines sont déjà appliquées dans quelques régions du monde.

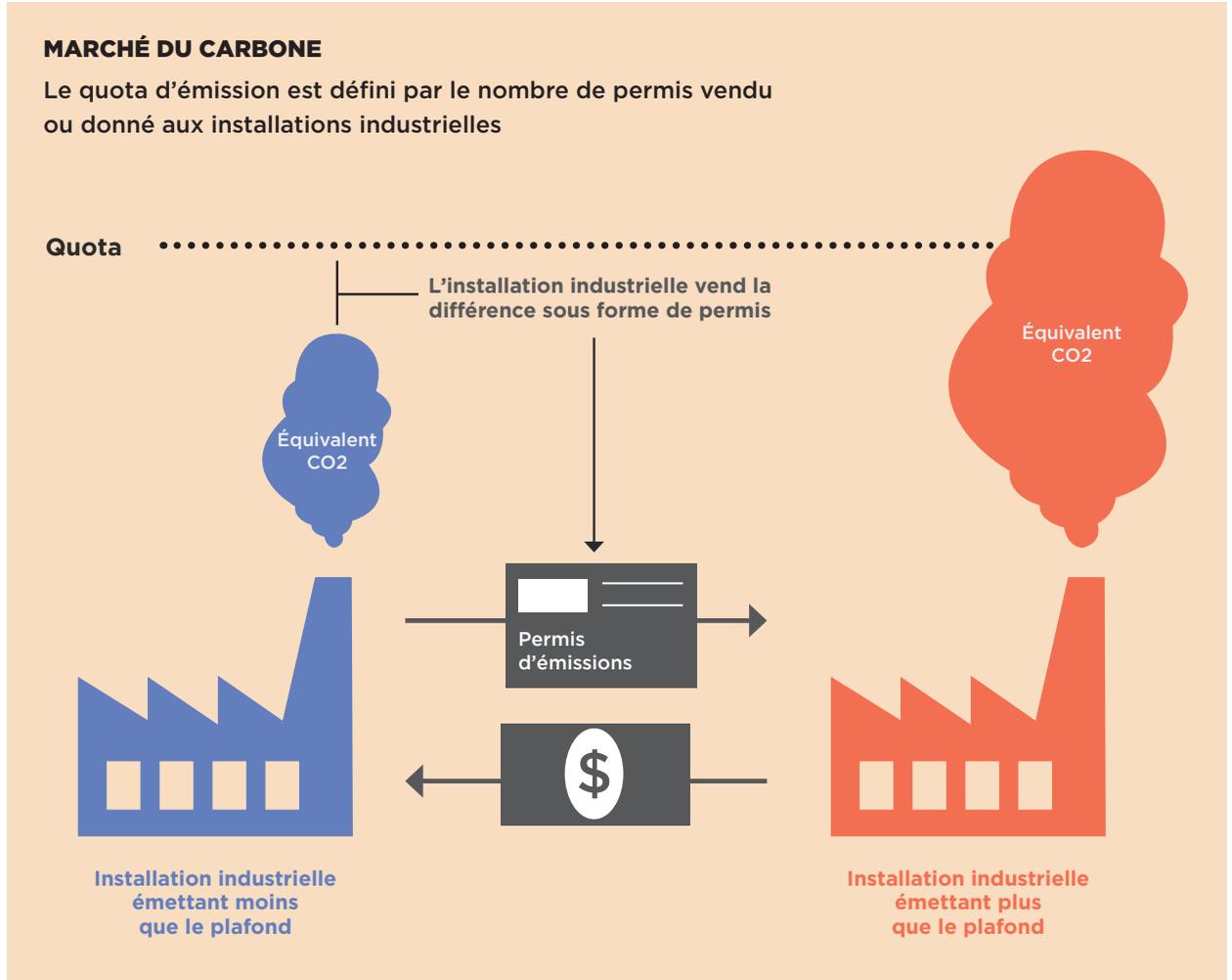
Une des solutions recommandées par le protocole de Kyoto est la tarification du carbone. Elle concerne la réduction des émissions de dioxyde de carbone, mais aussi celles des autres gaz à effet de serre qui sont exprimés en équivalent carbone. Par exemple, une tonne de méthane émise dans l'atmosphère a un effet de serre aussi important que 84 tonnes de dioxyde carbone sur 20 ans.

Comment mettre un prix sur le carbone? Deux solutions existent : le marché du carbone ou la taxe carbone. La seconde est, comme son nom l'indique, un impôt sur les émissions de carbone : un prix est donné à chaque tonne de carbone émise. C'est ce qu'ont choisi de faire l'Allemagne, le Danemark, la France, ou encore la Suède pour réguler les émissions de certains pollueurs depuis les années 1990s.

En parallèle, l'Union européenne a organisé depuis 2005 un marché carbone pour plafonner et réduire les émissions des plus grosses installations industrielles. Des permis d'émissions sont distribués ou vendus aux entreprises et constituent donc un quota d'émissions que les entreprises ne doivent pas dépasser. Si une entreprise émet moins de carbone que son quota ne le prévoit, elle est autorisée à vendre la différence sur le marché, à une entreprise le dépassant. Deux choses dans ce système permettent de réduire les émissions : le nombre de permis émis baisse avec le temps et leur prix augmente.

Les deux solutions ont été mises en œuvre par des provinces canadiennes, et ce bien que le gouvernement fédéral se soit retiré, en 2011, du protocole de Kyoto après pourtant l'avoir ratifié², arguant que les États-Unis d'Amérique, bien plus pollueurs, n'en faisaient toujours pas partie. « La Colombie-Britannique a par exemple appliqué une taxe carbone depuis 2008³, tandis que le Québec a instauré en 2011 un marché du carbone assez étendu en termes de types de gaz à effets de serre, et couvrant 83% des émissions de la province.

En comparaison, le marché carbone européen, bien que plus vaste en terme du nombre d'installations industrielles concernées, couvre moins de 50% des émissions européennes de gaz à effet de serre. Les économistes Julien Hanoteau et David Talbot étudient à la fois l'efficacité du marché carbone québécois et son impact sur l'emploi dans la région.



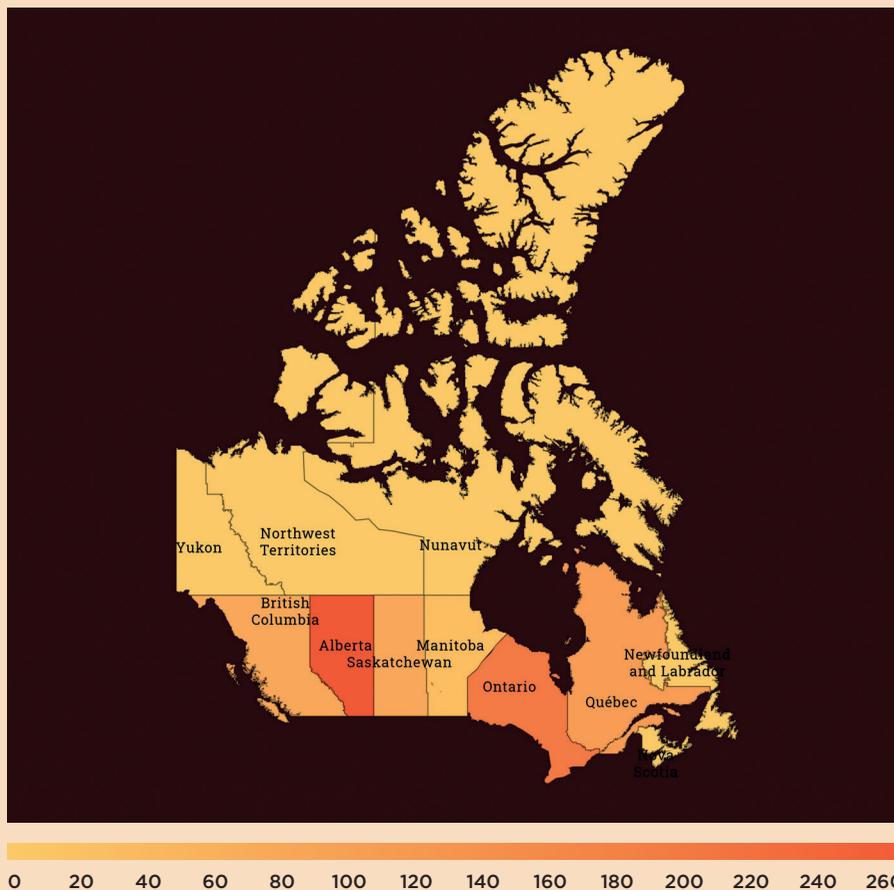
Un marché du carbone qui gaze

Comment évaluer l'efficacité d'une politique? Plusieurs méthodes sont possibles en économie. Ici, les économistes ont choisi de comparer deux groupes, avant et après la mise en œuvre du marché carbone. Ils étudient les installations industrielles du Québec, avant et après la mise en place de la réglementation et les comparent à un groupe témoin composé d'installations industrielles similaires d'autres provinces non réglementées du Canada. La comparaison s'est faite sur deux plans : l'intensité carbone et l'emploi. L'intensité carbone est le nombre de tonnes de carbones nécessaire à la production d'une unité de produits.

Comment les installations industrielles peuvent-elles réduire leurs émissions de gaz à effet de serre? Différentes possibilités s'offrent à elles. Elles peuvent améliorer leur processus de production pour utiliser moins d'énergie fossile ou des sources qui émettent moins de gaz à effet de serre (par exemple en passant de l'utilisation du pétrole à celle du gaz naturel), faisant ainsi des innovations. Elles peuvent aussi réduire leur production, en délocalisant une partie de leurs activités dans une région non réglementée du Canada, ou des États-Unis d'Amérique, pays limitrophe.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU CANADA EN 2018

Les données sont en Mégatonnes d'équivalent CO₂



Les résultats de l'étude sont significatifs : les émissions de gaz à effet de serre des installations réglementées au Québec ont baissé de 9,8% entre 2010 et 2015. Le marché carbone a atteint son but de réduction des émissions. Cependant, l'article montre que les installations industrielles ont davantage eu recours à la réduction de leur niveau d'activité qu'à l'amélioration de leurs processus industriels. Cela signifie que la tarification du carbone au Québec a réduit des emplois dans les secteurs industriels concernés, en moyenne de 6,8%, et c'est un coût social de la politique environnementale. Pour réduire leurs émissions, les entreprises ont pu délocaliser une partie de leur production dans des régions non réglementées. Pour éviter un tel phénomène, il faut penser et appliquer les mesures environnementales de manière globale.

Une autre manière de limiter le coût social et de compenser la perte d'emploi dans les secteurs réglementés par une hausse des emplois dans les autres secteurs économiques. C'est ce qu'est parvenue à faire la Colombie-Britannique.

Une solution dans la redistribution ?

La taxe carbone appliquée par la Colombie-Britannique à partir de 2008 sur les secteurs industriels polluants a généré des recettes fiscales. Celles-ci ont été utilisées pour réduire d'autres impôts déjà existants, notamment les impôts sur le coût du travail (aux niveaux des ménages et des entreprises) et pour verser une

aide sociale aux ménages les plus défavorisés. Une étude de 2017 a démontré que cette politique a entraîné une diminution des émissions de gaz à effet de serre en Colombie-Britannique, et une hausse du niveau général de l'emploi⁴. Les pertes d'emplois dans les industries polluantes ont été plus que compensées par des embauches supplémentaires dans d'autres secteurs, induites par cette réforme fiscale. De plus, la taxe carbone est très populaire en Colombie-Britannique avec 70% d'opinions favorables dans la population.

Au Québec, les permis d'émission ont été pendant un temps donnés gratuitement aux entreprises. Ils ne généraient alors pas de revenu. Pareil en Europe, où les permis d'émissions avaient initialement été donnés aux installations industrielles. Depuis 2013, les permis européens sont vendus aux entreprises lors d'enchères. Cependant, tous les états ne choisissent pas d'utiliser les recettes de ces ventes pour baisser d'autres impôts. Certains le font, comme la Suède ou le Danemark, mais ce n'est pas le cas de la majorité.

Pour limiter l'impact économique et social des réformes environnementales, il faut que l'argent collecté, que ce soit par une taxe ou un marché du carbone, serve à réduire des impôts déjà en place. C'est ce qu'on appelle une réforme fiscale écologique : on taxe davantage les énergies fossiles sales et on baisse les taxes sur les énergies propres (y compris le travail) et la consommation. Avec les accords de Paris, le Canada s'est engagé à réduire ses émissions, il a lancé un plan fédéral dans ce sens en 2019 (qui ne concerne pas les provinces ayant déjà leur propre réglementation sur la question). Ce plan prévoit une redistribution directe d'une partie des revenus aux ménages les plus impactés. Il reste cependant à voir quel sera son impact.

Depuis des années, les scientifiques qu'ils soient biologistes ou économistes, ne cessent d'insister sur l'urgence climatique. Pour limiter le réchauffement, il est impératif d'envoyer des signaux politiques forts en faveur d'une réduction drastique des émissions. Des solutions, comme la réforme fiscale écologique, existent. Les appliquer est notre mission (si nous l'acceptons).

1 Les accords de Paris ont été signés par les 195 pays participants à la COP21 en 2015. Ils fixent des objectifs concrets pour limiter le réchauffement climatique à 2°C, mais ne sont pas juridiquement contraignants.

2 Les accords et protocoles internationaux sont signés lorsqu'ils sont décidés, mais chaque pays doit ensuite le ratifier, c'est-à-dire l'intégrer dans sa loi nationale.

3 Yamazaki A., 2017, « *Jobs and climate policy : Evidence from British Columbia's revenue-neutral carbon tax* », *Journal of Environmental Economics and Management*, Elsevier, 83(C), 197-216.

4 Yamazaki A., 2017, « *Jobs and climate policy : Evidence from British Columbia's revenue-neutral carbon tax* », *Journal of Environmental Economics and Management*, Elsevier, 83(C), 197-216.

AMSE	Aix-Marseille School of Economics
AMU	Aix-Marseille Université
CEREP	Centre d'Étude et de Recherche sur les Qualifications
CERMi	Centre for European Research in Microfinance
CM	Centrale Marseille
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CSH	Centre de Sciences Humaines
EHESP	École des Hautes Études en Santé Publique
EHESS	École des Hautes Études en Sciences Sociales
ENS	École Normale Supérieure
FEG	Faculté d' Économie et de Gestion
HEC	Haute École de Commerce
IAO	Institut d'Asie Orientale
IIIT-Delhi	Indraprastha Institut de Technologie de l'Information - Delhi
LMU Munich	Ludwig Maximilian University of Munich
MBS	Montpellier Business School
ORS	Observatoire Régional de la Santé
PSE	Paris School of Economics
SESSTIM	Sciences Économiques et Sociales de la Santé et Traitement de l'Information Médicale
TSE	Toulouse School of Economics